



# Bulletin Officiel

N°7092 Mardi 16 avril 2024

www.cmf.tn

29<sup>ème</sup> année

ISSN 0330 – 7174

## AVIS DES SOCIETES

### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES EXTRAORDINAIRE

ARAB TUNISIAN LEASE -ATL- AGO 3

BANQUE NATIONALE AGRICOLE -BNA- AGO 4

BANQUE NATIONALE AGRICOLE -BNA- AGE 5

### PROJETS DE RESOLUTIONS AGO-AGE

ARAB TUNISIAN LEASE -ATL- AGO 6

BANQUE NATIONALE AGRICOLE -BNA- AGO 10

BANQUE NATIONALE AGRICOLE -BNA- AGE 14

### COMMUNIQUE DE PRESSE

ATTIJARI BANK 16

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 17

## ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 03/04/2024)

## ANNEXE II

### INFORMATIONS POST AGO

- TAWASOL GROUP HOLDING

## ANNEXE III

### COMMUNIQUE DE PRESSE

- HANNIBAL LEASE : RELANCE DE L'APPEL A CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT  
LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES

**ANNEXE IV**

**ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023**

- ARAB TUNISIAN LEASE -ATL- (INDIVIDUELS)
- ARAB TUNISIAN LEASE -ATL- (CONSOLIDES)
- BANQUE NATIONALE AGRICOLE -BNA- (INDIVIDUELS)
- BANQUE NATIONALE AGRICOLE -BNA- (CONSOLIDES)
- FCP DELTA EPARGNE ACTIONS

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**ARAB TUNISIAN LEASE -ATL-**

Siège social : Ennour Building, Centre Urbain Nord, 2082 Mahrajène –Tunis-

Nous avons le plaisir de vous inviter à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Jeudi 25/04/2024 à 10 h** à l'IACE, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2023.
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes individuels, consolidés de l'exercice 2023 et sur les opérations visées par les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales
- Examen et Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice Clos le 31 décembre 2023.
- Approbation des conventions visés par les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales
- Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- Réaffectation, en résultats reportés, de réserves pour réinvestissements exonérés devenus disponibles
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- Fixation des jetons de présence à servir aux administrateurs au titre de l'exercice 2023
- Nomination des membres du conseil d'administration
- Désignation des commissaires aux comptes
- Autorisation d'émission d'emprunts obligataires.
- Pouvoirs pour les formalités.

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**BANQUE NATIONALE AGRICOLE -BNA-**

Siège social : Avenue Mohamed V 1002 Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Banque Nationale Agricole sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le Mardi 30 Avril 2024 à 10 Heures** à l'hôtel LAICO Tunis– Avenue Mohamed V –1001 Tunis et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers individuels de la B.N.A, sur l'activité du groupe B.N.A et sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2023.
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels de la B.N.A et sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2023, ainsi que du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers.
3. Approbation des rapports du conseil d'administration, des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2023 et des opérations et conventions mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.
4. Affectation du résultat de l'exercice 2023.
5. Ratification de la cooptation d'administrateurs.
6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2023.
7. Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration et de la rémunération des présidences et des membres des comités émanant du Conseil d'Administration.
8. Nomination d'administrateurs.
9. Renouvellement du mandat d'administrateurs.
10. Autorisation de rachat / cession d'une partie des actions de la Banque.
11. Autorisation d'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires.
12. Pouvoirs à conférer pour accomplissement des formalités légales.

Conformément à l'article 40 des statuts de la Banque Nationale Agricole l'Assemblée Générale Ordinaire se compose des actionnaires propriétaires d'au moins dix actions libérées. Toutefois, plusieurs actionnaires peuvent se réunir pour atteindre le minimum susvisé et se faire représenter par l'un d'eux.

Les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'une délégation de pouvoir à déposer au siège de la banque soit avant cinq jours, ou alors le jour de l'assemblée.

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**BANQUE NATIONALE AGRICOLE -BNA-**  
Siège social : Avenue Mohamed V 1002 Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Banque Nationale Agricole sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra **le Mardi 30 Avril 2024 à 9h30** à l'hôtel LAICO Tunis -Avenue Mohamed V –1001 Tunis et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Amendement de l'article 4 des Statuts de la Banque.
2. Approbation de l'amendement des Statuts de la Banque.
3. Pouvoirs à conférer pour accomplissement des formalités légales.
- 4.

Les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'une délégation de pouvoir à déposer au siège de la banque soit avant cinq jours, ou alors le jour de l'assemblée.

2024 – AS – 0337

AVIS DES SOCIETES

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

**ARAB TUNISIAN LEASE -ATL-**

Siège social : Ennour Building, Centre Urbain Nord, 2082 Mahrajène –Tunis-

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 25 avril 2024.

PREMIERE RESOLUTION

*(Approbation du rapport du conseil d'administration)*

L'Assemblée Générale, approuve le rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2023 tel qu'il a été présenté.

**Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à .....**

DEUXIEME RESOLUTION :

*(Approbation des états financiers individuelles et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023)*

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les états financiers consolidés et du rapport de gestion du groupe y afférant et du rapport d'audit des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2023, approuve tels qu'ils ont été présentés les états financiers individuelles et consolidés dudit exercice comportant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les notes annexes.

**Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à .....**

TROISIEME RESOLUTION.

*(Approbation des conventions et engagements visés par les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales)*

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi qu'aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce rapport et approuve les conventions dont il fait état, préalablement autorisées par le conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

**Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à .....**

QUATRIEME RESOLUTION

*(Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020)*

L'Assemblée Générale, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

**Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à .....**

## CINQUIEME RESOLUTION

*(Réaffectation de réserves pour réinvestissements exonérés devenus disponibles en résultats reportés)*

L'Assemblée Générale, connaissance prise de la disponibilité de réserves pour réinvestissements exonérés à hauteur de **437 570,000 Dinars**, décide de les réaffecter en résultats reportés.

Ainsi le solde du poste résultats reportés avant affectation sera de **10 301 343,385 Dinars** détaillés comme suit :

	<b>Distribuables en franchise de retenue</b>	<b>Distribuables avec retenue à la source</b>	<b>Total</b>
Résultats reportés au 31 décembre 2022	318 620,279	9 545 153,106	9 863 773,385
Réaffectation des réserves pour réinvestissements exonérés devenus disponibles	51 850,000	385 720,000	437 570,000
<b>Résultats reportés avant affectation</b>	<b>370 470,279</b>	<b>9 930 873,106</b>	<b>10 301 343,385</b>

**Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à .....**

## SIXIEME RESOLUTION

*(Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2023)*

L'Assemblée Générale, constatant que les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2023 et approuvés par la présente assemblée font ressortir un résultat bénéficiaire de l'exercice de **19 471 807.179 Dinars** et des résultats reportés excédentaires des exercices antérieurs de **10 301 343,385 Dinars**, soit au total un résultat distribuable de **29 773 150.564 Dinars**, décide, sur proposition du conseil d'administration :

- De prélever sur ce montant, conformément à la loi, **1 488 657.528 Dinars** pour doter la réserve légale ;
- De prélever sur ce montant, **6 000 000,000 Dinars** en tant que réserves pour réinvestissement ;
- De prélever sur ce montant, **300 000,000 Dinars** en tant que réserves pour fond social ;
- De prélever sur ce montant **9 750 000,000 Dinars** en tant que dividendes, après l'accord de la BCT.
- D'affecter le reliquat, soit **12 234 493.036 Dinars** en résultats reportés.

Sur cette base, la répartition du bénéfice distribuable se présente comme suit :

<b>Résultat net de 2023</b>	<b>19 471 807.179</b>
Résultats reportés de 2022 (Dont réserves pour réinvestissement devenues disponibles)	10 301 343,385
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>29 773 150.564</b>
Réserves légales	1 488 657.528
Réserves pour réinvestissement	6 000 000,000
Réserves pour fond social	300 000,000
<b>Premier reliquat :</b>	<b>21 984 493.036</b>
Dividendes	9 750 000,000
<b>Deuxième reliquat :</b>	<b>12 234 493.036</b>
Résultats reportés de 2023 (distribuables en franchise de retenue)	325 000,000
Résultats reportés de 2023 (distribuables avec retenue à la source)	11 909 493.036

**Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à .....**

## SEPTIEME RESOLUTION

*(Fixation des jetons de présence)*

L'Assemblée Générale, décide de fixer à 427 500 Dinars le montant global des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La répartition entre les administrateurs du montant global des jetons de présence, au titre des réunions du conseil d'administration et de ses comités, sera déterminée par le conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 36 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2011-06 du 20 Mai 2011 portant renforcement des règles de bonne gouvernance dans les Banques et les Etablissements Financiers.

**Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à .....**

## HUITIEME RESOLUTION

*(Nomination des membres du conseil d'administration)*

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise de l'expiration du mandat de tous les administrateurs de la société a l'issue de la présente assemblée, décide de désigner les administrateurs suivants pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2026 :

<b>Membre</b>	<b>Représenté par</b>	<b>Qualité</b>
1. M. Ferid ABBAS	Lui-même	Président
2. ATB	M. Riadh HAJJEJ	Représentant l'ATB
3. BNA	M. Ahmed BEN MOULEHEM	Représentant la BNA
4. Mme. Maha NAJJAR TAJINA	Elle-même	Membre mandatée par l'ATB
5. M. Sofiene REKIK	Lui-même	Membre mandaté par la BNA
6. ATI SICAF	M. Lassaad JAZIRI	Membre
7. STE ENNAKL	M. Kais MARRAKCHI	Membre
8. STE ASIRAK. SA	M. Ridha ZERZERI	Membre
9. M. Mohamed Sadok DRISS	Lui-même	Membre
10. M. Abdessattar KRIMI*	Lui-même	Administrateur indépendant
11. M. Kamel NAOUI	Lui-même	Administrateur indépendant
12. Mme. Wafa KHOUADJA SFAR	Lui-même	Administrateur représentant les petits actionnaires au sens de la législation et de la réglementation relatives au marché financier

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ....**

\* La nomination de Monsieur Abdessattar KRIMI prend effet dès la présentation d'un quitus, entier, définitif et sans réserve au titre de sa gestion de l'exercice 2023 et durant son dernier mandat en tant qu'administrateur indépendant à Hannibal lease.

**Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à .....**

NEUVIEME RESOLUTION

*(Désignation des commissaires aux comptes)*

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de désigner, en qualité de commissaires aux comptes pour une durée de trois années qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2026 :

- Cabinet AUDASCO représenté par M. Malek SETHOM
- Cabinet GAC représenté par M. Chiheb GHANMI

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....**

DIXIEME RESOLUTION

*(Autorisation d'émission d'emprunts obligataires)*

L'Assemblée Générale, autorise l'émission par la Société d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de Dinars, et ce avant la date de la tenue de la prochaine assemblée générale ordinaire, et donne pouvoir au conseil d'administration pour en fixer les montants et conditions d'émission.

**Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à .....**

ONZIEME RESOLUTION

*(Pouvoirs pour les formalités)*

L'Assemblée Générale, confère tous pouvoirs au représentant légal de la société, ou à son mandataire pour effectuer les formalités administratives d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la législation tunisienne en vigueur.

**Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à .....**

**AVIS DES SOCIETES**

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

**BANQUE NATIONALE AGRICOLE -BNA-**  
Siège social : Avenue Mohamed V 1002 Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 avril 2024.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture :

- Des rapports du Conseil d'Administration, sur l'activité et les états financiers individuels de la B.N.A, sur l'activité du groupe B.N.A et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2023,
- Des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels de la B.N.A et sur les états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2023,

Approuve les rapports du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31.12.2023 tels qu'ils sont présentés.

**Cette résolution est adoptée à .....**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relatives aux banques et établissements financiers, approuve les opérations et conventions mentionnées audit rapport.

**Cette résolution est adoptée à .....**

**TROISIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire, décide d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice 2023 comme suit :

	En dinars
RESULTAT NET 2023	190 013 468,962
REPORT A NOUVEAU 2022	441 542,119
<b>BENEFICE A REPARTIR ET A DISTRIBUER</b>	<b>190 455 011,081</b>
RESERVES LEGALES	-
DIVIDENDES DE L'EXERCICE 2023	57 600 000,000
RESERVES POUR REINVESTISSEMENT EXONERES	80 000 000,000
FONDS SOCIAL	500 000,000
RESERVES EXTRAORDINAIRES	51 800 000,000
<b>TOTAL</b>	<b>189 900 000,000</b>
<b>REPORT A NOUVEAU 2023</b>	<b>555 011,081</b>

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe ainsi le montant des dividendes à 0,900 Dinar (Neuf-cents millimes) par action et fixe la date de mise en paiement pour le.....

**Cette résolution est adoptée à .....**

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie les cooptations faites par le conseil d'administration d'administrateurs représentant de l'Etat et les actionnaires publics, comme suit :

- Mme Imen KOUKI en remplacement de Mr Raouf KLIBI, à compter du 1<sup>er</sup> Août 2023.
- M. Houcein MOUELHI en remplacement de Mr Zakaria Oueslati, à compter du 1<sup>er</sup> Août 2023.
- M. Mohamed BEN OTHMAN en remplacement de Mme Nejia GHARBI à compter du 4 Août 2023.

Et ce, pour le reste du mandat de leurs prédécesseurs qui prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2023.

**Cette résolution est adoptée à .....**

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2023.

**Cette résolution est adoptée à .....**

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration ainsi que la rémunération des présidents et des membres des comités comme suit :

- Un montant de quatre mille dinars net (4 000 TND) par séance pour le président du conseil d'administration.

- Un montant de deux mille dinars net (2 000 TND) par séance et par membre du conseil d'administration.
- Un montant de deux mille dinars net (2 000 TND) pour les présidents du comité d'audit et du comité des risques par séance et par président de chaque comité.
- Un montant de mille dinars net (1 000 TND) par séance pour les administrateurs membres du comité d'audit et du comité des risques ainsi que pour les présidents et administrateurs membres des autres comités issus du conseil d'Administration.

Les présidents et les membres appartenant à plus d'un comité ne peuvent bénéficier que d'une seule rémunération calculée sur la base de leurs présences à un seul comité de leur choix.

**Cette résolution est adoptée à .....**

### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer :

- M/Mme .....: administrateur représentant de l'Etat et des actionnaires publics ;
- M/Mme .....: administrateur représentant de l'Etat et des actionnaires publics ;
- M/Mme .....: administrateur représentant de l'Etat et des actionnaires publics ;
- Mme Houda MACHAT..: administrateur indépendante.

Et ce, pour un mandat de trois années qui prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2026.

**Cette résolution est adoptée à .....**

### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de :

- Mme Imen KOUKI : administrateur représentant de l'Etat et des actionnaires publics.
- M. Mohamed BEN OTHMAN: administrateur représentant de l'Etat et des actionnaires publics.
- M. HOUCEIN MOUELHI : administrateur représentant de l'Etat et des actionnaires publics.
- M. Mohamed Khaled BELLAGHA : administrateur représentant des actionnaires privés.

Et ce, pour un mandat de trois années qui prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2026.

**Cette résolution est adoptée à .....**

### **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le rachat par la Banque de ses propres actions, dans la limite des dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, tel qu'ajouté par la loi n° 99-92 du 17 Août 1999 et l'arrêté du Ministre des Finances du 17 Novembre 2000 portant visa du règlement du marché financier.

Elle délègue au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer les prix maximum d'achat et minimum de revente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée.

**Cette résolution est adoptée à .....**

**DIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Banque Nationale Agricole d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite d'un montant global de 200 millions de dinars et ce, pour la période comprise entre la réunion de la présente Assemblée et celle qui statuera sur les comptes du prochain exercice. Le Conseil d'Administration est autorisé à fixer le montant de chaque émission et en arrêter les modalités et conditions.

**Cette résolution est adoptée à .....**

**ONZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal ou toute personne mandatée par celui-ci pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôts, de publication d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et toutes autres formalités prévues par la loi.

**Cette résolution est adoptée à .....**

2024 – AS – 0339

**AVIS DES SOCIETES**

**PROJET DE RESOLUTIONS AGE**

**BANQUE NATIONALE AGRICOLE -BNA-**  
Siège social : Avenue Mohamed V 1002 Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en date du 30 avril 2024.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide l'amendement de l'article 4 des statuts de la banque comme suit :

**Article 4 :**

La Banque prend la dénomination suivante :

**BANQUE NATIONALE AGRICOLE**

Cette dénomination sera précédée ou suivie de la forme juridique de la banque ou des initiales S.A.

Le nom commercial de la Banque est:

**BNA BANK.**

**Cette résolution est adoptée à .....**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, approuve l'amendement des statuts conformément à :

- la loi bancaire n°2016-48 du 11 Juillet 2016 ;
- la circulaire BCT n°2021-05 du 19/08/2021 ayant pour objet « Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers ».

Cet amendement a été effectué en date du 08 Juin 2023, par le Directeur Général par intérim, en se référant à l'article 291 alinéa 4 du code des sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve, à titre de régularisation, l'amendement des articles 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 des statuts conformément au tableau en annexe.

**Cette résolution est adoptée à .....**

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal ou toute personne mandatée par celui-ci pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôts, de publication d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et toutes autres formalités prévues par la loi.

**Cette résolution est adoptée à .....**

2024 – AS – 0340

**AVIS DES SOCIETES**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**ATTIJARI BANK**

Siège social : Rue Hédi Karray – N° 24 – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis

Banque Attijari de Tunisie – Attijari bank, a le plaisir de porter à la connaissance de ses actionnaires, que son Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 15 avril 2024, a fixé le montant des dividendes relatifs à l'exercice 2023 à **quatre dinars cinq cent millimes (4,500 DT)** par action, soit **90%** de la valeur nominale. La date de mise en paiement de ces dividendes se fera à partir du **19 avril 2024**.

---

2024 – AS – 0341

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>					
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	116,483	118,582	118,603
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	161,974	165,190	165,223
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	133,909	136,386	136,409
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	145,572	148,383	148,411
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	139,251	141,622	141,646
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	142,304	145,362	145,391
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	133,870	135,467	135,485
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	53,810	54,835	54,844
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	39,375	40,205	40,214
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	134,030	136,783	136,808
11 BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	117,462	119,822	119,845
12 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	117,320	119,605	119,630
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
13 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	20,764	21,154	21,159
14 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	142,874	145,864	145,889
15 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP *	BH INVEST ****	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
16 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	139,085	141,390	141,405
17 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	13,339	13,515	13,516
18 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	199,359	203,277	203,316
19 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	13,198	13,330	13,331
20 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	112,861	114,951	114,970
21 ATTJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTJARI GESTION	23/08/21	116,840	119,310	119,335
22 FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	16,275	16,602	16,606
23 FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	102,479	104,915	104,943
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
24 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,191	2,231	2,234
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>					
25 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	71,403	72,318	72,328
26 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	151,452	149,580	149,525
27 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	110,803	110,657	110,854
28 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	124,282	126,406	126,425
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
29 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	156,441	158,353	158,412
30 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	590,491	596,604	596,731
31 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	144,009	140,100	140,480
32 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	200,676	198,261	197,921
33 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	104,179	105,533	105,618
34 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	147,938	146,514	146,579
35 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	172,750	177,590	177,808
36 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	157,666	161,855	162,101
37 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	25,461	25,148	25,147
38 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	105,718	105,657	105,599
39 FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,089	1,099	1,101
40 FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,077	1,098	1,100
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
41 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 523,691	2 556,167	2 559,985
42 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	237,303	237,203	237,190
43 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,183	3,245	3,262
44 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,838	2,896	2,908
45 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	52,948	48,878	48,675
46 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,443	1,459	1,461
47 FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,240	1,254	1,254
48 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,245	1,249	1,251
49 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	15,405	16,146	16,263
50 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,679	11,688	11,671
51 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	15,208	16,017	16,135
52 FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 143,999	5 179,642	5 189,144
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>					
53 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	94,943	94,918	95,057
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
54 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,247	1,248	1,256

OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>							
55 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/23	3,846	112,492	114,366	114,394
56 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/23	5,459	101,715	103,362	103,378
57 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/23	5,974	108,976	111,120	111,141
58 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/23	5,520	106,522	108,481	108,499
59 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	30/05/23	6,786	107,814	109,970	109,991
60 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/23	5,601	111,530	113,487	113,505
61 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNB CAPITAUX	06/01/97	11/05/23	5,881	108,204	110,297	110,318
62 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/05/23	5,613	105,763	107,843	107,864
63 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	108,991	111,024	111,045
64 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/23	4,635	109,856	112,061	112,083
65 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/23	4,074	107,593	109,471	109,488
66 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	15/03/24	6,300	107,384	103,128	103,147
67 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	15/05/23	5,617	106,088	108,274	108,295
68 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/23	3,038	108,299	109,641	109,657
69 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/23	5,547	105,957	107,846	107,664
70 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	30/05/23	4,939	102,982	104,248	104,258
71 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/05/23	4,405	109,844	111,758	111,775
72 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	16/04/24	6,058	105,470	107,381	101,341
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>							
73 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	11/05/23	3,983	115,302	116,582	116,593
74 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	5,614	107,664	109,830	109,840
75 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,394	111,628	113,680	113,703
76 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	04/04/24	7,810	107,851	102,563	102,587
77 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	1 015,847	1 035,230	1 035,409
78 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	-	10 168,428	10 171,319
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>							
79 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	26/05/23	7,009	111,235	113,422	113,554
80 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	99,895	101,995	102,091
<b>SICAV MIXTES</b>							
81 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/23	1,083	62,861	57,143	57,169
82 SICAV BNA	BNB CAPITAUX	14/04/00	11/05/23	3,243	111,593	114,846	114,566
83 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,940	18,302	18,309
84 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	15/03/24	15,604	329,803	326,176	326,192
85 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/05/23	39,656	2 266,898	2 333,569	2 334,189
86 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	25/05/23	2,910	70,568	70,846	69,959
87 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	18/05/23	2,266	56,146	55,957	55,915
88 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	16/04/24	1,712	108,631	109,181	107,482
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>							
89 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	18/05/23	0,205	11,437	10,591	10,571
90 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	18/05/23	1,450	16,704	17,138	17,205
91 ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	29/05/23	0,509	17,930	17,628	17,649
92 ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	29/05/23	0,410	15,723	15,606	15,622
93 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/23	6,034	105,039	106,572	106,418
94 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	10/05/23	1,821	90,783	88,708	88,562
95 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	03/05/23	0,381	94,735	92,922	92,732
96 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	106,369	107,196	107,265
97 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	100,033	100,084	100,175
98 FCP SMART CEA **	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	14/08/23	0,280	11,001	11,142	11,160
99 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	12/02/24	5,182	104,393	97,190	97,404
100 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS ***	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/05/23	2,452	78,463	76,693	76,683
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>							
101 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	90,370	92,077	92,614
102 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	0,995	124,098	126,426	126,521
103 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	151,568	155,137	155,447
104 FCP OPTIMA	BNB CAPITAUX	24/10/08	-	-	156,449	157,159	159,118
105 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,186	196,794	201,746	202,956
106 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,072	186,237	190,639	191,444
107 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	5,548	181,047	187,131	187,446
108 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	29/05/23	0,240	25,149	25,832	26,115
109 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	12/03/24	872,459	10 866,132	10 601,013	10 632,249
110 FCP VIVO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	139,448	135,451	136,702
111 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	12/07/23	3,189	97,599	99,648	99,917
112 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/05/23	115,511	4 947,705	4 946,097	4 941,385
113 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	05/04/24	0,401	10,736	10,567	10,603
114 FCP SECURITE	BNB CAPITAUX	27/10/08	29/05/23	7,634	173,918	175,324	175,451
115 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/05/23	337,170	11 448,885	11 454,926	11 459,725
116 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	24/05/23	302,359	10 487,634	10 695,924	10 697,907
117 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	22/03/24	774,496	10 761,297	10 306,460	10 320,579
118 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	12/03/24	646,688	10 636,069	10 422,517	10 451,063
119 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	05/04/24	509,993	10 503,745	10 316,032	10 330,909
120 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	-	-	-	10,256	10,261
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>							
121 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,330	126,098	125,870	125,910
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>							
122 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	1 033,783	1 038,080	1 044,818

\* OPCVM en liquidation anticipée

\*\* Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

\*\*\* La Valeur Liquidative de FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS a été divisée par deux depuis le 04/08/2023

\*\*\*\* BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
www.cmf.tn  
email : cmf@cmf.tn  
Le Président du CMF  
**M. Salah ESSAYEL**

## COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'ouverture au public des fonds communs de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée « FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT », « FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV », « FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL », « FCPR RELANCE+ » et « FCPR ADVANCED FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

31. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
32.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
33.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
34. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
37.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
38. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
39.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
40.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
42.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
46. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
47. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
48. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
52. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
53.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
54.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
55. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
56. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
57.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
58. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
59. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
60. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
61.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
63.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
64. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
65. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400

67. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
68. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
69. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
70. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
71. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
74. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
75. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
76. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

## II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22 . Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00

25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
34. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
35. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
36. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
37. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
38. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
39. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
40.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
41.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
43. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
44. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
45. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
46.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
47. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
48.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
49. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
50. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
51.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
53. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
54. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
55.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
56. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
57. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
58.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
59.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
60.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
61.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211

62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
64.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
65.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
66.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
67.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
68.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
69.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
70. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
71.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
72. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
73. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
74. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
75.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
78. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
81.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
82.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
83.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
84.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
85.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
86.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
89.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
90.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
91.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
92.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
93. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
94.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
95. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
96.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
97.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
98.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

99.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
100. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
101. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
102.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
103.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFUL, le Kram, Tunis	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
2	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
3	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
6	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
11	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
12	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST (2)	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

## DERNIERE MISE A JOUR : 03/04/2024

25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
28	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
29	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
30	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
49	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis

55	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
57	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
73	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
74	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
77	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
78	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis

83	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
86	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
96	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
97	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
102	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
103	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) OPCVM en liquidation anticipée

(2) BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

(3) Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis

31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
----	--------------------	-------------	---

## LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

## LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FIS Compartiment TITAN Seed Fund I - Dinars	MEDIN Fund Management Company	17, rue Ibn Charaf, 2ème étage, Belvédère, 1002-Tunis
6	FIS Compartiment TITAN Seed Fund I - Euros	MEDIN Fund Management Company	17, rue Ibn Charaf, 2ème étage, Belvédère, 1002-Tunis
7	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis

*\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### INFORMATIONS POST AGO

#### TAWASOL GROUP HOLDING

**Siège Social** : 20 Rue des Entrepreneurs-ZI Charguia II-2035-Ariana

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur l'exercice comptable 2022, en date du 28 Mars 2023, la société TAWASOL GROUP HOLDING publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées.
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat comptable
- ♦ La liste des membres du conseil d'administration

#### **1- Résolutions Adoptées**

##### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant que les actionnaires présents ou représentés, réunissent **85,81 %** du capital social, approuve le mode et délai de convocation à l'AGO annuelle relative à l'exercice 2022

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

##### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine le retard de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaires statuant sur les comptes individuels et consolidés de l'exercice 2022, ainsi que les modalités relatives à la communication des documents y afférents et déclare la régularité de la présente assemblée pour statuer sur son ordre du jour.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

##### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve, d'une manière définitive, le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, sur l'activité de la société TGH et du Groupe pour l'exercice 2022, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

##### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture des rapports généraux et spéciaux du commissaire aux comptes, déclare avoir pris connaissance desdits rapports dans tous leurs détails.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

##### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture et examen des rapports du Conseil d'Administration, des rapports généraux et spéciaux des commissaires aux comptes, approuve les États financiers individuels et consolidés au 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés.

Les états financiers individuels font apparaître des capitaux propres de **114 184 354 DT** y compris un résultat net déficitaire de l'exercice s'élevant à **182 246 DT** et un total du bilan de **139 404 856 DT**.

Les états financiers consolidés font apparaître des capitaux propres de **26 729 343 DT** y compris un résultat net bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **1 158 519 DT** et un total du bilan de **188 766 857 DT**.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

##### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture et examen du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions prévues à l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, conclues au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve les conventions qui y figurent.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

## SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice 2022 pour un montant de **182 246 DT** comme suit :

Résultat de l'exercice 2022	-182 246
Résultat reporté	3 000 105,700
Résultat à répartir	2 817 859,700
Réserves légales	140 892,985
Résultat reporté	<b>2 676 966,715</b>

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

## HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne sans réserve aux Administrateurs quitus pour leur gestion au titre de l'exercice 2022.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

## NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent Procès-Verbal pour faire tous dépôt et publications que besoin sera.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

## 2-Bilan Après Affectation du Résultat Comptable:

### BILAN AU 31.12.2022 (exprimé en dinars Tunisiens)

ACTIFS	NOTES	31-déc-22	31-déc-21
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Immobilisations incorporelles	<b>1</b>	6 266	6 266
Amortissement des immobilisations incorporelles	<b>1-1</b>	-6 266	-6 266
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Immobilisations corporelles	<b>2</b>	5 498 624	5 459 025
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>2-1</b>	-1 660 162	-1 532 323
Provisions sur immobilisations corporelles		-6 000	0
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>		<b>3 832 461</b>	<b>3 926 702</b>
<b>Immobilisations financières</b>			
Immobilisations financières	<b>3</b>	112 420 334	112 430 334
<b>Immobilisations financières nettes</b>		<b>112 420 334</b>	<b>112 430 334</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>116 252 795</b>	<b>116 357 036</b>
<b>Autres actifs non courants</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>116 252 795</b>	<b>116 357 036</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Clients et comptes rattachés		2 130 108	2 110 409
<b>Clients et comptes rattachés nets</b>		<b>2 130 108</b>	<b>2 110 409</b>
Autres actifs courants	<b>4</b>	14 170 285	12 742 351
Provision		-71 500	-71 500
<b>Autres actifs courants nets</b>		<b>14 098 785</b>	<b>12 670 851</b>
Placements et autres actifs financiers	<b>5</b>	6 750 000	6 750 000
<b>Placements nets</b>		<b>6 750 000</b>	<b>6 750 000</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>6</b>	173 167	216 986
<b>Liquidités nettes</b>		<b>173 167</b>	<b>216 986</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>23 152 061</b>	<b>21 748 246</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>139 404 856</b>	<b>138 105 282</b>

**BILAN AU 31.12.2022 (exprimé en dinars Tunisiens)**

<b>CAPITAUX PROPRES &amp; PASSIFS</b>	<b>NOTES</b>	<b>31-déc-22</b>	<b>31-déc-21</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>7</b>		
Capital social		108 000 000	108 000 000
Réserves légales		1 707 802,285	1 566 909,3
Autres capitaux propres		1 799 584	1 799 584
Résultats reportés		2 676 966,715	3 000 105,7
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>114 184 354</b>	<b>114 366 600</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>		<b>114 184 354</b>	<b>114 366 600</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts		7 895 748	8 502 405
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>8</b>	<b>7 895 748</b>	<b>8 502 405</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs & comptes rattachés	<b>9</b>	2 993 836	2 075 990
Autres passifs courants	<b>10</b>	4 041 655	2 929 630
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>11</b>	10 289 263	10 230 658
<b>Total des passifs courants</b>		<b>17 324 754</b>	<b>15 236 278</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>25 220 502</b>	<b>23 738 682</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>139 404 856</b>	<b>138 105 282</b>

### 3- Etat d'Evolution des Capitaux Propres après Affectation du Résultat Comptable :

Désignation	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
Capitaux Propres au 31/12/2022 avant affectation	108 000 000	1 566 909,3	1 799 585	3 000 105,7	-182 246	114 184 354
Affectation du résultat de 2022		140 892,985		-323 138,985	-182 246	
Capitaux Propres au 31/12/2022 après affectation	<b>108 000 000</b>	<b>1 707 802,285</b>	<b>1 799 585</b>	<b>2 676 966,715</b>	<b>0</b>	<b>114 184 354</b>

#### 4-Liste des membres du conseil d'administration

N°	Administrateur	Représenté par	Qualité	Mandat	Activité professionnelle	Mandats dans d'autres conseils d'administration
1	M.Ahmed CHABCHOUB	Lui-même	Président du conseil d'administration	2021-2022-2023	Cogérant ESSEYAHA Golf	<u>Administrateur</u> : - TIS - Esseyaha SA
2	M.Mohamed Amine CHABCHOUB	Lui-même	Administrateur	2021-2022-2023	-Directeur Général TGH-TIS -Cogérant ESSEYAHA Golf	<u>Président du conseil</u> : - MARAIS - UTS-PALMA - Hayatcom Tunisie <u>Administrateur</u> : - Retel - TIS - Essyaha - City car
3	M.Tarek NSIRI	Lui-même	Administrateur indépendant	2021-2022-2023	Gérant Société Bureau d'assistance Kaiser	
4	M.Jalel TEBIB	Lui-même	Administrateur représentant les actionnaires minoritaires	2021-2022-2023	Directeur Général FIPA Tunisia	- <u>Administrateur</u> - APII - Tunisian Investment Authority

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**HANNIBAL LEASE**

**Siège social** : Rue, du Lac Marlaren, immeuble Triki, Les Berges du Lac 1053

**RELANCE DE L'APPEL A CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR  
REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES**

**1- Objet :**

Hannibal Lease se propose de désigner, par voie d'appel à candidature, un Administrateur représentant les actionnaires minoritaires détenant individuellement 0,5 % au plus du capital et les institutionnels détenant individuellement 5 % du capital au plus, et ce Conformément à la réglementation du Marché Financier et la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissements Financier ainsi que de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier N°23 du 10 Mars 2020.

Par institutionnel, on entend les Organismes de Placement Collectifs, les Etablissements de Crédit, les Assurances, les Sociétés d'Investissement à Capital Fixe, les Sociétés d'Investissement à Capital Risque et les caisses de retraite.

A cet effet, Hannibal Lease informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors d'une assemblée électorale convoquée dans un délai ne dépassant pas de 10 Jours la date de clôture de l'appel à candidature.

L'établissement soumettra la désignation à la ratification de l'Assemblée Générale Ordinaire.

**2- Critères d'éligibilité :**

Les candidats éligibles au poste de membre du Conseil d'Administration doivent remplir les conditions énoncées à l'article 193 du Code des Sociétés Commerciales tel que modifié par la loi n°2016-36 du 29 Avril 2016, les articles 47, 57 et 60 de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissements Financiers et les conditions exigées dans la Décision Générale du Conseil Financier N°23 du 10 Mars 2020.

Les candidats doivent notamment remplir les conditions énoncées dans l'article 193 du Code des Sociétés Commerciales tel que modifié par la loi n°2016-36 du 29 Avril 2016, les dispositions de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux Etablissements Financiers, notamment les articles 47,57 et 60, ainsi que les conditions exigées par la Circulaire BCT n°2021-05 relative à la définition d'un cadre de gouvernance pour les Banques et les Etablissements Financiers notamment les articles 20, 23, 24 et 25 et la décision générale du CMF n°23 du 10 Mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration notamment les articles 2, 3, 4, 5 et 6.

Le candidat au poste d'Administrateur indépendant doit satisfaire les conditions légales ci- après :

- Doit justifier d'une participation individuelle dans le capital d'Hannibal Lease ne dépassant pas 0,5%.
- Être, obligatoirement, une personne physique.
- Ne-pas être privé de ses droits civils.
- Ne pas être parmi les personnes non éligibles à la fonction de membre du conseil d'administration, tels qu'énoncés par l'article 193 du Code des Sociétés Commerciales tel que modifié par la loi n°2016-36 du 29 Avril 2016
- Ne doit pas être fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle et ce conformément à l'article 193 du code des sociétés commerciales.
- Ne doit pas être parmi les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce ;
- Ne doit pas avoir fait l'objet un jugement irrévocable pour faux en écriture, pour vol, pour abus de confiance, pour escroquerie ou délit puni par les lois sur l'escroquerie, pour extorsion de fonds ou valeurs d'autrui, pour soustraction commise par dépositaire public, pour émission de chèque sans provision, pour corruption ou évvasion fiscale, pour recel des choses obtenues à l'aide de ces infractions ou pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- N'ayant pas été gérant ou mandataire de sociétés, condamné en vertu des dispositions du Code Pénal relatives à la banqueroute ;
- Ne doit pas être révoqué des fonctions d'administration ou de gestion d'une entreprise suite à une sanction infligée par la Banque Centrale de Tunisie ou par l'une des autorités chargées du contrôle du marché financier ou des entreprises d'assurance et de réassurance ou des institutions de microfinance ;
- N'ayant pas fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation dans l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire ;
- N'ayant pas fait l'objet d'un jugement irrévocable de faillite, et ce conformément à l'article 60 de la loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

- Ne doit pas être dans une situation où il est établi pour la Banque Centrale de Tunisie, sa responsabilité dans la mauvaise gestion d'une banque ou d'un établissement financier ayant causé des difficultés qui ont rendu nécessaire la soumission de la banque ou l'établissement financier à un plan de résolution ou à la liquidation ;
- N'avoir à la date de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec Hannibal Lease, l'un de ses actionnaires autres que minoritaires ou ses administrateurs, ou une tierce partie de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel ;
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
  - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint ou salarié d'Hannibal Lease;
  - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint ou salarié d'une société appartenant au même groupe qu'Hannibal Lease;
- Ne pas être Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique d'une société dans laquelle Hannibal Lease détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du Conseil de Surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général ,le directeur général adjoint d'Hannibal Lease (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié d' Hannibal Lease désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur ou de membre du Conseil de Surveillance;
- Ne pas avoir été membre de l'organe d'administration ou de l'organe de direction d'une entité ayant des liens avec Hannibal Lease au sens de l'article 43 de la loi n° 2016- 48 au moins au cours des 5 dernières années ;
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du : - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint ou salarié d'Hannibal Lease - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint ou salarié d'une société appartenant au même groupe qu'Hannibal Lease
- Ne pas être prestataire de services, notamment Conseiller, Banquier, Client, Fournisseur ou Salarié du groupe Hannibal Lease ;
- N'agissant pas pour le compte d'un client, d'un fournisseur ou d'un prestataire de service significatif d'Hannibal Lease ;
- N'ayant pas de participation directe dans le capital social d'Hannibal Lease ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint ou d'un salarié d'Hannibal Lease ;

- Ne pas être, en même temps, membre du Conseil d'Administration, du Conseil de Surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse qui exerce dans le même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe ;
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec Hannibal Lease ou d'une société concurrente ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.
- Ne pas avoir des contrats de prestations conclus directement par lui-même ou par personne interposée avec Hannibal Lease ou avec l'une des sociétés ayant des liens avec Hannibal Lease et ce, au sens de l'article 43 de la loi n° 2016-48,
- N'occupant pas une responsabilité partisane à l'échelle centrale, régionale ou locale.

Le candidat doit posséder les qualifications requises lui permettant d'accomplir convenablement sa mission de membre du Conseil d'Administration d'Hannibal Lease. Il doit avoir, à cet égard, une compréhension appropriée des différents types d'activités financières importantes de l'établissement avec une expérience dans le domaine économique, bancaire ou financier et une capacité d'analyse développée. A cet égard, le candidat doit, obligatoirement, disposer au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) dans des spécialités en relation avec la finance ou la comptabilité ou les sciences économiques ou juridiques ou les sciences de gestion et d'une expérience professionnelle minimale de 10 ans dans le domaine bancaire, financier ou économique.

### **3- Constitution du dossier de candidature :**

Le dossier de candidature doit comporter les éléments suivants :

- Une demande de candidature au poste d'Administrateur représentant les petits actionnaires au nom de **Monsieur le Président du Conseil d'Administration** d'Hannibal Lease présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil.
- Un Curriculum Vitae détaillé du candidat ainsi que les documents justifiant ses qualifications et ses compétences conformément à l'annexe 1 à la circulaire n°2021-05 du 19 août 2021.
- Une copie de la Carte d'Identité Nationale.
- La fiche signalétique dûment remplie et signée (dont modèle en **annexe 2**).

- Une déclaration sur l'honneur dûment remplie et signée par le candidat suivant modèle en **annexe 3** attestant que le candidat répond aux critères d'éligibilité prévus par le présent appel à candidature.
- Un bulletin numéro 3 datant de moins de 3 mois.
- Une attestation de propriété des actions détenues délivrée par l'intermédiaire agréé administrateur chez lequel les titres sont inscrits en compte.

**Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents énumérés ci-dessus ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte.**

Pour toute information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à Hannibal Lease, par écrit selon l'une des deux modalités suivantes :

**Fax : 71 139 460**

**E-mail : [info@hannibalsease.com.tn](mailto:info@hannibalsease.com.tn)**

#### **4- Modalités de dépôt :**

Le dossier de candidature doit parvenir à Hannibal Lease par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par rapide poste ou par porteur, contre décharge, à l'adresse suivante :

**Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemman - Les berges du Lac - 1053 Tunis - Tunisie** au plus tard **le 29 Avril 2024 à 17h00**. Le cachet de la poste et du Bureau d'Ordre de Hannibal Lease faisant foi. L'enveloppe extérieure, libellée au nom de **Monsieur le Président du Conseil d'Administration d'Hannibal Lease**, doit porter la mention apparente suivante :

**« Ne pas ouvrir – Candidature au poste d'administrateur représentant les petits actionnaires »**

#### **5- Choix des candidats :**

Dès la clôture de l'appel à candidature, Hannibal Lease transmettra, pour avis, au Conseil du Marché Financier la liste préliminaire des candidats admis à concourir. Le Conseil du Marché Financier peut refuser tout candidat inscrit sur la liste qui ne respecte pas les conditions légales exigées.

Dans un délai maximum de dix (10) jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature, Hannibal Lease doit convoquer les actionnaires minoritaires en assemblée électorale. L'avis de convocation sera publié sur le Bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et sur le site web de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée électorale. Hannibal Lease mettra à la disposition des actionnaires minoritaires toutes les informations nécessaires sur les candidats retenus.

Au cours de l'assemblée électorale, les actionnaires minoritaires doivent élire un seul candidat figurant sur la liste proposée. Pour être élu, le candidat doit avoir obtenu la majorité des voix des actionnaires minoritaires présents ou représentés ayant pris part à l'élection. Si à l'issue de cette élection aucun candidat n'obtient la majorité, un second tour est organisé lors de la même séance.

Seuls les trois candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont maintenus. Le choix se portera sur le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix au second tour.

Hannibal Lease doit soumettre la désignation du représentant des actionnaires minoritaires à la ratification de L'Assemblée Générale Ordinaire.

Toutes les modalités de participation et de vote à l'assemblée électorale seront exhaustivement détaillées dans l'avis de convocation.

---

*(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

Annexe 1 à la circulaire n°2021-05 du 19 août 2021

**CURRICULUM VITAE**

**INFORMATIONS GENERALES**

Nom de famille :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

N° pièce d'identité :      pays/ date d'émission

Adresse actuelle :

Téléphone :

Adresse électronique :

**FORMATION ACADEMIQUE ET DIPLOMES**

Intitulé diplôme	Nom de l'établissement	Date /durée	Domaines d'études/Observations

**FORMATION PROFESSIONNELLE ET CERTIFICATS**

Formation	Nom de l'établissement	Date/durée	Observations

## **EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE**

<i>Expérience dans le domaine bancaire/financier</i>			
<i>Fonction/titre du poste</i>	<i>Organisation/entreprise</i>	<i>Principales Responsabilités domaines d'expertise</i>	<i>Date/durée</i>

<i>Autres expériences hors du secteur bancaire/financier (poste de cadre dirigeant ou autre)</i>			
<i>Fonction/titre du poste</i>	<i>Organisation/entreprise</i>	<i>Principales Responsabilités domaines d'expertise</i>	<i>Date/durée</i>

<i>Membre dans d'autres organes d'administration/de direction</i>			
<i>Fonction/titre du poste</i>	<i>Organisation/entreprise</i>	<i>Principales Responsabilités domaines d'expertise</i>	<i>Date/durée</i>

## **AUTRES COMPETENCES**

## **LANGUES**

Je certifie que les informations contenues dans le présent CV sont exactes et complètes.

Tunis le .....

Signature de la personne  
désignée

---

(ANNEXE 2)

CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES  
ACTIONNAIRES MINORITAIRES

FICHE SIGNALÉTIQUE DE CANDIDATURE

<b>Nom et Prénom</b>	..... .....
<b>CIN (1)</b>	N° ..... Délivrée à ..... Le .....
<b>Profession /Qualité</b>	..... .....
<b>Formation Académique, certifications et Diplômes obtenus (2)</b>	..... ..... ..... .....
<b>Expérience Professionnelle (3)</b>	Dans le domaine bancaire et sociétés de leasing : ..... ..... ..... Autres : ..... ..... .....
<b>Adresse</b>	..... .....
<b>Tél.</b>	Fixe..... GSM.....
<b>E-mail</b>	.....
<b>Autres informations</b>	..... .....
<b>Membre de Conseils d'Administration (4)</b>	Oui /__ / Non /__ / Si Oui Nombre : .....

(1) Joindre une copie de la CIN.

(2) Joindre les copies des diplômes.

(3) Joindre les justificatifs de l'expérience professionnelle.

(4) Joindre les justificatifs des fonctions exercées.

(ANNEXE 3)

**CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES  
ACTIONNAIRES MINORITAIRES**

**DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné (e) (Nom et Prénom) :.....

Titulaire de la CIN N° .....délivrée à :.....le :.....

faisant élection de domicile au :.....

.....

Candidat (e) au poste d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires, membre du Conseil d'Administration d'Hannibal Lease, déclare formellement sur l'honneur :

- Les critères d'éligibilité fixés par les Termes de référence de ce poste ;
- Les conditions énoncées par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales notamment l'article 193 tel que modifié par la loi n°2016-36 du 29 Avril 2016, et par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers ;
- N'ayant pas de lien avec Hannibal Lease au sens de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 (Art 43), relative aux banques et aux établissements financiers ;
- N'étant pas membre du conseil d'administration ou directeur général ou gérant ou salarié d'une société ayant des liens avec Hannibal Lease au sens de l'article 43 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers ;
- Ne rendant pas directement ou indirectement des prestations de services Hannibal Lease ;
- N'agissant pas pour le compte d'un client ou d'un fournisseur d'Hannibal Lease;
- N'ayant pas exercé au cours des six dernières années un mandat de commissaire aux comptes d'Hannibal Lease ou n'ayant pas fait partie de l'équipe du commissaire aux comptes d'Hannibal Lease ;
- N'ayant pas été salarié d'Hannibal Lease ou de l'une de ses filiales, au cours des cinq dernières années ;
- Ne faisant pas partie des salariés d'autres Etablissement financiers, de banque ou filiales de celles-ci ;
- N'occupe pas la fonction de membre de conseil d'administration ou de surveillance d'une banque commercialisant des produits concurrents ou d'un établissement financier ou d'une société appartenant au même groupe;

- N'ayant pas fait l'objet d'un jugement définitif pour faux en écriture, vol, abus de confiance, escroquerie extorsion de fonds ou valeurs d'autrui, soustraction commise par dépositaire public, corruption ou évasion fiscale, émission de chèque sans provision, recel des choses obtenues à l'aide de ces infractions ou infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- N'ayant pas été frappé(e) par un jugement de faillite ;
- N'ayant pas été gérant ou mandataire de sociétés, condamné en vertu des dispositions du code pénal relatives à la banqueroute ;
- N'ayant pas été révoqué(e) des fonctions d'administration ou de gestion d'une entreprise soumise au contrôle de la Banque Centrale de Tunisie ou par l'une des autorités chargées du contrôle du marché financier ou des entreprises d'assurance et de réassurance ou des institutions de microfinance, en vertu d'une sanction infligée par ces autorités ;
- N'ayant pas subi une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire ;
- N'ayant pas été responsable de la mauvaise gestion d'une banque ou d'un établissement financier ayant causé des difficultés qui ont rendu nécessaire la soumission de la banque ou de l'établissement financier à un plan de résolution ou à la liquidation ;
- N'étant pas dans l'une des situations d'interdiction et d'incompatibilité prévues par la législation en vigueur et notamment les articles 46, 57 et 58 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers.

Fait à .....le.....

**Signature**

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### ETATS FINANCIERS

#### **ARAB TUNISIAN LEASE –ATL-**

Siège social : Ennour Building, Centre Urbain Nord, 1082 Mahrajène –Tunis-

L'Arab Tunisian Lease -ATL- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 25 avril 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mme Emna RACHIKOU et Mr Chérif BEN ZINA.

## Arab Tunisian Lease

## BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2023

(Unité : en dinar tunisien)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
<b>Actifs</b>			
Liquidités et équivalents de liquidités	5	7 401 142	14 654 580
Placements à court terme	6	76 220 068	43 816 375
Créances issues d'opérations de leasing	7	555 552 403	531 233 864
Placements à long terme	8	25 915 830	21 366 159
Valeurs Immobilisées	9&10	4 072 945	4 059 366
Autres actifs	11	8 528 464	8 612 727
<b>Total des actifs</b>		<b>677 690 852</b>	<b>623 743 071</b>
<b>Passifs</b>			
Concours bancaires et dettes rattachées	12	12 315	8 300
Emprunts et dettes rattachées	13	455 174 141	397 009 855
Dettes envers la clientèle	14	3 051 976	4 441 340
Fournisseurs et comptes rattachés	15	74 493 654	89 315 312
Autres passifs	16	13 929 325	12 635 631
<b>Total des passifs</b>		<b>546 661 411</b>	<b>503 410 438</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital		32 500 000	32 500 000
Réserves		69 193 859	64 399 039
Résultats reportés		9 863 773	7 269 841
Résultat de l'exercice		19 471 807	16 163 753
<b>Total des Capitaux propres</b>	17	<b>131 029 441</b>	<b>120 332 633</b>
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>		<b>677 690 852</b>	<b>623 743 071</b>

## Arab Tunisian Lease

## ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2023

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
<b>Engagements donnés</b>			
Accords de financement prêt à mettre en force		28 667 103	33 725 764
Autres Engagements donnés	46	75 420 207	59 457 533
<b>Total des engagements donnés</b>		<b>104 087 310</b>	<b>93 183 297</b>
<b>Engagements reçus</b>			
Hypothèques reçues		2 674 769	3 801 951
Garanties reçues d'établissements bancaires		75 420 207	59 457 533
Intérêts à échoir sur crédits leasing		131 417 866	121 296 189
<b>Total des engagements reçus</b>		<b>209 512 842</b>	<b>184 555 673</b>
<b>Engagements réciproques</b>			
Emprunts obtenus non encore encaissés		69 000 000	115 000 000
Crédits consentis non encore versés		2 699 250	8 883 142
Opérations de portage		151 800	151 800
<b>Total des engagements réciproques</b>		<b>71 851 050</b>	<b>124 034 942</b>

## Arab Tunisian Lease

## ÉTAT DE RESULTAT

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2023

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2023	Jusqu'au 31/12/2022
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		82 757 437	75 357 235
Autres produits sur opérations de leasing		2 403 977	2 513 724
<b>Total des produits de leasing</b>	<b>18</b>	<b>85 161 414</b>	<b>77 870 959</b>
Charges financières nettes	<b>19</b>	(39 268 868)	(35 982 373)
Produits des placements	<b>20</b>	4 231 455	4 183 312
<b>Produits nets</b>		<b>50 124 001</b>	<b>46 071 898</b>
Autres produits d'exploitation	<b>21</b>	395 163	315 797
Charges de personnel	<b>22</b>	(11 217 521)	(10 146 215)
Autres charges d'exploitation	<b>23</b>	(3 856 536)	(3 805 497)
Dotations aux amortissements et aux résorptions	<b>24</b>	(625 258)	(545 627)
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>(15 304 152)</b>	<b>(14 181 542)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>		<b>34 819 849</b>	<b>31 890 356</b>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	<b>25</b>	(4 432 866)	(7 908 761)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	<b>26</b>	(6 012)	(52 986)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>30 380 971</b>	<b>23 928 609</b>
Autres gains ordinaires	<b>27</b>	926 789	657 939
Autres pertes ordinaires	<b>28</b>	(56 915)	(56 624)
<b>Résultat des activités ordinaires avant impot</b>		<b>31 250 845</b>	<b>24 529 924</b>
Impôts sur les bénéfices	<b>29</b>	(9 408 387)	(7 705 684)
<b>Résultat des activités ordinaires après impot</b>		<b>21 842 458</b>	<b>16 824 240</b>
Eléments extraordinaires	<b>30</b>	(2 370 651)	(660 487)
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>19 471 807</b>	<b>16 163 753</b>

## Arab Tunisian Lease

## ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2023

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2023	Jusqu'au 31/12/2022
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Encaissements provenant des clients de leasing		437 802 304	420 537 573
Décaissements aux fournisseurs de biens donnés en leasing		(381 298 577)	(328 195 551)
Encaissements autres que leasing	31	4 843 934	1 215 285
Décaissements autres que leasing		(9 187 964)	(5 297 320)
Décaissements au personnel		(6 092 576)	(4 892 967)
Impôts et taxes payés (autres que I.I.S)		(17 624 099)	(18 945 977)
Acquisition/Cession de placements à court terme		(32 500 000)	54 500 000
Intérêts perçus	32	2 160 744	3 964 306
Intérêts payés	33	(35 142 033)	(32 849 282)
Impôts sur le résultat payés	34	(11 633 715)	(4 609 867)
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</b>		<b>(48 671 982)</b>	<b>85 426 201</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Dividendes reçus sur placements à long terme	35	255 000	295 000
Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	36	44 950	76 824
Décaissements sur acquisition de participation	37	(5 000 000)	-
Encaissements provenant de la cession de placements à long terme	38	-	10 000
Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres	39	(697 242)	(395 392)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	40	512 187	307 710
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>		<b>(4 885 105)</b>	<b>294 142</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes versés	41	(8 774 962)	(6 499 972)
Encaissements provenant des emprunts	42	262 656 880	65 000 000
Remboursement des emprunts	43	(207 582 285)	(136 196 998)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>46 299 633</b>	<b>(77 696 970)</b>
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice</b>		<b>(7 257 454)</b>	<b>8 023 374</b>
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		14 646 281	6 622 907
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice</b>	<b>44</b>	<b>7 388 827</b>	<b>14 646 281</b>

## Arab Tunisian Lease

## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

ARRÊTES AU 31 décembre 2023  
(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

## Note 1 : Présentation de la société et de son régime fiscal

## (a)- Présentation de la société

L'Arab Tunisian Lease (ATL) est un établissement financier créé sous forme de société anonyme de droit tunisien le 04 décembre 1993.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing le 18 janvier 1993.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), le 19 décembre 1997, par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Son siège social, est sis à Ennour Building - Centre Urbain Nord 1082 Mahragène.

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT a été porté à 17.000.000 DT suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2008 puis à 25.000.000 DT par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012 puis à 32.500.000 par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2019. Le capital est divisé en 32.500.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 31/12/2023, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
"ARAB TUNISIAN BANK ""ATB""	12 999 920	12 999 920	40,00%
"BANQUE NATIONALE AGRICOLE ""BNA""	3 616 171	3 616 171	11,13%
ENNAKL	2 666 921	2 666 921	8,21%
SEFINA SICAF	1 275 539	1 275 539	3,92%
DRISS MOHAMED SADOK	1 163 908	1 163 908	3,58%
PIRECO.	750 000	750 000	2,31%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	700 000	700 000	2,15%
LA STRAMICA	595 509	595 509	1,83%
DRISS BEN SADOK MOHAMED	614 000	614 000	1,89%
FCP OPTIMA	587 500	587 500	1,81%
"ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD ""AMI""	414 373	414 373	1,27%
AUTRES ACTIONNAIRES	7 116 159	7 116 159	21,90%
<b>Total Général</b>	<b>32 500 000</b>	<b>32 500 000</b>	<b>100,00%</b>

**(b)- Régime fiscal de la société****(b-1)- Impôt sur les sociétés**

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

**(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée**

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'ATL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

L'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007.
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

**(b-3)- Autres impôts et taxes**

L'ATL est, essentiellement, soumise aux autres taxes suivantes :

-La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L), conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale. Pour les contrats de leasing conclus avant le 1er janvier 2008, la taxe est assise sur les redevances de crédit-bail TVA incluse. Pour ceux conclus après ladite date, la taxe est assise uniquement sur les marges financières TVA incluse. L'article 50 de la loi n° 2012-01 du 16 mai 2012 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2012 a supprimé le plafond de 100.000 DT prévu par l'article 38 III du code de la fiscalité locale et ce à partir du 1er janvier de la même année.

-La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

-La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

**Note 2 : Référentiel d'élaboration des états financiers individuels****(a)- Déclaration de conformité**

Les états financiers de l'ATL, arrêtés au 31 décembre 2023, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2016-03 du 29 juillet 2016 et 2018-06 du 05 Juin 2018, n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2012-09 du 29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT, n° 2011-04 du 12 avril 2011 n° 2012-02 du 11 janvier 2012 , n°2021-01 du 11 janvier 2021 , n°2022-02 du 4 mars 2022 ,n°2023-02 du 24 fevrier 2023 et n°2024-01 du 19 janvier 2024.

L'ATL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 - Avantages au personnel.
- IAS 21 - Effets des variations des cours des monnaies étrangères.
- IAS 33 - Résultat par action
- IAS 39 - Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

L'ATL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, des relations de couverture contre le risque de change ainsi que du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, l'ATL ne recourt pas aux modèles annexés à la norme générale NCT 01.

En effet, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, l'ATL a adopté, depuis l'exercice clos le 31 décembre 2009, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.

- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.

- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

#### **(b)- Utilisation d'hypothèses et estimations**

Le processus d'établissement des états financiers annuels en conformité avec le référentiel comptable appliqué, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, qu'il s'agisse de la valorisation de certains actifs et passifs ou de certains produits et charges.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Dans le cadre de la préparation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023, l'utilisation d'hypothèses et d'estimations a porté principalement, comme lors de l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, sur les éléments suivants :

-Dépréciation des créances issues des opérations de leasing : La Direction procède à la fin de chaque trimestre et à la fin de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle, des créances issues des opérations de leasing conformément à la démarche décrite au niveau de la note 3 (c-2).

-Dépréciation des placements à long terme : les provisions pour dépréciation des placements à long terme sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté semestriel.

#### **(c)- Utilisation du jugement**

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de l'ATL a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas, en particulier, pour la comptabilisation des relations de couverture contre le risque de change [Cf. note 3 (c-7)], pour la comptabilisation des avantages au personnel [Cf. note 3 (c-9)] et pour le calcul du résultat de base par action [Cf. note 3 (c-12)].

#### **(d)- Saisonnalité**

L'activité de l'ATL n'est pas saisonnière.

### Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par l'ATL pour l'établissement de ses états financiers annuels peuvent être résumés comme suit :

#### (a)- Bases de mesure

Les états financiers annuels ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

#### (b)- Unité monétaire

Les états financiers annuels de l'ATL sont libellés en Dinar Tunisien.

#### (c)- Sommaire des principales méthodes comptables

##### (c-1)- Créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing conclus par l'ATL portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location financement.

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de l'ATL :

- c) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- d) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

L'ATL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

## (c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

► **Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :**

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991)

2- Estimation individualisée et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

Classes	Actifs	Taux de la provision
B2	Actifs incertains	20%
B3	Actifs préoccupants	50%
B4	Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut (encours financier majoré des impayés, des intérêts de retard et des autres facturations par note de débit des frais de déplacement, des frais de rejet, etc.) déduction faite :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing adossés aux actifs incertains (classe B2) et préoccupants (classe B3),
- de la valeur d'expertise du matériel récupéré ou la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou en état d'épave pour tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4), et
- de la valeur de réalisation attendue des hypothèques inscrites consenties par les relations dont les engagements sont devenus douteux en 2014 ou ultérieurement.
- Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués adossés aux engagements classés en B2 et en B3, sont les suivants :
  - Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
  - Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% ou 60% par an d'âge selon le degré de vétusté
  - Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les garanties comprenant les cautionnements bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques consenties par les relations dont les engagements ont été classés parmi les concours douteux antérieurement à 2014, n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions requises.

3-Constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;

70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;

100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante :  $A=N-M+1$  tel que :

A : Ancienneté dans la classe B4 ;

N : Année d'arrêt des états financiers ;

M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

-des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),

-des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit,

-des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et

-des provisions constituées conformément au paragraphe 2 supra.

► **Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :**

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes combinant les couples (secteur d'activité - nature du bien donné en leasing) et ce conformément aux dispositions de l'article 1er de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012 et par la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021 , n°2022-02 du 4 mars 2022 , n°2023-02 du 24 février 2023 et n°2024-01 du 19 janvier 2024.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet de déterminer pour chaque groupe de contreparties un taux de migration moyen observé au cours des années antérieurs. Les taux de migration historiques du groupe des contreparties sont majorés par des taux prédéfinis par secteur . La société détermine par la suite le taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel observé durant les années antérieurs à l'année N à partir des taux de provisionnement pour chaque groupe de contreparties. Ce calcul se fait hors agios réservés.

Par référence aux taux de provisionnement moyen d'un groupe de contrepartie observé durant les années antérieurs, la direction générale doit se prononcer sur les taux de provisions à retenir pour le calcul des provisions collectives. Ces taux ne doivent en aucun cas être inférieurs aux taux de provisionnement minimum. L'application des taux de provisionnement inférieurs aux taux minimaux doit être motivée et autorisée par la banque centrale de Tunisie.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société ATL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'ATL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les préloyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent, aussi, aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Les marges financières et intérêts de retard courus et demeurant impayés à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus-values de remplacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

(c-4)- Placements et des revenus y afférents :

● **Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

● **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ainsi que les fonds à capital risque confiés à des SICAR en gestion pour compte dans le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société.

Les placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme, figurent, en outre, parmi les éléments de cette rubrique.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré qui, en substance, établissent une relation de créancier-débiteur entre la société et l'entité émettrice, sont évalués, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux dispositions de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, en considérant l'antériorité des échéances impayées pour la détermination du taux de provisionnement applicable à l'engagement brut (principal à échoir majoré du principal impayé) réduit à hauteur de la valeur mathématique de la participation.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

-Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

-À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat."

● **Revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

## (c-5)- Emprunts et les charges y afférentes

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique "Emprunts et dettes rattachées" et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les commissions de placement et de mise en place versés aux intermédiaires sont, initialement, imputées en charges reportées parmi les autres postes d'actif, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés, aux taux faciaux contractuels, parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Ultérieurement, les intérêts courus et non échus calculés aux taux faciaux contractuels figurent au passif du bilan en tant que dettes rattachées parmi les éléments de la même rubrique abritant le principal dû.

## (c-6)- Conversion des emprunts libellés en monnaies étrangères

Initialement, les emprunts libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinars selon le taux de change en vigueur à la date de déblocage.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces emprunts sont actualisés sur la base du cours de change de clôture. Les différences de change (pertes ou profits), en découlant, sont imputées en résultat conformément à la norme internationale d'information financière, IAS 21 -Effets des variations des cours des monnaies étrangères.

## (c-7)- Relations de couverture contre le risque de change

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "Fonds de Péréquation des Changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

La fraction encourue, à la date de reporting, desdites contributions est rapportée au résultat, prorata temporis, et figure parmi les éléments de la rubrique "charges financières nettes".

Au sens de la norme internationale d'information financière, IAS 39 -Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, la garantie du fonds constitue, en substance, un instrument financier dérivé (instrument de couverture) destiné à neutraliser l'impact de la fluctuation du cours de change sur le solde monétaire des emprunts extérieurs et des dettes rattachées (élément couvert).

L'instrument de couverture est initialement comptabilisé à sa juste valeur nulle, en raison de l'absence d'un déboursé à la notification de l'accord de garantie. Ultérieurement, il est réévalué au bilan à sa juste valeur, correspondant au risque de change encouru et estimé à la date de reporting, par le biais du compte de résultat "Gains et pertes nets sur instruments de couverture". Symétriquement, cette réévaluation neutralise l'impact sur le résultat de l'actualisation des éléments couverts pour le risque de change considéré.

## (c-8)- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années et converties en taux d'amortissement).

Rubrique	durées d'utilité en année	Taux d'amortissement
- Logiciels	3 ans	33,3%
- Constructions	20 ans & 50 ans	5% & 2%
- Matériel de transport	5 ans	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,0%
- Matériel informatique	3 ans	33,3%
- Agencements, aménagements et installations	10 an	10,0%

## (c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'ATL sont classés en deux catégories :

-Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;

-Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

► **Avantages à court terme**

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

► **Avantages postérieurs à l'emploi**

Conformément la norme internationale d'information financière IAS 19 - avantages au personnel, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "régimes à cotisations définies" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des primes d'assurance appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "régimes à prestations définies" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de l'ATL, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, l'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, l'ATL, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs l'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à douze fois le dernier salaire mensuel brut.

## (c-10)- Frais préliminaires engagés ultérieurement à la création de la société :

Les frais préliminaires engagés par la société ultérieurement à sa création, notamment ceux encourus à l'occasion d'une augmentation de capital sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "charges reportées", dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

-Les frais sont nécessaires à l'action de développement envisagée ;

-Les frais sont de nature marginale (autrement dit, ils peuvent être individualisés et se rattachent entièrement et uniquement à l'action de développement envisagée) ;

-Il est probable que les activités futures de la société, y compris celles résultant de l'action de développement envisagée, permettront de récupérer les frais engagés.

La résorption des frais d'augmentation de capital, prend effet à compter de l'exercice de leur engagement selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans.

## (c-11)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

## (c-12)- Résultat de base par action :

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 - Résultat par action, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

(c-13)- Etat des flux de trésorerie :

Le solde des comptes de liquidités et équivalents de liquidités est constitué des soldes des comptes de caisse, des soldes nets des comptes courants bancaires, des soldes des comptes espèces ouverts auprès des intermédiaires en bourse ainsi que des placements liquides en titres d'OPCVM de distribution obligatoire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les variations de la trésorerie générées par les activités d'exploitation incluent, notamment, les entrées et sorties de trésorerie liées au leasing mobilier et immobilier ainsi que celles relatives aux immeubles donnés en location simple et aux prêts accordés au personnel.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent, notamment, des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de placements à long terme ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent, notamment, les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et aux autres emprunts matérialisés ou non par un titre.

Les intérêts payés et reçus figurent parmi les flux liés aux activités d'exploitation.

Les dividendes reçus sur les placements à long terme et les produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour comptes sont classés parmi les flux d'investissement. Les dividendes versés sont classés en flux liés aux activités de financement.

Les entrées et sorties de trésorerie liés aux activités de financement et concernant des éléments ayant un rythme de rotation rapide, des montants élevés et des échéances courtes sont présentées pour leur montant net.

Lorsqu'un contrat est comptabilisé en tant que couverture d'une position identifiable, les flux de trésorerie relatifs à ce contrat sont classés de la même façon que les flux de trésorerie de la position ainsi couverte.

(c-14)- Etat des engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan incluent les droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance de la situation financière de la société. Les effets des droits et obligations sur le montant ou la consistance de la situation financière sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Le tableau des engagements hors bilan distingue :

- (a) Les engagements qui résultent de l'existence d'une obligation (légale, contractuelle ou implicite), et
- (b) Les passifs éventuels qui résultent :

-Soit de l'existence d'une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources,

-Soit d'une obligation potentielle, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un événement futur incertain.

Les engagements hors bilan comprennent :

- (a) Les engagements de financement donnés ou reçus,
- (b) Les engagements de garantie donnés ou reçus, et
- (c) Les engagements réciproques.

Les engagements de financement et de garantie sont enregistrés en hors bilan dès la naissance d'une obligation contractuelle irrévocable. Ils cessent d'y figurer dès leur extinction, soit par l'arrivée du terme de l'engagement soit par sa mise en jeu.

En dehors des garanties reçues de la clientèle, la valeur pour laquelle un engagement de financement ou de garantie est comptabilisé en hors bilan résulte généralement des termes contractuels et correspond à la valeur des fonds à accorder ou à recevoir pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée ou reçue pour les engagements de garantie.

Les garanties reçues de la clientèle sont comptabilisées en hors bilan, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la société, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

**Note 4 : Faits marquants de la période :**

L'exercice clos le 31 Décembre 2023, a été marqué par les faits suivants :

- 1 - Une augmentation des « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing » de 7 400 202 dinars (10%) provenant de l'augmentation des mises en force de 6% et le taux de marge de 52 pts de base.
- 2 - De l'augmentation des charges financières de 3 286 495 dinars (9%). Ceci est expliqué par l'augmentation de l'encours moyen pondéré des ressources (8%) , Aussi ATL à pu assurer un financement adaptable à l'accroissement de son activité par le recours à une ligne de financement à court terme renouvelable.
- 3 - Une diminution des « Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées » pour 3 475 895 dinars (-44%) suite aux efforts de recouvrement, avec une baisse du taux de couverture des créances classées de 100 pts de base.
- 4 - Une augmentation des charges au personnel due aux nouveaux recrues, aux augmentations conventionnelles et des provisions s'y rattachant aux différés bonus.
- 5 - Courant 2023, l'ATL a clôturé deux emprunts obligataire de 120 000 000 dinars.

**Note 5 : Liquidités et équivalents de liquidités :**

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2023 un montant de 7 401 142 KDT contre 14 654 580 KDT au 31 décembre 2022 et s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Avoirs en Banques	7 359 445	14 615 332
Avoirs en caisse	41 297	38 848
Avoirs chez les intermédiaires en bourse	79	79
Placements en OPCVM de distribution obligataire	321	321
<b>Total</b>	<b>7 401 142</b>	<b>14 654 580</b>

**Note 6 : Placements à court terme :**

Le solde de cette rubrique s'élève à 76 220 068 DT au 31 Décembre 2023 contre 43 816 375 DT, au 31 Décembre 2022. Il s'agit de certificat de dépôts.

	31/12/2023	31/12/2022
Certificats de dépôt au nominal	76 500 000	44 000 000
Intérêts précomptés non courus sur certificats de dépôt	(279 932)	(183 625)
<b>Total</b>	<b>76 220 068</b>	<b>43 816 375</b>

**Note 7 : Créances issues d'opérations de leasing :**

Au 31 Décembre 2023, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 555 552 403 DT.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

		31/12/2023	31/12/2022
<b>Créances sur contrats mis en force</b>		<b>611 967 922</b>	<b>582 077 569</b>
Encours financiers	7.1	580 962 090	548 427 571
Impayés		34 308 784	36 158 797
Créances- assurance matériel en leasing		105 649	105 808
Créances- factures à établir		402 999	371 735
Valeurs à l'encaissement		(560 508)	1 877
Intérêts échus différés		(3 251 091)	(2 988 218)
Créances sur contrats en instance de mise en force		2 699 250	8 883 142
<b>Total brut des créances leasing</b>	<b>7.2</b>	<b>614 667 172</b>	<b>590 960 711</b>
A déduire couverture			
Provisions à base individuelle et additionnelles	7.2	(42 695 121)	(43 922 254)
Provisions collectives	7.2	(12 047 777)	(11 194 898)
Produits réservés	7.2	(4 371 871)	(4 609 695)
<b>Total net des créances leasing</b>		<b>555 552 403</b>	<b>531 233 864</b>

## 7.1- Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 Décembre 2023 la somme de 580 962 090 DT contre 548 427 571 DT au 31 Décembre 2022.

Par rapport au 31 décembre 2022, les encours financiers ont enregistré une augmentation nette de 32 534 519 DT expliqué comme suit :

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
<b>Soldes au 31 décembre 2022</b>	<b>1 621 317 391</b>	<b>(1 072 889 820)</b>	<b>548 427 571</b>
<b>Capital amorti des anciens contrats</b>	-	<b>(196 950 461)</b>	<b>(196 950 461)</b>
<b>Ajouts de la période</b>	<b>335 182 897</b>	<b>(81 597 122)</b>	<b>253 585 775</b>
Investissements (Nouveaux contrats)	321 998 442	(79 019 478)	242 978 964
Relocations	13 184 455	(2 577 644)	10 606 811
<b>Retraits de la période</b>	<b>(250 215 573)</b>	<b>226 114 780</b>	<b>(24 100 795)</b>
Cessions à la valeur résiduelle	(179 367 149)	179 365 354	(1 795)
Cessions anticipées	(33 083 052)	25 805 845	(7 277 207)
Transferts (cessions)	(9 706 492)	6 289 953	(3 416 539)
Radiations	(2 113 763)	1 947 543	(166 220)
Relocations	(22 561 944)	10 505 939	(12 056 005)
Liquidation d'encours	(3 383 173)	2 200 146	(1 183 027)
<b>Soldes au 31 décembre 2023</b>	<b>1 706 284 716</b>	<b>(1 125 322 624)</b>	<b>580 962 090</b>

L'analyse des encours financiers par maturité se présente comme suit :

		31/12/2023	31/12/2022
<b>Paiements minimaux sur contrats actifs</b>		<b>705 818 251</b>	<b>663 739 813</b>
à recevoir dans moins d'1 an		285 821 597	271 169 401
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans		416 536 397	387 909 813
à recevoir dans plus de 5 ans		3 460 257	4 660 599
<b>Produits financiers non acquis</b>		<b>(131 417 866)</b>	<b>(121 296 189)</b>
<b>Investissement net dans les contrats actifs</b>	<b>(1)</b>	<b>574 400 385</b>	<b>542 443 624</b>
à recevoir dans moins d'1 an		220 431 904	211 094 129
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans		350 726 192	327 161 406
à recevoir dans plus de 5 ans		3 242 289	4 188 089
<b>Valeurs résiduelles</b>	<b>(2)</b>	<b>611 323</b>	<b>672 941</b>
<b>Contrats suspendus en contentieux</b>	<b>(3)</b>	<b>5 950 382</b>	<b>5 311 005</b>
<b>Total</b>		<b>580 962 090</b>	<b>548 427 571</b>

L'analyse des encours financiers par secteur d'activité se présente comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Bâtiment et travaux publics	46 820 523	53 860 724
Industrie	85 108 184	81 909 089
Tourisme	90 575 031	74 186 010
Commerce et services	297 709 890	287 829 755
Agriculture	60 748 462	50 641 993
<b>Total</b>	<b>580 962 090</b>	<b>548 427 571</b>

L'analyse des encours financiers par type de matériel se présente comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Equipements	24 471 481	27 336 150
Matériel roulant	465 486 273	416 964 258
Matériel spécifique	66 341 762	77 589 134
<b>Sous Total</b>	<b>556 299 516</b>	<b>521 889 542</b>
Immobilier	24 662 574	26 538 029
<b>Total Net</b>	<b>580 962 090</b>	<b>548 427 571</b>

## 7.2- Analyse et classification des créances sur la clientèle:

	ANALYSE PAR CLASSE DE RISQUE					TOTAL	Dont leasing immobilier
	A : Actifs courants	B 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 : Actifs incertains	B 3 : Actifs préoccupants	B 4 : Actifs compromis		
Encours financiers	485 107 045	66 370 422	1 497 450	1	27 987 172	580 962 090	24 662 574
Impayés	2 153 955	8 579 033	542 752	12 533	23 020 508	34 308 781	1 456 451
Créances- assurance matériel en leasing	78 667	26 091	-	-	890	105 648	-
Créances- factures à établir	131 951	6 919	-	-	264 129	402 999	-
Valeurs à l'encaissement	(560 508)	-	-	-	-	(560 508)	-
Intérêts échus différés***	(2 674 728)	(394 716)	(8 886)	-	(172 761)	(3 251 091)	-
Contrats en instance de mise en force	2 699 250	-	-	-	-	2 699 250	-
<b>CREANCES LEASING</b>	<b>486 935 632</b>	<b>74 587 749</b>	<b>2 031 316</b>	<b>12 534</b>	<b>51 099 938</b>	<b>614 667 169</b>	<b>26 119 025</b>
Avances reçues (*)	(3 041 788)	-	-	-	(10 188)	(3 051 976)	(129 560)
<b>ENCOURS GLOBAL (**)</b>	<b>483 893 844</b>	<b>74 587 749</b>	<b>2 031 316</b>	<b>12 534</b>	<b>51 089 750</b>	<b>611 615 193</b>	<b>25 989 465</b>
ENGAGEMENTS HORS BILAN	27 563 857	1 103 246	-	-	-	28 667 103	-
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>511 457 701</b>	<b>75 690 995</b>	<b>2 031 316</b>	<b>12 534</b>	<b>51 089 750</b>	<b>640 282 296</b>	<b>25 989 465</b>
Produits réservés	-	-	(92 863)	(1 266)	(4 277 742)	(4 371 871)	(185 591)
Provisions à base individuelle	-	-	(94 285)	(5 633)	(41 791 736)	(41 891 654)	(1 778 354)
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013-21)	-	-	-	-	(803 467)	(803 467)	-
<b>COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(187 148)</b>	<b>(6 899)</b>	<b>(46 872 945)</b>	<b>(47 066 992)</b>	<b>(1 963 945)</b>
Provisions à base collective	(12 047 777)	-	-	-	-	(12 047 777)	-
<b>COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1</b>	<b>(12 047 777)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(12 047 777)</b>	<b>-</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>499 409 924</b>	<b>75 690 995</b>	<b>1 844 168</b>	<b>5 635</b>	<b>4 216 805</b>	<b>581 167 527</b>	
<b>Ratio des actifs bilanciaux non performants (B2, B3 et B4)</b>			<b>0,33%</b>	<b>0,00%</b>	<b>8,35%</b>		
					<b>8,69%</b>		
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)</b>			<b>0,32%</b>	<b>0,00%</b>	<b>7,98%</b>		
					<b>8,30%</b>		
<b>Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés</b>			<b>9,21%</b>	<b>55,05%</b>	<b>91,75%</b>		
					<b>88,58%</b>		

(\*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

(\*\*) Base de calcul du ratio des actifs bilanciaux non performants

Le ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés s'établit au 31 Décembre 2023 à 88,58 % contre 85,40% au 31 Décembre 2022.

le ratio des actifs bilantiels non performants s'etablit au 31 decembre 2023 à 8,69 % contre 9,68% au 31 decembre 2022 . Le ratio des actifs non performants S'etabli au 31 decembre 2023 à 8,30% contre 9,16% au 31 decembre 2022.

L'article 10 bis de la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021 telque modifié et complété par les circulaires n°2022-02 du 4 mars 2022 , n°2023-02 du 24 fevrier 2023 et n°2024-01 du 19 janvier 2024 a instauré une nouvelle méthodologie pour le calcul des provisions collectives qui doivent être appliquée par les banques et les établissements financiers.

L'ATL s'est confirmée à cette méthode et le stock de provision collective totalise 12 048 KDT au 31/12/2023 contre 11 195 KDT au 31/12/2022, soit une dotation complémentaire de 853 KDT.

#### Note 8 : Placements à long terme

Le portefeuille d'investissement et des créances rattachées de la société s'élève, au 31 Décembre 2023, à 25 915 830 DT contre 21 366 159 DT au 31 Décembre 2022. Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

		31/12/2023	31/12/2022
<b>Portefeuille investissement (1)</b>	<b>8.1</b>	<b>34 024 954</b>	<b>29 462 523</b>
Participations directes		24 770 875	20 156 595
Participations en portage		151 800	151 800
Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte		9 102 279	9 154 128
<b>Créances rattachées (2)</b>		<b>145 980</b>	<b>152 727</b>
Intérêts courus sur portage financement		91 344	91 344
Produits à recevoir sur fonds à capital risque		51 873	58 620
Intérêts courus sur obligations		2 763	2 763
<b>Total brut</b>		<b>34 170 934</b>	<b>29 615 250</b>
<b>A déduire couverture</b>			
Provisions pour dépréciation des participations directes	8.1	(2 183 695)	(2 529 712)
Provisions pour dépréciation des participations en portage	8.1	(151 800)	(151 800)
Provisions pour dépréciation des fonds à capital risque	8.1	(5 828 265)	(5 476 235)
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage		(91 344)	(91 344)
<b>Total net</b>		<b>25 915 830</b>	<b>21 366 159</b>

## 8.1- Portefeuille investissement

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève, au 31 Décembre 2023, à 25 861 194 DT. Il se détail comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	Valeur nominale	Coût unitaire	% part	Montant brut	Provisions	Montant net
<b>PARTICIPATIONS DIRECTES :</b>					<b>24 770 875</b>	<b>(2 183 695)</b>	<b>22 587 180</b>
ATI	20 000	5	8,303	1,73%	166 055	(166 055)	-
SARI	9 900	100	115,531	30,00%	1 143 756	(1 143 756)	-
FCPR "PHENICIA SEED FUND	500	848	790,128	5,04%	395 064	(221 238)	173 826
FCPR PHENICIA FUND	500	1 000	1 000,000	8,88%	500 000	(102 646)	397 354
SENEC SICAR	500	100	100,000	10,00%	50 000	(50 000)	-
UNIFACTOR	340 000	5	5,000	11,33%	1 700 000	-	1 700 000
SICAR INVEST	30 000	10	10,000	3,00%	300 000	-	300 000
CLINIQUE LES PINS	50 000	10	10,000	3,35%	500 000	(500 000)	-
BRIQUETERIE DJBAL OEST	20 000	100	100,000	5,23%	2 000 000	-	2 000 000
CARTHAGO SANTAIRE	30 000	100	100,000	5,00%	3 000 000	-	3 000 000
FCP MAXULA	10 000	100	100,000	4,90%	1 000 000	-	1 000 000
FCPR CAPITALEASEFUND1	10 000	102	102,000	6,80%	1 020 000	-	1 020 000
BRIQUETERIE BIR MCHARGUA	70 000	100	100,000	3,33%	7 000 000	-	7 000 000
ATLLD	1 996 000	10	1,000	99,80%	1 996 000	-	1 996 000
Société T-PAP	400 000	10	10,000	3,14%	4 000 000	-	4 000 000
<b>PARTICIPATIONS EN PORTAGE :</b>					<b>151 800</b>	<b>(151 800)</b>	<b>-</b>
STE NOUR EL KANTAQUI	1 518	100	100,000		151 800	(151 800)	-
<b>FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (**)</b>					<b>9 102 279</b>	<b>(5 828 265)</b>	<b>3 274 014</b>
FG3 SICAR INVEST					850 000	(812 400)	37 600
FG3 ATD SICAR					460 000	(460 000)	-
FG4 ATD SICAR					1 500 006	(1 426 092)	73 914
FG5 ATD SICAR					2 772 000	(1 872 000)	900 000
FG6 ATD SICAR					1 520 273	(1 257 773)	262 500
FG7 ATD SICAR					1 000 000	-	1 000 000
FG SOFIA SICAR					1 000 000	-	1 000 000
<b>Total</b>	<b>4 604 918</b>	<b>2 700</b>	<b>2 714</b>		<b>34 024 954</b>	<b>(8 163 760)</b>	<b>25 861 194</b>

## Détail des participations ATD SICAR :

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Participations</b>		
CTIA (CANADO)	210 000	210 000
PAAMA	750 000	750 000
CIMENTS DE BIZERTE	1 000 006	1 000 006
CAP SAISONS	452 000	452 000
SOCIETE SGAA	240 000	240 000
SHPP	1 162 500	1 162 500
AXELARIS	490 000	490 000
TUNISIE HOTELIERE	750 000	750 000
STHH	492 843	492 843
SIMETAL	605 000	605 000
FOOD QUALITY	99 930	151 780
ATD SICAR 2020 (Court terme)	200 000	200 000
NETKYM	800 000	800 000
<b>TOTAL</b>	<b>7 252 278</b>	<b>7 304 128</b>

## Détail des participations SICAR INVEST :

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Participations</b>		
BRIQUETERIE MILADI ZOUHAIR BMZ	500 000	500 000
LABORATOIRE TUNISIE PHARMA	350 000	350 000
<b>TOTAL</b>	<b>850 000</b>	<b>850 000</b>

## Détail des participations SOFIA SICAR :

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Participations</b>		
GMG	800 000	-
PLACEMENT COURANT	200 000	1 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>

(\*\*) Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte chez SICAR INVEST , ATD SICAR et SOFIA SICAR totalisent, au 31 Décembre 2023, la somme de 9 208 323 DT et se présentent comme suit :

	FG3 SICAR INVEST	FG3 ATD SICAR	FG4 ATD SICAR	FG5 ATD SICAR	FG6 ATD SICAR	FG7 ATD SICAR	FG SOFIA SICAR	Total au 31/12/2023.
Année de libération :	2012	2008	2009	2010	2011	2020	2020	
Participations en rétrocession	850 000	460 000	500 000	2 772 000	1 520 273	800 000	800 253	7 702 526
Autres participations ciblées	-	-	1 000 006	-	-	-	-	1 000 006
Placements	11 686	-	-	-	22 655	213 226	200 000	447 567
Débiteurs divers	37 658	-	-	-	-	-	19 029	56 687
Disponibilités en Banques	91	20	-	-	-	-	1 426	1 537
<b>Total des emplois</b>	<b>899 435</b>	<b>460 020</b>	<b>1 500 006</b>	<b>2 772 000</b>	<b>1 542 928</b>	<b>1 013 226</b>	<b>1 020 708</b>	<b>9 208 323</b>
Dotations remboursables	850 000	460 000	1 500 006	2 772 000	1 520 273	1 000 000	1 000 000	9 102 279
Excédents antérieurs en instance	953	20	(1 050)	(34)	-	-	-	(111)
Excédent de l'exercice	894	-	(119)	(41)	22 655	13 210	19 754	56 353
Créditeurs divers	47 588	-	-	-	-	-	954	48 542
Découverts bancaires	-	-	1 169	74	-	17	-	1 260
<b>Total des ressources</b>	<b>899 435</b>	<b>460 020</b>	<b>1 500 006</b>	<b>2 772 000</b>	<b>1 542 928</b>	<b>1 013 226</b>	<b>1 020 708</b>	<b>9 208 323</b>

**(a) Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte / (b) + (c) = Produits à recevoir sur fonds à capital risque**

L'origine de l'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de la période close le 31 Décembre 2023 se détaille comme suit :

Plus-values de rétrocession	-	-	-	-	18 150	-	-	18 150
Produits nets des placements	-	894	-	-	4 653	13 244	19 802	38 593
Dividendes	-	529	-	-	-	-	1 817	2 346
Intérêts	-	-	-	-	-	-	17 877	17 877
Plus-values de cession	-	-	-	-	4 653	13 244	-	17 897
Moins-values de cession	-	-	-	-	-	-	(191)	(191)
Plus-values latentes	-	365	-	-	-	-	299	664
Services bancaires & assimilés	-	-	-	(119)	(41)	(148)	(48)	(390)
Excédent de l'exercice	-	894	-	(119)	(41)	22 655	13 210	56 353

### Note 9 : Immobilisations incorporelles

'Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent, au 31 Décembre 2023, une valeur nette comptable de 87 862 DT contre 181 652 DT au 31 Décembre 2022. Le tableau de variation des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				VCN
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	
Logiciels	33,3%	723 791	31 285		755 076	(582 265)	(84 949)		(667 214)	87 862
<b>TOTAUX</b>		<b>723 791</b>	<b>31 285</b>		<b>755 076</b>	<b>(582 265)</b>	<b>(84 949)</b>		<b>(667 214)</b>	<b>87 862</b>

### Note 10 : Immobilisations corporelles

Cette rubrique totalise, au 31 Décembre 2023, une valeur nette comptable de 3 985 084 DT contre 3.617.869 DT au 31 Décembre 2022. Le tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				VCN
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	
Terrains		14 250			14 250					14 250
Constructions	5% & 2%	4 315 806			4 315 806	(1 798 392)	(94 529)		(1 892 921)	2 422 885
Matériel de transport (*)	20,0%	1 707 560	324 735	(491 205)	1 541 090	(1 136 881)	(207 765)	491 205	(853 441)	687 649
Equipe-ments de bureau	10,0%	582 119	37 646	(2 645)	617 120	(474 584)	(26 505)	1 091	(499 997)	117 123
Matériel informatique	33,3%	1 037 525	52 057	(370)	1 089 212	(828 932)	(101 878)	370	(930 439)	158 773
Installations générales	10,0%	1 607 476	197 658		1 805 134	(1 112 607)	(109 622)		(1 222 230)	582 904
Immob en cours		4 500		(3 000)	1 500					1 500
<b>TOTAUX</b>		<b>9 269 236</b>	<b>612 096</b>	<b>(497 220)</b>	<b>9 384 112</b>	<b>(5 351 396)</b>	<b>(540 299)</b>	<b>492 666</b>	<b>(5 399 028)</b>	<b>3 985 084</b>

Les immobilisations exploitées dans le cadre de contrats de leasing sont totalement réglées et devenues propriété de l'ATL.

## Note 11 : Autres actifs

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2023 la somme de 8 528 464 DT contre 8 612 727 DT au 31 Décembre 2022 et se détaille comme suit :

		31/12/2023	31/12/2022
<b>Instrument de couverture</b>		<b>3 583 472</b>	<b>4 423 795</b>
<b>Prêts et avances au personnel</b>		<b>1 612 699</b>	<b>1 370 168</b>
Échéances à plus d'un an sur prêts		1 271 368	1 095 121
Échéances à moins d'un an sur prêts		341 331	275 047
Avances et acomptes		4 426	4 426
Moins : provisions		(4 426)	(4 426)
<b>Dépôts et cautionnements</b>		<b>282 307</b>	<b>282 307</b>
Créances immobilisées		321 829	321 829
Moins : provisions		(39 522)	(39 522)
<b>Charges reportées</b>		<b>1 792 438</b>	<b>1 499 496</b>
Frais d'émission des emprunts	11.1	1 792 438	1 499 496
<b>Etat, impôts et taxes (actif)</b>		<b>113</b>	<b>455 399</b>
Report de TVA		-	455 399
Retenues à la source		74 283	74 170
Moins : provisions		(74 170)	(74 170)
<b>Autres débiteurs</b>		<b>1 062 895</b>	<b>473 797</b>
Avance aux fournisseurs		-	11 122
Fonds de péréquation des changes		891 643	109 411
Autres débiteurs divers		420 618	602 631
Moins : provisions		(249 366)	(249 367)
<b>Comptes de régularisation actif</b>		<b>194 540</b>	<b>107 765</b>
Charges constatées d'avance		177 998	107 765
Compte d'attente à régulariser		16 542	-
<b>Total</b>		<b>8 528 464</b>	<b>8 612 727</b>

La rubrique "Instrument de couverture" est le montant de la perte de change couverte par Tunis Ré au 31/12/2023.

## 11.1- Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont amortis au prorata des intérêts courus conformément à la NCT 10.

Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 31 décembre 2023 comme suit :

Désignation	Valeurs brutes			Résorptions			VCN
	Début de l'exercice	Additions	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Fin de l'exercice	
FE des obligations ATL 2015/2	439 665	-	439 665	437 613	2 052	439 665	-
FE des obligations ATL 2016/1	324 801	-	324 801	319 777	5 024	324 801	-
FE des obligations ATL 2017/1	544 175	-	544 175	520 032	20 664	540 696	3 479
FE des obligations ATL 2017/2	229 368	-	229 368	205 667	16 437	222 104	7 264
FE des obligations ATL 2017/3	204 923	-	204 923	186 833	11 503	198 336	6 587
FE des obligations ATL 2018/1	290 994	-	290 994	270 992	14 091	285 083	5 911
FE des obligations ATL 2019/1	229 094	-	229 094	185 367	29 501	214 868	14 226
FE de l'emprunt BERD1	448 844	-	448 844	386 940	52 682	439 622	9 222
FE de l'emprunt BERD 2	27 218	-	27 218	21 156	4 202	25 358	1 860
FE de l'emprunt GGF	201 738	-	201 738	176 001	23 297	199 298	2 440
FE du CMT ATB	15 000	-	15 000	14 785	215	15 000	-
FE de l'emprunt PROPARCO	493 803	-	493 803	219 513	120 447	339 960	153 843
FE de l'emprunt SANAD 3	175 176	-	175 176	80 064	41 458	121 522	53 654
FE des obligations ATL 2020	443 302	-	443 302	284 442	82 507	366 949	76 353
Frais d'émission des obligations ATL 2021	383 239	-	383 239	93 524	87 007	180 531	202 708
Frais d'émission de l'emprunt GGF	93 380	-	93 380	41 131	21 374	62 505	30 875
Frais d'émission de l'emprunt BERD 3	60 314	-	60 314	25 975	10 860	36 835	23 479
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2022	383 587	-	383 587	19 310	92 204	111 514	272 073
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2023	-	553 527	553 527	-	145 632	145 632	407 895
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2023/2	-	547 242	547 242	-	26 673	26 673	520 569
<b>TOTAUX</b>	<b>4 988 621</b>	<b>1 100 769</b>	<b>6 089 390</b>	<b>3 489 122</b>	<b>807 827</b>	<b>4 296 952</b>	<b>1 792 438</b>

**Note 12 : Concours bancaires et dettes rattachées**

Ce poste totalise au 31 Décembre 2023 la somme de 12 315 DT contre 8 300 DT au 31 Décembre 2022 et se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Banques, découverts	12 315	8 300
<b>Total</b>	<b>12 315</b>	<b>8 300</b>

**Note 13 : Emprunts et dettes rattachées**

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 455 174 141 DT au 31 Décembre 2023 contre 397 009 855 DT au 31 Décembre 2022 et se détaillent comme suit :

		31/12/2023	31/12/2022
<b>Valeur de remboursement des emprunts</b>	<b>(1)</b>	<b>438 810 081</b>	<b>384 596 903</b>
Emprunts obligataires		228 237 600	157 050 900
Emprunts auprès des banques & E. F		64 419 048	47 092 119
Emprunts extérieurs		146 153 433	180 453 884
<b>Intérêts post comptés courus</b>	<b>(2)</b>	<b>14 612 290</b>	<b>9 920 243</b>
Intérêts courus sur emprunts obligataires		11 999 362	7 418 439
Intérêts courus sur emprunts auprès des banques & E. F		871 527	387 486
Intérêts courus sur emprunts extérieurs		1 741 401	2 114 318
<b>Contributions à payer au F.P.C</b>	<b>(3)</b>	<b>1 751 770</b>	<b>2 492 709</b>
<b>Total général</b>		<b>455 174 141</b>	<b>397 009 855</b>

B & E.F : Banques et Etablissements Financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

## 13.1- Valeur de remboursement des emprunts

La valeur de remboursement des emprunts s'établit à 438 810 081 DT au 31 Décembre 2023 contre 384 596 904 DT au 31 Décembre 2022.

Par rapport au 31 décembre 2022, la valeur de remboursement des emprunts a enregistré, au 31 Décembre 2023, un accroissement net de 73 728 412 DT expliqué comme suit :

DESIGNATION	Solde en début de l'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Échéances à moins d'un 1	Échéances à plus d'un 1
ATL 2015/2	5 190 000	-	(5 190 000)	-	-	-	-
ATL 2016/1	4 140 000	-	(4 140 000)	-	-	-	-
ATL 2017/1	13 818 400	-	(6 909 200)	-	6 909 200	6 909 200	-
ATL 2017-2	8 000 000	-	(4 000 000)	-	4 000 000	4 000 000	-
ATL 2017/3	7 120 000	-	(3 560 000)	-	3 560 000	1 780 000	1 780 000
ATL 2018/1	6 782 500	-	(5 082 100)	-	1 700 400	850 200	850 200
ATL 2019-1	8 000 000	-	(4 000 000)	-	4 000 000	4 000 000	-
ATL 2020/1	24 000 000	-	(8 000 000)	-	16 000 000	8 000 000	8 000 000
ATL 2021/1	40 000 000	-	(4 200 000)	-	35 800 000	4 200 000	31 600 000
ATL 2022/1	40 000 000	-	(3 732 000)	-	36 268 000	3 732 000	32 536 000
ATL 2023/1	-	60 000 000	-	-	60 000 000	10 654 000	49 346 000
ATL 2023/2	-	60 000 000	-	-	60 000 000	4 420 000	55 580 000
<b>Total des emprunts obligataires</b>	<b>157 050 900</b>	<b>120 000 000</b>	<b>(48 813 300)</b>		<b>228 237 600</b>	<b>48 545 400</b>	<b>179 692 200</b>
BIRD	8 710 778	-	(1 366 668)	1	7 344 111	1 366 667	5 977 445
BAD	341 182	-	(341 182)	-	-	-	-
BEI	12 494 932	-	(6 602 657)	(1 626 010)	4 266 265	4 266 265	-
BERD	32 971 553	-	(15 830 539)	178 944	17 319 958	11 869 958	5 450 000
SANAD fund	25 746 001	-	(7 266 666)	357 889	18 837 224	7 937 222	10 900 002
GREEN FOR GROWTH Fund	22 870 490	-	(8 219 869)	(383 240)	14 267 381	7 206 670	7 060 711
KFW	38 705 781	17 156 880	-	-	55 862 661	4 297 128	51 565 533
PROPARCO	38 613 167	-	(10 968 333)	610 999	28 255 833	11 803 333	16 452 500
<b>Total des emprunts imputés sur des lignes extérieures</b>	<b>180 453 884</b>	<b>17 156 880</b>	<b>(50 595 914)</b>	<b>(861 417)</b>	<b>146 153 433</b>	<b>48 747 243</b>	<b>97 406 191</b>
ATB (CMT)	2 368 310	-	(2 368 310)	-	-	-	-
STB (CMT)	3 000 000	-	(1 000 000)	-	2 000 000	1 000 000	1 000 000
CITI BANK (CCT)	25 000 000	105 500 000	(80 500 000)	-	50 000 000	50 000 000	-
ZITOUNA (CCT)	-	20 000 000	(20 000 000)	-	-	-	-
ATTIJARI BANK (CMT)	7 200 000	-	(2 400 000)	-	4 800 000	2 400 000	2 400 000
BIAT (CMT)	9 523 810	-	(1 904 762)	-	7 619 048	1 904 762	5 714 286
<b>Total des autres emprunts et concours bancaires</b>	<b>47 092 120</b>	<b>125 500 000</b>	<b>(108 173 072)</b>		<b>64 419 048</b>	<b>55 304 762</b>	<b>9 114 286</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>384 596 904</b>	<b>262 656 880</b>	<b>(207 582 286)</b>	<b>(861 417)</b>	<b>438 810 081</b>	<b>152 597 405</b>	<b>286 212 677</b>

## 13.2- Analyse des emprunts par maturité

Intitulé	Au 31 Décembre 2023							Au 31 Décembre 2022	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 an	Total en principal (1)	Intérêts courus (2)	Contributions à payer au F.P.C (3)		Total Général (1) +(2) +(3)
Dettes représentées par un titre									
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission									
Emprunts obligataires à taux fixe	19 317 500	21 002 200	153 772 200	25 920 000	220 011 900	11 933 385		231 945 285	151 661 737
Emprunts obligataires à taux variable	4 225 700	-	-	-	4 225 700	-		4 225 700	4 309 007
<b>Dettes subordonnées</b>									
- Dettes subordonnées remboursables									
Emprunts obligataires à taux fixe	-	4 000 000	-	-	4 000 000	65 977		4 065 977	8 498 595
<b>Autres fonds empruntés</b>									
- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers étrangers									
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	683 333	683 333	4 910 778	1 066 667	7 344 112	328 839	-	7 672 951	9 068 995
Banque Africaine de Développement (BAD)	-	-	-	-	-	-	-	-	343 228
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	2 184 936	2 081 329	-	-	4 266 265	2 286	23 469	4 292 020	12 572 102
SANAD Fund (SANAD)	4 303 889	3 633 333	10 900 002	-	18 837 224	326 883	587 866	19 751 973	27 015 787
Green for Growth Fund (GGF)	3 096 717	4 109 954	7 060 711	-	14 267 381	114 525	230 744	14 612 650	23 384 897
BERD	2 151 944	9 718 014	5 450 000	-	17 319 958	319 483	229 010	17 868 451	33 637 513
KFW	-	4 297 128	34 377 022	17 188 511	55 862 661	259 514	-	56 122 175	38 939 405
PROPARCO	6 319 167	5 484 167	16 452 500	-	28 255 833	389 871	680 681	29 326 385	40 098 981
- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers tunisiens									
<b>Crédits directs</b>									
ATB	-	-	-	-	-	-	-	-	2 478 335
CITI BANK	50 000 000	-	-	-	50 000 000	820 852	-	50 820 852	25 211 753
ATTIJARI	600 000	1 800 000	2 400 000	-	4 800 000	4 096	-	4 804 096	7 205 656
STB	250 000	750 000	1 000 000	-	2 000 000	18 668	-	2 018 668	3 026 531
BIAT	476 190	1 428 571	5 714 286	-	7 619 048	27 911	-	7 646 959	9 557 331
<b>Solde au 31/12/2023</b>	<b>93 609 376</b>	<b>58 988 029</b>	<b>242 037 499</b>	<b>44 175 178</b>	<b>438 810 081</b>	<b>14 612 290</b>	<b>1 751 770</b>	<b>455 174 142</b>	<b>397 009 855</b>

**Note 14 : Dettes envers la clientèle**

Les dettes envers la clientèle ont atteint 3 051 976 DT au 31 Décembre 2023 contre 4 441 340 DT au 31 Décembre 2022 et se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Avances et acomptes reçus des clients	3 051 976	4 441 340
<b>Total net</b>	<b>3 051 976</b>	<b>4 441 340</b>

**Note 15 : Fournisseurs et comptes rattachés**

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 74 493 654DT au 31 Décembre 2023 contre 89 315 312 DT au 31 Décembre 2022 et se détaillent comme suit :

		31/12/2023	31/12/2022
<b>Fournisseurs de biens</b>	<b>(1)</b>	<b>74 062 611</b>	<b>88 509 086</b>
Fournisseurs, factures parvenues		4 525 121	4 964 669
Fournisseurs, factures non parvenues		1 446 750	1 733 587
Effets à payer		68 090 740	81 810 830
<b>Autres fournisseurs</b>	<b>(2)</b>	<b>431 043</b>	<b>806 226</b>
Compagnies d'assurance		1 036	1 036
Fournisseurs d'immobilisations propres		23 561	23 561
Divers fournisseurs		406 446	781 630
<b>Total général</b>		<b>74 493 654</b>	<b>89 315 312</b>

**Note 16 : Autres passifs**

Les autres passifs totalisent 13 929 325 DT au 31 Décembre 2023 contre 12 635 631 DT au 31 Décembre 2022 et se détaillent comme suit :

		31/12/2023	31/12/2022
<b>Provisions pour risques et charges :</b>		<b>1 600 000</b>	<b>1 936 589</b>
Provision pour risque et charges		1 600 000	1 936 589
<b>Etat impôts et taxes :</b>		<b>7 289 894</b>	<b>5 431 961</b>
Impôt sur les sociétés à payer	16.1	4 565 014	4 461 112
TVA à payer		1 953 701	-
Autres impôts et taxes		771 179	970 850
<b>Personnel :</b>		<b>3 210 594</b>	<b>2 911 135</b>
Bonus et primes de bilan à payer		2 760 318	2 501 500
Congés à payer		450 276	409 635
<b>Créditeurs divers</b>		<b>14 584</b>	<b>83 352</b>
Actionnaires, dividendes à payer		462	424
Autres créditeurs divers		14 122	82 927
<b>Organismes de sécurité sociale</b>		<b>498 533</b>	<b>514 124</b>
<b>Autres charges à payer</b>		<b>1 290 063</b>	<b>1 271 103</b>
<b>Comptes de régularisation passif :</b>		<b>25 658</b>	<b>487 367</b>
Comptes d'attente à régulariser		25 658	487 367
<b>Total</b>		<b>13 929 325</b>	<b>12 635 631</b>

La rubrique "Instrument de couverture" est le montant de la perte de change couverte par Tunis Ré au 31/12/2023.

#### 16.1- Impôt sur les sociétés à payer (ou report d'I.S)

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Impôt sur les sociétés dû	11 558 875	8 366 171
Acomptes provisionnels*	(6 935 115)	(3 891 869)
Retenues à la source opérées par les tiers	(58 746)	(13 189)
<b>Dette (report) d'impôt exigible</b>	<b>4 565 014</b>	<b>4 461 112</b>

\* présenté au niveau des autres actifs

#### Note 17 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31/12/2023	31/12/2022
Capital social		32 500 000	32 500 000
Prime d'émission		25 250 000	25 250 000
Réserve légale	(A)	5 089 861	3 887 820
Réserve pour réinvestissements exonérés		30 746 525	27 353 745
Réserve extraordinaires		6 000 000	6 000 000
Réserves pour fonds social	(B)	2 107 474	1 907 474
Résultats reportés		9 863 773	7 269 841
Capitaux propres avant résultat de l'exercice		111 557 633	104 168 880
Résultat de l'exercice (1)	(*) (**)	19 471 807	16 163 753
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>(D)</b>	<b>131 029 441</b>	<b>120 332 633</b>
Nombre d'actions (2)		32 500 000	32 500 000
<b>Résultat par action (1) / (2)</b>	<b>(C)</b>	<b>0,599</b>	<b>0,497</b>

(\*) Résultats accumulés et non distribués, faisant partie intégrante des fonds propres distribuables en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014.

(\*\*) Le montant distribuable en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014 s'élève à 54 502 DT

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est exclusivement dédié à des utilisations remboursables sous forme de prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. [Cf. la note 3 (c-12)].

(D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Intitulé	Capital social	Prime d'émission	Réserves légales	Réserves pour R.E (*)	Réserve extraordinaires	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Soldes au 31/12/2021</b>	<b>32 500 000</b>	<b>25 250 000</b>	<b>3 152 565</b>	<b>29 113 938</b>	<b>6 000 000</b>	<b>1 707 474</b>	<b>1 611 754</b>	<b>11 333 149</b>	<b>110 668 880</b>
Augmentation du capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectations décidées par l'AGO	-	-	735 255	(1 760 193)	-	200 000	12 158 087	(11 333 149)	-
Dividendes décidés par l'AGO	-	-	-	-	-	-	(6 500 000)	-	(6 500 000)
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>16 163 753</b>	<b>16 163 753</b>
<b>Soldes au 31/12/2022</b>	<b>32 500 000</b>	<b>25 250 000</b>	<b>3 887 820</b>	<b>27 353 745</b>	<b>6 000 000</b>	<b>1 907 474</b>	<b>7 269 841</b>	<b>16 163 753</b>	<b>120 332 633</b>
Augmentation du capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	(607 220)	-	-	607 220	-	-
Affectations décidées par l'AGO	-	-	1 202 041	4 000 000	-	200 000	10 761 712	(16 163 753)	-
Dividendes décidés par l'AGO	-	-	-	-	-	-	(8 775 000)	-	(8 775 000)
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>19 471 807</b>	<b>19 471 807</b>
<b>Soldes au 31/12/2023</b>	<b>32 500 000</b>	<b>25 250 000</b>	<b>5 089 861</b>	<b>30 746 525</b>	<b>6 000 000</b>	<b>2 107 474</b>	<b>9 863 773</b>	<b>19 471 807</b>	<b>131 029 440</b>

(\*) Réinvestissements exonérés

**Note 18 : Produits de leasing**

Les produits de leasing se détaillent comparativement comme suit :

		31/12/2023	31/12/2022
<b>Intérêts et revenus assimilés (1)</b>		<b>82 757 436</b>	<b>75 357 234</b>
Marges financières nettes de leasing	(A)	79 786 387	70 626 478
Préloyers	(B)	72 296	34 135
Intérêts de retard		3 212 840	3 323 351
Variation des produits réservés		(314 087)	1 373 270
<b>Autres produits sur opérations de leasing (2)</b>		<b>2 403 978</b>	<b>2 513 725</b>
Produits sur cessions anticipées de biens donnés en leasing		825 123	974 791
Récupération de frais de dossiers		852 486	877 948
Récupération de frais de rejet		726 368	660 986
<b>Total</b>		<b>85 161 414</b>	<b>77 870 959</b>
Encours financiers des contrats actifs			
Au début de l'exercice		548 427 571	525 941 607
A la fin de l'exercice		580 962 090	548 427 571
Moyenne	(C)	564 694 831	537 184 589
Produits de l'exercice	(D)	79 858 683	70 660 613
Taux moyen		14,1%	13,2%

**Note 19 : Charges financières nettes**

Les charges financières nettes se détaillent comparativement comme suit :

		31/12/2023	31/12/2022
<b>Charges financières des emprunts (1)</b>	<b>(A)</b>	<b>(39 576 466)</b>	<b>(36 256 199)</b>
Intérêts sur emprunts obligataires		(20 973 279)	(14 395 632)
Intérêts sur emprunts auprès de B & E. F		(4 335 564)	(2 625 300)
Intérêts sur emprunts extérieurs		(7 406 136)	(9 147 430)
Contributions au F.P.C		(5 572 622)	(7 885 594)
Intérêts sur certificats de leasing		(481 039)	(1 508 179)
Résorptions des frais d'émission des emprunts		(807 827)	(694 064)
<b>Autres charges financières nettes (2)</b>		<b>307 598</b>	<b>273 826</b>
Intérêts sur comptes courants		307 598	273 826
<b>Relation de couverture (3)</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
Gains et pertes nets de change sur actualisation des emprunts extérieurs		840 323	2 542 859
Gains et pertes nets sur instruments de couverture		(840 323)	(2 542 859)
<b>Total</b>		<b>(39 268 868)</b>	<b>(35 982 373)</b>
Encours des emprunts			
Au début de l'exercice		384 596 903	458 325 315
A la fin de l'exercice		438 810 080	384 596 903
Moyenne		411 703 492	421 461 109
Taux moyen		9,6%	8,6%

**B & E.F** : Banques et Etablissements financiers**F.P.C** : Fonds de Péréquation des Changes

**Note 20 : Produits des placements**

Les produits des placements se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Produits des placements à court terme (1)</b>	-	-
Revenus des certificats de dépôt	3 721 072	3 584 767
<b>Produits des placements à long terme (2)</b>	<b>510 383</b>	<b>598 545</b>
Dividendes	255 000	295 000
Revenus nets des fonds gérés	56 352	151 227
Gains sur cession d'actions	174 281	121 568
Jetons de présence	24 750	30 750
<b>Total</b>	<b>4 231 455</b>	<b>4 183 312</b>

**Note 21 : Autres produits d'exploitation**

Les autres produits d'exploitation se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Produits locatifs des contrats de location simple	35 011	47 938
Intérêts sur prêts au personnel	81 271	55 961
Ristournes sur contrats d'assurance	256 662	171 454
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	22 220	40 443
<b>Total</b>	<b>395 163</b>	<b>315 797</b>

**Note 22 : Charges de personnel**

Figurent sous cet intitulé les avantages du personnel, c'est-à-dire toutes formes de contrepartie donnée par la société au titre des services rendus par ses salariés et dirigeants.

Les avantages du personnel de la société comprennent :

-Les avantages à court terme comme les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les congés maladie, l'intéressement et les primes ainsi que les avantages non monétaires dont bénéficient les salariés en activité et les dirigeants ;

-Les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres prestations de retraite ainsi que l'indemnité de départ à la retraite.

Cette rubrique, totalise au 31 Décembre 2023 la somme de 11 217 521 DT, contre 10 146 215 DT au 31 Décembre 2022.

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Avantages à court terme</b>	<b>(9 939 426)</b>	<b>(9 152 905)</b>
Salaires et compléments de salaires	(6 308 843)	(5 665 198)
Bonus et prime de bilan	(2 311 187)	(2 302 448)
Autres charges de personnel	(580 939)	(552 032)
Cotisations aux régimes de base de sécurité sociale (*)	(700 314)	(600 519)
Cotisations au régime de réparation des accidents de travail	(38 143)	(32 708)
<b>Avantages postérieurs à l'emploi</b>	<b>(1 278 095)</b>	<b>(993 310)</b>
Cotisations patronales au régime de retraite de base	(563 761)	(483 424)
Cotisations patronales au régime de retraite complémentaire	(261 395)	(209 648)
Primes d'assurance-Complément retraite	(143 093)	(152 429)
Primes d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	(309 846)	(147 809)
<b>Total</b>	<b>(11 217 521)</b>	<b>(10 146 215)</b>

L'ATL cotise aux régimes obligatoires de sécurité sociale tels que prévus par la législation en vigueur. Il s'agit, en l'occurrence, des régimes suivants :

- Régime des prestations familiales et des assurances sociales institué par la loi n° 60-30 du 14 décembre 1960 relative à l'organisation des régimes de sécurité sociale telle que modifiée et complétée par les textes subséquents ;
- Régime de base de l'assurance maladie institué par la loi n° 2004-71 du 2 août 2004 portant institution d'un régime d'assurance maladie.
- Régime de réparation des préjudices des accidents de travail et des maladies professionnelles institué par la loi n° 94-28 du 21 février 1994 relative à la réparation des préjudices résultant des accidents du travail et des maladies professionnelles, telle que modifiée ou complétée par la loi n° 95-103 du 27 novembre 1995 ;

Les taux et l'assiette des cotisations dues à la C.N.S.S. pour la couverture des régimes obligatoires précités sont fixés comme suit :

**Taux applicables à partir du 1er juillet 2009 :**

Régime de sécurité sociale	Employeur	Employé	Total
Prestations familiales/assurances sociales (*)	5,18%	1,87%	<b>7,04%</b>
Assurance maladie	4,00%	2,75%	<b>6,75%</b>
Accidents de travail	0,50%		<b>0,50%</b>
<b>Total</b>	<b>9,68%</b>	<b>4,62%</b>	<b>14,29%</b>

(\*) Nette de la contribution au régime de retraite de base décomptée sur la base d'une quote-part égale 7,25/20ème [article 5 (b) du décret n° n°74-499 du 27 avril 1974]

**Assiette :**

Les cotisations susvisées sont assises sur l'ensemble des éléments des salaires, émoluments, indemnités et tous autres avantages, en espèces ou en nature liés à la qualité de salarié, accordés directement ou indirectement, y compris les avantages accordés par l'intermédiaire de structures issues de l'entreprise et ce, quelles que soient les modalités de leur octroi. Sont entièrement ou partiellement exclus de l'assiette de cotisations les avantages, revêtant un caractère de remboursement de frais, d'indemnisation ou d'action sociale, culturelle et sportive au profit du salarié. La liste des avantages exclus de l'assiette des cotisations, ainsi que les taux et les plafonds d'exemption sont fixés par le décret n° 2003-1098 du 19 mai 2003.

L'ATL cotise à la C.N.S.S au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. Le personnel de la société bénéficie, en outre, d'un régime d'assurance groupe de retraite.

**Cotisations au régime obligatoire de retraite de base :**

L'ATL cotise au régime obligatoire de retraite de base tel que prévu par la loi n° 60-33 du 14 décembre 1960, instituant un régime d'invalidité, de vieillesse et de survie et un régime d'allocation de vieillesse et de survie, dans le secteur non agricole.

Les taux de cotisations dues à la C.N.S.S et qui sont applicable à la même assiette que celle prévue pour les régimes obligatoires de sécurité sociale (Cf. supra) sont fixés par le décret n° n°74-499 du 27 avril 1974 :

Régime de sécurité sociale	Employeur	Employé	Total
Cotisations directes (article 9)	2,50%	2,75%	5,25%
Contributions indirectes (article 5)	4,89%	1,81%	6,71%
<b>Total</b>	<b>7,39%</b>	<b>4,56%</b>	<b>11,96%</b>

**Cotisations au régime de retraite complémentaire :**

L'ATL cotise au régime facultatif de retraite complémentaire au profit des salariés dont la rémunération brute annuelle cotisable au régime obligatoire dépasse le plafond de 6 fois le SMIG, et ce conformément au règlement instituant ledit régime tel qu'approuvé par arrêtés du Ministre des affaires sociales du 18 novembre 1978 et du 27 janvier 1997.

L'assiette et le taux des cotisations sont définis comme suit :

- L'assiette de cotisation est constituée par le différentiel entre la rémunération brute annuelle cotisable au régime obligatoire et le plafond de 6 fois le SMIG.
- Le taux de cotisation, fixé à 9%, est réparti à raison de 2/3 à la charge de l'adhérent et de 1/3 à la charge du participant.

**Contributions au régime d'assurance groupe de retraite :**

L'ATL a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation moyennant le versement d'une prime annuelle. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

**Note 23 : Autres charges d'exploitation**

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comparativement comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Honoraires et autres rémunérations	(1 042 128)	(1 373 958)
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	(392 810)	(346 687)
Autres impôts et taxes	(492 626)	(491 264)
Publicité, publications et relations publiques	(219 983)	(159 039)
Frais postaux et de télécommunication	(221 658)	(218 303)
Services bancaires et assimilés	(188 063)	(204 839)
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	(324 655)	(123 187)
Cotisations APB	(25 434)	(29 679)
Loyers et charges locatives	(329 663)	(264 139)
Frais de gestion des valeurs mobilières	(116 420)	(111 026)
Autres charges d'exploitation	(503 096)	(483 376)
<b>Total</b>	<b>(3 856 536)</b>	<b>(3 805 497)</b>

**Note 24 : Dotations aux amortissements et aux résorptions**

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et aux comptes de résorptions de frais préliminaires se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	(84 949)	(83 302)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(540 309)	(462 325)
<b>Total</b>	<b>(625 258)</b>	<b>(545 627)</b>

**Note 25 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées**

Le coût du risque de contrepartie encouru sur la clientèle ainsi que les dotations nettes des reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs et pour risques et charges se présentent comparativement comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Coût du risque</b>	<b>(4 769 455)</b>	<b>(8 288 810)</b>
Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	(3 815 260)	(8 288 810)
Pertes sur provisions pour risques	(954 195)	-
Pertes sur créances radiées	(4 741 426)	(7 929 956)
Reprises de provisions suite à la radiation de créances	4 189 514	7 188 709
Annulation de produits réservés sur créances radiées	551 911	741 247
<b>Variation des provisions pour dépréciation des autres actifs</b>	<b>-</b>	<b>(27 416)</b>
Dotations	-	(27 945)
Reprises	-	529
<b>Variation des provisions pour risques et charges</b>	<b>336 589</b>	<b>407 465</b>
Dotations	(600 000)	(500 000)
Reprises sur provisions pour risques	936 589	907 465
<b>Total</b>	<b>(4 432 866)</b>	<b>(7 908 761)</b>

**Note 26 : Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres**

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Dotations	(443 582)	(239 506)
Reprises	437 570	186 520
<b>Total</b>	<b>(6 012)</b>	<b>(52 986)</b>

**Note 27 : Autres gains ordinaires**

Au 31/12/2023, les autres gains ordinaires totalisent 926 789 dinars contre 657 939 DT au 31/12/2022. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Profits exceptionnels	926 789	657 939
<b>Total</b>	<b>926 789</b>	<b>657 939</b>

Ces produits proviennent essentiellement des opérations exceptionnelles réalisées sur les contrats de location : tel que l'a purement des règlements non affectés, les cessions des biens récupérés, le recouvrement de certaines créances radiées, les montants payés par les sociétés d'assurances...

**Note 28 : Autres pertes ordinaires**

Au 31/12/2023, les autres pertes ordinaires totalisent 56 915 dinars contre 56 624 DT au 31/12/2022. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Pertes exceptionnelles	(56 915)	(56 624)
<b>Total</b>	<b>(56 915)</b>	<b>(56 624)</b>

### Note 29 : Impôt sur les bénéfices

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

		31/12/2023	31/12/2022
Charge courante d'impôt sur les bénéfices	29.1	(9 408 387)	(7 705 684)
<b>Total</b>		<b>(9 408 387)</b>	<b>(7 705 684)</b>

#### 29.1- Charge courante d'impôt sur les bénéfices

Pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022, l'impôt sur les sociétés a été décompté, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Résultat Net de l'Exercice</b>	<b>19 471 807</b>	<b>16 163 753</b>
<b>A réintégrer</b>		
Impôt sur les sociétés	9 408 387	7 705 684
Dotations aux provisions pour risques et charges	600 000	527 945
Transactions, amendes, confiscations et pénalités de toute nature	987 176	226 778
Dotations aux provisions sur titres	443 582	194 098
Dotations aux provisions sur concours à la clientèle	3 815 260	8 288 810
Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle	2 370 651	660 487
Autres charges non déductibles	485 413	990 531
<b>A déduire</b>		
Reprises sur provisions pour dépréciation d'autres actifs	(936 589)	(1 134 242)
Reprises sur provisions pour titres	(529 049)	(186 520)
Dividendes & plus-values de rétrocession	(273 150)	(393 580)
Autres déductions	-	(112 082)
<b>Bénéfice fiscal avant provisions</b>	<b>35 843 487</b>	<b>32 931 661</b>
Provisions pour créances douteuses déductibles à hauteur de 100%	(2 962 382)	(6 915 422)
<b>Bénéfice imposable avant réinvestissements exonérés</b>	<b>32 881 106</b>	<b>26 016 240</b>
Déduction pour réinvestissements exonérés	(6 000 000)	(4 000 000)
<b>Résultat fiscal</b>	<b>26 881 106</b>	<b>22 016 240</b>
Impôt sur les sociétés (35% du résultat fiscal)	9 408 387	7 705 684

**Note 30 : Eléments extraordinaires****Contribution conjoncturelle exceptionnelle**

L'article 22 de la loi de finances pour l'année 2023 a prévu la poursuite du relèvement, d'une manière conjoncturelle, de la Contribution Sociale de Solidarité due par les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de 35% . Cette contribution est portée à 4% sur les bénéfices dont le délai de déclaration intervient au cours des années 2023,2024 et 2025

L'article 64 de la loi de finances pour l'année 2024 a prévu une institution d'une taxe conjoncturelle due par les banques et les établissements financiers au profit de l'état de 4% sur les bénéfices dont le délai de déclaration intervient au cours des années 2024 et 2025

**Note 31 : Encaissements autres que leasing**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Encaissements sur créances des contrats de location simple	35 011	47 938
Jetons de présence perçus	24 750	30 750
Ristournes encaissées sur contrats d'assurance	256 662	171 454
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	22 220	40 443
Autres	4 505 292	924 700
<b>Total</b>	<b>4 843 934</b>	<b>1 215 285</b>

**Note 32 : Intérêts perçus**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts perçus sur placements à long terme	-	185 261
Intérêts perçus sur placements à court terme	1 850 931	3 353 802
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires débiteurs	309 813	425 243
<b>Total</b>	<b>2 160 744</b>	<b>3 964 306</b>

**Note 33 : Intérêts payés**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts payés sur emprunts obligataires	(16 392 357)	(12 238 068)
Intérêts payés sur emprunts auprès de B & E. F	(3 851 523)	(2 515 646)
Intérêts payés sur emprunts extérieurs	(8 069 678)	(8 657 166)
Contributions payées au F.P.C	(7 026 781)	(8 391 516)
Intérêts payés sur certificats de leasing	-	(1 120 311)
Intérêts payés sur comptes courants bancaires	(2 214)	(151 416)
Couverture du risque de change avéré sur intérêts	200 521	224 841
<b>Total</b>	<b>(35 142 033)</b>	<b>(32 849 282)</b>

**B & E.F** : Banques et Etablissements financiers **F.P.C** : Fonds de Péréquation des Changes

**Note 34 : Impôts sur le résultat payés**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Impôt sur les sociétés payé	(4 694 464)	(738 902)
Acomptes provisionnels payés	(6 935 115)	(3 891 869)
Retenues à la source opérée par les tiers	(4 136)	20 904
<b>Total</b>	<b>(11 633 715)</b>	<b>(4 609 867)</b>

**Note 35 : Dividendes reçus sur placements à long terme**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Dividendes perçus sur titres UNIFACTOR	255 000	295 000
<b>Total</b>	<b>255 000</b>	<b>295 000</b>

**Note 36 : Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Produits perçus sur FG 3 ATD SICAR	44 950	76 824
<b>Total</b>	<b>44 950</b>	<b>76 824</b>

**Note 37 : Décaissements sur acquisition de placements à long terme**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Participation	(5 000 000)	-
<b>Total</b>	<b>(5 000 000)</b>	<b>-</b>

**Note 38 : Encaissements provenant de la cession de placements à long terme**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Remboursements sur fonds à capital risque	-	10 000
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>10 000</b>

**Note 39 : Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Coût d'entrée des immobilisations incorporelles acquises	(6 300)	(51 750)
Coût d'entrée des immobilisations corporelles acquises	(656 743)	(331 800)
TVA récupérable et autres droits sur acquisition d'immobilisations	(61 093)	(34 842)
Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en fin de période	26 894	23 000
<b>Total</b>	<b>(697 242)</b>	<b>(395 392)</b>

**Note 40 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Valeur brute des immobilisations cédées	410 251	398 303
Amortissements cumulés des immobilisations cédées	(408 697)	(397 112)
Résultat de cession des immobilisations	510 633	306 519
<b>Total</b>	<b>512 187</b>	<b>307 710</b>

**Note 41 : Dividendes versés**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Détachement de dividendes	(8 775 000)	(6 500 000)
Dividendes non versés	38	28
<b>Total</b>	<b>(8 774 962)</b>	<b>(6 499 972)</b>

**Note 42 : Encaissements provenant des emprunts**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit

	31/12/2023	31/12/2022
Encaissements sur émission d'emprunts obligataires	120 000 000	40 000 000
Encaissements sur emprunts extérieurs	17 156 880	-
Flux net sur crédits bancaires à court terme	125 500 000	25 000 000
<b>Total</b>	<b>262 656 880</b>	<b>65 000 000</b>

**Note 43 : Remboursement des emprunts**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Remboursements sur emprunts obligataires	(48 813 300)	(54 288 100)
Remboursements sur emprunts extérieurs	(39 627 579)	(42 537 809)
Remboursements sur crédits bancaires à moyen terme	(119 141 405)	(18 371 088)
Flux net sur certificats de leasing	-	(21 000 000)
<b>Total</b>	<b>(207 582 285)</b>	<b>(136 196 998)</b>

**Note 44 : Trésorerie**

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente comparativement comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Avoirs en banques	7 359 445	14 615 332
Découverts bancaires	(12 315)	(8 300)
Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	79	79
Avoirs en caisse	41 298	38 849
Placements en OPCVM de distribution obligatoire	321	321
<b>Total</b>	<b>7 388 827</b>	<b>14 646 281</b>

**Note 45 : Transactions avec les parties liées****45.1- Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux :**

Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute inscrite en charges de l'exercice 2023 ainsi que les avantages en nature et les jetons de présence de 2023. Il présente, en outre, les autres éléments constitutifs d'avantages à court terme sous forme de droits aux congés payés, et de cotisations au régime d'assurance groupe ainsi que des cotisations de sécurité sociale liées aux régimes obligatoires de prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles.

Nature de la rémunération	Président du conseil		DG		DGA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023						
<b>Avantages à court terme</b>	-	-	<b>796 728</b>	<b>576 278</b>	<b>634 661</b>	<b>358 849</b>	-	-
Salaires mensuels			294 619	-	215 450	-		
Prime de bilan			431 346	431 346	245 527	245 527		
Gratification de fin de service			52 491	144 932				
Avantages en nature			6 145	-	1 201	-		
Droits aux congés acquis et non co			-	-	23 780	23 780		
Cotisations aux régimes de sécurité			-	-	76 397	-		
Régime d'assurance complément retraite nationale			-	-	24 945	54 993		
Régime d'assurance complément retraite			-	-	9 902	5 959		
Régime d'assurance maladie			12 128	-	8 869	-		
Régime d'assurance Indemnité de départ a la retraite			-	-	28 590	28 590		
<b>Jetons de présence</b>	<b>75 000</b>	<b>75 000</b>	<b>15 000</b>	<b>15 000</b>			<b>337 500</b>	<b>337 500</b>
<b>Total</b>	<b>75 000</b>	<b>75 000</b>	<b>811 728</b>	<b>591 278</b>	<b>634 661</b>	<b>358 849</b>	<b>337 500</b>	<b>337 500</b>

Les avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant aux mandataires sociaux peuvent être récapitulés comme suit :

	DG	DGA
<b>Avantages postérieurs à l'emploi</b>		
<b>Régimes de retraite à cotisations définies</b>		
<b>Cotisations dues par la société dans l'année</b>		
Régime national de base		76 397
Régime national complémentaire		24 945
Régime d'assurance complément retraite		9 902
Régime d'assurance indemnité de départ à la retraite		28 590
Régime d'assurance maladie	12 128	8 869
<b>Total</b>	-	148 703

#### 45.2- Nature des relations avec les parties liées

Les principales parties liées à la société ATL sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec l'ATL. La liste des parties liées à l'ATL se présente comme suit :

<b>A.T. B</b>	Actionnaire détenant 40% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci un contrôle de droit.
<b>ENNAKL</b>	Actionnaire détenant 8,21% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
<b>B.N. A</b>	Actionnaire détenant 11,13% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
<b>ATD SICAR</b>	Filiale de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2022 : 44,09%) (**)
<b>A.F.C</b>	Entreprise associée de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2022 : 34,29%) (**)
<b>PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV(****)</b>	Filiale de la BNA et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de la BNA au 31 décembre 2022 : 0,06%) (**)
<b>S.I.C.A.R INVEST</b>	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2022 : 74,77%) (***)
<b>B.N.A CAPITAUX</b>	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2022 : 99,27%) (***)

(\*\*) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe A.T.B.

(\*\*\*) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe B.N.A.

(\*\*\*\*) SICAV obligataire

#### 45.2.1. Nature des relations avec les parties liées

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, certaines transactions ont été conclues par l'A.T.L avec les parties liées sus-indiquées. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANADETT SICAV	ENNAKL
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2019/1	-	-	-	-	572 242	528 527	-	-
Commissions sur tenue des registres de valeurs mobilières	-	-	-	-	-	(6 000)	-	-
Commissions de garantie	157 730	136 800	-	-	-	-	-	-
Commissions de gestion des fonds à capital risque	-	-	(4 488)	(8 548)	-	-	-	-
Commissions sur opérations bancaires	(2 187)	(2 256)	-	-	-	-	-	-
Intérêts perçus sur placements à court terme en certificats de dépôt	2 423 610	1 297 463	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur emprunts obligataires	(207 301)	(310 853)	-	-	-	-	(609 798)	-
Intérêts intercalaire sur emprunt obligataire	-	(45 660)	-	-	-	-	35 033	-
Intérêts sur crédits bancaires à moyen terme	(64 422)	-	-	-	-	-	-	-
Commission d'apporteur d'affaires	13 750	12 450	-	-	-	-	-	-
Acquisition d'immobilisation corporelles (hors taxe)	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition de biens donnés en leasing/contrats mis en force	-	-	-	-	-	-	-	(47 521 821)

La fixation des prix entre les parties liées se fait selon les conditions du marché.

Les transactions conclues par l'ATL avec les parties liées, indiquées dans la note 45.2.1, ont été réalisées dans les conditions normales du marché.

#### 45.2.2. Encours des opérations réalisées avec les parties liées

L'encours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 décembre 2023 comme suit :

Soldes à la fin de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANADET SICAV	ENNAKL
Échéances, en principal, à plus d'un sur emprunts bancaires			-	-	-	-	-	-
Échéances, en principal, à moins d'un sur emprunts bancaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus et non échus sur emprunts bancaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Échéances à plus d'un an sur emprunts obligataires	(822 433)	(2 116 709)					(5 403 796)	
Échéances à moins d'un an sur emprunts obligataires	(1 468 487)	(855 410)					(1 597 917)	
Intérêts courus et non échus sur emprunts obligataires	(95 219)	(157 756)					(443 380)	
Placements à court terme en certificats de dépôts au nominal	53 500 000	23 000 000						
Intérêts précomptés non courus sur certificats de dépôt	361 855	(81 922)						
Commissions de gestion de fonds à capital risque, à payer			(15 109)	(8 548)				
Fournisseurs de biens donnés en leasing								(1 357 803)
Effets à payer sur biens donnés en leasing								(43 205 885)
Solde net des comptes de trésorerie	2 146 964	894 546	-	-	-	-	-	-

#### Note 46 : Engagement hors bilan

##### 46.1. Autres engagements donnés

Sous cet intitulé figurent le principal à échoir et les intérêts à courir au titre des tirages imputés sur les lignes BIRD, BAD et KFW. Leur détail se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2023	2022
Principal à échoir sur emprunts extérieurs	63 206 772	47 757 741
Intérêts à courir sur emprunts extérieurs	12 380 101	11 699 792
Total	75 586 873	59 457 533

##### 46.2. Garanties reçues d'établissements bancaires :

Sous cet intitulé figurent les autorisations irrévocables et confirmées données en faveur de la BCT, sur ordre et pour le compte de l'ATL, par deux banques de la place en vue de débiter leurs comptes ouverts chez la Banque Centrale du montant exigible au titre des emprunts extérieurs susvisés.

##### Note 47. Evénements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 29 février 2024. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Ces états financiers sont préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation.

##### Note 48. Risques encourus, fonds propres et ratio de solvabilité :

Les tableaux suivants récapitulant, au 31 décembre 2023, le calcul des risques encourus, des fonds propres nets et du ratio de solvabilité de la société conformément aux dispositions de l'article 2 de la circulaire n°2018-06 du 05 Juin 2018 :

#### **Fonds propres nets de la société**

En Kdt

Rubriques	31/12/2023 [1]	31/12/2022 [2]	Variation [1]- [2]
<b>I- FONDS PROPRES NETS DE BASE</b>	-	-	
<b>FONDS PROPRES DE BASE (F)</b>	<b>131 029</b>	<b>120 333</b>	<b>10 697</b>
1) Capital ou dotation	32 500	32 500	0
2) Prime d'émission	25 250	25 250	0
3) Réserves (hors réserves de réévaluations)	41 836	37 242	4 595
3) Fonds social constitué par affectation du résultat	2 107	1 907	200
4) Report à nouveau créditeur	9 864	7 270	2 594
5) Résultats non distribués de l'exercice	0	0	0
6) Résultats arrêtés à des dates intermédiaires	19 472	16 164	3 308
<b>ELEMENTS A DEDUIRE (G)</b>	<b>13 242</b>	<b>11 974</b>	<b>1 268</b>
1) Part non libérée du capital ou de la dotation non versée	0	0	0
2) Actions propres détenues directement u indirectement à travers des entités contrôlées totalement, évaluées à leur valeur comptable	0	0	0
3) Non-valeurs nettes d'amortissements	1 792	1 499	293
4) Résultats déficitaires en instance d'approbation	0	0	0
5) Report à nouveau débiteur	0	0	0
6) Les participations et les créances assimilables à des fonds propres détenues dans d'autres établissements de crédit	1 700	1 700	0
7/Montants de dépassement sur les normes légales de participation visées par l'article 75 de la loi n° 2016-48	0	0	0
7) Dividendes à prélever sur les résultats distribuables 2021 (prorata temporis)*	9 750	8 775	975
<b>FONDS PROPRES NETS DE BASE (FPNB)</b>	<b>117 787</b>	<b>108 358</b>	<b>9 429</b>
<b>FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES</b>	-	-	
<b>FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES DE PREMIER NIVEAU (H)</b>	<b>7 863</b>	<b>7 461</b>	<b>402</b>
1) Réserves de réévaluations	0	0	0
2) Subventions non remboursables	0	0	0
3) ) Provisions collectives au sens de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 dans la limite de 1,25% des risques de crédit pondérés visés au premier alinéa de l'article 11 de la présente circulaire	7 863	7 461	402
4) Plus - values latentes sur les titres de placements avec une décote de 55% sur la différence positive calculée, titre par titre, entre le prix de marché et le coût d'acquisition de ces titres	0	0	0
5) Fonds provenant de l'émission de titres, notamment à durée indéterminée, ainsi que ceux provenant d'emprunts répondants aux conditions fixées au point 5 de a) de l'article 4 de la présente circulaire	0	0	0
<b>Eléments à déduire (I)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
1) Montant des créances subordonnées visées au point 5 de a) de l'article 4 de la présente circulaire détenues sur les établissements assujettis installés en Tunisie et les établissements assimilés installés à l'étranger.	0	0	0
<b>FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES DE DEUXIEME NIVEAU (J)</b>	<b>4 000</b>	<b>8 000</b>	<b>-4 000</b>
1) Fonds provenant de l'émission des titres ou d'emprunts subordonnés répondants aux conditions fixées au point b) de l'article 4 de la présente circulaire*	4 000	8 000	-4 000
<b>Eléments à déduire</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

En Kdt

Rubriques	31/12/2023 [1]	31/12/2022 [2]	Variation [1]- [2]
1) Montant des créances subordonnées visées au point b) de l'article 4 e la présente circulaire détenues sur les établissements assujettis installés en Tunisie et les établissements assimilés installés à l'étranger	0	0	0
<b>FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES (FPC)</b>	<b>11 863</b>	<b>15 461</b>	<b>-3 598</b>
<b>FONDS PROPRES NETS (FPN)</b>	<b>129 650</b>	<b>123 819</b>	<b>5 831</b>

**Risque de crédit**

CATEGORIES D'ENGAGEMENTS	Concours bruts (1)	Garanties reçues (imputables sur les risques encourus) (2)	Provisions affectés et Agios réservés (3)	Risques encourus (4)=(1)-(2)- (3)	Quotité (5)	Risques encourus (6)=(5*4)
Les valeurs en caisse et valeurs assimilés	42			42	0%	0
Les créances sur la Banque Centrale de Tunisie	0			0	0%	0
Les concours directs à l'Etat Tunisien	4 475			4 475	0%	0
<b>A- RISQUES SUR LA CLENTELE</b>	<b>672 753</b>	<b>0</b>	<b>55 322</b>	<b>617 431</b>		<b>606 209</b>
<b>I- ENGAGEMENTS DU BILAN</b>	<b>644 086</b>	<b>0</b>	<b>55 322</b>	<b>588 764</b>		<b>577 541</b>
<b>1. Crédits à la clientèle</b>	<b>611 615</b>	<b>0</b>	<b>47 067</b>	<b>564 548</b>		<b>553 326</b>
1.1/Crédits à l'habitat					50%	0
1.2/ Opérations de leasing	550 790	0	0	550 790		539 568
* Leasing immobilier	22 445	0	0	22 445	50%	11 223
* Leasing mobilier	528 345	0	0	528 345	100%	528 345
1.3/ Crédits impayés, y compris les impayés sur les crédits à l'habitat et leasing immobilier	60 825	0	47 067	13 758	100%	13 758
1.4/ Prêts participatifs et comptes courants associés				0	100%	0
1.5/ Crédits sur les administrations régionales ou locales				0	20%	0
1.6/ Autres crédits				0	100%	0
<b>2. Portefeuille titres</b>	<b>32 471</b>	<b>0</b>	<b>8 255</b>	<b>24 216</b>		<b>24 216</b>
2.1/ Portefeuille titre commercial				0	100%	0
2.2/ Portefeuille titres d'investissement	32 471		8 255	24 216	100%	24 216
<b>II- ENGAGEMENTS EN HORS BILAN</b>	<b>28 667</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>28 667</b>		<b>28 667</b>
<b>1. Cautions, avals et autres garanties données en faveur de la clientèle</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>
1.1/ Aval ou ligne de substitution de billets de trésorerie				0	50%	0
1.2/ Obligations cautionnées				0	100%	0
1.3/ Cautions de marchés publics	0	0	0	0		0
Cautions de marchés publics				0	50%	0
Cautions de marchés publics				0	100%	0
1.4/ Cautions douanières				0	50%	0
1.5/ Garanties de remboursement de crédits accordés par des établissements à la clientèle				0	100%	0
1.6/ Autres garanties par signature				0	100%	0
<b>2. Crédits documentaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>
2.1/ Acceptations de payer liées au financement du commerce extérieur				0	100%	0
2.2/ Ouverture de crédits documentaires irrévocables				0	100%	0

CATEGORIES D'ENGAGEMENTS	Concours bruts (1)	Garanties reçues (imputables sur les risques encourus) (2)	Provisions affectés et Agios réservés (3)	Risques encourus (4)=(1)-(2)- (3)	Quotité (5)	Risques encourus (6)=(5*4)
2.3/ Ouverture de crédits documentaires confirmés sans que les marchandises objet desdits crédits servent de garantie				0	50%	0
2.4/ Ouverture de crédits documentaires confirmés lorsque les marchandises objet desdits crédits servent de garantie				0	20%	0
<b>3. Engagements de financement donnés</b>	<b>28 667</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>28 667</b>		<b>28 667</b>
3.1/ Crédits à l'habitat notifiés non utilisés				0	50%	0
3.2/ Autres crédits à la clientèle notifiés non utilisés	28 667	0	0	28 667		28 667
Lignes de crédits confirmés				0	100%	0
Autres engagements de financement en faveur de la clientèle	28 667			28 667	100%	28 667
<b>4. Participations non libérées</b>				<b>0</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>
<b>B- RISQUES SUR LES ETABLISSEMENTS ASSUJETTIS INSTALLES EN TUNISIE</b>	<b>83 860</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>83 860</b>		<b>16 772</b>
<b>I- ENGAGEMENTS DU BILAN</b>	<b>83 860</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>83 860</b>		<b>16 772</b>
<b>1. Créances sur les établissements assujettis</b>	<b>83 860</b>			<b>83 860</b>	<b>20%</b>	<b>16 772</b>
<b>2. Obligations autres que les obligations subordonnées sur les établissements assujettis</b>				<b>0</b>	<b>20%</b>	<b>0</b>
<b>II- ENGAGEMENTS EN HORS BILAN</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>
<b>1. Cautions, avals et autres garanties données en faveur des établissements assujettis</b>				<b>0</b>	<b>20%</b>	<b>0</b>
<b>2. Engagement de financement donnés</b>				<b>0</b>	<b>20%</b>	<b>0</b>
<b>3. Contre garanties reçues des établissements assujettis</b>				<b>0</b>	<b>20%</b>	<b>0</b>
<b>C- RISQUES SUR LES BANQUES ET LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS ASSIMILES ASSUJETTIS INSTALLES A L'ETRANGER</b>	<b>0</b>					
<b>I- ENGAGEMENTS DU BILAN</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>
<b>1. Créances sur les banques et établissements financiers assimilés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>
1.1/ Créances sur les banques et établissements dont la durée résiduelle est supérieure à une année				0	100%	0
1.2/ Créances sur les banques et établissements dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à une année				0	20%	0
<b>2. Portefeuille titres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>
2.1/ Obligations dont la durée résiduelle est supérieure à une année autres que les obligations subordonnées émises par les banques ou les établissements financiers assimilés				0	100%	0
2.2/ Obligations dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à une année autres que les obligations subordonnées émises par les banques ou les établissements financiers assimilés				0	20%	0
<b>II- ENGAGEMENTS EN HORS BILAN</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>

CATEGORIES D'ENGAGEMENTS	Concours bruts (1)	Garanties reçues (imputables sur les risques encourus) (2)	Provisions affectés et Agios réservés (3)	Risques encourus (4)=(1)-(2)-(3)	Quotité (5)	Risques encourus (6)=(5*4)
1. Engagements par signature en faveur des banques et établissements financiers assimilés venant à échéance au cours des 12 prochains mois				0	20%	0
2. Crédits documentaires	0	0	0	0		0
2.1/ Acceptation à payer				0	20%	0
2.2/ Confirmation des crédits documentaires				0	20%	0
3. Contre garanties reçues des banques ou des établissements financiers assimilés				0	20%	0
4. Autres engagements par signature en faveur des banques et établissements financiers assimilés				0	100%	0
<b>D- AUTRES ENGAGEMENTS DU BILAN ET DE L'HORS BILAN</b>	<b>6 701</b>	<b>0</b>	<b>367</b>	<b>6 333</b>		<b>6 029</b>
1. Prêts syndiqués accordés à des gouvernements étrangers				0	20%	0
2. Crédits aux personnels	1 007		4	1 003	100%	1 003
3. Crédits habitats aux personnels	609			609	50%	305
4. Immobilisations nettes d'amortissements	4 073			4 073	100%	4 073
5. Autres postes d'actifs	1 011		363	648	100%	648
6. Crédits habitat aux personnels notifiés non utilisés				0	50%	0
<b>Total</b>	<b>763 314</b>	<b>0</b>	<b>55 690</b>	<b>707 624</b>		<b>629 009</b>

<b>Total risques encourus (opérationnel)</b>	<b>84 898</b>
--	---------------

<b>Total risques encourues</b>	<b>713 907</b>
--------------------------------	----------------

#### Risque opérationnel

Rubriques	
PNB année N (2023)	50 124
PNB année N (2022)	46 072
PNB année N (2021)	39 639
<b>Moyenne des produits nets bancaires strictement positifs</b>	<b>45 278</b>
<b>Exigence en fonds propres au titre du risque opérationnel <math>b=a*15\%</math></b>	<b>6 792</b>
<b>Total risques encourus (opérationnel) <math>E2 =b*12,5</math></b>	<b>84 898</b>

#### Détermination du ratio de couverture des risques pondérés par les fonds propres nets de base

Le ratio de couverture des risques tel qu'il résulte du rapport entre les fonds propres nets de base et le total des risques encourus, s'élève au 31 Décembre 2023, à 16,50 % se situant ainsi au-dessus du seuil minimum fixé par la Banque centrale de Tunisie, à savoir 7%, contre 16,29% au 31-12-2022.

<b>RATIO DE COUVERTURE DES RISQUES</b>	<b>16,50%</b>
<b>FONDS PROPRES NETS DE BASE</b>	<b>117 787</b>
<b>TOTAL RISQUES ENCOURUS</b>	<b>713 907</b>

#### Détermination du ratio de couverture des risques

Le ratio de couverture des risques résultant du rapport entre les fonds propres nets et le total des actifs pondérés, s'élève au 31 Décembre 2023, à 18,16 % se situant, ainsi au-dessus du seuil minimum fixé par la Banque Centrale de Tunisie, soit 10%, contre 18,60 % au 31/12/2022.

<b>RATIO DE COUVERTURE DES RISQUES</b>	<b>18,16%</b>
<b>FONDS PROPRES NETS</b>	<b>129 650</b>
<b>TOTAL RISQUES ENCOURUS</b>	<b>713 907</b>

**ARAB TUNISIAN LEASE**  
**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2023**

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Lease,

**I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers**

**1. Opinion sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Arab Tunisian Lease, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un total bilan 677 691 Milles Dinars et des capitaux propres positifs de 131 029 Milles Dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 19 472 Milles Dinars.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 29 février 2024 sur la base des éléments disponibles à cette date.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Arab Tunisian Lease, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Arab Tusian Lease conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon le Code de déontologie.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **3. Question clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée.

Ces questions sont traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et aux fins de la formation de notre opinion pour ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

#### **3-1- Évaluation des créances issues d'opérations de leasing**

- **Risques identifiés**

En tant qu'établissement financier, la Société est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une ou plusieurs contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Il en résulte que la Société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédits avérés inhérents à ses activités. Ces dépréciations peuvent prendre la forme de dépréciations individuelles des engagements du bilan et de l'hors bilan concernés (y compris celles additionnelles) ou de dépréciations collectives au titre d'un portefeuille de crédits appartenant à un même secteur d'activité économique ou à une même zone géographique, affecté par des événements économiques exceptionnels, et non déprécié individuellement.

La Société comptabilise les dépréciations au titre de ses créances issues de contrats de leasing, aussi bien à base individuelle qu'à base collective, dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, et comme décrits dans la note 3 (c-2) des états financiers, sont remplis.

Au 31 décembre 2023, les créances sur la clientèle s'élèvent à 555 552 KDT, les provisions constituées en couverture de ces créances s'élèvent à 54 743 KDT et les produits réservés ont atteint 4 372 KDT.

Compte tenu de l'exposition de la Société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré l'évaluation des provisions sur créances douteuses et le calcul des produits réservés comme des points clés dans notre audit.

#### ▪ **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Nous avons apprécié la pertinence du dispositif de contrôle du risque de crédit au sein de la Société.

Nous avons, également, testé les contrôles informatisés concernant l'identification et l'évaluation des dépréciations des concours à la clientèle, compte tenu des garanties en possession.

Nos travaux ont porté plus particulièrement sur :

- Le rapprochement de la situation des engagements aux données comptables ;
- L'appréciation de la pertinence de la méthodologie retenue par la Société par rapport aux règles édictées par la B.C.T ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- L'appréciation, sur base d'échantillons, des hypothèses et des données retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification de l'homogénéité de la segmentation retenue pour les groupes de contreparties relevant des classes A et B1, ainsi que de l'estimation des pertes de valeurs collectives au titre de chaque segment ;
- La vérification de la matérialisation et de la traduction des ajustements proposés dans les comptes de la société.

#### **4. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2023 incombe à cet organe de direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste, en application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1<sup>er</sup>) du code des sociétés commerciales, à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si ledit

rapport semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments

probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit.

Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

### **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 27 Mars 2024**

**Les commissaires aux comptes**

**FMBZ KPMG  
Madame Emna RACHIKOU**

**Cabinet CMC  
Mr Chérif BEN ZINA**

## ARAB TUNISIAN LEASE

### RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats financiers- Exercice clos le 31 décembre 2023

#### Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Lease

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### I. Conventions conclues en 2023

- L'ATL a contracté un emprunt auprès de KFW pour un montant de 5 070 Millions d'EURO avec une maturité de 7 ans et aux taux fixe de 4,75%. La commission d'engagement s'élève à 1,2%.

Au 31/12/2023, la charge d'intérêt s'élève à 28 Kdt.

- L'ATB a accordé à l'ATL une caution bancaire relative au crédit KFW :
  - Montant : 16 848 KDT, la contre-valeur est de 5 070 Millions d'EURO
  - Durée de la garantie est valable sur 120 mois.
  - La commission de garantie est de 0,75%° par mois.

Au 31/12/2023, la charge de commission s'élève à 26 Kdt.

## II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- L'ATL a contracté un emprunt auprès de l'AFD pour un montant qui varie entre 12 et 15 Millions d'EURO avec une maturité de 5 ans dont une année de grâce et au taux EURIBOR le jour de décaissement augmenté de 4%.

Au 31/12/2023, la charge d'intérêt s'élève à 1 151 Kdt.

- L'ATL a contracté un emprunt auprès de SANAD pour un montant de 10 Millions d'EURO avec une maturité de 5 ans dont une année de grâce et aux taux EURIBOR le jour de décaissement augmenté de 3,35%.

Au 31/12/2023, la charge d'intérêt s'élève à 710 Kdt.

- L'ATL a contracté un emprunt auprès de KFW pour un montant de 12 Millions d'EURO avec une maturité de 10 ans dont quatre années de grâce et aux taux fixe de 4,75%. La commission d'engagement s'élève à 0,25%.

Au 31/12/2023, la charge d'intérêt s'élève à 1 864 Kdt.

- L'ATL a contracté un emprunt auprès de l'ATB, qui détient 39,64%, pour un montant de 8 000 KDT avec une maturité de 5 ans et au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 2,3% l'an. Une commission d'étude à 0,25% flat du montant du crédit devra être acquittée lors du premier déblocage des fonds.

Au 31/12/2023, ce crédit n'est pas encore mis en place.

Au cours de l'exercice 2023, les flux financiers de l'ATL n'ont pas nécessité le déblocage de crédit. Toutefois et à tout moment, le déblocage de ce crédit peut être nécessaire.

- L'ATL a contracté un emprunt auprès de la BNA, qui détient 10,77%, pour un montant de 15 000 KDT avec une maturité de 5 ans et au taux du marché monétaire majoré de 2,5% l'an. La BNA percevra en outre une commission forfaitaire de 19 KDT HTVA.

Au 31/12/2023, ce crédit n'est pas encore mis en place.

Au cours de l'exercice 2023, les flux financiers de l'ATL n'ont pas nécessité le déblocage de crédit. Toutefois et à tout moment, le déblocage de ce crédit peut être nécessaire.

- L'ATL a contracté un emprunt auprès de la BNA, qui détient 10,77%, pour un montant de 7 000 KDT avec une maturité de 5 ans et au taux du marché monétaire majoré de 2,5% l'an. La BNA percevra en outre une commission forfaitaire de 9 KDT HTVA.

Au 31/12/2023, ce crédit n'est pas encore mis en place.

Au cours de l'exercice 2023, les flux financiers de l'ATL n'ont pas nécessité le déblocage de crédit. Toutefois et à tout moment, le déblocage de ce crédit peut être nécessaire.

- Au 12/11/2020, la BNA a accordé à l'ATL une caution bancaire relative au crédit KFW pour un montant de 11 400 KDT sur 10 ans. L'exercice 2023, a supporté une charge de 137 Kdt.
- Au 10/03/2021, l'ATB a accordé à l'ATL une caution bancaire relative au crédit KFW pour un montant de 16 000 KDT sur 11 ans. L'exercice 2023, a supporté une charge de 132 Kdt.
- Le placement des excédents de liquidité auprès de l'ATB sous forme de certificats de dépôt à intérêts précomptés. Les intérêts courus, en 2023, et constatés parmi les revenus de placement se sont élevés à 2 424 KDT.
- Le placement des excédents de liquidité auprès de la BNA sous forme de certificats de dépôt à intérêts précomptés. Les intérêts courus, en 2023, et constatés parmi les revenus de placement se sont élevés à 717 KDT.
- Le placement des excédents de liquidité auprès de la BNA sous forme de dépôt à terme à intérêts post comptés. Les intérêts courus en 2023, et constatés parmi les revenus de placement se sont élevés à 580 KDT
- La convention de collaboration commerciale conclue avec l'ATB, administrateur, portant sur la commercialisation des produits leasing. En contrepartie, l'ATB et ses agents perçoivent une commission au taux de 0,3% de la base locative par dossier mis en force. En 2023, la charge de la période s'élève à 14 KDT.
- La collaboration commerciale avec la BNA, administrateur, portant sur la commercialisation des produits leasing. En contrepartie, ses agents perçoivent une commission. En 2023, la charge de la période s'élève à 12 KDT.
- Les conventions conclues avec la société ATD SICAR, dont l'ATB est administrateur, et relatives à la gestion de cinq fonds à capital risque, selon les modalités suivantes :
  - En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 3) de 1 400 KDT, objet de la convention du 25 mars 2008, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1,25% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds. Outre

cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR d'une commission égale à 10% (hors TVA) des produits des participations et autres placements.

- En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 4) de 2 500 KDT, objet de la convention du 25 mars 2009, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
  - Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
  - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.
  
- En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 5) de 4 100 KDT, objet de la convention du 25 mars 2010, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
  - Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
  - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.
  
- En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 6) de 3 450 KDT, objet de la convention du 20 avril 2011, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
  - Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
  - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.
  
- En 2021, l'ATL a contracté avec ATD SICAR, dont l'ATB est administrateur, une convention de gestion de fonds à capital risque pour un montant de 1 000 Kdt, en contrepartie l'ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur la partie libre disponible du fonds et non affectée en projets. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR d'une commission de performance qui vise à rémunérer l'ATD SICAR

lorsque le rendement, en plus-value, de la cession des titres dépassera 5% annuel, et qui déterminable à partir de la date d'affectation dans les projets. La performance constatée sur la cession des titres au-delà de 5% constitue la commission qui revient à l'ATD SICAR.

Les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions se sont élevées, en 2023, à 4 KDT hors TVA.

- Les conventions conclues avec la société SICAR INVEST, dont la BNA est administrateur, et relatives à la gestion de deux fonds à capital risque, selon les modalités suivantes :
  - En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 3) de 2 000 KDT, objet de la convention du 8 juin 2012, la société SICAR INVEST perçoit une commission annuelle de gestion de 0,5% (hors TVA) de l'encours des fonds confiés avec un plafond de 200 KDT. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société SICAR INVEST d'une commission égale à 5% (hors TVA) sur les produits perçus et d'une commission de recouvrement assise sur le montant encaissé des titres cédés en capital selon le barème suivant :
    - 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois ;
    - 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an ;
    - 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure à un an.

Les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions se sont élevées, en 2023, à 9 KDT hors TVA.

- Le montage de tout emprunt obligataire émis par l'ATL par l'intermédiaire de la société AFC (dont l'ATB est administrateur) et de la société BNA Capitaux (dont la BNA est administrateur). En contrepartie de leurs prestations, lesdits intermédiaires en bourse se partagent, à l'occasion de chaque nouvelle émission, une commission d'établissement du document de référence fixée à 10 KDT (hors TVA) et une commission d'élaboration de la note d'opération fixée à 5 KDT (hors TVA).

L'émission par l'ATL, en 2023, des emprunts obligataires 2023/1 et 2023/2 a rendu exigible, au profit desdits intermédiaires en bourse, les rémunérations suivantes exprimées en hors TVA :

<b>Nature des rémunérations</b>	<b>AFC</b>	<b>BNA CAPITAUX</b>
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2023/1	8 KDT	8 KDT
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2023/2	8 KDT	8 KDT

- Le placement de tout emprunt obligataire émis par l'ATL par l'intermédiaire de la société AFC (dont l'ATB est administrateur) et de la société BNA Capitaux (dont la BNA est

administrateur). En contrepartie de leurs prestations, lesdits intermédiaires en bourse se partagent une commission de placement flat calculée sur la base de 1% du montant placé.

L'émission par l'ATL, en 2023, de l'emprunt obligataire 2023/1 et 2023/2 ont rendu exigible, au profit desdits intermédiaires en bourse, les rémunérations suivantes exprimées en hors TVA :

<b>Nature des rémunérations</b>	<b>AFC</b>	<b>BNA CAPITAUX</b>
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2023/1	255 KDT	255 KDT
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2023/2	225 KDT	225 KDT

- La convention de tenue des registres des titres de capital et des obligations émis par l'ATL ainsi que des droits qui leurs sont attachés conclue avec la société BNA capitaux, dont la BNA est administrateur. En contrepartie, la société BNA Capitaux perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de 6 KDT. L'ATL a, ainsi, supporté, en 2023, une charge d'égal montant.
- La convention de crédit à moyen terme de 10 000 KDT contractée par la société auprès de l'ATB, administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré 2,2 points de pourcentage. Cette convention a donné lieu au prélèvement, par l'ATB, d'une commission de montage et de mis en place fixée à 0,25% flat du montant du crédit, soit 25 KDT. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2023, la somme de 64 KDT.

### **III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération de Monsieur Zouhair TAMBOURA (Nouveau directeur Général) a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 29 juin 2020. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM), et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.

Outre le directeur général bénéficie d'une prime de fin de service correspondant à un salaire net par an de service à l'ATL avec un maximum de 15 salaires conformément à la décision du conseil d'administration du 29 juin 2020. Il bénéficiera aussi d'une quote-part de la prime de fin d'année de son départ calculée sur la base de la moyenne du bonus des trois dernières années. Il bénéficiera aussi de la cession de la voiture de service à sa valeur comptable nette le jour de son départ.

- La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 25 Août 2020. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1<sup>er</sup> Octobre de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM), et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.
- L'ATL a souscrit au profit de ses employés une assurance groupe. Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient des avantages découlant de ce régime.
- L'ATL a, en outre, souscrit au profit de ses employés une assurance complément de retraite et une assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective des banques et des établissements financiers à douze mois du dernier salaire brut. Le Directeur Général et le directeur général adjoint bénéficie des avantages découlant de ces régimes d'assurance.

Pour le directeur général, les indemnités qui en découlent sont réglés directement par la compagnie d'assurance.

- Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, se présentent comme suit (en KDT):

Nature de la rémunération	Président du conseil d'administration		DG		DGA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023
Avantages à court terme	75 000	75 000	811 728	591 277	634 661	358 850	337 500	337 500
Avantages postérieurs à l'emploi*								

\*inclus dans les avantages à court terme

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons que nous n'avons pas eu connaissance d'autres conventions conclues au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

**Tunis, le 27 Mars 2024**

**Les commissaires aux comptes**

**FMBZ KPMG  
Madame Emna RACHIKOU**

**Cabinet CMC  
Mr Chérif BEN ZINA**

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

#### **ARAB TUNISIAN LEASE –ATL–**

Siège social : Ennour Building, Centre Urbain Nord, 1082 Mahrajène –Tunis-

L'Arab Tunisian Lease -ATL- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 25 avril 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mme Emna RACHIKOU et Mr Chérif BEN ZINA.

## Arab Tunisian Lease

**BILAN CONSOLIDÉ**

Arrêté au 31 Décembre 2023

(Unité : en dinar tunisien)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
<b>Actifs</b>			
Liquidités et équivalents de liquidités	5	7 635 758	14 821 694
Placements à court terme	6	76 220 068	43 816 375
Créances issues d'opérations de leasing	7	555 095 813	530 049 981
Placements à long terme	8	23 919 830	20 370 159
Valeurs Immobilisées	9&10	14 898 267	14 097 351
Autres actifs	11	9 118 604	8 891 335
<b>Total des actifs</b>		<b>686 888 340</b>	<b>632 046 895</b>
<b>Passifs</b>			
Concours bancaires et dettes rattachées	12	12 315	8 300
Emprunts et dettes rattachées	13	462 918 492	405 191 453
Dettes envers la clientèle	14	3 051 976	4 441 340
Fournisseurs et comptes rattachés	15	75 092 635	89 473 576
Autres passifs	16	14 556 710	12 877 787
<b>Total des passifs</b>		<b>555 632 128</b>	<b>511 992 456</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital		32 500 000	32 500 000
Réserves consolidés		78 776 002	71 281 141
Résultat de l'exercice		19 975 764	16 270 427
<b>Total des Capitaux propres</b>	17	<b>131 251 766</b>	<b>120 051 568</b>
Part des minoritaires dans les réserves		3 436	2 443
Part des minoritaires dans le résultat		1 010	428
<b>Total des capitaux propres et part des minoritaires</b>	17	<b>131 256 212</b>	<b>120 054 439</b>
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>		<b>686 888 340</b>	<b>632 046 895</b>

## Arab Tunisian Lease

## ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 Décembre 2023

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
<b>Engagements donnés</b>			
Accords de financement prêt à mettre en force		28 667 103	33 725 764
Autres Engagements donnés	46	74 885 916	60 865 864
<b>Total des engagements donnés</b>		<b>103 553 019</b>	<b>94 591 628</b>
<b>Engagements reçus</b>			
Hypothèques reçues		2 674 769	3 801 951
Garanties reçues d'établissements bancaires		75 420 207	59 457 533
Intérêts à échoir sur crédits leasing		131 417 866	121 296 189
<b>Total des engagements reçus</b>		<b>209 512 842</b>	<b>184 555 673</b>
<b>Engagements réciproques</b>			
Emprunts obtenus non encore encaissés		69 000 000	115 000 000
Crédits consentis non encore versés		2 699 250	8 883 142
Opérations de portage		151 800	151 800
<b>Total des engagements réciproques</b>		<b>71 851 050</b>	<b>124 034 942</b>

## Arab Tunisian Lease

## ÉTAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2023

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2023	Jusqu'au 31/12/2022
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		82 611 063	75 132 969
Revenu des opérations de location longue durée		3 567 609	2 292 083
Autres produits sur opérations de leasing		2 397 477	2 507 325
<b>Total des produits de leasing</b>	<b>18</b>	<b>88 576 149</b>	<b>79 932 377</b>
Charges financières nettes	<b>19</b>	(40 065 002)	(36 461 501)
Coût des opérations de location longue durée		(1 549 870)	(1 050 920)
Produits des placements	<b>20</b>	4 235 413	4 185 172
<b>Produits nets</b>		<b>51 196 690</b>	<b>46 605 128</b>
Autres produits d'exploitation	<b>21</b>	361 259	283 508
Charges de personnel	<b>22</b>	(11 588 330)	(10 362 918)
Autres charges d'exploitation	<b>23</b>	(3 995 348)	(3 943 367)
Dotations aux amortissements et aux résorptions	<b>24</b>	(625 258)	(578 992)
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>(15 847 677)</b>	<b>(14 601 769)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>		<b>35 349 012</b>	<b>32 003 359</b>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	<b>25</b>	(4 432 866)	(7 908 761)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	<b>26</b>	(6 012)	(52 986)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>30 910 134</b>	<b>24 041 612</b>
Autres gains ordinaires	<b>27</b>	926 796	658 031
Autres pertes ordinaires	<b>28</b>	(56 915)	(56 624)
<b>Résultat des activités ordinaires avant impot</b>		<b>31 780 016</b>	<b>24 643 019</b>
Impôts sur les bénéfices	<b>29</b>	(9 432 591)	(7 711 677)
<b>Résultat des activités ordinaires après impot</b>		<b>22 347 425</b>	<b>16 931 342</b>
Eléments extraordinaires	<b>30</b>	(2 370 651)	(660 487)
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>19 976 774</b>	<b>16 270 855</b>
Part des minoritaires	<b>30</b>	(1 010)	(428)
<b>Résultat net du groupe après modifications comptables</b>		<b>19 975 764</b>	<b>16 270 426</b>

## Arab Tunisian Lease

## ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2023

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2023	Jusqu'au 31/12/2022
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Encaissements provenant des clients de leasing		441 561 262	422 590 144
Décaissements aux fournisseurs de biens donnés en leasing		(381 298 577)	(328 195 551)
Encaissements autres que leasing	31	5 252 934	1 176 597
Décaissements autres que leasing		(10 707 301)	(6 276 169)
Décaissements au personnel		(6 397 390)	(5 113 980)
Impôts et taxes payés (autres que l'I.S)		(17 728 431)	(19 015 780)
Acquisition/Cession de placements à court terme		(32 500 000)	54 630 000
Intérêts perçus	32	2 160 744	3 964 306
Intérêts payés	33	(35 978 335)	(33 306 152)
Impôts sur le résultat payés	34	(11 633 715)	(4 609 867)
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</b>		<b>(47 268 809)</b>	<b>85 843 548</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Dividendes reçus sur placements à long terme	35	255 000	295 000
Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	36	44 950	76 824
Décaissements sur acquisition de placements à long terme	37	(4 000 000)	-
Encaissements provenant de la cession de placements à long terme	38	-	10 000
Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres	39	(2 490 539)	(7 127 623)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	40	512 187	307 710
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>		<b>(5 678 402)</b>	<b>(6 438 089)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes versés	41	(8 774 962)	(6 499 972)
Encaissements provenant des emprunts	42	264 417 439	72 730 822
Remboursement des emprunts	43	(209 885 218)	(137 492 092)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>45 757 259</b>	<b>(71 261 242)</b>
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice</b>		<b>(7 189 951)</b>	<b>8 144 217</b>
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		14 813 394	6 669 177
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice</b>	<b>44</b>	<b>7 623 443</b>	<b>14 813 394</b>

## Arab Tunisian Lease

## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ARRÊTES AU 31 décembre 2023  
(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

## Note 1 : Présentation du groupe

## (a)- Présentation du groupe

Le groupe « ATL » est composé par deux sociétés :

L'Arab Tunisian Lease (ATL) est un établissement financier créé sous forme de société anonyme de droit tunisien le 04 décembre 1993.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing le 18 janvier 1993.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), le 19 décembre 1997, par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Son siège social, est sis à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahra

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT a été porté à 17.000.000 DT suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2008 puis à 25.000.000 DT par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012 puis à 32.500.000 par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2019. Le capital est divisé en 32.500.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 31/12/2023, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
"ARAB TUNISIAN BANK ""ATB""	12 999 920	12 999 920	40,00%
"BANQUE NATIONALE AGRICOLE ""BNA""	3 616 171	3 616 171	11,13%
ENNAKL	2 666 921	2 666 921	8,21%
SEFINA SICAF	1 275 539	1 275 539	3,92%
DRISS MOHAMED SADOK	1 163 908	1 163 908	3,58%
PIRECO.	750 000	750 000	2,31%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	700 000	700 000	2,15%
LA STRAMICA	595 509	595 509	1,83%
DRISS BEN SADOK MOHAMED	614 000	614 000	1,89%
FCP OPTIMA	587 500	587 500	1,81%
"ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD ""AMI""	414 373	414 373	1,27%
AUTRES ACTIONNAIRES	7 116 159	7 116 159	21,90%
<b>Total Général</b>	<b>32 500 000</b>	<b>32 500 000</b>	<b>100,00%</b>

La Société « ATL LOCATION LONGUE DURÉE » est une société anonyme de droit Tunisien, constituée le 24 Octobre 2019, avec un capital initial de 1.000.000 dinars, divisé en 1 000.000 actions de 1 dinars chacune entièrement libérées.

L'assemblée générale de la société "ATLLLD" tenue en date du 28/03/2023 a décidé d'augmenter le capital d'un million de dinars pour le porter de 1 million à deux millions de dinars divisé en 2 000 000 actions de 1 dinars chacune entièrement libérées.

La société a pour objet principal, la location courte ou longue durée de véhicules, engins, équipements et biens immobiliers.

## (b)- Participations et organigramme du groupe

La société Arab Tunisian lease détient 1 996 000 actions sur 2 000 000 actions formant le capital de la société « ATL-LLD », soit un pourcentage de participation de 99,8%.

## Note 2 : Méthodes et modalités de consolidation

### 2.1- Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la société Arab Tunsian Lease, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Société	Degré de contrôle	Méthode retenue
ATL-LLD*	Contrôle exclusif	Intégration globale

Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

### 2.2- Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

### 2.3- Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

#### ■ Intégration des sociétés sous contrôle exclusif

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de sa filiale, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans la filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de la filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net de la filiale consolidée, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net de la filiale consolidée sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

### 2.4- Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : l'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

### 2.5- Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

#### ■ Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe

## ▣ Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

### Note 3 : Référentiel d'élaboration des états financiers consolidés

#### (a)- Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifique à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et la circulaire n°2018-06 du 5 juin 2018.

#### (b)- Utilisation d'hypothèses et estimations

Le processus d'établissement des états financiers consolidés annuels en conformité avec le référentiel comptable appliqué, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers consolidés, qu'il s'agisse de la valorisation de certains actifs et passifs ou de certains produits et charges.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 l'utilisation d'hypothèses et d'estimations a porté principalement sur les éléments suivants :

- Dépréciation des créances issues des opérations de leasing : La Direction procède à la fin de chaque trimestre et à la fin de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle, des créances issues des opérations de leasing conformément à la démarche décrite au niveau de la note 4 (c-2).
- Dépréciation des placements à long terme : les provisions pour dépréciation des placements à long terme sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté semestriel.

#### (c)- Utilisation du jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de l'ATL a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas, en particulier, pour la comptabilisation des relations de couverture contre le risque de change [Cf. note 4 (c-7)], pour la comptabilisation des avantages au personnel [Cf. note 4 (c-9)] et pour le calcul du résultat de base par action [Cf. note 4 (c-12)].

### Note 4 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés pour l'établissement de ses états financiers consolidés peuvent être résumés comme suit :

#### (a)- Bases de mesure

Les états financiers consolidés annuels ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

#### (b)- Unité monétaire

Les états financiers consolidés de l'ATL sont libellés en Dinar Tunisien.

**(c)- Sommaire des principales méthodes comptables****(c-1)- Créances issues d'opérations de leasing :**

Les contrats de leasing conclus par l'ATL portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location financement.

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de l'ATL :

- c) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- d) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

L'ATL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

**(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :**

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

► **Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :**

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991)

2- Estimation individualisée et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

Classes	Actifs	Taux de la provision
B2	Actifs incertains	20%
B3	Actifs préoccupants	50%
B4	Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut (encours financier majoré des impayés, des intérêts de retard et des autres facturations par note de débit des frais de déplacement, des frais de rejet, etc.) déduction faite :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- de la valeur de réalisation attendue des biens données en leasing adossés aux actifs incertains (classe B2) et préoccupants (classe B3),
- de la valeur d'expertise du matériel récupéré ou la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou en état d'épave pour tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4), et
- de la valeur de réalisation attendue des hypothèques inscrites consenties par les relations dont les engagements sont devenus douteux en 2014 ou ultérieurement.
- Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués adossés aux engagements classés en B2 et en B3, sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% ou 60% par an d'âge selon le degré de vétusté
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les garanties comprenant les cautionnements bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques consenties par les relations dont les engagements ont été classés parmi les concours douteux antérieurement à 2014, n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions requises.

3-Constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante :  $A=N-M+1$  tel que :

- A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- N : Année d'arrêt des états financiers ;
- M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit,
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- des provisions constituées conformément au paragraphe 2 supra.

► **Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :**

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes combinant les couples (secteur d'activité – nature du bien donné en leasing) et ce conformément aux dispositions de l'article 1er de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012 et par la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021 , n°2022-02 du 4 mars 2022 , n°2023-02 du 24 février 2023 et n°2024-01 du 19 janvier 2024.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet de déterminer pour chaque groupe de contreparties un taux de migration moyen observé au cours des années antérieures. Les taux de migration historiques du groupe des contreparties sont majorés par des taux prédéfinis par secteur . La société détermine par la suite le taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel observé durant les années antérieures à l'année N à partir des taux de provisionnement pour chaque groupe de contreparties. Ce calcul se fait hors agios réservés.

Par référence aux taux de provisionnement moyen d'un groupe de contrepartie observé durant les années antérieures, la direction générale doit se prononcer sur les taux de provisions à retenir pour le calcul des provisions collectives. Ces taux ne doivent en aucun cas être inférieurs aux taux de provisionnement minimum. L'application des taux de provisionnement inférieurs aux taux minimaux doit être motivée et autorisée par la banque centrale de Tunisie.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société ATL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'ATL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les préloyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent, aussi, aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Les marges financières et intérêts de retard courus et demeurant impayés à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus-values de remplacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

(c-4)- Placements et des revenus y afférents :

#### ● Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

#### ● Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ainsi que les fonds à capital risque confiés à des SICAR en gestion pour compte dans le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société.

Les placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme, figurent, en outre, parmi les éléments de cette rubrique.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré qui, en substance, établissent une relation de créancier-débiteur entre la société et l'entité émettrice, sont évalués, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux dispositions de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, en considérant l'antériorité des échéances impayées pour la détermination du taux de provisionnement applicable à l'engagement brut (principal à échoir majoré du principal impayé) réduit à hauteur de la valeur mathématique de la participation.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

-Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

-À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat."

#### ● Revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

## (c-5)- Emprunts et les charges y afférentes

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique "Emprunts et dettes rattachées" et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les commissions de placement et de mise en place versés aux intermédiaires sont, initialement, imputées en charges reportées parmi les autres postes d'actif, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés, aux taux faciaux contractuels, parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Ultérieurement, les intérêts courus et non échus calculés aux taux faciaux contractuels figurent au passif du bilan en tant que dettes rattachées parmi les éléments de la même rubrique abritant le principal dû.

## (c-6)- Conversion des emprunts libellés en monnaies étrangères

Initialement, les emprunts libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinars selon le taux de change en vigueur à la date de déblocage.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces emprunts sont actualisés sur la base du cours de change de clôture. Les différences de change (pertes ou profits), en découlant, sont imputées en résultat conformément à la norme internationale d'information financière, IAS 21 - Effets des variations des cours des monnaies étrangères.

## (c-7)- Relations de couverture contre le risque de change

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "Fonds de Péréquation des Changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

La fraction encourue, à la date de reporting, des dites contributions est rapportée au résultat, prorata temporis, et figure parmi les éléments de la rubrique "charges financières nettes".

Au sens de la norme internationale d'information financière, IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, la garantie du fonds constitue, en substance, un instrument financier dérivé (instrument de couverture) destiné à neutraliser l'impact de la fluctuation du cours de change sur le solde monétaire des emprunts extérieurs et des dettes rattachées (élément couvert).

L'instrument de couverture est initialement comptabilisé à sa juste valeur nulle, en raison de l'absence d'un déboursé à la notification de l'accord de garantie. Ultérieurement, il est réévalué au bilan à sa juste valeur, correspondant au risque de change encouru et estimé à la date de reporting, par le biais du compte de résultat "Gains et pertes nets sur instruments de couverture". Symétriquement, cette réévaluation neutralise l'impact sur le résultat de l'actualisation des éléments couverts pour le risque de change considéré.

## (c-8)- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années et converties en taux d'amortissement).

Rubrique	durées d'utilité en année	Taux d'amortissement
- Logiciels	3 ans	33,3%
- Constructions	20 ans & 50 ans	5% & 2%
- Matériel de transport	5 ans	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,0%
- Matériel informatique	3 ans	33,3%
- Agencements, aménagements et installations	10 an	10,0%

## (c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'ATL sont classés en deux catégories :

-Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;

-Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

► **Avantages à court terme**

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

### ► Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément la norme internationale d'information financière IAS 19 – avantages au personnel, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "régimes à cotisations définies" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des primes d'assurance appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "régimes à prestations définies" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de l'ATL, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, l'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, l'ATL, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs l'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à douze fois le dernier salaire mensuel brut.

#### (c-10)- Frais préliminaires engagés ultérieurement à la création de la société :

Les frais préliminaires engagés par la société ultérieurement à sa création, notamment ceux encourus à l'occasion d'une augmentation de capital sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "charges reportées", dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

-Les frais sont nécessaires à l'action de développement envisagée ;

-Les frais sont de nature marginale (autrement dit, ils peuvent être individualisés et se rattachent entièrement et uniquement à l'action de développement envisagée) ;

-Il est probable que les activités futures de la société, y compris celles résultant de l'action de développement envisagée, permettront de récupérer les frais engagés.

La résorption des frais d'augmentation de capital, prend effet à compter de l'exercice de leur engagement selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans.

#### (c-11)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

#### (c-12)- Résultat de base par action :

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 – Résultat par action, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

## (c-13)- Etat des flux de trésorerie :

Le solde des comptes de liquidités et équivalents de liquidités est constitué des soldes des comptes de caisse, des soldes nets des comptes courants bancaires, des soldes des comptes espèces ouverts auprès des intermédiaires en bourse ainsi que des placements liquides en titres d'OPCVM de distribution obligatoire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les variations de la trésorerie générées par les activités d'exploitation incluent, notamment, les entrées et sorties de trésorerie liées au leasing mobilier et immobilier ainsi que celles relatives aux immeubles donnés en location simple et aux prêts accordés au personnel.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent, notamment, des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de placements à long terme ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent, notamment, les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et aux autres emprunts matérialisés ou non par un titre.

Les intérêts payés et reçus figurent parmi les flux liés aux activités d'exploitation.

Les dividendes reçus sur les placements à long terme et les produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour comptes sont classés parmi les flux d'investissement. Les dividendes versés sont classés en flux liés aux activités de financement

Les entrées et sorties de trésorerie liés aux activités de financement et concernant des éléments ayant un rythme de rotation rapide, des montants élevés et des échéances courtes sont présentées pour leur montant net.

Lorsqu'un contrat est comptabilisé en tant que couverture d'une position identifiable, les flux de trésorerie relatifs à ce contrat sont classés de la même façon que les flux de trésorerie de la position ainsi couverte.

## (c-14)- Etat des engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan incluent les droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance de la situation financière de la société. Les effets des droits et obligations sur le montant ou la consistance de la situation financière sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Le tableau des engagements hors bilan distingue :

- (a) Les engagements qui résultent de l'existence d'une obligation (légale, contractuelle ou implicite), et
- (b) Les passifs éventuels qui résultent :

-Soit de l'existence d'une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources,

-Soit d'une obligation potentielle, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un événement futur incertain.

Les engagements hors bilan comprennent :

- (a) Les engagements de financement donnés ou reçus,
- (b) Les engagements de garantie donnés ou reçus, et
- (c) Les engagements réciproques.

Les engagements de financement et de garantie sont enregistrés en hors bilan dès la naissance d'une obligation contractuelle irrévocable. Ils cessent d'y figurer dès leur extinction, soit par l'arrivée du terme de l'engagement soit par sa mise en jeu.

En dehors des garanties reçues de la clientèle, la valeur pour laquelle un engagement de financement ou de garantie est comptabilisé en hors bilan résulte généralement des termes contractuels et correspond à la valeur des fonds à accorder ou à recevoir pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée ou reçue pour les engagements de garantie.

Les garanties reçues de la clientèle sont comptabilisées en hors bilan, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la société, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

## (c-15)- Impôt différé

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

**Note 5 : Liquidités et équivalents de liquidités :**

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2023 un montant de 7 635 758 KDT contre 14 821 694 KDT au 31 décembre 2022 et s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Avoirs en Banques	7 593 944	14 782 445
Avoirs en Caisse	41 414	38 849
Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	79	79
Placements en OPCVM de distribution obligatoire	321	321
<b>Total</b>	<b>7 635 758</b>	<b>14 821 694</b>

**Note 6 : Placements à court terme :**

Le solde de cette rubrique s'élève à 76 220 068 DT au 31 Décembre 2023 contre une valeur de 43 816 375, au 31 Décembre 2022. Il s'agit de certificat de dépôts.

	31/12/2023	31/12/2022
Certificats de dépôt au nominal	76 500 000	44 000 000
Intérêts précomptés non courus sur certificats de dépôt	(279 932)	(183 625)
<b>Total</b>	<b>76 220 068</b>	<b>43 816 375</b>

**Note 7 : Créances issues d'opérations de leasing :**

Au 31 Décembre 2023, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 555 095 813 DT.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

		31/12/2023	31/12/2022
<b>Créances sur contrats mis en force</b>		<b>611 511 332</b>	<b>580 893 686</b>
Encours financiers	7.1	580 200 831	546 961 035
Impayés		34 308 784	36 158 797
Créances- assurance matériel en leasing		105 649	105 808
Créances- factures à établir		707 667	654 387
Valeurs à l'encaissement		(560 508)	1 877
Intérêts échus différés		(3 251 091)	(2 988 218)
<b>Créances sur contrats en instance de mise en force</b>		<b>2 699 250</b>	<b>8 883 142</b>
<b>Total brut des créances leasing</b>	<b>7.2</b>	<b>614 210 582</b>	<b>589 776 828</b>
A déduire couverture			
Provisions à base individuelle et additionnelles	7.2	(42 695 121)	(43 922 254)
Provisions collectives	7.2	(12 047 777)	(11 194 898)
Produits réservés	7.2	(4 371 871)	(4 609 695)
<b>Total net des créances leasing</b>		<b>555 095 813</b>	<b>530 049 981</b>

**7.1- Encours financiers :**

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 Décembre 2023 la somme de 580 200 831 DT contre 546 961 035 DT au 31 Décembre 2022.

Par rapport au 31 décembre 2022, les encours financiers ont enregistré une augmentation nette de 33 239 796 DT expliqué comme suit :

Le détail se présente comme suit :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
<b>Soldes au 31 décembre 2022</b>	<b>1 619 341 272</b>	<b>(1 072 380 237)</b>	<b>546 961 035</b>
<b>Capital amorti des anciens contrats</b>	<b>-</b>	<b>(196 245 184)</b>	<b>(196 245 184)</b>
<b>Ajouts de la période</b>	<b>335 182 897</b>	<b>(81 597 122)</b>	<b>253 585 775</b>
Investissements (Nouveaux contrats)	321 998 442	(79 019 478)	242 978 964
Relocations	13 184 455	(2 577 644)	10 606 811
<b>Retraits de la période</b>	<b>(250 215 573)</b>	<b>226 114 780</b>	<b>(24 100 795)</b>
Cessions à la valeur résiduelle	(179 367 149)	179 365 354	(1 795)
Cessions anticipées	(33 083 052)	25 805 845	(7 277 207)
Transferts (cessions)	(9 706 492)	6 289 953	(3 416 539)
Radiations	(2 113 763)	1 947 543	(166 220)
Relocations	(22 561 944)	10 505 939	(12 056 005)
Liquidation d'encours	(3 383 173)	2 200 146	(1 183 027)
<b>Soldes au 31 décembre 2023</b>	<b>1 704 308 597</b>	<b>(1 124 107 764)</b>	<b>580 200 831</b>

L'analyse des encours financiers par maturité se présente comme suit :

		31/12/2023	31/12/2022
<b>Paiements minimaux sur contrats actifs</b>		<b>705 056 992</b>	<b>662 273 277</b>
à recevoir dans moins d'1 an		285 060 338	269 702 865
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans		416 536 397	387 909 813
à recevoir dans plus de 5 ans		3 460 257	4 660 599
<b>Produits financiers non acquis</b>		<b>(131 417 866)</b>	<b>(121 296 189)</b>
<b>Investissement net dans les contrats actifs</b>	<b>(1)</b>	<b>573 639 126</b>	<b>540 977 088</b>
à recevoir dans moins d'1 an		219 670 645	209 627 593
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans		350 726 192	327 161 406
à recevoir dans plus de 5 ans		3 242 289	4 188 089
<b>Valeurs résiduelles</b>	<b>(2)</b>	<b>611 323</b>	<b>672 941</b>
<b>Contrats suspendus en contentieux</b>	<b>(3)</b>	<b>5 950 382</b>	<b>5 311 005</b>
<b>Total</b>		<b>580 200 831</b>	<b>546 961 035</b>

L'analyse des encours financiers par secteur d'activité se présente comme suit :

		31/12/2023	31/12/2022
Bâtiment et travaux publics		46 820 523	53 860 724
Industrie		85 108 184	81 909 089
Tourisme		90 575 030	74 186 009
Commerce et services		296 948 632	286 363 219
Agriculture		60 748 462	50 641 993
<b>Total</b>		<b>580 200 831</b>	<b>546 961 035</b>

L'analyse des encours financiers par type de matériel se présente comme suit :

		31/12/2023	31/12/2022
Equipements		24 471 481	27 336 150
Matériel roulant		464 725 014	415 497 722
Matériel spécifique		66 341 762	77 589 134
<b>Sous Total</b>		<b>555 538 257</b>	<b>520 423 006</b>
Immobilier		24 662 574	26 538 029
<b>Total Net</b>		<b>580 200 831</b>	<b>546 961 035</b>

## 7.2- Analyse et classification des créances sur la clientèle:

	ANALYSE PAR CLASSE DE RISQUE					TOTAL	Dont leasing immobilier
	A : Actifs courants	nécessitant un suivi particulier	B 2 : Actifs incertains	B 3 : Actifs préoccupants	B 4 : Actifs compromis		
Encours financiers	484 345 78€	66 370 422	1 497 450	1	27 987 172	580 200 831	24 662 574
Impayés	2 153 955	8 579 033	542 752	12 533	23 020 508	34 308 781	1 458 364
Créances- assurance matériel en leasing	78 667	26 091	-	-	890	105 648	-
Créances- factures à établir	436 951	6 919	-	-	264 129	707 999	-
Valeurs à l'encaissement	(560 508)	-	-	-	-	(560 508)	-
Intérêts échus différés***	(2 674 728)	(394 716)	(8 886)	-	(172 761)	(3 251 091)	-
Contrats en instance de mise en force	2 699 250	-	-	-	-	2 699 250	-
<b>CREANCES LEASING</b>	<b>486 479 37€</b>	<b>74 587 74€</b>	<b>2 031 31€</b>	<b>12 534</b>	<b>51 099 938</b>	<b>614 210 910</b>	<b>26 120 938</b>
Avances reçues (*)	(3 041 786)	-	-	-	(10 188)	(3 051 974)	(129 730)
<b>ENCOURS GLOBAL (**)</b>	<b>483 437 587</b>	<b>74 587 74€</b>	<b>2 031 31€</b>	<b>12 534</b>	<b>51 089 750</b>	<b>611 158 936</b>	<b>25 991 208</b>
ENGAGEMENTS HORS BILAN	27 563 857	1 103 246	-	-	-	28 667 103	-
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>511 001 444</b>	<b>75 690 995</b>	<b>2 031 31€</b>	<b>12 534</b>	<b>51 089 750</b>	<b>639 826 039</b>	<b>25 991 208</b>
Produits réservés	-	-	(92 863)	(1 266)	(4 277 742)	(4 371 871)	(185 835)
Provisions à base individuelle	-	-	(94 285)	(5 633)	(41 791 736)	(41 891 654)	(1 780 689)
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013-21)	-	-	-	-	(803 467)	(803 467)	-
<b>COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4</b>			<b>(187 148)</b>	<b>(6 899)</b>	<b>(46 872 945)</b>	<b>(47 066 992)</b>	<b>(1 966 524)</b>
Provisions à base collective	(12 047 777)	-	-	-	-	(12 047 777)	-
<b>COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1</b>	<b>(12 047 777)</b>					<b>(12 047 777)</b>	
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>498 953 667</b>	<b>75 690 995</b>	<b>1 844 16€</b>	<b>5 635</b>	<b>4 216 805</b>	<b>580 711 270</b>	
<b>Ratio des actifs bilanciaux non performants (B2, B3 et B4)</b>			<b>0,33%</b>	<b>0,00%</b>	<b>8,36%</b>		
			<b>8,69%</b>				
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)</b>			<b>0,32%</b>	<b>0,00%</b>	<b>7,98%</b>		
			<b>8,30%</b>				
<b>Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés</b>			<b>9,21%</b>	<b>55,05%</b>	<b>91,75%</b>		
			<b>88,58%</b>				

(\*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

(\*\*) Base de calcul du ratio des actifs bilanciaux non performants

Le ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés s'établit au 31 Décembre 2023 à 88,58 % contre 85,40 % au 31 Décembre 2022.

le ratio des actifs bilanciaux non performants s'établit au 31 décembre 2023 à 8,69 % contre 9,7% au 31 décembre 2022 . le ratio des actifs non performants s'établit au 31 décembre 2023 à 8,30% contre 9,05 % au 31 décembre 2022.

L'article 10 bis de la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021 a instauré une nouvelle méthodologie pour le calcul des provisions collectives qui doivent être appliquée par les banques et les établissements financiers.

Cet article a été modifié et complété par les circulaires n°2022-02 du 04/03/2022, n°2023-02 du 24/02/2023 et n°2024-01 du 19/01/2024.

L'ATL s'est confirmée à cette méthode et le stock de provision collective totalise 12 048 KDT au 31/12/2023 contre 11 195 KDT au 31/12/2022, soit une dotation complémentaire de 853 KDT.

**Note 8 : Placements à long terme**

Le portefeuille d'investissement et des créances rattachées de la société s'élève, au 31 Décembre 2023, à 23 919 830 DT contre 20 370 159 DT au 31 Décembre 2022. Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

		31/12/2023	31/12/2022
<b>Portefeuille investissement (1)</b>	<b>8.1</b>	<b>30 885 198</b>	<b>28 466 523</b>
Participations directes		21 631 119	19 160 595
Participations en portage		151 800	151 800
Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte		9 102 279	9 154 128
<b>Créances rattachées (2)</b>		<b>145 980</b>	<b>152 727</b>
Intérêts courus sur portage financement		91 344	91 344
Produits à recevoir sur fonds à capital risque		51 873	58 620
Intérêts courus sur obligations		2 763	2 763
<b>Total brut</b>		<b>31 031 178</b>	<b>28 619 250</b>
<b>A déduire couverture</b>			
Provisions pour dépréciation des participations directes	8.1	(1 039 939)	(2 529 712)
Provisions pour dépréciation des participations en portage	8.1	(151 800)	(151 800)
Provisions pour dépréciation des fonds à capital risque	8.1	(5 828 265)	(5 476 236)
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage		(91 344)	(91 344)
<b>Total net</b>		<b>23 919 830</b>	<b>20 370 159</b>

**8.1- Portefeuille investissement**

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève, au 31 Décembre 2023, à 23 865 194 DT. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	Valeur nominale	Coût unitaire	% part	Montant brut	Provisions	Montant net
<b>PARTICIPATIONS DIRECTES :</b>					<b>21 631 119</b>	<b>(1 039 939)</b>	<b>20 591 180</b>
ATI	20 000	5	8,303	1,73%	166 055	(166 055)	-
SARI	9 900	100	0,000	30,00%	-	-	-
FCPR "PHENICIA SEED FUND	500	848	790,128	5,04%	395 064	(221 238)	173 826
FCPR PHENICIA FUND	500	1 000	1 000,000	8,88%	500 000	(102 646)	397 354
SENEB SICAR	500	100	100,000	10,00%	50 000	(50 000)	-
UNIFACTOR	340 000	5	5,000	11,33%	1 700 000	-	1 700 000
SICAR INVEST	30 000	10	10,000	3,00%	300 000	-	300 000
CLINIQUE LES PINS	50 000	10	5,000	3,35%	500 000	(500 000)	-
POLY SYPHAX	10 000	100	0,000	9,15%	-	-	-
BRIQUETERIE DJBAL OEST	20 000	100	100,000	5,23%	2 000 000	-	2 000 000
CARTHAGO SANTAIRE	30 000	100	100,000	5,00%	3 000 000	-	3 000 000
FCP MAXULA	10 000	100	100,000	4,90%	1 000 000	-	1 000 000
FCPR CAPITALEASEFUND1	10 000	102	102,000	6,80%	1 020 000	-	1 020 000
BRIQUETTERIE BIR MCHARGUA	70 000	100	175,000	3,33%	7 000 000	-	7 000 000
ATLLD	1 996 000	10	0,000	99,80%	-	-	-
Société T-PAP	400 000	10	0,000	3,14%	4 000 000	-	4 000 000
<b>PARTICIPATIONS EN PORTAGE :</b>					<b>151 800</b>	<b>(151 800)</b>	<b>-</b>
STE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	100,000		151 800	(151 800)	-

<b>FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (**)</b>	<b>9 102 279</b>	<b>(5 828 265)</b>	<b>3 274 014</b>
FG3 SICAR INVEST	850 000	(812 400)	37 600
FG3 ATD SICAR	460 000	(460 000)	-
FG4 ATD SICAR	1 500 006	(1 426 092)	73 914
FG5 ATD SICAR	2 772 000	(1 872 000)	900 000
FG6 ATD SICAR	1 520 273	(1 257 773)	262 500
FG7 ATD SICAR	1 000 000	-	1 000 000
FG SOFIA SICAR	1 000 000	-	1 000 000
<b>OBLIGATIONS :</b>	-	-	-
<b>Total</b>	<b>3 058 918</b>	<b>2 800</b>	<b>2 595</b>
	<b>30 885 198</b>	<b>(7 020 004)</b>	<b>23 865 194</b>

(\*\*) Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte chez SICAR INVEST ,ATD SICAR et SOFIA SICAR totalisent, au 31 Décembre 2023, la somme de 9 208 323 DT et se présentent comme suit :

	FG2 SICAR INVEST	FG3 SICAR INVEST	FG3 ATD SICAR	FG4 ATD SICAR	FG5 ATD SICAR	FG6 ATD SICAR	FG7 ATD SICAR	FG SOFIA SICAR	Total au 31/12/2023.
<b>Année de libération :</b>	<b>2008</b>	<b>2012</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2020</b>	<b>2020</b>	
Participations en rétrocession	-	850 000	460 000	500 000	2 772 000	1 498 053	800 000	800 253	<b>7 680 306</b>
Autres participations ciblées	-	-	-	1 000 006	-	-	-	-	<b>1 000 006</b>
Placements	-	11 686	-	-	-	44 875	213 226	200 000	<b>469 787</b>
Débiteurs divers	-	37 658	-	-	-	-	-	19 029	<b>56 687</b>
Disponibilités en Banques	-	91	20	-	-	-	-	1 426	<b>1 537</b>
<b>Total des emplois</b>	<b>-</b>	<b>899 435</b>	<b>460 020</b>	<b>1 500 006</b>	<b>2 772 000</b>	<b>1 542 928</b>	<b>1 013 226</b>	<b>1 020 708</b>	<b>9 208 323</b>
Dotations remboursables	-	850 000	460 000	1 500 006	2 772 000	1 520 273	1 000 000	1 000 000	<b>9 102 278</b>
Excédents antérieurs en instance	-	953	20	(1 050)	(34)	-	-	-	<b>(111)</b>
Excédent de l'exercice	-	894	-	(119)	(41)	22 656	13 210	19 753	<b>56 353</b>
Créditeurs divers	-	47 588	-	-	-	-	-	954	<b>48 542</b>
Découverts bancaires	-	-	-	1 169	74	-	17	-	<b>1 260</b>
<b>Total des ressources</b>	<b>-</b>	<b>899 435</b>	<b>460 020</b>	<b>1 500 006</b>	<b>2 772 000</b>	<b>1 542 928</b>	<b>1 013 226</b>	<b>1 020 708</b>	<b>9 208 323</b>

**(a) Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte / (b) + (c) = Produits à recevoir sur fonds à capital risque**

L'origine de l'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de la période close le 31 Décembre 2023 se détaille comme suit :

Plus-values de rétrocession	-	-	-	-	-	18 150	-	-	<b>18 150</b>
<b>Produits nets des placements</b>	<b>-</b>	<b>894</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 653</b>	<b>13 244</b>	<b>19 802</b>	<b>38 593</b>
Dividendes	-	529	-	-	-	-	-	1 817	2 346
Intérêts	-	-	-	-	-	-	-	17 877	17 877
Plus-values de cession	-	-	-	-	-	4 653	13 244	-	17 897
Moins-values de cession	-	-	-	-	-	-	-	(191)	(191)
Plus-values latentes	-	365	-	-	-	-	-	299	664
<b>Services bancaires &amp; assimilés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(119)</b>	<b>(41)</b>	<b>(147)</b>	<b>(34)</b>	<b>(48)</b>	<b>(389)</b>
<b>Excédent de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>894</b>	<b>-</b>	<b>(119)</b>	<b>(41)</b>	<b>22 656</b>	<b>13 210</b>	<b>19 753</b>	<b>56 354</b>

**Note 9 : Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent, au 31 Décembre 2023, une valeur nette comptable de 87 862 DT contre 141 526 DT au 31 Décembre 2022. Le tableau de variation des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				VCN
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	
Logiciels	33,3%	723 791	31 285		755 076	(582 265)	(84 949)		(667 214)	87 862
<b>TOTAUX</b>		<b>723 791</b>	<b>31 285</b>		<b>755 076</b>	<b>(582 265)</b>	<b>(84 949)</b>		<b>(667 214)</b>	<b>87 862</b>

**Note 10 : Immobilisations corporelles**

Cette rubrique totalise, au 31 Décembre 2023, une valeur nette comptable de 14 810 405 DT contre 13 955 826 DT au 31 Décembre 2022. Le tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				VCN
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	
Terrains		14 250	-	-	14 250					14 250
Constructions	5% & 2%	4 315 806	-	-	4 315 806	(1 798 392)	(94 529)	-	(1 892 921)	2 422 885
Matériel de transport (*)	20,0%	12 579 796	2 114 234	(491 205)	14 222 300	(1 998 318)	(1 209 602)	491 205	(2 718 023)	11 504 277
Equipe-ments de bureau	10,0%	593 010	41 365	(2 645)	631 730	(480 574)	(29 407)	1 091	(508 851)	122 879
Matériel informatique	33,3%	1 042 531	52 888	(370)	1 095 050	(830 691)	(103 629)	370	(933 950)	161 100
Installations générales	10,0%	1 628 054	197 658	-	1 806 236	(1 114 150)	(109 843)	-	(1 222 722)	583 514
Immob en cours		4 500	-	(3 000)	1 500					1 500
<b>TOTAUX</b>		<b>20 177 948</b>	<b>2 406 145</b>	<b>(497 220)</b>	<b>22 086 872</b>	<b>(6 222 122)</b>	<b>(1 547 010)</b>	<b>492 666</b>	<b>(7 276 467)</b>	<b>14 810 405</b>

**Note 11 : Autres actifs**

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2023 la somme de 9 118 604 DT contre 8 891 335 DT au 31 Décembre 2022 et se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Instrument de couverture</b>	<b>3 583 472</b>	<b>4 423 795</b>
<b>Prêts et avances au personnel</b>	<b>1 612 699</b>	<b>1 370 168</b>
Échéances à plus d'un an sur prêts	1 271 368	1 095 121
Échéances à moins d'un an sur prêts	341 331	275 047
Avances et acomptes	4 426	4 426
Moins : provisions	(4 426)	(4 426)
<b>Dépôts et cautionnements</b>	<b>282 307</b>	<b>282 307</b>
Créances immobilisées	321 829	321 829
Moins : provisions	(39 522)	(39 522)
<b>Charges reportées</b>	<b>1 792 438</b>	<b>1 499 496</b>
Frais d'émission des emprunts	11.1 1 792 438	1 499 496
<b>Etat, impôts et taxes (actif)</b>	<b>358 259</b>	<b>609 140</b>
Report d'impôt sur les sociétés	292 415	121 185
Report de TVA	-	455 399
Retenues à la source	140 014	106 726
Moins : provisions	(74 170)	(74 170)
<b>Autres débiteurs</b>	<b>1 269 478</b>	<b>539 800</b>
Avance aux fournisseurs	-	11 123
Fonds de péréquation des changes	891 643	109 411
Autres débiteurs divers	627 201	668 632
Moins : provisions	(249 366)	(249 366)
<b>Comptes de régularisation actif</b>	<b>219 952</b>	<b>166 629</b>
Produits à recevoir	-	32 374
Charges constatées d'avance	203 410	134 255
Compte d'attente à régulariser	16 542	-
<b>Total</b>	<b>9 118 604</b>	<b>8 891 335</b>

## 11.1- Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont amortis au prorata des intérêts courus conformément à la NCT 10.

Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 31 décembre 2023 comme suit :

Désignation	Valeurs brutes			Résorptions			VCN
	Début de l'exercice	Additions	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Fin de l'exercice	
FE des obligations ATL 2015/2	439 665	-	439 665	437 613	2 052	439 665	-
FE des obligations ATL 2016/1	324 801	-	324 801	319 777	5 024	324 801	-
FE des obligations ATL 2017/1	544 175	-	544 175	520 032	20 664	540 696	3 479
FE des obligations ATL 2017/2	229 368	-	229 368	205 667	16 437	222 104	7 264
FE des obligations ATL 2017/3	204 923	-	204 923	186 833	11 503	198 336	6 587
FE des obligations ATL 2018/1	290 994	-	290 994	270 992	14 091	285 083	5 911
FE des obligations ATL 2019/1	229 094	-	229 094	185 367	29 501	214 868	14 226
FE de l'emprunt BERD1	448 844	-	448 844	386 940	52 682	439 622	9 222
FE de l'emprunt BERD 2	27 218	-	27 218	21 156	4 202	25 358	1 860
FE de l'emprunt GGF	201 738	-	201 738	176 001	23 297	199 298	2 440
FE du CMT ATB	15 000	-	15 000	14 785	215	15 000	-
FE de l'emprunt PROPARCO	493 803	-	493 803	219 513	120 447	339 960	153 843
FE de l'emprunt SANAD 3	175 176	-	175 176	80 065	41 458	121 523	53 653
FE des obligations ATL 2020	443 302	-	443 302	284 442	82 507	366 949	76 353
Frais d'émission des obligations ATL 2021	383 239	-	383 239	93 524	87 007	180 531	202 708
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2022	383 587	-	383 587	19 310	92 204	111 514	272 073
Frais d'émission de l'emprunt GGF	93 380	-	93 380	41 131	21 374	62 505	30 875
Frais d'émission de l'emprunt BERD 3	60 314	-	60 314	25 975	10 860	36 835	23 479
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2023	-	553 527	553 527	-	145 632	145 632	407 895
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2023/2	-	547 242	547 242	-	26 673	26 673	520 569
<b>TOTAUX</b>	<b>4 988 621</b>	<b>1 100 769</b>	<b>6 089 390</b>	<b>3 489 122</b>	<b>807 827</b>	<b>4 296 952</b>	<b>1 792 438</b>

**Note 12 : Concours bancaires et dettes rattachées**

Ce poste totalise au 31 Décembre 2023 la somme de 12 315 DT contre 8 300 DT au 31 Décembre 2022 et se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Banques, découverts	12 315	8 300
<b>Total</b>	<b>12 315</b>	<b>8 300</b>

**Note 13 : Emprunts et dettes rattachées**

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 462 918 492 DT au 31 Décembre 2023 contre 405 191 453 DT au 31 Décembre 2022 et se détaillent comme suit :

		31/12/2023	31/12/2022
<b>Valeur de remboursement des emprunts</b>	<b>(1)</b>	<b>446 400 558</b>	<b>392 729 753</b>
Emprunts obligataires		228 237 600	157 050 900
Emprunts auprès des banques & E. F		72 009 525	55 224 970
Emprunts extérieurs		146 153 433	180 453 883
<b>Intérêts post comptés courus</b>	<b>(2)</b>	<b>14 766 164</b>	<b>9 968 991</b>
Intérêts courus sur emprunts obligataires		11 999 362	7 418 439
Intérêts courus sur emprunts auprès des banques & E. F		1 025 401	436 235
Intérêts courus sur emprunts extérieurs		1 741 401	2 114 317
<b>Contributions à payer au F.P.C</b>	<b>(3)</b>	<b>1 751 770</b>	<b>2 492 709</b>
<b>Total général</b>		<b>462 918 492</b>	<b>405 191 453</b>

B & E.F : Banques et Etablissements Financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

## 13.1- Valeur de remboursement des emprunts

'La valeur de remboursement des emprunts s'établit à 446 400 558 DT au 31 Décembre 2023 contre 392 729 753 DT au 31 Décembre 2022.

Par rapport au 31 décembre 2022, la valeur de remboursement des emprunts a enregistré, au 31 Décembre 2022, un décroissement net de 67 292 686 DT expliqué comme suit :

DESIGNATION	Solde en début de l'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Échéances à moins d'un 1	Échéances à plus d'un 1
ATL 2015/2	5 190 000	-	(5 190 000)	-	-	-	-
ATL 2016/1	4 140 000	-	(4 140 000)	-	-	-	-
ATL 2017/1	13 818 400	-	(6 909 200)	-	6 909 200	6 909 200	-
ATL 2017-2	8 000 000	-	(4 000 000)	-	4 000 000	4 000 000	-
ATL 2017/3	7 120 000	-	(3 560 000)	-	3 560 000	1 780 000	1 780 000
ATL 2018/1	6 782 500	-	(5 082 100)	-	1 700 400	850 200	850 200
ATL 2019-1	8 000 000	-	(4 000 000)	-	4 000 000	4 000 000	-
ATL 2020/1	24 000 000	-	(8 000 000)	-	16 000 000	8 000 000	8 000 000
ATL 2021/1	40 000 000	-	(4 200 000)	-	35 800 000	4 200 000	31 600 000
ATL 2022/1	40 000 000	-	(3 732 000)	-	36 268 000	3 732 000	32 536 000
ATL 2023/1	-	60 000 000	-	-	60 000 000	10 654 000	49 346 000
ATL 2023/2	-	60 000 000	-	-	60 000 000	4 420 000	55 580 000
<b>Total des emprunts obligataires</b>	<b>157 050 900</b>	<b>120 000 000</b>	<b>(48 813 300)</b>		<b>228 237 600</b>	<b>48 545 400</b>	<b>179 692 200</b>
BIRD	8 710 778	-	(1 366 667)	1	7 344 112	1 366 667	5 977 445
BAD	341 182	-	(341 182)	-	-	-	-
BEI	12 494 932	-	(6 602 657)	(1 626 010)	4 266 265	4 266 265	-
BERD	32 971 553	-	(15 830 539)	178 944	17 319 958	11 869 958	5 450 000
SANAD fund	25 746 001	-	(7 266 666)	357 889	18 837 224	7 937 222	10 900 002
GREEN FOR GROWTH Fund	22 870 490	-	(8 219 869)	(383 240)	14 267 381	7 206 670	7 060 711
KFW	38 705 781	17 156 880	-	-	55 862 661	4 297 128	51 565 533
PROPARCO	38 613 167	-	(10 968 333)	610 999	28 255 833	11 803 333	16 452 500
<b>Total des emprunts imputés sur des lignes extérieures</b>	<b>180 453 884</b>	<b>17 156 880</b>	<b>(50 595 913)</b>	<b>(861 417)</b>	<b>146 153 434</b>	<b>48 747 243</b>	<b>97 406 191</b>
ATB (CMT)	2 368 310	-	(2 368 310)	-	-	-	-
STB (CMT)	3 000 000	-	(1 000 000)	-	2 000 000	1 000 000	1 000 000
CITI BANK (CCT)	25 000 000	105 500 000	(80 500 000)	-	50 000 000	50 000 000	-
ATTIJARI BANK (CMT)	7 200 000	-	(2 400 000)	-	4 800 000	2 400 000	2 400 000
BIAT (CMT)	9 523 810	-	(1 904 762)	-	7 619 048	1 904 762	5 714 286
ZITOUNA (CCT)	-	20 000 000	(20 000 000)	-	-	-	-
<b>Total des autres emprunts et concours bancaires</b>	<b>47 092 120</b>	<b>125 500 000</b>	<b>(108 173 072)</b>		<b>64 419 048</b>	<b>55 304 762</b>	<b>9 114 286</b>
QNB	2 054 055	315 666	(625 058)	-	1 744 663	1 744 663	-
ALBARAKA	5 132 024	770 124	(1 351 515)	(1)	4 550 633	4 550 633	-
BT	55 601	-	(28 455)	(1)	27 146	27 146	-
BTE	891 170	-	(265 568)	-	625 603	625 603	-
BTL	-	674 769	(32 337)	(1)	642 432	642 432	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>392 729 753</b>	<b>264 417 439</b>	<b>(209 885 218)</b>	<b>(861 420)</b>	<b>446 400 558</b>	<b>160 187 882</b>	<b>286 212 677</b>

## 13.2- Analyse des emprunts par maturité

Intitulé	Au 31 Décembre 2023					Au 31 Décembre 2022			
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 an	Total en principal (1)	Intérêts courus (2)	Contributions à payer au F.P.C (3)	Total Général (1) +(2) +(3)	Total Général
Dettes représentées par un titre									
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission									
Emprunts obligataires à taux fixe	19 317 500	21 002 200	153 772 200	25 920 000	220 011 900	11 933 385	-	231 945 285	151 661 737
Emprunts obligataires à taux variable	4 225 700	-	-	-	4 225 700	-	-	4 225 700	4 309 007
<b>Dettes subordonnées</b>									
- Dettes subordonnées remboursables									
Emprunts obligataires à taux fixe	-	4 000 000	-	-	4 000 000	65 977	-	4 065 977	8 498 595
<b>Autres fonds empruntés</b>									
- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers étrangers									
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	683 333	683 333	4 910 778	1 066 667	7 344 112	328 839	-	7 672 951	9 068 995
Banque Africaine de Développement (BAD)	-	-	-	-	-	-	-	-	343 228
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	2 184 936	2 081 320	-	-	4 266 256	2 286	23 469	4 292 020	12 572 102
SANAD Fund (SANAD)	4 303 888	3 633 330	10 900 000	-	18 837 224	326 883	587 866	19 751 973	27 015 787
Green for Growth Fund (GGF)	3 096 717	4 109 950	7 060 711	-	14 267 381	114 525	230 744	14 612 650	23 384 897
BERD	2 151 944	9 718 010	5 450 000	-	17 319 958	319 483	229 010	17 868 451	33 637 514
KFW	-	4 297 120	34 377 020	17 188 511	55 862 661	259 514	-	56 122 175	38 939 406
PROPARCO	6 319 167	5 484 160	16 452 500	-	28 255 833	389 871	680 681	29 326 385	40 098 981
- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers tunisiens									
<b>Certificats de leasing</b>									
<b>Crédits directs</b>									
ATB	-	-	-	-	-	-	-	-	2 478 335
CITI BANK	50 000 000	-	-	-	50 000 000	820 852	-	50 820 852	25 211 753
ATTIJARI	600 000	1 800 000	2 400 000	-	4 800 000	4 096	-	4 804 096	7 205 656
STB	250 000	750 000	1 000 000	-	2 000 000	18 668	-	2 018 668	3 026 531
BIAT	476 190	1 428 571	5 714 286	-	7 619 048	27 911	-	7 646 959	9 557 331
QNB	1 744 663	-	-	-	1 744 663	-	-	1 744 663	2 054 055
ALBARAKA	4 550 633	-	-	-	4 550 633	-	-	4 550 633	5 180 772
BTE	625 603	-	-	-	625 603	-	-	625 603	891 170
BT	27 146	-	-	-	27 146	-	-	27 146	55 601
BTL	642 432	-	-	-	642 432	-	-	642 432	-
AUTRES BANQUES	-	-	-	-	-	153 873	-	153 873	-
<b>Soldes au 31/12/2023</b>	<b>101 199 853</b>	<b>58 988 029</b>	<b>242 037 499</b>	<b>44 175 178</b>	<b>446 400 559</b>	<b>14 766 163</b>	<b>1 751 770</b>	<b>462 918 492</b>	<b>405 191 453</b>

**Note 14 : Dettes envers la clientèle**

Les dettes envers la clientèle ont atteint 3 051 976 DT au 31 Décembre 2023 contre 4 441 340 DT au 31 Décembre 2022 et se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Avances et acomptes reçus des clients	3 051 976	4 441 340
<b>Total net</b>	<b>3 051 976</b>	<b>4 441 340</b>

**Note 15 : Fournisseurs et comptes rattachés**

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 75 092 635DT au 31 Décembre 2023 contre 89 473 576 DT au 31 Décembre 2022 et se détaillent comme suit :

		31/12/2023	31/12/2022
<b>Fournisseurs de biens</b>	<b>(1)</b>	<b>74 062 611</b>	<b>88 509 086</b>
Fournisseurs, factures parvenues		4 525 121	4 964 669
Fournisseurs, factures non parvenues		1 446 750	1 733 587
Effets à payer		68 090 740	81 810 830
<b>Autres fournisseurs</b>	<b>(2)</b>	<b>1 030 024</b>	<b>964 490</b>
Compagnies d'assurance		1 036	1 036
Fournisseurs d'immobilisations propres		25 154	24 402
Divers fournisseurs		1 003 835	939 052
<b>Total général</b>		<b>75 092 635</b>	<b>89 473 576</b>

**Note 16 : Autres passifs**

Les autres passifs totalisent 14 556 710 DT au 31 Décembre 2023 contre 12 877 787 DT au 31 Décembre 2022 et se détaillent comme suit :

		31/12/2023	31/12/2022
<b>Provisions pour risques et charges :</b>		<b>1 600 000</b>	<b>1 936 589</b>
Provision pour risque et charges	[A]	1 600 000	1 936 589
<b>Etat impôts et taxes :</b>		<b>7 362 160</b>	<b>5 457 753</b>
Impôt sur les sociétés à payer	16.1	4 589 337	4 461 312
TVA à payer		1 955 269	-
Autres impôts et taxes		817 554	996 441
<b>Personnel :</b>		<b>3 239 813</b>	<b>2 925 800</b>
Bonus et primes de bilan à payer		2 789 537	2 516 165
Congés à payer		450 276	409 635
<b>Créditeurs divers</b>		<b>423 584</b>	<b>83 351</b>
Actionnaires, dividendes à payer		462	424
Autres créditeurs divers		423 122	82 927
<b>Organismes de sécurité sociale</b>		<b>498 533</b>	<b>514 124</b>
<b>Autres charges à payer</b>		<b>1 407 010</b>	<b>1 472 803</b>
<b>Comptes de régularisation passif :</b>		<b>25 611</b>	<b>487 367</b>
Comptes d'attente à régulariser		25 611	487 367
<b>Total</b>		<b>14 556 710</b>	<b>12 877 787</b>

**16.1- Impôt sur les sociétés à payer (ou report d'I.S)**

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Impôt sur les sociétés dû	11 583 073	8 366 371
Acomptes provisionnels*	(6 935 115)	(3 891 870)
Retenues à la source opérées par les tiers	(58 621)	(13 189)
<b>Dette (report) d'impôt exigible</b>	<b>4 589 337</b>	<b>4 461 312</b>

\*Présenté au niveau des autres actifs

**Note 17 : Capitaux propres**

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Capital social	32 500 000	32 500 000
Prime d'émission	25 250 000	25 250 000
Réserve légale (A)	5 089 861	3 887 820
Réserve pour réinvestissements exonérés	30 746 525	27 353 745
Réserve extraordinaires	6 000 000	6 000 000
Réserves pour fonds social (B)	2 107 474	1 907 474
Résultats reportés (*) (**)	9 582 143	6 882 102
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	111 276 003	103 781 141
Résultat consolidé de l'exercice (1)	19 975 764	16 270 426
<b>Total des capitaux propres avant affectation (D)</b>	<b>131 251 768</b>	<b>120 051 568</b>
Nombre d'actions (2)	32 500 000	32 500 000
<b>Résultat par action (1) / (2) (C)</b>	<b>0,615</b>	<b>0,501</b>

(\*) Résultats accumulés et non distribués, faisant partie intégrante des fonds propres distribuables en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014.

(\*\*) Le montant distribuable en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014 s'élève à 54 502 DT

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est exclusivement dédié à des utilisations remboursables sous forme de prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. [Cf. la note 3 (c-12)].

(D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Intitulé	Capital social	Prime d'émission	Réserves légales	Réserves pour R.E (*)	Réserve extra-ordinaires	Réserves pour fonds social	Réserves consolidés	Résultat se l'exercice	Total
<b>Soldes au 31/12/2021</b>	<b>32 500 000</b>	<b>25 250 000</b>	<b>3 152 565</b>	<b>29 113 938</b>	<b>6 000 000</b>	<b>1 707 474</b>	<b>1 425 008</b>	<b>11 132 156</b>	<b>110 281 141</b>
Affectations décidées par l'AGO	-	-	735 255	(1 760 193)	-	200 000	11 957 095	(11 132 156)	1
Dividendes décidés par l'AGO	-	-	-	-	-	-	(6 500 000)	-	(6 500 000)
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>16 270 426</b>	<b>16 270 426</b>
<b>Soldes au 31/12/2022</b>	<b>32 500 000</b>	<b>25 250 000</b>	<b>3 887 820</b>	<b>27 353 745</b>	<b>6 000 000</b>	<b>1 907 474</b>	<b>6 882 102</b>	<b>16 270 426</b>	<b>120 051 567</b>
Affectations décidées par l'AGO	-	-	1 202 041	4 000 000	-	200 000	10 868 385	(16 270 426)	(1)
Dividendes décidés par l'AGO	-	-	-	-	-	-	(8 775 000)	-	(8 775 000)
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>19 975 764</b>	<b>19 975 764</b>
<b>Soldes au 31/12/2023</b>	<b>32 500 000</b>	<b>25 250 000</b>	<b>5 089 861</b>	<b>30 746 525</b>	<b>6 000 000</b>	<b>2 107 474</b>	<b>9 582 143</b>	<b>19 975 764</b>	<b>131 251 768</b>

### Note 18 : Produits de leasing

Les produits de leasing se détaillent comparativement comme suit :

		31/12/2023	31/12/2022
<b>Intérêts et revenus assimilés (1)</b>		<b>86 178 672</b>	<b>77 425 051</b>
Marges financières nettes de leasing	(A)	79 640 014	70 402 212
Revenus des opérations LLD	(B)	3 567 609	2 292 083
Préloyers	(B)	72 296	34 135
Intérêts de retard		3 212 840	3 323 351
Variation des produits réservés		(314 087)	1 373 270
<b>Autres produits sur opérations de leasing (2)</b>		<b>2 397 477</b>	<b>2 507 326</b>
Produits sur cessions anticipées de biens donnés en leasing		825 123	974 791
Récupération de frais de dossiers		845 986	871 549
Récupération de frais de rejet		726 368	660 986
<b>Total</b>		<b>88 576 149</b>	<b>79 932 377</b>
Encours financiers des contrats actifs			
Au début de l'exercice		546 961 035	523 978 594
A la fin de l'exercice		580 200 831	546 961 035
Moyenne	(C)	563 580 933	535 469 815
Produits de l'exercice	(D)	83 279 919	72 728 430
Taux moyen		14,8%	13,6%

**Note 19 : Charges financières nettes**

Les charges financières nettes se détaillent comparativement comme suit :

		31/12/2023	31/12/2022
<b>Charges financières des emprunts (1)</b>	<b>(A)</b>	<b>(40 372 600)</b>	<b>(36 735 327)</b>
Intérêts sur emprunts obligataires		(20 973 279)	(14 395 632)
Intérêts sur emprunts auprès de B & E. F		(5 131 697)	(3 104 428)
Intérêts sur emprunts extérieurs		(7 406 136)	(9 147 430)
Contributions au F.P.C		(5 572 622)	(7 885 594)
Intérêts sur certificats de leasing		(481 039)	(1 508 179)
Résorptions des frais d'émission des emprunts		(807 827)	(694 064)
<b>Autres charges financières nettes (2)</b>		<b>307 598</b>	<b>273 826</b>
Intérêts sur comptes courants		307 598	273 826
<b>Relation de couverture (3)</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
Gains et pertes nets de change sur actualisation des emprunts extérieurs		840 323	2 542 859
Gains et pertes nets sur instruments de couverture		(840 323)	(2 542 859)
<b>Total</b>		<b>(40 065 002)</b>	<b>(36 461 501)</b>
Encours des emprunts			
Au début de l'exercice		392 729 753	460 022 439
A la fin de l'exercice		446 400 557	392 729 753
Moyenne		419 565 155	426 376 096
Taux moyen		9,6%	8,6%

**B & E.F** : Banques et Etablissements financiers

**F.P.C** : Fonds de Péréquation des Changes

**Note 20 : Produits des placements**

Les produits des placements se détaillent comparativement comme suit :

		31/12/2023	31/12/2022
<b>Produits des placements à court terme (1)</b>		<b>3 721 072</b>	<b>3 584 767</b>
Revenus des certificats de dépôt		3 721 072	3 584 767
<b>Produits des placements à long terme (2)</b>		<b>514 341</b>	<b>600 405</b>
Dividendes		255 000	295 000
Revenus nets des fonds gérés		60 311	153 087
Gains sur cession d'actions		174 280	121 568
Jetons de présence		24 750	30 750
<b>Total</b>		<b>4 235 413</b>	<b>4 185 172</b>

**Note 21 : Autres produits d'exploitation**

Les autres produits d'exploitation se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Produits locatifs des contrats de location simple	1 107	15 649
Intérêts sur prêts au personnel	81 271	55 961
Ristournes sur contrats d'assurance	256 662	171 455
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	22 220	40 443
<b>Total</b>	<b>361 259</b>	<b>283 508</b>

**Note 22 : Charges de personnel**

Figurent sous cet intitulé les avantages du personnel, c'est-à-dire toutes formes de contrepartie donnée par la société au titre des services rendus par ses salariés et dirigeants.

Les avantages du personnel de la société comprennent :

-Les avantages à court terme comme les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les congés maladie, l'intéressement et les primes ainsi que les avantages non monétaires dont bénéficient les salariés en activité et les dirigeants ;

-Les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres prestations de retraite ainsi que l'indemnité de départ à la retraite.

Cette rubrique, totalise au 31 Décembre 2023 la somme de 11 588 330 DT, contre 10 362 918 DT au 31 Décembre 2022.

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Avantages à court terme</b>	<b>(10 280 809)</b>	<b>(9 352 810)</b>
Salaires et compléments de salaires	(6 551 705)	(5 829 774)
Bonus et prime de bilan	(2 358 399)	(2 302 448)
Autres charges de personnel	(595 693)	(566 496)
Cotisations aux régimes de base de sécurité sociale (*)	(736 869)	(621 384)
Cotisations au régime de réparation des accidents de travail	(38 143)	(32 708)
<b>Avantages postérieurs à l'emploi</b>	<b>(1 307 521)</b>	<b>(1 010 108)</b>
Cotisations patronales au régime de retraite de base	(593 187)	(500 221)
Cotisations patronales au régime de retraite complémentaire	(261 395)	(209 648)
Primes d'assurance-Complément retraite	(143 093)	(152 430)
Primes d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	(309 846)	(147 809)
<b>Total</b>	<b>(11 588 330)</b>	<b>(10 362 918)</b>

**Note 23 : Autres charges d'exploitation**

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comparativement comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Honoraires et autres rémunérations	(1 079 605)	(1 409 247)
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	(410 140)	(365 502)
Autres impôts et taxes	(567 330)	(545 984)
Publicité, publications et relations publiques	(225 432)	(164 916)
Frais postaux et de télécommunication	(225 048)	(221 762)
Services bancaires et assimilés	(188 063)	(204 839)
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	(1 027 658)	(366 694)
Cotisations APB	(25 434)	(29 679)
Loyers et charges locatives	(126 109)	(122 187)
Frais de gestion des valeurs mobilières	(179 859)	(213 611)
Autres charges d'exploitation	59 330	(298 946)
<b>Total</b>	<b>(3 995 348)</b>	<b>(3 943 367)</b>

**Note 24 : Dotations aux amortissements et aux résorptions**

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et aux comptes de résorptions de frais préliminaires se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	(84 949)	(83 302)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(540 309)	(462 325)
Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	-	(33 365)
<b>Total</b>	<b>(625 258)</b>	<b>(578 992)</b>

**Note 25 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées**

Le coût du risque de contrepartie encouru sur la clientèle ainsi que les dotations nettes des reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs et pour risques et charges se présentent comparativement comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Coût du risque (1)</b>	<b>(4 769 455)</b>	<b>(8 288 810)</b>
Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	(3 815 260)	(8 288 810)
Pertes sur provisions pour risques	(954 195)	-
Pertes sur créances radiées	(4 741 426)	(7 929 956)
Reprises de provisions suite à la radiation de créances	4 189 514	7 188 709
Annulation de produits réservés sur créances radiées	551 911	741 247
<b>Variation des provisions pour dépréciation des autres actifs (2)</b>	<b>-</b>	<b>(27 416)</b>
Dotations	-	(27 945)
Reprises	-	529
<b>Variation des provisions pour risques et charges (3)</b>	<b>336 589</b>	<b>407 465</b>
Dotations	(600 000)	(500 000)
Reprises sur provisions pour risques	936 589	907 465
<b>Total (1) + (2) + (3)</b>	<b>(4 432 866)</b>	<b>(7 908 761)</b>

**Note 26 : Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres**

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Dotations	(443 582)	(239 506)
Reprises	437 570	186 520
<b>Total</b>	<b>(6 012)</b>	<b>(52 986)</b>

**Note 27 : Autres gains ordinaires**

Au 31/12/2023, les autres gains ordinaires totalisent 926 796 dinars contre 658 031 DT au 31/12/2022. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Profits exceptionnels	926 796	658 031
<b>Total</b>	<b>926 796</b>	<b>658 031</b>

Ces produits proviennent essentiellement des opérations exceptionnelles réalisées sur les contrats de location : tel que l'a purement des règlements non affectés, les cessions des biens récupérés, le recouvrement de certaines créances radiées, les montants payés par les sociétés d'assurances....

**Note 28 : Autres pertes ordinaires**

Au 31/12/2023, les autres pertes ordinaires totalisent 56 915 dinars contre 56 624 DT au 31/12/2022. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Pertes exceptionnelles	(56 915)	(56 624)
<b>Total</b>	<b>(56 915)</b>	<b>(56 624)</b>

**Note 29 : Impôt sur les bénéfices**

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Charge courante d'impôt sur les bénéfices	(9 432 591)	(7 711 677)
<b>Total</b>	<b>(9 432 591)</b>	<b>(7 711 677)</b>

**Note 30 : Eléments extraordinaires****Contribution conjoncturelle exceptionnelle**

L'article 22 de la loi de finances pour l'année 2023 a prévu la poursuite du relèvement, d'une manière conjoncturelle, de la Contribution Sociale de Solidarité due par les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de 35% .Cette contribution est portée à 4% sur les bénéfices dont le délai de déclaration intervient au cours des années 2023,2024 et 2025 '

L'article 64 de la loi de finances pour l'année 2024 a prévu une institution d'une taxe conjoncturelle due par les banques et les établissements financiers au profit de l'état de 4% sur les bénéfices dont le délai de déclaration intervient au cours des années 2024 et 2025

**Note 31 : Encaissements autres que leasing**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Encaissements sur créances des contrats de location simple	35 011	47 938
Jetons de présence perçus	24 750	30 750
Ristournes encaissées sur contrats d'assurance	256 662	171 454
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	22 220	40 443
Autres	4 914 292	886 012
<b>Total</b>	<b>5 252 935</b>	<b>1 176 597</b>

**Note 32 : Intérêts perçus**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts perçus sur placements à long terme	-	185 260
Intérêts perçus sur placements à court terme	1 850 931	3 353 802
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires débiteurs	309 813	425 244
<b>Total</b>	<b>2 160 744</b>	<b>3 964 306</b>

**Note 33 : Intérêts payés**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts payés sur emprunts obligataires	(16 392 357)	(12 238 068)
Intérêts payés sur emprunts auprès de B & E. F	(4 687 825)	(2 972 516)
Intérêts payés sur emprunts extérieurs	(8 069 678)	(8 657 166)
Contributions payées au F.P.C	(7 026 781)	(8 391 516)
Intérêts payés sur certificats de leasing	-	(1 120 311)
Intérêts payés sur comptes courants bancaires	(2 214)	(151 416)
Couverture du risque de change avéré sur intérêts	200 521	224 841
<b>Total</b>	<b>(35 978 335)</b>	<b>(33 306 152)</b>

B &amp; E.F : Banques et Etablissements financiers F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

**Note 34 : Impôts sur le résultat payés**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Impôt sur les sociétés payé	(4 694 464)	(738 902)
Acomptes provisionnels payés	(6 935 115)	(3 891 870)
Retenues à la source opérée par les tiers	(4 136)	20 905
<b>Total</b>	<b>(11 633 715)</b>	<b>(4 609 867)</b>

**Note 35 : Dividendes reçus sur placements à long terme**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Dividendes perçus sur titres UNIFACTOR	255 000	295 000
<b>Total</b>	<b>255 000</b>	<b>295 000</b>

**Note 36 : Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Produits perçus sur FG 3 ATD SICAR	44 950	76 824
<b>Total</b>	<b>44 950</b>	<b>76 824</b>

**Note 37 : Décaissements sur acquisition de placements à long terme**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Participations	(4 000 000)	-
<b>Total</b>	<b>(4 000 000)</b>	<b>-</b>

**Note 38 : Encaissements provenant de la cession de placements à long terme**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Remboursements sur fonds à capital risque	-	10 000
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>10 000</b>

**Note 39 : Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Coût d'entrée des immobilisations incorporelles acquises	(6 300)	(51 750)
Coût d'entrée des immobilisations corporelles acquises	(2 450 040)	(7 064 032)
TVA récupérable et autres droits sur acquisition d'immobilisations	(61 093)	(34 841)
Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en fin de période	26 894	23 000
<b>Total</b>	<b>(2 490 539)</b>	<b>(7 127 623)</b>

**Note 40 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Valeur brute des immobilisations cédées	410 251	398 303
Amortissements cumulés des immobilisations cédées	(408 697)	(397 112)
Résultat de cession des immobilisations	510 633	306 519
<b>Total</b>	<b>512 187</b>	<b>307 710</b>

**Note 41 : Dividendes versés**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Détachement de dividendes	(8 775 000)	(6 500 000)
Dividendes non versés	38	28
<b>Total</b>	<b>(8 774 962)</b>	<b>(6 499 972)</b>

**Note 42 : Encaissements provenant des emprunts**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit

	31/12/2023	31/12/2022
Encaissements sur émission d'emprunts obligataires	120 000 000	40 000 000
Encaissements sur emprunts extérieurs	17 156 880	-
Encaissements sur emprunts bancaires à moyen terme	1 760 559	7 730 822
Flux net sur crédits bancaires à court terme	125 500 000	25 000 000
<b>Total</b>	<b>264 417 439</b>	<b>72 730 822</b>

**Note 43 : Remboursement des emprunts**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Remboursements sur emprunts obligataires	(48 813 300)	(54 288 100)
Remboursements sur emprunts extérieurs	(39 627 579)	(42 537 809)
Remboursements sur crédits bancaires à moyen terme	(121 444 338)	(19 666 183)
Flux net sur certificats de leasing	-	(21 000 000)
<b>Total</b>	<b>(209 885 218)</b>	<b>(137 492 092)</b>

**Note 44 : Trésorerie**

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente comparativement comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Avoirs en banques	7 593 944	14 782 445
Découverts bancaires	(12 315)	(8 300)
Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	79	79
Avoirs en caisse	41 414	38 849
Placements en OPCVM de distribution obligatoire	321	321
<b>Total</b>	<b>7 623 443</b>	<b>14 813 394</b>

**Note 45 : Transactions avec les parties liées****45.1- Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux :**

Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute inscrite en charges de l'exercice 2023 ainsi que les avantages en nature et les jetons de présence de 2022. Il présente, en outre, les autres éléments constitutifs d'avantages à court terme sous forme de droits aux congés payés, et de cotisations au régime d'assurance groupe ainsi que des cotisations de sécurité sociale liées aux régimes obligatoires de prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles.

Nature de la rémunération	Président du conseil		DG		DGA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023						
<b>Avantages à court terme</b>	-	-	<b>796 728</b>	<b>576 278</b>	<b>634 661</b>	<b>358 849</b>	-	-
Salaires mensuels			294 619	-	215 450	-		
Prime de bilan			431 346	431 346	245 527	245 527		
Gratification de fin de service			52 491	144 932				
Avantages en nature			6 145	-	1 201	-		
Droits aux congés acquis et non co			-	-	23 780	23 780		
Cotisations aux régimes de sécurité					76 397	-		
Régime d'assurance complément retraite nationale			-	-	24 945	54 993		
Régime d'assurance complément retraite			-	-	9 902	5 959		
Régime d'assurance maladie			12 128	-	8 869			
Régime d'assurance Indemnité de départ a la retraite					28 590	28 590		
<b>Jetons de présence</b>	<b>75 000</b>	<b>75 000</b>	<b>15 000</b>	<b>15 000</b>			<b>337 500</b>	<b>337 500</b>
<b>Total</b>	<b>75 000</b>	<b>75 000</b>	<b>811 728</b>	<b>591 278</b>	<b>634 661</b>	<b>358 849</b>	<b>337 500</b>	<b>337 500</b>

Les avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant aux mandataires sociaux peuvent être récapitulés comme suit :

	DG	DGA
<b>Avantages postérieurs à l'emploi</b>		
<b>Régimes de retraite à cotisations définies</b>		
<b>Cotisations dues par la société dans l'année</b>		
Régime national de base		76 397
Régime national complémentaire		24 945
Régime d'assurance complément retraite		9 902
Régime d'assurance indemnité de départ à la retraite		28 590
Régime d'assurance maladie	12 128	8 869
<b>Total</b>	-	148 703

**45.2- Nature des relations avec les parties liées**

Les principales parties liées à la société ATL sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec l'ATL. La liste des parties liées à l'ATL se présente comme suit :

<b>A.T. B</b>	Actionnaire détenant 40 % du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci un contrôle de droit.
<b>ENNAKL</b>	Actionnaire détenant 8,21% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
<b>B.N. A</b>	Actionnaire détenant 11,13% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
<b>ATD SICAR</b>	Filiale de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2022 : 44,09%) (**)
<b>A.F.C</b>	Entreprise associée de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2022 : 34,29%) (**)
<b>PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV(****)</b>	Filiale de la BNA et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de la BNA au 31 décembre 2022 : 0,06%) (**)
<b>S.I.C.A.R INVEST</b>	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2022 : 74,77%) (***)
<b>B.N.A CAPITAUX</b>	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2022 : 99,27%) (***)

(\*\*) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe A.T.B.

(\*\*\*) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe B.N.A.

(\*\*\*\* ) SICAV obligataire

#### 45.2.1. Nature des relations avec les parties liées

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, certaines transactions ont été conclues par l'A.T.L avec les parties liées sus-indiquées. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANADETT SICAV	ENNAKL
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2019/1	-	-	-	-	572 242	528 527	-	-
Commissions sur tenue des registres de valeurs mobilières	-	-	-	-	-	(6 000)	-	-
Commissions de garantie	103 293	137 400	-	-	-	-	-	-
Commissions de gestion des fonds à capital risque	-	-	(4 488)	(8 548)	-	-	-	-
Commissions sur opérations bancaires	(2 187)	(2 256)	-	-	-	-	-	-
Intérêts perçus sur placements à court terme en certificats de dépôt	2 423 610	1 297 463	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur emprunts obligataires	(207 301)	(310 853)	-	-	-	-	(609 798)	-
Intérêts intercalaire sur emprunts obligataires	-	(45 660)	-	-	-	-	35 033	-
Intérêts sur crédits bancaires à moyen terme	(64 422)	-	-	-	-	-	-	-
Commission d'apporteur d'affaires	13 750	12 450	-	-	-	-	-	-
Acquisition d'immobilisation corporelles ( hors taxes)	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition de biens donnés en leasing/contrats mis en force	-	-	-	-	-	-	-	(47 521 821)

La fixation des prix entre les parties liées se fait selon les conditions du marché.

Les transactions conclues par l'ATL avec les parties liées, indiquées dans la note 45.2.1, ont été réalisées dans les conditions normales du marché.

#### 45.2.2. Encours des opérations réalisées avec les parties liées

L'encours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 décembre 2023 comme suit :

Soldes à la fin de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANADETT SICAV	ENNAKL
Échéances à plus d'un an sur emprunts obligataires	(822 433)	(2 116 709)	-	-	-	-	-	-
Échéances à moins d'un an sur emprunts obligataires	(1 468 487)	(855 410)	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus et non échus sur emprunts obligataires	(95 219)	(157 756)	-	-	-	-	-	-
Placements à court terme en certificats de dépôts au nominal	53 500 000	23 000 000	-	-	-	-	-	-
Intérêts précomptés non courus sur certificats de dépôt	361 855	(81 922)	-	-	-	-	-	-
Commissions de gestion de fonds à capital risque, à payer	-	-	(15 109)	(8 548)	-	-	-	-
Fournisseurs de biens donnés en leasing	-	-	-	-	-	-	-	(1 357 803)
Effets à payer sur biens donnés en leasing	-	-	-	-	-	-	-	(43 205 885)
Solde net des comptes de trésorerie	2 146 964	894 546	-	-	-	-	-	-

**Note 46 : Engagement hors bilan****46.1. Autres engagements donnés**

Sous cet intitulé figurent le principal à échoir et les intérêts à courir au titre des tirages imputés sur les lignes BIRD, BAD et KFW. Leur détail se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2023	2022
Principal à échoir sur emprunts extérieurs	63 206 772	47 757 741
Intérêts à courir sur emprunts extérieurs	12 380 101	11 699 792
<b>Total</b>	<b>75 586 873</b>	<b>59 457 533</b>

**46.2. Garanties reçues d'établissements bancaires :**

Sous cet intitulé figurent les autorisations irrévocables et confirmées données en faveur de la BCT, sur ordre et pour le compte de l'ATL, par deux banques de la place en vue de débiter leurs comptes ouverts chez la Banque Centrale du montant exigible au titre des emprunts extérieurs susvisés.

**Note 47. Evénements postérieurs à la clôture :**

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 29 février 2024. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Ces états financiers sont préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation.

# Rapport des commissaires aux comptes

**GROUPE ARAB TUNISIAN LEASE**  
**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2023**

Messieurs les actionnaires du Groupe l'Arab Tunisian Lease,

**I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers consolidés**

**1. Opinion sur les états financiers consolidés**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Lease, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font apparaître un total bilan consolidé de 686 888 KDT et des capitaux propres consolidés positifs de 131 252 KDT, y compris le résultat bénéficiaire consolidé de l'exercice s'élevant à 19 975 KDT.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 29 Février 2024 sur la base des éléments disponibles à cette date.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe l'Arab Tunisian Lease, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe l'Arab Tusian Lease conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon le Code de déontologie.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**3. Question clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée.

Ces questions sont traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et aux fins de la formation de notre opinion pour ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

### **3-1- Évaluation des créances issues d'opérations de leasing**

#### **▪ Risques identifiés**

En tant qu'établissement financier, la Société mère est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une ou plusieurs contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Il en résulte que la Société mère comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédits avérés inhérents à ses activités. Ces dépréciations peuvent prendre la forme de dépréciations individuelles des engagements du bilan et de l'hors bilan concernés (y compris celles additionnelles) ou de dépréciations collectives au titre d'un portefeuille de crédits appartenant à un même secteur d'activité économique ou à une même zone géographique, affecté par des événements économiques exceptionnels, et non déprécié individuellement.

La Société mère comptabilise les dépréciations au titre de ses créances issues de contrats de leasing, aussi bien à base individuelle qu'à base collective, dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, et comme décrits dans la note 3 (c-2) des états financiers, sont remplis.

Au 31 décembre 2023, les créances sur la clientèle s'élèvent à 555 095 KDT, les provisions constituées en couverture de ces créances s'élèvent à 54 743 KDT et les produits réservés ont atteint 4 372 KDT.

Compte tenu de l'exposition de la Société mère au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré l'évaluation des provisions sur créances douteuses et le calcul des produits réservés comme des points clés dans notre audit.

#### **▪ Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Nous avons apprécié la pertinence du dispositif de contrôle du risque de crédit au sein de la Société mère.

Nous avons, également, testé les contrôles informatisés concernant l'identification et l'évaluation des dépréciations des concours à la clientèle, compte tenu des garanties en possession.

Nos travaux ont porté plus particulièrement sur :

- Le rapprochement de la situation des engagements aux données comptables ;
- L'appréciation de la pertinence de la méthodologie retenue par la Société mère par rapport aux règles édictées par la B.C.T ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- L'appréciation, sur base d'échantillons, des hypothèses et des données retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification de l'homogénéité de la segmentation retenue pour les groupes de contreparties relevant des classes A et B1, ainsi que de l'estimation des pertes de valeurs collectives au titre de chaque segment ;
- La vérification de la matérialisation et de la traduction des ajustements proposés dans les comptes de la société mère.

#### **4. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2023 incombe à cet organe de direction.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si ledit rapport semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider du groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l’audit afin de concevoir des procédures d’audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l’utilisation par la direction du principe comptable de continuité d’exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l’existence ou non d’une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l’existence d’une incertitude significative, nous sommes tenus d’attirer l’attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d’exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s’appuient sur les éléments probants obtenus jusqu’à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d’ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d’une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l’étendue et le calendrier prévus des travaux d’audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l’indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d’avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s’il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l’audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l’audit.

Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la direction et au conseil d'administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés.

**Tunis, le 27 Mars 2024**

**Les commissaires aux comptes**

**FMBZ KPMG  
Madame Emna RACHIKOU**

**Cabinet CMC  
Mr Chérif BEN ZINA**

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### ETATS FINANCIERS

## BANQUE NATIONALE AGRICOLE –BNA BANK-

Siège social : Avenue Mohamed V 1002 Tunis

La Banque Nationale Agricole -BNA- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 30 Avril 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Abderrazak GABSI. et M. Khaled THABET.

## BILAN

**Arrêté au 31 Décembre 2023**

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
<b>Actifs</b>					
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	4.1	242 678	206 983	35 695	17,2%
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	4.2	63 722	72 662	(8 940)	(12,3%)
AC3 - Créances sur la clientèle	4.3	13 792 934	13 830 495	(37 561)	(0,3%)
a- Comptes débiteurs		2 171 597	1 989 768	181 829	9,1%
b- Autres concours à la clientèle		11 130 772	11 375 242	(244 470)	(2,1%)
c- Crédits sur ressources spéciales		366 579	340 300	26 279	7,7%
d- Créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT		123 986	125 185	(1 199)	(1,0%)
AC4 - Portefeuille-titres commercial	4.4	144 055	172 626	(28 571)	(16,6%)
AC5 - Portefeuille d'investissement	4.5	5 774 174	4 501 699	1 272 475	28,3%
AC6 - Valeurs immobilisées	4.6	141 814	143 513	(1 699)	(1,2%)
AC7 - Autres actifs	4.7	309 331	379 216	(69 885)	(18,4%)
<b>Total des actifs</b>		<b>20 468 708</b>	<b>19 307 194</b>	<b>1 161 514</b>	<b>6,0%</b>
<b>Passifs</b>					
PA1 - Banque Centrale et CCP	4.8	4 037 378	4 206 089	(168 711)	(4,0%)
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.9	1 058 727	748 768	309 959	41,4%
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	4.10	11 886 986	11 023 090	863 896	7,8%
a- Dépôts à vue		3 150 268	2 926 456	223 812	7,6%
b- Autres dépôts et avoirs		8 736 718	8 096 634	640 084	7,9%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	4.11	723 675	730 723	(7 048)	(1,0%)
a- Emprunts matérialisés		298 939	394 332	(95 393)	(24,2%)
b- Autres fonds empruntés		-	-	-	-
c- Ressources spéciales		424 736	336 391	88 345	26,3%
PA5 - Autres passifs	4.12	757 659	734 475	23 184	3,2%
<b>Total des passifs</b>		<b>18 464 425</b>	<b>17 443 145</b>	<b>1 021 280</b>	<b>5,9%</b>
<b>Capitaux propres</b>					
CP1 - Capital	4.13	320 000	320 000	-	-
CP2 - Réserves	4.13	1 455 069	1 345 763	109 306	8,1%
CP3 - Actions propres	4.13	(4 339)	(4 588)	249	5,4%

CP4 - Autres capitaux propres	4.13	43 098	43 098	-	-
CP5 - Résultats reportés	4.13	442	525	(83)	(15,8%)
CP6 - Résultat de l'exercice	4.13	190 013	159 251	30 762	19,3%
<b>Total des Capitaux propres</b>		<b>2 004 283</b>	<b>1 864 049</b>	<b>140 234</b>	<b>7,5%</b>
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>		<b>20 468 708</b>	<b>19 307 194</b>	<b>1 161 514</b>	<b>6,0%</b>

**BANQUE NATIONALE AGRICOLE**  
**ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Arrêté au 31 Décembre 2023

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
<b>Passifs éventuels</b>					
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	5.1	1 445 525	1 368 476	77 049	5,6%
a- En faveur des établissements bancaires et financiers		552 112	423 818	128 294	30,3%
b- En faveur de la clientèle		813 258	864 503	(51 245)	(5,9%)
c- En faveur de l'État		80 155	80 155	-	-
HB2 - Crédits documentaires	5.2	475 072	778 577	(303 505)	(39,0%)
Débiteurs par accréditifs export devises		57 691	15 193	42 498	279,7%
Débiteurs par accréditifs import devises		417 381	763 384	(346 003)	(45,3%)
HB3 - Actifs donnés en garantie	5.3	3 811 828	3 873 154	(61 326)	(1,6%)
<b>Total des passifs éventuels</b>		<b>5 732 425</b>	<b>6 020 207</b>	<b>(287 782)</b>	<b>(4,8%)</b>
<b>Engagements donnés</b>					
HB4 - Engagements de financements donnés	5.4	397 584	482 536	(84 952)	(17,6%)
Crédits notifiés non utilisés		397 584	482 536	(84 952)	(17,6%)
HB5 - Engagements sur titres	5.5	2 832	2 832	-	-
a- Participations non libérées		2 832	2 832	-	-
b- Autres		-	-	-	-
<b>Total des engagements donnés</b>		<b>400 416</b>	<b>485 368</b>	<b>(84 952)</b>	<b>(17,5%)</b>
<b>Engagements reçus</b>					
HB7 - Garanties reçues	5.6	9 068 733	8 495 609	573 124	6,7%
<b>Total des engagements reçus</b>		<b>9 068 733</b>	<b>8 495 609</b>	<b>573 124</b>	<b>6,7%</b>

# ÉTAT DE RÉSULTAT

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2023

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2023	Jusqu'au 31/12/2022	Ecart	%
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	6.1	1 617 138	1 355 887	261 251	19,3%
a- Opérations avec les établissements bancaires et financiers		6 122	3 216	2 906	90,4%
b- Opérations avec la clientèle		1 573 428	1 314 469	258 959	19,7%
c- Autres intérêts et revenus assimilés		37 588	38 202	(614)	(1,6%)
PR2 - Commissions (en produits)	6.2	145 462	151 077	(5 615)	(3,7%)
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	6.3	45 362	45 898	(536)	(1,2%)
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	6.4	349 624	245 038	104 586	42,7%
<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>		<b>2 157 586</b>	<b>1 797 900</b>	<b>359 686</b>	<b>20,0%</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	6.5	(1 170 994)	(900 318)	(270 676)	30,1%
a- Opérations avec les établissements bancaires et financiers		(432 862)	(307 153)	(125 709)	40,9%
b- Opérations avec la clientèle		(698 177)	(558 860)	(139 317)	24,9%
c- Emprunts et ressources spéciales		(39 097)	(33 559)	(5 538)	16,5%
d- Autres intérêts et charges		(858)	(746)	(112)	15,0%
CH2 - Commissions encourues		(6 673)	(7 762)	1 089	(14,0%)
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>		<b>(1 177 667)</b>	<b>(908 080)</b>	<b>(269 587)</b>	<b>29,7%</b>
<b>Produit Net Bancaire</b>		<b>979 919</b>	<b>889 820</b>	<b>90 099</b>	<b>10,1%</b>
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	6.6	(293 672)	(287 125)	(6 547)	2,3%
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	6.7	(10 959)	(2 102)	(8 857)	421,4%
PR7 - Autres produits d'exploitation		1 049	832	217	26,1%
CH6 - Frais de personnel	6.8	(267 022)	(251 743)	(15 279)	6,1%
CH7 - Charges générales d'exploitation	6.9	(95 163)	(91 579)	(3 584)	3,9%
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(15 300)	(14 134)	(1 166)	8,2%
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>298 852</b>	<b>243 969</b>	<b>54 883</b>	<b>22,5%</b>
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	6.10	19	235	(216)	91,9%
CH11 - Impôt sur les bénéfices		(97 071)	(84 953)	(12 118)	14,3%
<b>Résultat des activités ordinaires</b>		<b>201 800</b>	<b>159 251</b>	<b>42 549</b>	<b>26,7%</b>
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(11 787)	-	(11 787)	-
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>190 013</b>	<b>159 251</b>	<b>30 762</b>	<b>19,3%</b>

**BANQUE NATIONALE AGRICOLE**  
**ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE**  
Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2023  
(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2023	Jusqu'au 31/12/2022	Ecart	%
<b>Activités d'exploitation</b>					
Produits d'exploitation bancaire encaissés		1 879 867	1 625 659	254 208	15,6%
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(1 204 927)	(888 546)	(316 381)	(35,6%)
Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		3 471	(34 129)	37 600	110,2%
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(347 097)	(1 345 528)	998 431	74,2%
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle		889 401	1 148 062	(258 661)	(22,5%)
Titres de placement		(1 320)	(2 132)	812	38,1%
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(275 433)	(272 325)	(3 108)	(1,1%)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(4 200)	(293 591)	289 391	98,6%
Impôt sur les bénéfices		(91 381)	(67 736)	(23 645)	(34,9%)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>	<b>7.1</b>	<b>848 381</b>	<b>(130 266)</b>	<b>978 647</b>	<b>751,3%</b>
<b>Activités d'investissement</b>					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		330 439	243 205	87 234	35,9%
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(1 256 269)	(1 253 892)	(2 377)	(0,2%)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(13 601)	(9 779)	(3 822)	(39,1%)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>	<b>7.2</b>	<b>(939 431)</b>	<b>(1 020 466)</b>	<b>81 035</b>	<b>7,9%</b>
<b>Activités de financement</b>					
Rachat d'actions propres		(41)	(3 357)	3 316	(98,8%)
Emission d'emprunts		-	150 002	(150 002)	(100,0%)
Remboursement d'emprunts		(92 303)	(77 735)	(14 568)	(18,7%)
Augmentation / diminution des ressources spéciales		88 139	4 336	83 803	1932,7%
Dividendes versés		(51 195)	(50 772)	(423)	(0,8%)
<b>Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements</b>	<b>7.3</b>	<b>(55 400)</b>	<b>22 474</b>	<b>(77 874)</b>	<b>(346,5%)</b>
Incidence de la var. des taux de change sur les liquidités et équiv. de liquidités		-	-	-	-
Incidence des changements de méthodes sur les liquidités et équiv. de liquidités		-	-	-	-
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités</b>		<b>(146 450)</b>	<b>(1 128 258)</b>	<b>981 808</b>	<b>87,0%</b>
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(4 545 350)	(3 417 092)	(1 128 258)	(33,0%)
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période</b>	<b>7.4</b>	<b>(4 691 800)</b>	<b>(4 545 350)</b>	<b>(146 450)</b>	<b>(3,2%)</b>

**BANQUE NATIONALE AGRICOLE**  
**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**ARRÊTES AU 31 décembre 2023**  
(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

**1- PRESENTATION DE LA BANQUE**

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 320 millions de dinars, composé de 64.000.000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Avenue Mohamed V, 1002 Tunis. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

Le réseau de la Banque se compose de 16 directions régionales, 3 succursales, 180 agences et 4 espaces de libre-service.

La Banque finance tous les secteurs de l'économie nationale et en particulier la grande partie des besoins du secteur agricole.

La Banque est soumise au régime fiscal de droit commun.

La structure du capital social de la Banque se présente au 31 décembre 2023 comme suit :

	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
<b>Actionnaires</b>			
<b>ACTIONNAIRES PUBLICS</b>	<b>32 149 134</b>	<b>160 745 670</b>	<b>50,23%</b>
L'État Tunisien	22 565 045	112 825 225	35,26%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 723 427	13 617 135	4,26%
Office des Céréales	2 200 307	11 001 535	3,44%
Office de Commerce de la Tunisie	1 857 237	9 286 185	2,90%
Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières	1 451 576	7 257 880	2,27%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 127 815	5 639 075	1,76%
Office des Terres Domaniales	143 377	716 885	0,22%
Société Tunisienne du Sucre	53 461	267 305	0,08%
Office de l'Elevage et des Pâturages	26 889	134 445	0,04%
<b>ACTIONNAIRES A PARTICIPATION PUBLIQUE</b>	<b>4 776 487</b>	<b>23 882 435</b>	<b>7,46%</b>
CTAMA	1 982 863	9 914 315	3,10%
Banque de Tunisie et des Emirats	1 166 344	5 831 720	1,82%
STAR	768 145	3 840 725	1,20%
Autres actionnaires à participation publique	859 135	4 295 675	1,34%
<b>ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES PRIVEES</b>	<b>8 030 209</b>	<b>40 151 045</b>	<b>12,55%</b>
<b>ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES</b>	<b>15 175 361</b>	<b>75 876 805</b>	<b>23,71%</b>
<b>ACTIONNAIRES ÉTRANGERS</b>	<b>3 338 726</b>	<b>16 693 630</b>	<b>5,22%</b>
<b>RACHAT ACTIONS PROPRES</b>	<b>530 083</b>	<b>2 650 415</b>	<b>0,83%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>64 000 000</b>	<b>320 000 000</b>	<b>100%</b>

## 2- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.

## 3- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états financiers sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles applicables aux établissements bancaires.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### 3.1- Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

#### 3.1.1- Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long terme sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des déblocages, pour leur valeur nominale.

#### 3.1.2- Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net d'escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentées à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

#### 3.1.3- Les provisions sur les engagements

##### i. Provisions individuelles

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0&1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

##### ii. Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21)

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

### iii. Provisions collectives

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 modifié par la circulaire n°2024-01 du 19 Janvier 2024, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Ainsi la présentation des engagements de la population classée 0 et 1 devraient être regroupés dans les segments suivants :

#### - Engagements sur les professionnels du secteur privé

- \*Agriculture*
- \*Industries mécaniques et électriques*
- \*Industries agroalimentaires, y compris les oléifacateurs*
- \*Industries pharmaceutiques*
- \*Autres industries*
- \*Bâtiments et travaux publics*
- \*Tourisme y compris les agences de voyage*
- \*Promotion immobilière*
- \*Commerce*
- \*Santé*
- \*Télécom et TIC*
- \*Autres services y compris les agences de location de voitures*

#### - Contreparties publiques

- \*Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels*
- \*Autres organismes publics*

#### - Particuliers

- \*Particuliers du secteur privé : crédits logements*
- \*Particuliers du secteur privé : crédits à la consommation*
- \*Particuliers du secteur public : crédits logements*
- \*Particuliers du secteur public : crédits à la consommation*

Pour chaque groupe de contreparties, la banque a déterminé un taux de migration moyen estimé sur un historique de 7 ans les plus récents (y compris l'année de référence et compte non tenu de l'année 2020). Le taux de migration est calculé en application de la formule suivante :

$$TM_{gi} = \frac{\text{Risque additionnel du groupe (i) de l'année N}}{\text{Engagements 0 \& 1 du groupe (i) de l'année N - 1}} \times 100$$

Le risque additionnel du groupe (i) désigne les engagements classés 0 et 1 de l'année N-1 du groupe (i) devenus classés 2, 3,4 et 5 à la fin de l'année N.

Les taux de migration historique du groupe de contreparties "gi" sont majorés par les taux «  $\Delta gi$  » suivants:

<b>Groupe de contreparties</b>	<b><math>\Delta gi</math></b>
<b>Professionnels du secteur privé</b>	
Agriculture	6,50%
Industries mécaniques et électriques	2,75%
Industries agroalimentaires y compris les oléifacteurs	2,25%
Industries pharmaceutiques	0,25%
Autres Industries	3,50%
BTP	6,00%
Tourisme, y compris les agences de voyage	7,50%
Promotion Immobilière	6,50%
Commerce	3,00%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	0,75%
Autres services y compris les agences de location de voitures	3,75%
<b>Contreparties publiques</b>	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	6,00%
Autres organismes publics	2,50%
<b>Particuliers</b>	
Crédits logements_Privé	1,50%
Consommation_Privé	2,50%
Crédits logements_Public	0,50%
Consommation_Public	0,75%

Le calcul des provisions collectives devrait être effectué en application des taux de provisionnement standards TP<sub>gi</sub> qui se présentent comme suit:

<b>Groupe de contreparties</b>	<b>TP<sub>gi</sub></b>
<b>Professionnels du secteur privé</b>	
Agriculture	40,00%
Industries mécaniques et électriques	40,00%
Industries agroalimentaires y compris les oléifacteurs	40,00%
Industries pharmaceutiques	40,00%
Autres Industries	40,00%
BTP	40,00%
Tourisme, y compris les agences de voyage	40,00%
Promotion Immobilière	30,00%
Commerce	40,00%
Santé	40,00%
Télécom et TIC	40,00%
Autres services y compris les agences de location de voitures	40,00%



<b>Contreparties publiques</b>	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	40,00%
Autres organismes publics	40,00%
<b>Particuliers</b>	
Crédits logements_Privé	20,00%
Consommation_Privé	40,00%
Crédits logements_Public	20,00%
Consommation_Public	40,00%

Les provisions collectives à constituer résultent alors de la multiplication des engagements de la classe 0 et ceux de la classe 1 du groupe en question, par ces deux paramètres ainsi estimés (taux de migration moyen du groupe et taux de provision spécifique au groupe).

### 3.1.4- Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissées ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en «Intérêts et agios réservés» et présentés en soustraction du poste «Créances sur la clientèle». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

## 3.2- Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

### 3.2.1- Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

-Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.

-Sont considérés comme des titres de placement, les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois. Ils sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière pour les titres cotés et leur juste valeur pour les titres non cotés. Les moins-values latentes font l'objet de provisions.

Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti. Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

-Les titres de transaction se distinguent par leur courte durée de détention et leur liquidité. Sont classés parmi les titres de transaction, les titres dont la durée de détention des titres doit être limitée à trois mois. A chaque arrêté comptable, les titres de transaction doivent être évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat. Les revenus afférents aux titres de transaction sont portés en résultat à la réalisation.

### 3.2.2- Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Sont classés sous cette rubrique:

- Les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et les parts dans les entreprises liées ;
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'État Tunisien, étant donné que leur remboursement s'effectue selon un échéancier sur 25 ans;
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR ;
- Les montants placés en fonds commun de placement.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en « Engagements hors bilan » pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, les revenus sur fonds gérés et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement » au niveau de l'état de résultat. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits des placements obligataires courus sont également constatés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

Les fonds gérés par les SICAR sont constitués principalement de participations effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, de comptes courants associés et de participations avec sortie libre.

#### Traitement des participations avec convention de rétrocession et comptes courants associés:

En application des dispositions de la circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991 et conformément à la NCT 25, les titres de participations avec convention de rétrocession et comptes courants associés sont considérés comme des crédits à la clientèle.

#### Traitement des titres de participation avec sortie libre:

L'évaluation de ces titres est faite en se basant sur la valeur d'usage des titres qui est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

### 3.3- Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

### **3.4- Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes**

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage au fur et à mesure des appels de fonds.

À la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNISRE.

### **3.5- Rachats d'actions propres**

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres:

- Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés».

### **3.6- Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi :**

Le personnel retraité de la BNA demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Une provision est comptabilisée pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel en matière d'assurance sociale, en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale. Le calcul de cette provision est détaillé dans la note 4.12.

### **3.7- Règles de comptabilisation et d'évaluation des avoirs et dettes en devises**

Conformément à la réglementation comptable en vigueur, la BNA tient une comptabilité multidevises. Ainsi, les opérations effectuées en devises sont enregistrées dans la comptabilité de chacune des devises correspondantes. Ensuite, elles sont converties en Dinars. Le processus de tenue de la comptabilité multidevises se fait comme suit:

- Comptabilisation dans la devise d'origine
- Conversion des charges et produits en dinars sur la base du cours de change au comptant relatif à chaque devise au moment de leur prise en compte
- Réévaluation des comptes de position de change par référence au cours fixing de la BCT.

### **3.9- Faits marquants de l'exercice 2023**

Le 19 Décembre 2023, l'Etat a procédé au règlement partiel de la dette de l'Office des Céréales envers la Banque pour un montant égal à 850.000 mDT. Ce montant a été investi par la Banque dans la souscription à des Bons du Trésor Assimilables BTA remboursables sur 10 ans.

La banque a procédé à la cession à sa filiale de recouvrement de créances « SOFINREC », au dinar symbolique, d'un lot de créances compromises. Le montant des créances s'élève à 14.400 mDT dont 349 mDT d'intérêts. Les reprises de provisions ainsi que les agios et intérêts réservés rattachés aux créances cédées, s'élèvent respectivement à 11.984 mDT et 2.068 mDT.

En application de l'article 40 de la loi n°98-111 du 28 Décembre 1998 portant la loi de finances pour la gestion 1999 ainsi que l'article 14 de la circulaire BCT n°2022-01 ayant pour objet la prévention et résolution des créances non performantes, la BNA a procédé à la radiation des créances à hauteur de 34.517 mDT dont 1.644 mDT d'intérêts. Les reprises de provisions ainsi que les agios et intérêts réservés rattachés aux créances radiées, s'élèvent respectivement à 31.123 mDT et 1.751 mDT. Rappelons que selon les dispositions du même article, les créances radiées et recouvrées ultérieurement seront réintégrées au résultat de l'exercice au cours duquel le recouvrement a eu lieu.

En application de la loi n° 13-2023 du 11 décembre 2023 relative à la loi de finances pour l'année 2024, une taxe conjoncturelle a été instauré au profit du budget de l'État pour les années 2024 et 2025 au taux de 4% sur les bénéfiques, due par les banques, établissements financiers et entreprises d'assurance et de réassurance. Le montant dû par la BNA, au titre de l'exercice 2023, s'élève à 11.094 mDT.

En outre, la loi sus indiquée, prévoit la création d'un fonds national pour la réforme de l'éducation nationale. Ce fonds est financé, entre autres, par le biais d'un prélèvement de 0,25% sur les bénéfiques des banques. Le montant dû par la BNA, au titre de l'exercice 2023, s'élève à 693 mDT.

#### 4- NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

##### 4.1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 242.678 mDT au 31/12/2023 contre 206.983 mDT au 31/12/2022, soit une augmentation de 35.695 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit:

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Avoirs en caisse en dinars	64 291	55 409	8 882	16,0%
Avoirs en caisse en devises	9 187	6 685	2 502	37,4%
Avoirs auprès de la BCT en dinars	4 813	23 911	(19 098)	(79,9%)
Avoirs chez la BCT en devises	55 347	45 953	9 394	20,4%
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT devises)	-	(3 951)	3 951	100,0%
Prêts sur le marché monétaire devises BCT	78 011	56 394	21 617	38,3%
Intérêts à percevoir	27	10	17	170,0%
Mouvements IBS	30 919	22 189	8 730	39,3%
Avoirs auprès du CCP	83	383	(300)	(78,3%)
<b>Total</b>	<b>242 678</b>	<b>206 983</b>	<b>35 695</b>	<b>17,2%</b>

##### Ratio de liquidité

En application de la circulaire BCT n°2014-14, les banques sont tenues de respecter un ratio de liquidité durant l'année 2023 de 100%. La BNA affiche, à la date du 31/12/2023, un ratio de liquidité de 221,64%.

	31/12/2023	31/12/2022
Ratio de liquidité	221,64%	176,51%

Les mouvements des provisions pour risques divers sur les établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit :

	31/12/2022	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2023
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT devises)	(3 951)	-	3 951	-	-
<b>Total</b>	<b>(3 951)</b>	<b>-</b>	<b>3 951</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

#### 4.2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont totalisé 63.722 mDT au 31/12/2023 contre 72.662 mDT au 31/12/2022, soit une diminution de 8.940 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se détaillent comme suit:

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
<b>A - Créances sur les établissements bancaires</b>	<b>7 190</b>	<b>17 751</b>	<b>(10 561)</b>	<b>(59,5%)</b>
Comptes courants & autres créances	7 189	17 751	(10 562)	(59,5%)
Intérêts à percevoir	1	-	1	-
<b>B - Créances sur les établissements financiers</b>	<b>56 732</b>	<b>59 687</b>	<b>(2 955)</b>	<b>(5,0%)</b>
Comptes courants	2 001	1 327	674	50,8%
Prêts à MLT (*)	54 211	57 682	(3 471)	(6,0%)
Intérêts à percevoir	522	678	(156)	(23,0%)
<b>Total brut</b>	<b>63 922</b>	<b>77 438</b>	<b>(13 516)</b>	<b>(17,5%)</b>
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(200)	(4 776)	4 576	95,8%
<b>Total net</b>	<b>63 722</b>	<b>72 662</b>	<b>(8 940)</b>	<b>(12,3%)</b>

(\*) Ce montant comprend un prêt accordé à la BFT à hauteur de 40 000mDT. Ce prêt est couvert par une garantie de l'État prorogée jusqu'à l'accomplissement des procédures de dissolution.

Les créances sur les établissements bancaires ne sont pas matérialisées par des titres et ne sont pas éligibles au refinancement de la Banque Centrale. Les créances sur les établissements financiers correspondent à des prêts MLT accordés aux sociétés de leasing. Elles ne sont pas éligibles au refinancement de la Banque Centrale.

La ventilation des créances brutes envers les établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
<b>A - Créances sur les établissements bancaires</b>	<b>7 189</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7 190</b>
Comptes courants & autres créances	7 189	-	-	-	-	7 189
Intérêts à percevoir	-	1	-	-	-	1
<b>B - Créances sur les établissements financiers</b>	<b>42 001</b>	<b>7 990</b>	<b>2 741</b>	<b>4 000</b>	<b>-</b>	<b>56 732</b>
Comptes courants	2 001	-	-	-	-	2 001
Prêts à MLT	40 000	7 470	2 741	4 000	-	54 211
Intérêts à percevoir	-	522	-	-	-	522
<b>Total au 31 décembre 2023</b>	<b>49 190</b>	<b>7 991</b>	<b>2 741</b>	<b>4 000</b>	<b>-</b>	<b>63 922</b>
<b>Total au 31 décembre 2022</b>	<b>59 078</b>	<b>1 138</b>	<b>10 111</b>	<b>7 111</b>	<b>-</b>	<b>77 438</b>

La ventilation des créances brutes envers les établissements bancaires et financiers par nature de relation se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
<b>A - Créances sur les établissements bancaires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7 190</b>	<b>7 190</b>
<b>B - Créances sur les établissements financiers</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>56 732</b>	<b>56 732</b>
<b>Total brut au 31 décembre 2023</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>63 922</b>	<b>63 922</b>
<b>Total brut au 31 décembre 2022</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>77 438</b>	<b>77 438</b>

Le mouvement des provisions pour risques divers sur les établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit:

	31/12/2022	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2023
<b>Provisions pour risques divers (Avoirs au près des corresp en devises)</b>	(4 776)	-	4 576	-	(200)
<b>Total</b>	<b>(4 776)</b>	<b>-</b>	<b>4 576</b>	<b>-</b>	<b>(200)</b>

Ce poste ne comprend pas de créances douteuses sur les établissements bancaires et financiers. Le montant de la provision, soit 200 mDT, concerne des provisions pour risques divers constatées et relatives à des écarts dégagés lors du rapprochement de nos comptes avec nos correspondants en devises.

#### 4.3- Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31/12/2023 à 13.792.934 mDT contre 13.830.495 mDT au 31/12/2022, enregistrant ainsi une diminution de 37.561 mDT. La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit:

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
<b>Engagements bruts agricoles</b>	<b>1 150 727</b>	<b>1 076 864</b>	<b>73 863</b>	<b>6,9%</b>
Comptes débiteurs	191 227	161 366	29 861	18,5%
Autres concours à la clientèle	565 548	549 321	16 227	3,0%
Crédits sur ressources spéciales	260 794	229 607	31 187	13,6%
Intérêts impayés et créances rattachées	141 764	141 854	(90)	(0,1%)
Produits constatés d'avance	(8 606)	(5 284)	(3 322)	(62,9%)
<b>Engagements bruts commerciaux et industriels</b>	<b>14 990 889</b>	<b>14 718 975</b>	<b>271 914</b>	<b>1,8%</b>
Comptes débiteurs	2 172 035	1 965 567	206 468	10,5%
Autres concours à la clientèle	12 279 038	12 269 700	9 338	0,1%
Crédits sur ressources spéciales	103 480	109 338	(5 858)	(5,4%)
Intérêts impayés et créances rattachées	509 976	444 450	65 526	14,7%
Produits constatés d'avance	(73 640)	(70 080)	(3 560)	(5,1%)
<b>Comptes courants associés</b>	<b>541</b>	<b>541</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT</b>	<b>123 986</b>	<b>125 185</b>	<b>(1 199)</b>	<b>(1,0%)</b>
<b>Encours brut</b>	<b>16 266 143</b>	<b>15 921 565</b>	<b>344 578</b>	<b>2,2%</b>
<b>Provisions sur créances à la clientèle</b>	<b>(1 709 701)</b>	<b>(1 456 837)</b>	<b>(252 864)</b>	<b>(17,4%)</b>
Provisions sur créances classées	(1 002 539)	(860 937)	(141 602)	(16,4%)
Provisions additionnelles	(435 631)	(375 134)	(60 497)	(16,1%)
Provisions collectives sur créances non classées	(271 531)	(220 766)	(50 765)	(23,0%)
<b>Intérêts et agios réservés</b>	<b>(762 967)</b>	<b>(634 233)</b>	<b>(128 734)</b>	<b>(20,3%)</b>
Sur engagements agricoles	(112 348)	(111 080)	(1 268)	(1,1%)
Sur engagements commerciaux et industriels	(650 619)	(523 153)	(127 466)	(24,4%)
<b>Provisions sur Comptes courants assosciés</b>	<b>(541)</b>	<b>-</b>	<b>(541)</b>	<b>-</b>
<b>Total des provisions et des intérêts et agios réservés</b>	<b>(2 473 209)</b>	<b>(2 091 070)</b>	<b>(382 139)</b>	<b>(18,3%)</b>
<b>Encours net</b>	<b>13 792 934</b>	<b>13 830 495</b>	<b>(37 561)</b>	<b>(0,3%)</b>

Les créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT se détaillent comme suit:

	31/12/2023	31/12/2022
Créances non abandonnées / Fonds 133 MDT	55 304	55 584
Frais sur créances contentieuses non abandonnées / Fonds 133 MDT	476	476
<b>Total des créances non abandonnées sur fonds budgétaire 133 MDT</b>	<b>55 780</b>	<b>56 060</b>
Créances non abandonnées / Fonds 160 MDT	65 892	66 811
Frais sur créances contentieuses non abandonnées / Fonds 160 MDT	2 314	2 314
<b>Total des créances non abandonnées sur fonds budgétaire 160 MDT</b>	<b>68 206</b>	<b>69 125</b>
<b>Total</b>	<b>123 986</b>	<b>125 185</b>

L'évolution des provisions sur créances se détaille ainsi:

	31/12/2022	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2023
<b>Créances douteuses</b>					
Provisions individuelles sur créances classées	(860 937)	(215 912)	74 310	-	(1 002 539)
Provisions additionnelles	(375 134)	(99 050)	38 553	-	(435 631)
Provisions collectives	(220 766)	(50 765)	-	-	(271 531)
<b>Total</b>	<b>(1 456 837)</b>	<b>(365 727)</b>	<b>112 863</b>	<b>-</b>	<b>(1 709 701)</b>

La ventilation des créances brutes de la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
<b>Engagements bruts agricoles</b>	665 109	119 509	160 228	177 306	28 574	<b>1 150 727</b>
<b>Engagements bruts commerciaux et industriels</b>	4 629 050	6 074 877	1 400 229	2 361 760	524 973	<b>14 990 889</b>
<b>Comptes courants associés</b>	541	-	-	-	-	<b>541</b>
<b>Créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT</b>	123 986	-	-	-	-	<b>123 986</b>
<b>Total au 31 décembre 2023</b>	<b>5 418 686</b>	<b>6 194 386</b>	<b>1 560 458</b>	<b>2 539 066</b>	<b>553 547</b>	<b>16 266 143</b>
<b>Total au 31 décembre 2022</b>	<b>4 637 776</b>	<b>6 530 979</b>	<b>1 440 332</b>	<b>2 681 539</b>	<b>630 939</b>	<b>15 921 565</b>

La ventilation des créances sur la clientèle par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Encours brut	142 086	-	-	16 124 057	16 266 143
Provisions sur créances à la clientèle	-	-	-	(1 709 701)	(1 709 701)
Intérêts et agios réservés	-	-	-	(762 967)	(762 967)
<b>Total brut au 31 décembre 2023</b>	<b>142 086</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>13 651 389</b>	<b>13 792 934</b>
<b>Total brut au 31 décembre 2022</b>	<b>127 159</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>13 703 336</b>	<b>13 830 495</b>

#### 4.3.1- Eligibilité au refinancement de la Banque Centrale

La ventilation des créances sur la clientèle selon qu'elles sont éligibles ou non au refinancement de la Banque Centrale se présente comme suit:

	Agricoles	Commerciales & industrielles	31/12/2023	31/12/2022
Créances éligibles au refinancement	130 829	4 254 460	4 385 289	4 360 613
Créances non éligibles au refinancement	434 719	8 024 578	8 459 297	8 458 408
<b>Total</b>	<b>565 548</b>	<b>12 279 038</b>	<b>12 844 586</b>	<b>12 819 021</b>

#### 4.3.2- Mouvements de créances douteuses sur la clientèle

Les mouvements de créances douteuses sur la clientèle ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit:

	31/12/2022	Concours nets de l'exercice	Dotations	Reprises	Int et agios réservés	31/12/2023
Créances douteuses nettes des provisions et agios réservés	1 142 065	639 880	(314 962)	100 401	(126 363)	1 441 021
<b>Total</b>	<b>1 142 065</b>	<b>639 880</b>	<b>(314 962)</b>	<b>100 401</b>	<b>(126 363)</b>	<b>1 441 021</b>

#### 4.3.3- Ratios de solvabilité

En application de la circulaire BCT n° 2016-03, les banques sont tenues de respecter un ratio de solvabilité de 10%. Au 31 décembre 2023, la BNA affiche un ratio de solvabilité de 21,45% et un ratio Tier One de 17,78%.

	Seuil régl.	31/12/2023	31/12/2022
Ratio de solvabilité	10%	21,45%	19,75%
Tier One	7%	17,78%	15,62%

#### 4.3.4- Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés

Les engagements (bilan et hors bilan) de la banque ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 31 décembre 2023 comme suit :

	Engagements		Engagements hors Fonds Budgétaires		Provisions		Intérêts et agios réservés	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Classe 0	12 599 331	13 052 153	12 522 645	12 977 736	-	-	(26)	-
Classe 1	1 206 073	1 421 634	1 203 272	1 412 810	-	-	(6 074)	(7 375)
<b>Total créances courantes</b>	<b>13 805 404</b>	<b>14 473 787</b>	<b>13 725 917</b>	<b>14 390 546</b>	-	-	<b>(6 100)</b>	<b>(7 375)</b>
Classe 2	206 829	161 510	206 307	160 755	(20 584)	(7 161)	(12 019)	(35 016)
Classe 3	211 961	119 001	210 752	115 309	(56 150)	(25 168)	(21 877)	(15 780)
Classe 4	3 230 541	2 728 941	2 905 496	2 419 932	(1 393 289)	(1 223 134)	(704 391)	(561 128)
<b>Total créances classées</b>	<b>3 649 331</b>	<b>3 009 452</b>	<b>3 322 555</b>	<b>2 695 996</b>	<b>(1 470 023)</b>	<b>(1 255 463)</b>	<b>(738 287)</b>	<b>(611 924)</b>
<b>Total créances en mDT</b>	<b>17 454 734</b>	<b>17 483 238</b>	<b>17 048 472</b>	<b>17 086 542</b>	<b>(1 470 023)</b>	<b>(1 255 463)</b>	<b>(744 387)</b>	<b>(619 299)</b>
<b>Taux des créances classées</b>	<b>20,91%</b>	<b>17,21%</b>	<b>19,49%</b>	<b>15,78%</b>				
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions, les intérêts et agios réservés	60,51%	62,05%	64,81%	67,40%				

#### 4.3.5- Provisions collectives

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 modifié par la circulaire n°2024-01 du 19 Janvier 2024, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Ainsi, à la date du 31 décembre 2023, le solde de la provision collective comptabilisée par la BNA s'élève à 271.531 mDT et s'analyse comme suit :

	Eng (0 et 1)				Provision Collective
	HEB	TMMgi	Δgi	TPgi	
<b>Professionnels du secteur privé</b>					
Agriculture	509 711	8,25%	6,50%	40,00%	30 063
Industries mécaniques et électriques	690 493	1,61%	2,75%	40,00%	12 043
Industries agroalimentaires	908 905	3,18%	2,25%	40,00%	19 737
Industries pharmaceutiques	14 376	5,11%	0,25%	40,00%	308
Télécom et TIC	5 748	10,74%	0,75%	40,00%	264
Autres industries	566 661	5,21%	3,50%	40,00%	19 736
BTP	327 789	2,40%	6,00%	40,00%	11 011
Tourisme	64 050	16,12%	7,50%	40,00%	6 051
Promotion immobilière	490 904	4,50%	6,50%	30,00%	16 202
Commerce	1 230 431	5,45%	3,00%	40,00%	41 584
Santé	25 870	8,61%	1,00%	40,00%	994
Autres services (hors commerce et santé)	418 043	7,73%	3,75%	40,00%	19 205
<b>Contreparties publiques</b>					
Entreprises publiques opérant dans les secteurs concurrentiels	5 680 549	0,00%	2,50%	40,00%	56 805
Autres organismes publics	469 532	0,00%	6,00%	40,00%	11 269
<b>Particuliers</b>					
Crédits logements_Privé	257 557	4,40%	1,50%	20,00%	3 038
Consommation_Privé	497 760	5,15%	2,50%	40,00%	15 234
Crédits logements_Public	125 790	0,91%	0,50%	20,00%	354
Consommation_Public	1 145 238	0,92%	0,75%	40,00%	7 631
<b>Total Classes 0 &amp; 1</b>	<b>13 429 408</b>				<b>271 531</b>

#### 4.3.6- Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la BNA a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2023, des provisions additionnelles sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Le solde des provisions additionnelles arrêté au 31/12/2023 s'élève à 435.631 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 60.497 mDT par rapport au 31/12/2022 et ce suite à la constatation au cours de l'exercice 2023 des dotations complémentaires pour un montant de 99.050 mDT et des reprises pour un montant de 38.553 mDT.

#### 4.3.7- Créances consolidées et créances prises en charge par l'État

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, la BNA a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57.267 mDT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'État a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272.325 mDT à la date de leur prise en charge par l'État.

Pour le traitement comptable, la BNA a choisi une méthode comptable basée sur le nominalisme monétaire sans considération de l'effet du passage du temps dans la mesure où la norme sectorielle bancaire NCT 24 relative aux engagements et aux revenus y afférents était muette sur le traitement des engagements sans intérêts ou à faible taux d'intérêt.

La juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'État, est nettement inférieure à leur valeur comptable et la BNA les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge. La maturité résiduelle des créances rééchelonnées sur 25 ans arrive à terme au 01/08/2025.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'État, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 8% :

Cadre légal	Dettes prises en charge par l'État (1)	Dettes act. à la date de prise en charge (2)	Ecart (1)-(2)	Encours au 31/12/2023 (3)	Encours au 31/12/2023 actualisé (4)	Ecart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 267	26 695	30 572	2 667	2 385	282
Article 25 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	272 325	126 942	145 383	21 782	10 086	11 696
<b>Total en mDT</b>	<b>329 592</b>	<b>153 637</b>	<b>175 955</b>	<b>24 449</b>	<b>12 471</b>	<b>11 978</b>

#### 4.3.8- Engagements des entreprises publiques

Les actifs de la banque comportent des engagements importants envers les entreprises publiques.

Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2023 :

Cadre légal	Total des entreprises publiques	Dont engagements des sociétés					
		Office des Céréales	ETAP	TRANSTU	O.T.D	O.N.H	EI Fouledh
Engagements au 31/12/2022	5 945 280	4 768 074	65 383	102 365	189 259	201 702	105 613
Engagements au 31/12/2023	6 442 355	5 070 054	65 383	116 963	240 220	217 656	119 504
Garanties de l'état au 31/12/2023	5 941 060	5 070 054	-	108 762	229 289	200 992	81 663
Autres Garanties au 31/12/2023	115 650	-	65 000	308	502	-	-
Agios et intérêts réservés au 31/12/2023	56 025	-	-	-	-	-	37 842
Classe au 31/12/2023	-	0	0	1	0	(	4
Provisions au 31/12/2023	12 746	-	-	-	-	-	-

#### 4.4- Portefeuille-titres commercial

L'encours total du portefeuille-titres commercial de la Banque s'élève à 144.055 mDT au 31/12/2023 contre 172.628 mDT au 31/12/2022, soit une diminution de 28.573 mDT due essentiellement à la diminution des bons du Trésor sur titres de transaction détenus par la Banque qui sont passés de 174.050 mDT au 31/12/2022 à 145.883 au 31/12/2023.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit:

	31/12/2022	Acquisition/ Dotation	Cession/ Liquidation/ Reprise	Reclassement	31/12/2023
<b>I- Titres de placement</b>	<b>3 419</b>	<b>1 004</b>	<b>29</b>	<b>290</b>	<b>4 742</b>
<b>1.1 Titres émis par les organismes publics</b>	-	-	-	-	-
<b>1.2 Titres émis par les entreprises liées</b>	<b>1</b>	<b>634</b>	-	-	<b>635</b>
Valeurs brutes	1	634	-	-	635
Provisions	-	-	-	-	-
<b>1.3 Titres émis par les entreprises associées</b>	<b>939</b>	<b>(316)</b>	-	<b>290</b>	<b>913</b>
Valeurs brutes	1 147	-	-	-	1 147
Provisions	(208)	(316)	-	290	(234)
<b>1.4 Titres émis par les co-entreprises</b>	-	-	-	-	-
<b>1.5 Autres titres émis</b>	<b>2 479</b>	<b>686</b>	<b>29</b>	-	<b>3 194</b>
Valeurs brutes	3 421	686	-	-	4 107
Provisions	(942)	-	29	-	(913)
<b>II- Titres de transactions</b>	<b>169 209</b>	<b>(1 728)</b>	<b>(28 167)</b>	-	<b>139 314</b>
<b>2.1 Titres de transaction à revenu fixe</b>	<b>169 209</b>	<b>(1 728)</b>	<b>(28 167)</b>	-	<b>139 314</b>
Bons du trésor	174 050	-	(28 167)	-	145 883
Créances et dettes rattachées	(4 841)	(1 728)	-	-	(6 569)
<b>2.2 Titres de transaction à revenu variable</b>	-	-	-	-	-
<b>Total net</b>	<b>172 628</b>	<b>(724)</b>	<b>(28 138)</b>	<b>290</b>	<b>144 055</b>

Le Portefeuille-titres commercial est composé de titres de placement et de titres de transaction.

Les titres de placement sont composés de titres cotés et non cotés, à revenu variable.

Les titres de transactions sont composé de bons du trésor cessibles, à revenu fixe.

#### 4.5- Portefeuille-titres d'investissement

Les titres d'investissement de la Banque ont totalisé 5.774.174 mDT au 31/12/2023 contre 4.501.699 mDT au 31/12/2022.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit:

	Titres d'investis- sement	Titres participatifs	Obligations	Fonds Communs de Placement	Fonds gérés	Dettes des entreprises publiques	BTA d'investissement	Total au 31/12/2023
<b>Valeur brute au 31/12/2023</b>	<b>254 536</b>	<b>75 000</b>	<b>631 177</b>	<b>62 520</b>	<b>507 210</b>	<b>21 905</b>	<b>4 156 980</b>	<b>5 709 328</b>
Valeur au 1er janvier	254 146	75 000	300 251	56 520	445 216	21 905	3 300 022	4 453 060
Acquisitions / souscriptions	390	-	351 000	6 000	72 750	-	856 958	1 287 098
Cessions / Remboursement	-	-	(20 074)	-	(10 756)	-	-	(30 830)
<b>Créances rattachées</b>	<b>171</b>	<b>5 555</b>	<b>25 620</b>	-	<b>30 674</b>	<b>15</b>	<b>144 544</b>	<b>206 579</b>
<b>Provisions au 31 décembre 2023</b>	<b>(60 382)</b>	-	-	<b>(3 543)</b>	<b>(77 809)</b>	-	-	<b>(141 734)</b>
Provisions au 1er janvier	(58 655)	-	-	(2 512)	(69 607)	-	-	(130 774)
Dotations	(5 871)	-	-	(1 076)	(12 247)	-	-	(19 194)
Reprises	4 144	-	-	45	4 045	-	-	8 234
<b>Valeur nette au 31/12/2023</b>	<b>194 325</b>	<b>80 555</b>	<b>656 797</b>	<b>58 977</b>	<b>460 075</b>	<b>21 920</b>	<b>4 301 524</b>	<b>5 774 174</b>
<b>Valeur brute au 31/12/2022</b>	<b>254 146</b>	<b>75 000</b>	<b>300 251</b>	<b>56 520</b>	<b>445 216</b>	<b>21 905</b>	<b>3 300 022</b>	<b>4 453 060</b>
<b>Créances rattachées</b>	<b>575</b>	<b>6 755</b>	<b>11 525</b>	-	<b>25 181</b>	<b>15</b>	<b>135 363</b>	<b>179 414</b>
<b>Provisions au 31/12/2022</b>	<b>(58 655)</b>	-	-	<b>(2 512)</b>	<b>(69 607)</b>	-	-	<b>(130 774)</b>
<b>Valeur nette au 31/12/2022</b>	<b>196 066</b>	<b>81 755</b>	<b>311 776</b>	<b>54 008</b>	<b>400 790</b>	<b>21 920</b>	<b>3 435 385</b>	<b>4 501 699</b>

La répartition des titres de participation de la Banque en titres cotés, titres non cotés et participations dans les OPCVM se présente comme suit:

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Titres cotés	156 807	156 807	-	-
Titres non cotés	97 130	96 740	390	0,4%
Titres OPCVM	599	599	-	-
<b>Total</b>	<b>254 536</b>	<b>254 146</b>	<b>390</b>	<b>0,2%</b>

Le portefeuille titres d'investissement se détaillent au 31/12/2023 comme suit :

Titres	% de participation	Valeur brute au 31/12/2022	Acquisitions / Reclassement	Cessions	Valeur brute au 31/12/2023	Provisions	Valeur nette au 31/12/2023
SICAF Participations	99,99%	500	-	-	500	-	500
BNA Capitaux	99,00%	4 950	-	-	4 950	-	4 950
SOFINREC	97,82%	13 475	-	-	13 475	-	13 475
SICAR INVEST	59,80%	6 616	-	-	6 616	-	6 616
SOIVM SICAF	66,57%	2 735	-	-	2 735	-	2 735
SOJET SUD	42,96%	9 826	-	-	9 826	-	9 826
AMI	52,16%	98 808	-	-	98 808	(24 114)	74 694
SIMPAR	38,56%	1 530	-	-	1 530	-	1 530
Tunisie Informatique Services	62,00%	75	390	-	465	(85)	380
AGROSERVICES	29,85%	60	-	-	60	-	60
LES ŒILLETES	29,39%	265	-	-	265	(265)	-
SICAV BNA	26,33%	509	-	-	509	-	509
SOGEST	20,00%	4	-	-	4	(4)	-
ESSOUKNA	0,04%	1	-	-	1	-	1
Placement Obligataire SICAV	0,04%	90	-	-	90	-	90
SIVIA	0,00%	-	-	-	-	-	-
SPI MADINA	0,00%	-	-	-	-	-	-
<b>Parts dans les entreprises liées</b>		<b>139 444</b>	<b>390</b>	<b>-</b>	<b>139 834</b>	<b>(24 468)</b>	<b>115 366</b>
GENERALE DES VENTES	50,00%	2 000	-	-	2 000	-	2 000
SODINO	24,75%	9 418	-	-	9 418	(4 602)	4 816
CAP Bank	0,00%	-	-	-	-	-	-
TUNIS-RE	18,98%	28 612	-	-	28 612	(1 286)	27 326
<b>Parts dans les entreprises associées &amp; co-entreprises</b>		<b>40 030</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>40 030</b>	<b>(5 888)</b>	<b>34 142</b>
SIDCO	18,96%	3 055	-	-	3 055	(1 548)	1 507
SODIS SICAR	18,63%	5 681	-	-	5 681	(4 527)	1 154
MAISON DU BANQUIER	18,22%	1 542	-	-	1 542	-	1 542
SOJEK	17,60%	1 098	-	-	1 098	(919)	179
INTER-BANK SERVICES	16,89%	726	-	-	726	(375)	351
STBG	15,76%	3 104	-	-	3 104	-	3 104
POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	15,00%	2 250	-	-	2 250	-	2 250
UNIFACTOR	12,50%	1 875	-	-	1 875	-	1 875
SIBTEL	12,41%	491	-	-	491	-	491
TAPARURA	11,11%	250	-	-	250	-	250
AIR LIQUIDE TUNISIE	11,06%	10 656	-	-	10 656	-	10 656
S.T.I TANIT	10,90%	6 704	-	-	6 704	(3 914)	2 790
MONETIQUE TUNISIE	10,37%	280	-	-	280	-	280
SFBT	0,49%	2 599	-	-	2 599	-	2 599
A.T.LEASE	11,13%	6 189	-	-	6 189	-	6 189
PÔLE DE COMPETITIVITE DE MONASTIR	10,00%	4 000	-	-	4 000	-	4 000
T.D.A	10,00%	400	-	-	400	(400)	-
SOTUGAR	8,33%	250	-	-	250	-	250
ELBENE INDUSTRIE	7,73%	7 560	-	-	7 560	(7 560)	-
SODICAB	7,69%	300	-	-	300	(227)	73
SPT MED V	7,17%	2 253	-	-	2 253	(146)	2 107
IMPRIMERIES REUNIES	6,62%	60	-	-	60	(60)	-
ENTREPOTS FRIGOFRIQUES DU SAHEL	6,56%	58	-	-	58	(58)	-
SEM	6,30%	25	-	-	25	(25)	-

TUNISIE TRADENET	5,00%	100	-	-	100	-	100
TUNIS CENTER	5,00%	500	-	-	500	-	500
CDC DEVELOPPEMENT	5,00%	100	-	-	100	-	100
TUNISAVIA	4,08%	30	-	-	30	-	30
COTUNACE	3,29%	582	-	-	582	-	582
CITECH SIDI BOUZID	4,00%	200	-	-	200	(164)	36
SOSESIB	4,00%	200	-	-	200	(69)	131
SOTULUB	3,68%	215	-	-	215	-	215
LE RIBAT	2,82%	200	-	-	200	(200)	-
STAR	2,19%	484	-	-	484	-	484
LE GOLF DES OASIS	1,96%	100	-	-	100	(100)	-
STS	1,94%	62	-	-	62	-	62
SIMAC	1,43%	5	-	-	5	(2)	3
COTUSAL	1,28%	157	-	-	157	-	157
EL MANSOUR TABARKA	1,09%	172	-	-	172	(172)	-
ZONE FRANCHE ZARZIS	1,00%	60	-	-	60	-	60
FOIRE INTER DE TUNIS	0,44%	44	-	-	44	-	44
CTN	0,26%	100	-	-	100	(100)	-
BTE	0,11%	99	-	-	99	(74)	25
TUNISIE AUTOROUTES	0,05%	434	-	-	434	(83)	351
STB	0,02%	208	-	-	208	(88)	120
CIOK	0,00%	120	-	-	120	(120)	-
SWIFT	0,00%	1	-	-	1	(1)	-
<b>Autres titres de participation</b>		<b>65 579</b>	-	-	<b>65 579</b>	<b>(20 932)</b>	<b>44 647</b>
SMVDA AZIZIA	33,25%	1 075	-	-	1 075	(1 075)	-
HAMMEMET SUD	10,00%	100	-	-	100	(100)	-
LAINO	3,19%	96	-	-	96	(96)	-
BATAM	2,76%	1 066	-	-	1 066	(1 066)	-
SPEI	14,80%	15	-	-	15	(15)	-
LIAL DU CENTRE	20,00%	15	-	-	15	(15)	-
EVOLUTION ECONOMIQUE	5,21%	37	-	-	37	(37)	-
SMVDA RAHMANIA	0,00%	238	-	-	238	(238)	-
SODAL	69,01%	1 447	-	-	1 447	(1 447)	-
STIA	49,99%	5 005	-	-	5 005	(5 005)	-
<b>Sociétés en liquidation</b>		<b>9 094</b>	-	-	<b>9 094</b>	<b>(9 094)</b>	-
<b>Total général</b>		<b>254 146</b>	<b>390</b>	-	<b>254 536</b>	<b>(60 382)</b>	<b>194 155</b>
<b>Créances rattachées</b>							<b>170</b>
<b>Total général (net des provisions y compris créances rattachées)</b>		<b>254 146</b>	<b>390</b>	-	<b>254 536</b>	<b>(60 382)</b>	<b>194 325</b>

Les fonds gérés confiés par la Banque aux SICAR se détaillent au 31/12/2023 comme suit :

	Année d'affectation	Montant initial	Remboursements	Moins-values /	Encours brut 31/12/2023	Provisions	Encours net au 31/12/2023
Fonds géré 1	1997	4 500	-	(281)	1 410	(1 460)	(50)
Fonds géré 2	1997	2 057	-	(239)	840	(698)	142
Fonds géré 3	1998	5 550	-	(1 170)	49	(49)	-
Fonds géré 4	1999	7 350	-	-	3 475	(2 987)	488
Fonds géré 5	2000	7 000	(239)	(13)	2 798	(2 798)	-
Fonds géré 6	2001	7 000	-	(70)	2 443	(2 247)	196
Fonds géré 7	2002	5 000	(94)	(156)	2 490	(1 823)	667
Fonds géré 8	2003	3 500	(130)	(30)	1 723	(1 469)	254
Fonds géré 9	2005	1 500	(160)	(32)	829	(657)	172
Fonds géré 10	2006	5 000	-	-	2 037	(1 931)	106
Fonds géré 11	2007	2 500	-	-	834	(845)	(11)
Fonds géré 12	2008	8 500	(2 527)	-	5 439	(4 421)	1 018
Fonds géré 13	2009	20 000	(1 388)	-	17 722	(10 305)	7 417

Fonds géré 14	2010	15 000	(2 703)	-	11 026	(7 310)	3 716
Fonds géré SIP SICAR 1	2010	1 500	(30)	-	1 470	(892)	578
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	-	-	450	(450)	-
FDS DEV IRADA ELkef	2010	450	-	-	450	(450)	-
Fonds géré 15	2011	10 000	(320)	-	3 900	(2 966)	934
Fonds géré SIP SICAR 2	2011	2 500	(565)	-	1 935	(1 378)	557
Fonds géré 16	2012	8 400	-	-	7 290	(3 999)	3 291
Fonds géré 16 BIS	2012	5 600	(200)	-	5 400	(2 582)	2 818
Fonds géré SIP SICAR 3	2012	6 000	(2 400)	-	2 700	(1 170)	1 530
Fonds géré 18	2014	6 000	-	-	6 000	(1 985)	4 015
Fonds géré 19	2015	7 000	-	-	7 000	(2 404)	4 596
Fonds géré SIP SICAR 5	2014	4 000	-	-	4 000	(651)	3 349
Fonds géré SIP SICAR 6	2015	9 000	-	-	9 000	(6 056)	2 944
Fonds géré 20	2016	2 000	-	-	2 000	(600)	1 400
Fonds géré 21	2016	3 000	-	-	3 000	(1 153)	1 847
Fonds géré 20 BIS	2016	8 500	-	-	8 500	(715)	7 785
Fonds géré 22	2017	20 000	-	-	20 000	(1 306)	18 694
Fonds géré 22 BIS	2017	20 000	-	-	20 000	(1 406)	18 594
Fonds géré 22 TER	2017	20 000	-	-	20 000	(3 686)	16 314
Fonds géré 23	2018	25 000	-	-	25 000	(708)	24 292
Fonds géré 23 BIS	2018	25 000	-	-	25 000	(695)	24 305
Fonds géré 23 TER	2018	23 000	-	-	23 000	(1 997)	21 003
Fonds géré 24	2019	20 000	-	-	20 000	(370)	19 630
Fonds géré 24-BIS	2019	20 000	-	-	20 000	(305)	19 695
Fonds géré 24-TER	2019	5 000	-	-	5 000	-	5 000
FG SOFIA 1	2019	15 000	-	-	15 000	-	15 000
FG SOFIA 2	2020	20 000	-	-	20 000	-	20 000
Fonds géré 25	2020	30 000	-	-	30 000	(134)	29 866
Fonds géré 25 BIS	2020	31 750	-	-	10 750	(240)	10 510
Fonds géré 26	2021	25 000	-	-	25 000	(497)	24 503
Fonds géré 26 BIS	2021	24 500	-	-	24 500	-	24 500
FG SOFIA 3	2021	15 000	-	-	15 000	-	15 000
Fonds géré 27	2022	40 000	-	-	40 000	(16)	39 984
Fonds géré 27 BIS	2022	32 750	-	-	32 750	-	32 750
<b>Total ( net de provisions)</b>		<b>580 857</b>	<b>(10 756)</b>	<b>(1 991)</b>	<b>507 210</b>	<b>(77 809)</b>	<b>429 399</b>
Créances rattachées							30 676
<b>Total ( net de provisions y compris c reances rattachées)</b>		<b>580 857</b>	<b>(10 756)</b>	<b>(1 991)</b>	<b>507 210</b>	<b>(77 809)</b>	<b>460 075</b>

L'encours des provisions sur les fonds gérés s'est élevé au 31/12/2023 à 77.809 mDT, soit une variation nette de 8.202 mDT par rapport au 31/12/2022, et ce suite à la constatation au cours de l'année 2023, de dotations complémentaires pour un montant de 12.247 mDT et de reprises pour un montant de 4.045 mDT.

#### 4.6- Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par la Banque.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature de l'immobilisation	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

Les immobilisations totalisent, au 31/12/2023, une valeur brute de 323.780 mDT et des amortissements et des provisions de 181.966 mDT soit une valeur nette de 141.814 mDT contre 143.513 mDT au 31/12/2022, ce qui représente environ 0,69% du total des actifs de la banque.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit:

	Valeur au 31/12/2022	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Reclassement	Valeur au 31/12/2023
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>38 488</b>	<b>2 745</b>	-	-	<b>41 233</b>
Logiciels	37 394	2 697	-	248	40 339
Logiciels en cours	1 094	48	-	(248)	894
<b>Amortissements</b>	<b>(33 351)</b>	<b>(2 939)</b>	-	-	<b>(36 290)</b>
Logiciels	(33 351)	(2 939)	-	-	(36 290)
<b>Total net (1)</b>	<b>5 137</b>	<b>(194)</b>	-	-	<b>4 943</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>271 691</b>	<b>61 376</b>	-	<b>(50 520)</b>	<b>282 547</b>
Terrains	6 353	-	-	-	6 353
Constructions	101 037	98	-	2 858	103 993
Agencements, aménagements et installations	74 739	822	-	295	75 856
Matériel de transport	4 812	1 673	-	-	6 485
MMB et Matériel Informatique	72 090	3 315	-	-	75 405
Immobilisations en cours	8 023	4 948	-	(3 153)	9 818
Mobiliers et matériel de bureau en stocks	497	-	-	-	497
Avances sur achats mobiliers et matériel de bureau	151	-	-	-	151
Immobilisations en dation	3 989	-	-	-	3 989
<b>Amortissements</b>	<b>(131 811)</b>	<b>(12 362)</b>	-	-	<b>(144 173)</b>
Constructions	(35 666)	(1 911)	-	-	(37 577)
Agencements, aménagements et installations	(37 726)	(5 005)	-	-	(42 731)
Matériel de transport	(2 823)	(718)	-	-	(3 541)
MMB et Matériel Informatique	(55 596)	(4 728)	-	-	(60 324)

<b>Dépréciations</b>	<b>(1 503)</b>	-	-	-	<b>(1 503)</b>
Immobilisations en dation	(895)	-	-	-	(895)
AAI en cours	(322)	-	-	-	(322)
Constructions en cours	(197)	-	-	-	(197)
Autres immobilisations	(89)	-	-	-	(89)
<b>Total net (2)</b>	<b>138 377</b>	<b>49 014</b>	-	<b>(50 520)</b>	<b>136 871</b>
<b>Total général (1)+(2)</b>	<b>143 513</b>	<b>48 820</b>	-	<b>(50 520)</b>	<b>141 814</b>

Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2023 :

Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins-value	Provision
Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
Tunisie Lait	Terrain Fadhlina	2 074	1 179	(895)	(895)
Tunisie Lait	Terrain Fadhlina	36	36	-	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet		695	695	-	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet		120	120	-	-
<b>Total</b>		<b>3 989</b>			<b>(895)</b>

Ces biens sont acquis par la BNA, dans le cadre d'une opération de dation en paiement, suite à des jugements exécutés à l'encontre de certaines relations contentieuses et représentant des garanties hypothécaires reçues.

Ces immobilisations sont hors exploitation et destinées à être vendues.

#### 4.7- Autres actifs

Les autres postes d'actif de la Banque ont totalisé 309.331 mDT au 31/12/2023 contre 379.216 mDT au 31/12/2022. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
<b>Comptes d'attente et de régularisation</b>	<b>143 906</b>	<b>227 734</b>	<b>(83 828)</b>	<b>(36,8%)</b>
Débiteurs divers	4 124	5 057	(933)	(18,4%)
Compte Ministère de la Défense	855	855	-	-
Etat, impôts & taxes	72 205	56 420	15 785	28,0%
Impôts exigibles - Actif	10 713	4 745	5 968	125,8%
Commissions de gestion à percevoir	31 211	27 926	3 285	11,8%
Ajustements devises actifs	1 394	3 514	(2 120)	(60,3%)
Billets de banque détériorés & déficits de caisse	6 741	6 057	684	11,3%
Charges payées d'avance	470	6 071	(5 601)	(92,3%)
Comptes d'attente actifs	635	922	(287)	(31,1%)
Comptes de régularisation	4 840	107 374	(102 534)	(95,5%)
Comptes monétiques	726	1 014	(288)	(28,4%)
Consommations chefs d'agences & directeurs	12	12	-	-
Comptes liés à la compensation actifs	19 596	20 130	(534)	(2,7%)
Affaires litigieuses & remises égarées	25 078	23 640	1 438	6,1%
Utilisation de lignes extérieures en attente d'affectation	1 998	691	1 307	189,1%
Produits à recevoir	440	463	(23)	(5,0%)
Ecart / VO MMB & Coffre Fort	(948)	(948)	-	-

Ecart / Amortissement MMB & Coffre Fort	1 312	1 312	-	-
Provisions pour dépréciation d'autres actifs d'exploitation	(37 496)	(37 521)	25	0,1%
<b>Autres</b>	<b>165 425</b>	<b>151 482</b>	<b>13 943</b>	<b>9,2%</b>
Comptes d'attentes agricoles	61	61	-	-
Provisions pour risques divers (Comptes d'attentes agricoles)	(61)	(61)	-	-
Prêts au personnel	72 700	73 616	(916)	(1,2%)
Stock cartes de retrait	1 881	2 044	(163)	(8,0%)
Dotations timbres postes	212	413	(201)	(48,7%)
Dotations timbres fiscaux	25	25	-	-
Dotations timbres spéciaux de voyage	63	47	16	34,0%
Dépôts et cautionnements	177	177	-	-
Créances abandonnées sur fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT	79 869	79 870	(1)	(0,0%)
Créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque	25 533	25 529	4	0,0%
Provisions sur créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque	-	(25 529)	25 529	100,0%
Autres comptes d'actif	89	1 445	(1 356)	(93,8%)
Provisions sur autres éléments d'actif	(15 124)	(6 155)	(8 969)	(145,7%)
<b>Total Net</b>	<b>309 331</b>	<b>379 216</b>	<b>(69 885)</b>	<b>(18,4%)</b>

#### 4.7.1- Comptes liés à la compensation

Au 31 décembre 2023, les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 19.596 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé créditeur de 105.346 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J +1).

#### 4.7.2- Provisions sur autres actifs

L'évolution des provisions pour risques divers sur autres actifs se détaille ainsi :

	31/12/2022	Dotation	Reprise	Reclassement	31/12/2023
Provisions pour dépréciation d'autres actifs d'exploitation	(37 521)	(1 259)	1 284	-	(37 496)
Provisions pour risques divers (Comptes d'attentes agricoles)	(61)	-	-	-	(61)
Provisions sur créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque	(25 529)	-	25 529	-	-
Provisions sur autres éléments d'actif	(6 155)	(8 969)	-	-	(15 124)
<b>Total des provisions</b>	<b>(69 266)</b>	<b>(10 228)</b>	<b>26 813</b>	<b>-</b>	<b>(52 681)</b>

#### 4.7.3- Créances abandonnées sur fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT

Les créances abandonnées sur les fonds budgétaires de 133 MDT et 160 MDT se détaillent ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Créances agricoles abandonnées (1999) / Fonds 133 MDT	14 956	14 956
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Fonds 133 MDT	24 121	23 990
Frais sur créances contentieuses agricoles abandonnées / Fonds 133 MDT	27	27
<b>Total des créances abandonnées sur fonds budgétaire 133 MDT</b>	<b>39 104</b>	<b>38 973</b>
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Fonds 160 MDT	40 598	40 730
Frais sur créances contentieuses agricoles abandonnées / Fonds 160 MDT	167	167
<b>Total des créances abandonnées sur fonds budgétaire 160 MDT</b>	<b>40 765</b>	<b>40 897</b>
<b>Total</b>	<b>79 869</b>	<b>79 870</b>

#### 4.7.4- Créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque

Les créances agricoles abandonnées sur des crédits octroyés sur les fonds propres de la banque, dans le cadre de l'opération de prise en charge par l'Etat de créances prévue par l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, telle que modifiée par les textes subséquents, se détaillent ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Ressources propres	14 584	14 259
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Ressources extérieures	10 949	11 270
<b>Total</b>	<b>25 533</b>	<b>25 529</b>
Provisions sur créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque	-	(25 529)
<b>Total</b>	<b>25 533</b>	<b>-</b>

#### 4.8- Banque Centrale et CCP

Ce poste affiche un solde de 4.037.378 mDT au 31/12/2023 contre 4.206.089 mDT au 31/12/2022, enregistrant ainsi une diminution de 168.711 mDT. Il se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Utilisations auprès de la BCT en devises	65	576	(511)	(88,7%)
Emprunts auprès de la BCT en dinars	4 033 000	4 202 000	(169 000)	(4,0%)
Intérêts à servir sur emprunts auprès de la BCT	4 313	3 513	800	22,8%
<b>Total</b>	<b>4 037 378</b>	<b>4 206 089</b>	<b>(168 711)</b>	<b>(4,0%)</b>

#### 4.9- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste affiche 1.058.727 mDT au 31/12/2023 contre 748.768 mDT au 31/12/2022, enregistrant ainsi une augmentation de 309.959 mDT qui résulte principalement de la hausse des emprunts sur le marché monétaire en devises ainsi qu'une hausse des emprunts sur le marché monétaire en dinars. Il se détaille comme suit :

- Décomposition par nature de poste

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	1 056 581	745 987	310 594	41,6%
Dépôts et avoirs des établissements financiers	2 146	2 781	(635)	(22,8%)
<b>Total</b>	<b>1 058 727</b>	<b>748 768</b>	<b>309 959</b>	<b>41,4%</b>

- Décomposition par nature de compte

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Comptes à vue	15 975	22 040	(6 065)	(27,5%)
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	1 023 499	719 248	304 251	42,3%
Emprunts sur le marché monétaire en devises	16 984	5 539	11 445	206,6%
Intérêts à payer	2 269	1 941	328	16,9%
<b>Total</b>	<b>1 058 727</b>	<b>748 768</b>	<b>309 959</b>	<b>41,4%</b>

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes à vue	15 975	-	-	-	-	15 975
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	-	1 023 499	-	-	-	1 023 499
Emprunts sur le marché monétaire en devises	-	16 984	-	-	-	16 984
Intérêts à payer	-	2 269	-	-	-	2 269
<b>Total</b>	<b>15 975</b>	<b>1 042 752</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 058 727</b>

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par nature de relation se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Comptes à vue	-	-	-	15 975	15 975
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	-	-	-	1 023 499	1 023 499
Emprunts sur le marché monétaire en devises	-	-	-	16 984	16 984
Intérêts à payer	-	-	-	2 269	2 269
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 058 727</b>	<b>1 058 727</b>

#### 4.10- Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 11.886.986 mDT au 31/12/2023 contre 11.023.090 mDT au 31/12/2022, enregistrant ainsi une augmentation de 863.896 mDT, soit un taux d'accroissement de 7,8%. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
<b>Dépôts en dinars</b>	<b>11 083 086</b>	<b>10 266 510</b>	<b>816 576</b>	<b>8,0%</b>
Dépôts à vue en dinars	2 686 824	2 507 272	179 552	7,2%
Dépôts d'épargne en dinars	3 867 933	3 570 842	297 091	8,3%
Bons de caisse en dinars	44 164	39 726	4 438	11,2%
Comptes à terme en dinars	232 949	228 893	4 056	1,8%
Comptes spéciaux de placement en dinars	2 040 144	1 771 162	268 982	15,2%
Certificats de dépôt en dinars	1 422 000	1 418 500	3 500	0,2%
Autres sommes dues à la clientèle en dinars	789 072	730 115	58 957	8,1%

<b>Dépôts en devises</b>	<b>750 395</b>	<b>677 568</b>	<b>72 827</b>	<b>10,7%</b>
Dépôts à vue en devises	452 178	404 203	47 975	11,9%
Bons de caisse en devises	21 838	18 587	3 251	17,5%
Comptes à terme en devises	88 216	89 731	(1 515)	(1,7%)
Comptes de placement en devises	154 171	137 047	17 124	12,5%
Autres sommes dues à la clientèle en devises	33 992	28 000	5 992	21,4%
<b>Dettes rattachées</b>	<b>53 505</b>	<b>79 012</b>	<b>(25 507)</b>	<b>(32,3%)</b>
Intérêts à payer sur dépôts à vue	11 267	14 981	(3 714)	(24,8%)
Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	2 392	1 081	1 311	121,3%
Intérêts à payer sur comptes d'épargne	55 162	44 397	10 765	24,2%
Intérêts à payer sur Bons de Caisse, Compte à Terme & autres produits financiers	63 901	66 555	(2 654)	(4,0%)
Intérêts servis d'avance sur Bons de Caisse & Compte Spécial de Placement	(79 217)	(48 002)	(31 215)	(65,0%)
<b>Total</b>	<b>11 886 986</b>	<b>11 023 090</b>	<b>863 896</b>	<b>7,8%</b>

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Dépôts en dinars	7 343 829	1 341 851	2 170 721	226 685	-	11 083 086
Dépôts en devises	452 178	112 312	154 290	31 615	-	750 395
Dettes rattachées	-	53 505	-	-	-	53 505
<b>Total</b>	<b>7 796 007</b>	<b>1 507 668</b>	<b>2 325 011</b>	<b>258 300</b>	<b>-</b>	<b>11 886 986</b>

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de relation se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Dépôts en dinars	241 261	58 000	-	10 783 825	11 083 086
Dépôts en devises	-	-	-	750 395	750 395
Dettes rattachées	-	-	-	53 505	53 505
<b>Total</b>	<b>241 261</b>	<b>58 000</b>	<b>-</b>	<b>11 587 725</b>	<b>11 886 986</b>

#### 4.11- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales de la Banque ont totalisé 723.675 mDT au 31/12/2023 contre 730.723 mDT au 31/12/2022. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
<b>Emprunts matérialisés</b>	<b>298 939</b>	<b>394 332</b>	<b>(95 393)</b>	<b>(24,2%)</b>
Emprunts obligataires	288 207	380 510	(92 303)	(24,3%)
Intérêts à payer emprunts obligataires	10 732	13 822	(3 090)	(22,4%)
<b>Ressources spéciales (*)</b>	<b>424 736</b>	<b>336 391</b>	<b>88 345</b>	<b>26,3%</b>
Ressources extérieures	166 308	89 291	77 017	86,3%
Ressources budgétaires	275 717	267 603	8 114	3,0%
Ecart de conversion sur emprunts	(18 136)	(21 144)	3 008	14,2%
Intérêts à payer sur ressources spéciales	847	641	206	32,1%
<b>Total</b>	<b>723 675</b>	<b>730 723</b>	<b>(7 048)</b>	<b>(1,0%)</b>

Les taux d'intérêts des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

(\*) La banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur les ressources extérieures. En effet, les crédits sur ressources spéciales ne sont débloqués aux clients qu'après l'obtention de l'accord de financement du bailleur de fonds correspondant et le décaissement desdites ressources.

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par nature se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
<b>Emprunts matérialisés</b>	<b>31 626</b>	<b>11 589</b>	<b>-</b>	<b>255 724</b>	<b>298 939</b>
Emprunts obligataires	28 931	11 166	-	248 110	288 207
Intérêts à payer emprunts obligataires	1 073	423	-	9 236	10 732
<b>Ressources spéciales</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>424 736</b>	<b>424 736</b>
Ressources extérieures y compris écart de conversion	-	-	-	148 172	148 172
Ressources budgétaires	-	-	-	275 717	275 717
Intérêts à payer sur ressources spéciales	-	-	-	847	847
<b>Total</b>	<b>31 626</b>	<b>11 589</b>	<b>-</b>	<b>680 460</b>	<b>723 675</b>

La situation des comptes de prêts financés sur les ressources du FOPRODI et se trouvant en phase contentieuse au 31/12/2023 se présente comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2023
Contentieux dotation FOPRODI & FOPRODI BIRD	9 500
Impayés en intérêts sur FOPRODI & BIRD	1 473
<b>Total</b>	<b>10 973</b>

Notons, qu'une action d'assainissement du fonds FOPRODI est en cours, en collaboration avec les autorités réglementaires.

#### 4.12- Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 757.659 mDT au 31/12/2023 contre 734.475 mDT au 31/12/2022, enregistrant ainsi une augmentation de 23.184 mDT. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Etat, impôts et taxes	40 551	37 454	3 097	8,3%
Impôts sur les sociétés	97 071	86 609	10 462	12,1%
Contribution exceptionnelle et contribution sociale de solidarité	22 881	9 898	12 983	131,2%
Organismes sociaux	52 988	52 718	270	0,5%
Comptes d'ajustement devises passifs	7 022	3 219	3 803	118,1%
Devises reçues en instance d'affectation	14 381	16 163	(1 782)	(11,0%)
Provisions pour risques divers (Comptes d'ajustement devises)	958	958	-	-
SWAPS devises	(1 240)	(1 098)	(142)	(12,9%)
Congés à payer	14 333	13 404	929	6,9%
Produits perçus d'avance	8 923	9 658	(735)	(7,6%)
Excédents de caisse	9 645	8 006	1 639	20,5%
Charges sur emprunts	53	53	-	-
Autres comptes de régularisation passifs	49 182	74 790	(25 608)	(34,2%)
Provisions pour risques divers (Autres comptes de régularisation passifs)	30	30	-	-

Comptes liés à la compensation passifs	105 346	153 842	(48 496)	(31,5%)
Comptes de régularisation	36 960	15 757	21 203	134,6%
Comptes Etatiques créditeurs	894	899	(5)	(0,6%)
Créditeur divers	66 838	42 773	24 065	56,3%
Versements effectués par l'Etat sur créances impayées pour plus d'un an /Fonds 133 MDT	78 435	78 435	-	-
Intérêts recouvrés à verser à l'Etat /Fonds 133 MDT	7 085	6 678	407	6,1%
Versements effectués par l'Etat sur créances impayées pour plus d'un an /Fonds 160 MDT	66 095	66 095	-	-
Intérêts recouvrés à verser à l'Etat /Fonds 160 MDT	26 399	25 537	862	3,4%
Fournisseurs d'immobilisations	625	682	(57)	(8,4%)
<b>Provisions pour passifs et charges</b>	<b>52 204</b>	<b>31 915</b>	<b>20 289</b>	<b>63,6%</b>
<i>Provisions pour passifs et charges</i>	644	-	644	-
<i>Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi (**)</i>	8 942	8 528	414	4,9%
<i>Provisions pour risque fiscal et social</i>	5 699	-	5 699	-
<i>Provisions pour pénalités BCT</i>	1 244	1 244	-	-
<i>Provisions pour suspens Inter-Siège T24h</i>	3 821	2 751	1 070	38,9%
<i>Provisions sur engagement par signature</i>	31 854	19 392	12 462	64,3%
<b>Total</b>	<b>757 659</b>	<b>734 475</b>	<b>23 184</b>	<b>3,2%</b>

(\*\*) En application des articles 53 et 54 de la Convention Collective Nationale du Personnel des Banques et des Établissements Financiers, la BNA a comptabilisé des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités.

En effet, le personnel retraité demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et garantissant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La BNA supporte 80% des coûts (cotisations...) relatifs à ce contrat d'assurance groupe.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, la BNA a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 31/12/2023 s'élève à 8.942 mDT contre 8.528 mDT au 31/12/2022.

Pour l'estimation de ces provisions, la Banque a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux de mortalité et de départ anticipé : 3%
- Taux d'actualisation financière : 9,5%
- Espérance de vie : 74,5 ans pour les hommes  
78,1 ans pour les femmes
- Prime d'assurance prise en charge par la BNA : 580 DT

#### 4.13- Capitaux propres

Les capitaux propres bruts ont atteint 2.004.283 mDT au 31/12/2023 contre 1.864.049 mDT au 31/12/2022 , soit une augmentation de 140.234 mDT. Les mouvements des capitaux propres au cours de l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

	Solde au 31/12/2022	Affectation du résultat 2022	Distribution des dividendes	Achat Actions Propres	Rep/actions propres	Résultat de l'exercice	Autres mouvements	Solde au 31/12/2023
Capital social	320 000	-	-	-	-	-	-	320 000
Dotation de l'État	43 098	-	-	-	-	-	-	43 098
Réserves légales	32 000	-	-	-	-	-	-	32 000
Réserves extraordinaires	487 540	28 000	-	-	-	-	-	515 540
Réserves à régime spécial	17 802	-	-	-	-	-	-	17 802
Réinvestissements exonérés	495 791	80 000	-	-	-	-	-	575 791
Actions propres	(4 588)	-	-	(41)	290	-	-	(4 339)
Primes d'émission et de fusion	252 197	-	-	-	-	-	-	252 197
Réserves pour fonds social	45 489	-	-	-	-	-	1 306	46 795
Réserves pour fonds de développement des compétences	14 945	-	-	-	-	-	-	14 945
Résultats reportés	525	51 251	(51 335)	-	-	-	1	442
Résultat net de l'exercice	159 251	(159 251)	-	-	-	190 013	-	190 013
<b>Total</b>	<b>1 864 049</b>	<b>-</b>	<b>(51 335)</b>	<b>(41)</b>	<b>290</b>	<b>190 013</b>	<b>1 307</b>	<b>2 004 283</b>

La ventilation des Réserves pour Fonds Social se présente comme suit :

Rubrique	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Prêts Faps CT Exceptionnels	664	527
Prêts Faps Soins	1 104	998
Prêts Faps MT Mariage	88	118
Prêts Faps Aménagement	516	355
Prêts Faps MT Voiture	873	982
Crédits FAPS LT	29 424	28 052
Liquidité	14 126	14 456
<b>Réserve pour Fonds Social</b>	<b>46 795</b>	<b>45 489</b>

##### 4.13.1- Bénéfice par action

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Bénéfice net de l'exercice avant modifications comptables (en mDT)	190 013	159 251	30 762	16,2%
Nombre d'actions ordinaires	64 000 000	64 000 000	-	-
Nombre d'actions propres	530 083	524 833	5 250	1,0%
Nombre d'actions ordinaires en circulation début de période	63 475 167	63 870 701	(395 534)	(0,6%)
Nombre d'actions ordinaires en circulation fin de période	63 469 917	63 475 167	(5 250)	(0,0%)
Nombre d'actions moyen pondéré	63 475 167	63 870 701	(395 534)	(0,6%)
Bénéfices revenant aux actions propres	1 574	1 306	268	17,0%
<b>Bénéfice par action de valeur nominale de 5 DT (en DT)</b>	<b>2,994</b>	<b>2,493</b>	<b>0,500</b>	<b>-</b>

## 5- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 5.1- Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste a totalisé 1.445.525 mDT au 31/12/2023 contre 1.368.476 mDT au 31/12/2022. Il se décompose comme suit:

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
<b>a- En faveur d'établissements bancaires</b>	<b>552 112</b>	<b>423 818</b>	<b>128 294</b>	<b>30,3%</b>
Contre garanties	401 000	265 000	136 000	51,3%
Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	61 112	82 018	(20 906)	(25,5%)
Cessions de créances	90 000	76 800	13 200	17,2%
<b>b- En faveur de la clientèle</b>	<b>813 258</b>	<b>864 503</b>	<b>(51 245)</b>	<b>(5,9%)</b>
Débiteurs par avals et acceptations	76 582	90 283	(13 701)	(15,2%)
Débiteurs par lettres de garanties	60 082	98 564	(38 482)	(39,0%)
Débiteurs par obligations cautionnées	25 000	31 691	(6 691)	(21,1%)
Débiteurs par cautions fiscales	68 475	93 952	(25 477)	(27,1%)
Débiteurs par cautions sur marchés publics	578 545	533 528	45 017	8,4%
Avals billets de trésorerie	1 050	16 234	(15 184)	(93,5%)
Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	3 524	251	3 273	1304,0%
<b>c- En faveur de l'État</b>	<b>80 155</b>	<b>80 155</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Créances budgétaires transférées par l'Etat	80 155	80 155	-	-
<b>Total</b>	<b>1 445 525</b>	<b>1 368 476</b>	<b>77 049</b>	<b>5,6%</b>

La ventilation des cautions, avals et autres garanties données par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total
<b>a- En faveur d'établissements bancaires</b>	-	-	-	552 112	552 112
<b>b- En faveur de la clientèle</b>	567	-	-	812 691	813 258
<b>c- En faveur de l'État</b>	-	-	-	80 155	80 155
<b>Cautions, avals et autres garanties données</b>	<b>567</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 444 958</b>	<b>1 445 525</b>

### 5.2- Crédits documentaires

Les crédits documentaires ont totalisé 475.072 mDT au 31/12/2023 contre 778.577 au 31/12/2022. La ventilation des crédits documentaires par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total
Crédits documentaires Import	387	-	-	416 994	417 381
Crédits documentaires Export	-	-	-	57 691	57 691
<b>Total</b>	<b>387</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>474 685</b>	<b>475 072</b>

### 5.3- Actifs donnés en Garantie

Le refinancement auprès de la Banque centrale de Tunisie s'est établi à 3.811.828 mDT au 31/12/2023 contre 3.873.154 mDT au 31/12/2022. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit:

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Titres de créances	2 082 649	2 143 975	(61 326)	(2,9%)
Bons du trésor	1 576 679	1 576 679	-	-
Emprunts obligataires	152 500	152 500	-	-
<b>Total</b>	<b>3 811 828</b>	<b>3 873 154</b>	<b>(61 326)</b>	<b>(1,6%)</b>

### 5.4- Engagements de financement donnés

Cette rubrique comporte les crédits notifiés aux clients mais non encore débloqués. Elle se détaille comme suit:

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
<b>Crédits notifiés et non utilisés (agricoles)</b>	<b>19 706</b>	<b>15 549</b>	<b>4 157</b>	<b>26,7%</b>
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	19 706	15 549	4 157	26,7%
<b>Crédits notifiés et non utilisés (commerciaux)</b>	<b>179 258</b>	<b>216 994</b>	<b>(37 736)</b>	<b>(17,4%)</b>
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	179 258	216 994	(37 736)	(17,4%)
<b>Crédits de gestion notifiés et non utilisés</b>	<b>198 620</b>	<b>249 993</b>	<b>(51 373)</b>	<b>(20,5%)</b>
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	198 620	249 993	(51 373)	(20,5%)
<b>Total</b>	<b>397 584</b>	<b>482 536</b>	<b>(84 952)</b>	<b>(17,6%)</b>

La ventilation des engagements de financements donnés selon la nature de la relation se présente comme suit

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total
<b>Crédits notifiés et non utilisés (agricoles)</b>	-	-	-	19 706	19 706
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	-	-	-	19 706	19 706
<b>Crédits notifiés et non utilisés (commerciaux)</b>	<b>30 635</b>	-	-	<b>148 623</b>	<b>179 258</b>
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	30 635	-	-	148 623	179 258
<b>Crédits de gestion notifiés et non utilisés</b>	-	-	-	<b>198 620</b>	<b>198 620</b>
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	-	-	-	198 620	198 620
<b>Total</b>	<b>30 635</b>	-	-	<b>366 949</b>	<b>397 584</b>

## 5.5- Engagements sur titres

Cette rubrique comporte les titres d'investissement souscrits non encore libérés. Elle se détaille comme suit:

	Montant souscrit (1)	Montant libéré (2)	Montant non libéré 2023 (1)-(2)	Montant non libéré 2022
SODIS SICAR	3 328	2 496	832	832
FCPR INTECH	4 000	2 000	2 000	2 000
<b>Total</b>	<b>7 328</b>	<b>4 496</b>	<b>2 832</b>	<b>2 832</b>

## 5.6- Garanties reçues

Les Garanties reçues sont constituées au 31/12/2023 des éléments suivants:

	Actifs courants	Actifs classés	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
<b>Garanties reçues des banques</b>	<b>268 817</b>	<b>-</b>	<b>268 817</b>	<b>279 502</b>	<b>(10 685)</b>	<b>(3,8%)</b>
<b>Garanties reçues de l'État</b>	<b>5 980 242</b>	<b>471 203</b>	<b>6 451 445</b>	<b>6 047 906</b>	<b>403 539</b>	<b>6,7%</b>
Fonds Budgétaires & Dotation	79 486	326 775	406 261	379 094	27 168	7,2%
SOTUGAR	25 937	25 385	51 322	54 097	(2 775)	(5,1%)
FNG	15 140	35 352	50 492	42 684	7 808	18,3%
FGIC	-	266	266	266	-	-
FNE	-	86	86	88	(2)	(2,2%)
Garanties de l'État	5 859 682	83 339	5 943 021	2 716 266	3 226 755	118,8%
<b>Garanties reçues de la clientèle</b>	<b>1 005 431</b>	<b>1 343 040</b>	<b>2 348 471</b>	<b>2 168 201</b>	<b>180 270</b>	<b>8,3%</b>
Garanties Hypothécaires	845 362	1 310 475	2 155 837	1 708 580	447 257	26,2%
Garanties financières	160 069	32 565	192 634	1 243 603	(1 050 969)	(84,5%)
<b>Total</b>	<b>7 254 490</b>	<b>1 814 243</b>	<b>9 068 733</b>	<b>8 495 609</b>	<b>573 124</b>	<b>6,7%</b>

## 6- NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

### 6.1- Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 1.617.138 mDT au 31/12/2023 contre 1.355.887 mDT au 31/12/2022, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 19,3%. Ils s'analysent comme suit :

	2023	2022	Variation	%
<b>Opérations avec les établissements bancaires et financiers</b>	<b>6 122</b>	<b>3 216</b>	<b>2 906</b>	<b>90,4%</b>
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	768	561	207	36,9%
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	3 579	834	2 745	329,1%
Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	1 472	1 941	(469)	(24,2%)
Gains / Report sur opérations de SWAP	303	(120)	423	352,5%
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>1 573 428</b>	<b>1 314 469</b>	<b>258 959</b>	<b>19,7%</b>
Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	304 635	307 626	(2 991)	(1,0%)
Intérêts sur crédits à la clientèle	1 268 793	1 006 843	261 950	26,0%
<b>Autres intérêts et revenus assimilés</b>	<b>37 588</b>	<b>38 202</b>	<b>(614)</b>	<b>(1,6%)</b>
<b>Total</b>	<b>1 617 138</b>	<b>1 355 887</b>	<b>261 251</b>	<b>19,3%</b>

## 6.2- Commissions perçues

Les commissions perçues par la banque ont totalisé 145.462 mDT au 31/12/2023 contre 151.077 mDT au 31/12/2022. Elles se décomposent comme suit :

	2023	2022	Variation	%
Commissions en produits sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	70 575	78 028	(7 453)	(9,6%)
Commissions en produits sur opérations monétiques	15 199	15 276	(77)	(0,5%)
Commissions en produits sur opérations de change	1 590	1 551	39	2,5%
Commissions en produits sur opérations de commerce extérieur	6 842	4 711	2 131	45,2%
Commissions en produits sur location de coffres forts	52	54	(2)	(3,7%)
Commissions en produits d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	23 965	25 380	(1 415)	(5,6%)
Commissions en produits de gestion des fonds budgétaires & ressources extérieurs	2 771	2 094	677	32,3%
Commissions en produits sur avals billets de trésorerie	660	368	292	79,3%
Commissions en produits diverses	23 808	23 615	193	0,8%
<b>Total</b>	<b>145 462</b>	<b>151 077</b>	<b>(5 615)</b>	<b>(3,7%)</b>

## 6.3- Gain sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 45.362 mDT au 31/12/2023 contre 45.898 mDT au 31/12/2022 soit une régression de 536 mDT. Ils se détaillent comme suit:

	2023	2022	Variation	%
<b>Gains nets sur titres de transaction</b>	<b>14 394</b>	<b>4 335</b>	<b>10 059</b>	<b>232,0%</b>
Intérêts nets sur bons de trésor	14 394	4 335	10 059	232,0%
Plus-value latente sur bons du trésor	-	-	-	-
<b>Gains (pertes) nets sur titres de placement</b>	<b>(95)</b>	<b>312</b>	<b>(407)</b>	<b>(130,4%)</b>
Dividendes et revenus assimilés des titres de placement	191	83	108	130,1%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(316)	(33)	(283)	(857,6%)
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	30	262	(232)	(88,5%)
<b>Gains nets sur opérations de change</b>	<b>31 063</b>	<b>41 251</b>	<b>(10 188)</b>	<b>(24,7%)</b>
Résultat sur opérations de change	27 761	34 763	(7 002)	(20,1%)
Commissions sur change manuel	3 302	6 488	(3 186)	(49,1%)
<b>Total</b>	<b>45 362</b>	<b>45 898</b>	<b>(536)</b>	<b>(1,2%)</b>

## 6.4- Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 349.624 mDT au 31/12/2023 contre 245.038 mDT au 31/12/2022, soit une augmentation de 42,7%. Ils se détaillent comme suit :

	2023	2022	Variation	%
Intérêts nets sur Bons de Trésor d'investissement	270 312	196 090	74 222	37,9%
Revenus des titres de participation Entreprise liée	1 475	892	583	65,4%
Revenus des titres de participation Entreprise associée	2 018	1 828	190	10,4%
Revenus des titres de participation Autres	4 894	4 645	249	5,4%
Revenus des titres participatifs	7 168	6 365	803	12,6%
Revenus des obligations	41 564	18 319	23 245	126,9%
Revenus des fonds gérés	22 193	16 899	5 294	31,3%
<b>Total</b>	<b>349 624</b>	<b>245 038</b>	<b>104 586</b>	<b>42,7%</b>

## 6.5- Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 1.170.994 mDT au 31/12/2023 contre 900.318 mDT au 31/12/2022, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 30,1% . Ils s'analysent comme suit :

	2023	2022	Variation	%
<b>Opérations avec les établissements bancaires et financiers</b>	<b>(432 863)</b>	<b>(307 153)</b>	<b>(125 710)</b>	<b>40,9%</b>
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	(428 836)	(296 801)	(132 035)	44,5%
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	(2 319)	(867)	(1 452)	167,5%
Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	(740)	(1 990)	1 250	(62,8%)
Perte / Deport sur opérations de SWAP	(968)	(7 495)	6 527	(87,1%)
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>(698 177)</b>	<b>(558 859)</b>	<b>(139 318)</b>	<b>24,9%</b>
Intérêts sur comptes à vue	(63 479)	(67 167)	3 688	(5,5%)
Intérêts sur comptes d'épargne	(256 816)	(190 888)	(65 928)	34,5%
Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	(377 882)	(300 804)	(77 078)	25,6%
<b>Charges sur emprunts et ressources spéciales</b>	<b>(39 097)</b>	<b>(33 559)</b>	<b>(5 538)</b>	<b>16,5%</b>
<b>Autres intérêts et charges assimilés</b>	<b>(857)</b>	<b>(747)</b>	<b>(110)</b>	<b>14,7%</b>
<b>Total</b>	<b>(1 170 994)</b>	<b>(900 318)</b>	<b>(270 676)</b>	<b>30,1%</b>

## 6.6- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 293.672 mDT au 31/12/2023 contre 287.125 mDT au 31/12/2022, soit une augmentation de 6.547 mDT. Il s'analyse comme suit :

	2023	2022	Variation	%
<b>Dotations aux provisions sur engagements de la clientèle</b>	<b>(310 895)</b>	<b>(248 717)</b>	<b>(62 178)</b>	<b>25,0%</b>
Dotations aux provisions pour créances douteuses individuelles	(215 913)	(167 833)	(48 080)	28,6%
Dotations aux provisions additionnelles	(99 050)	(84 574)	(14 476)	17,1%
Dotations aux provisions collectives sur créances non classées	(50 765)	(46 095)	(4 670)	10,1%
Reprises de provisions pour créances douteuses	50 349	31 189	19 160	61,4%
Reprise de provisions additionnelles	19 408	16 485	2 923	17,7%
Reprises provisions sur créances cédées et radiées	43 107	223 915	(180 808)	(80,7%)
Pertes sur créances cédées et radiées	(47 998)	(241 329)	193 331	(80,1%)
Autres créances passées en pertes	(6 671)	(1 887)	(4 784)	253,5%
Sommes recouvrées au titre des créances radiées	5 173	3 192	1 981	62,1%
Reprises d'agios réservés sur créances cédées	4 467	20 227	(15 760)	(77,9%)
Dotations aux provisions pour comptes courants des associés	(541)	-	(541)	-
Dotations aux provisions pour engagements par signature	(14 970)	(2 544)	(12 426)	488,4%
Reprises provisions sur engagements par signature	2 509	537	1 972	367,2%
<b>Dotation nette pour risques et charges</b>	<b>17 223</b>	<b>(38 408)</b>	<b>55 631</b>	<b>(144,8%)</b>
Dotations aux provisions pour risques et charges	(19 066)	(39 553)	20 487	(51,8%)
Reprises de provisions pour risques et charges	36 289	1 145	35 144	3069,3%
<b>Total</b>	<b>(293 672)</b>	<b>(287 125)</b>	<b>(6 547)</b>	<b>2,3%</b>

## 6.7- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste a totalisé une perte de 10.959 mDT au 31/12/2023 contre une perte de 2.102 mDT au 31/12/2022. Il se détaille comme suit:

	2023	2022	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	(5 870)	(991)	(4 879)	492,3%
Dotations aux provisions pour fonds gérés	(12 247)	(6 633)	(5 614)	84,6%
Dotations aux provisions pour dépréciation des participations dans les FCP	(1 076)	(503)	(573)	113,9%
Reprises de provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	4 144	1 220	2 924	239,7%
Reprises de provisions pour fonds gérés	4 045	2 378	1 667	70,1%
Reprises de provisions pour dépréciation des participations dans les FCP	45	1 443	(1 398)	(96,9%)
<b>Total</b>	<b>(10 959)</b>	<b>(2 102)</b>	<b>(8 857)</b>	<b>421,4%</b>

## 6.8- Frais de personnel

Les frais de personnel ont totalisé à 267.022 mDT au 31/12/2023 contre 251.743 mDT au 31/12/2022, soit une augmentation de 6,1%. Ils se détaillent comme suit :

	2023	2022	Variation	%
Salaires	(185 751)	(172 396)	(13 355)	7,7%
Charges sociales et fiscales	(57 517)	(52 390)	(5 127)	9,8%
Autres charges du personnel	(18 191)	(15 364)	(2 827)	18,4%
Charges sur assurance collectives et IDR	(4 634)	(10 927)	6 293	(57,6%)
Charges sur congés à payer	(929)	(666)	(263)	39,5%
<b>Total</b>	<b>(267 022)</b>	<b>(251 743)</b>	<b>(15 279)</b>	<b>6,1%</b>

## 6.9- Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont totalisé à 95.163 mDT au 31/12/2023 contre 91.579 mDT au 31/12/2022, soit une augmentation de 3,9%. Elles se détaillent comme suit :

	2023	2022	Variation	%
<b>Frais d'exploitation non bancaires</b>	<b>(92 243)</b>	<b>(86 745)</b>	<b>(5 498)</b>	<b>6,3%</b>
Loyers et charges locatives	(2 883)	(2 148)	(735)	34,2%
Entretiens et réparations (confiés à des tiers)	(6 794)	(9 136)	2 342	(25,6%)
Primes d'assurances	(1 445)	(1 218)	(227)	18,6%
Impôts et taxes	(5 566)	(4 790)	(776)	16,2%
Fournitures de bureau	(3 786)	(2 608)	(1 178)	45,2%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(2 951)	(2 377)	(574)	24,1%
Missions et réceptions	(567)	(593)	26	(4,4%)
Dons et cotisations	(391)	(220)	(171)	77,7%
Jetons de présence	(398)	(494)	96	(19,4%)
Affranchissements, téléphone, Télégramme et Telex	(2 256)	(2 094)	(162)	7,7%
Travaux exécutés par des tiers	(8 625)	(6 325)	(2 300)	36,4%
Fournitures faites à la banque (électricité, eau et gaz)	(2 769)	(2 913)	144	(4,9%)
Frais de publicité	(5 070)	(5 720)	650	(11,4%)
Transports et déplacements	(9 365)	(8 319)	(1 046)	12,6%
Participation au budget de l'APTBEF	(741)	(583)	(158)	27,1%
Documentation centrale	(1 108)	(1 009)	(99)	9,8%
Frais de contrôle médical	(177)	(353)	176	(49,9%)
Frais de formation et d'inscription	(943)	(1 329)	386	(29,0%)
Contribution au fonds de garantie bancaire	(25 314)	(24 618)	(696)	2,8%

Contribution sociale de solidarité	(11 094)	(9 898)	(1 196)	12,1%
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>	<b>(2 920)</b>	<b>(4 834)</b>	<b>1 914</b>	<b>39,6%</b>
<b>Total</b>	<b>(95 163)</b>	<b>(91 579)</b>	<b>(3 584)</b>	<b>3,9%</b>

#### 6.10- Solde en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires

Les soldes en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires présentent un gain de 19 mDT au 31/12/2023 contre un gain de 235 mDT au 31/12/2022. Ils se détaillent comme suit :

	2023	2022	Variation	%
Profits (pertes) exceptionnels(les)	52	284	(232)	(81,7%)
Pertes et profits sur opérations d'arbitrage rejets monétiques	-	(10)	10	100,0%
Déficits de caisse	(9)	(9)	-	-
Pénalités et amendes fiscales	(24)	(30)	6	20,0%
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>235</b>	<b>(216)</b>	<b>(91,9%)</b>

#### 6.11- Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires

Les soldes en gain ou en perte provenant des autres éléments extraordinaires se détaillent comme suit :

	2023	2022	Variation	%
Contribution conjoncturelle au budget de l'Etat	(11 094)	-	(11 094)	-
Contribution au fonds spécial relatif à la réforme de l'éducation	(693)	-	(693)	-
<b>Total</b>	<b>(11 787)</b>	<b>-</b>	<b>(11 787)</b>	<b>-</b>

## 7- NOTES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

### 7.1- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2023, un flux de trésorerie net positif de 848.381 mDT s'expliquant principalement comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 674.940 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les prêts et avances à la clientèle nettes des remboursements ont dégagé un flux net négatif de 347.097 mDT
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 889.401 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 275.433 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un décaissement net de 4.200 mDT.

### 7.2- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2023 un flux de trésorerie net négatif de 939.431 mDT s'expliquant comme suit :

- Les intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement de 330.439 mDT ;
- Les acquisitions nettes sur portefeuille investissement de 1.256.269 mDT ;
- Les acquisitions nettes des immobilisations de 13.601 mDT ;

### 7.3- Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2023, un flux de trésorerie net négatif de 55.400 mDT provenant essentiellement de :

- Le remboursement d'emprunt pour le montant de 92.303 mDT ;
- Une augmentation des ressources spéciales pour le montant de 88.139 mDT ;
- Le versement de dividendes pour un montant de 51.195 mDT ;

#### 7.4- Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique comporte les avoirs en dinars et en devises en caisses, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et les Placements inférieurs à 3 mois composés par les Bons de Trésor de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont accusé un solde négatif de 4.691.800 mDT au 31/12/2023 contre aussi un solde négatif de 4.545.350 mDT au 31/12/2022. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2023:

	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022	Variation	%
<b>Liquidités en dinars tunisiens :</b>	<b>94 567</b>	<b>107 047</b>	<b>(12 480)</b>	<b>(11,7%)</b>
- Avoirs en caisse en dinars	64 291	55 409	8 882	16,0%
- Avoirs auprès de la BCT en dinars	4 813	23 911	(19 098)	(79,9%)
- Avoirs en CCP	83	383	(300)	(78,3%)
- Mouvements IBS	30 919	22 189	8 730	39,3%
- Correspondants débiteurs en dinars	9 190	19 078	(9 888)	(51,8%)
- Correspondants créditeurs en dinars	(14 729)	(13 923)	(806)	(5,8%)
<b>Liquidités en devises :</b>	<b>141 299</b>	<b>100 914</b>	<b>40 385</b>	<b>40,0%</b>
- Caisse en devises	9 187	6 685	2 502	37,4%
- Avoirs à la BCT en devises	55 347	45 953	9 394	20,4%
- Correspondants débiteurs en devises	78 011	56 394	21 617	38,3%
- Correspondants créditeurs en devises	(1 246)	(8 118)	6 872	84,7%
<b>Emprunts en dinars</b>	<b>(5 056 499)</b>	<b>(4 921 246)</b>	<b>(135 253)</b>	<b>(2,7%)</b>
<b>Emprunts en devises</b>	<b>(17 049)</b>	<b>(6 115)</b>	<b>(10 934)</b>	<b>(178,8%)</b>
<b>Placements inférieurs à 3 mois</b>	<b>145 882</b>	<b>174 050</b>	<b>(28 168)</b>	<b>(16,2%)</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités au 31/12/2023</b>	<b>(4 691 800)</b>	<b>(4 545 350)</b>	<b>(146 450)</b>	<b>(3,2%)</b>

#### 8- Autres informations

La BNA BANK fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie au titre de tous les impôts et taxes auxquels elle est soumise pour la période allant du 01/01/2019 jusqu'au 31/12/2020.

Les résultats de cette vérification ne sont pas encore notifiés à la BNA BANK. De ce fait, aucune provision pour risque fiscal n'a été constituée.

#### 9- Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

Aucun événement n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des États Financiers de nature à :

- Entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ;
- Avoir des répercussions importantes sur les activités futures de la Banque.

## 10- Note sur les opérations avec les parties liées

### Opérations avec les Filiales & Entreprises Associées

1- La BNA a cédé, à sa filiale la SOFINREC, au dinar symbolique, un lot de créances compromises. Il se détaille comme suit :

	Total des créances cédées	Montant intérêt	Rep. de prov. agios et int. réservés
Lot 1	14 400	349	14 052
<b>Total</b>	<b>14 400</b>	<b>349</b>	<b>14 052</b>

2- L'encours des conventions de dépôts souscrits par les filiales et entreprises associées de la BNA totalisent, au 31 décembre 2023, un montant de 283.197 mDT, réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Statut	Encours au 31/12/2023
Assurance "AMI"	Compte de Placement	FILIALE	75 000
Assurance "AMI"	Certificat de dépôt	FILIALE	65 500
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	44 500
TUNIS RE	Certificat de dépôt	ENTREPRISE ASSOCIEE	4 500
Placement Obligataire "SICAV"	Certificat de dépôt	FILIALE	3 000
Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	65 369
SICAV BNA	Compte de Placement	FILIALE	869
SVIA	Certificat de dépôt	FILIALE	3 500
SVIA	Compte de Placement	FILIALE	1 500
GEVE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	3 800
SOFINREC	Certificat de dépôt	FILIALE	3 409
SICARINVEST	Certificat de dépôt	FILIALE	500
BNACAPITAUX	Certificat de dépôt	FILIALE	11 750
<b>Total</b>			<b>283 197</b>

3- En vertu de la convention signé le 26 Juillet 2021 entre l'Association professionnelle tunisienne des banques et des établissements financiers (APTBEF), la Fédération générale des banques et des établissements financiers et l'Union générale tunisienne du travail portant sur l'augmentation des indemnités servies aux personnels des banques et des établissements financiers à l'occasion du départ à la retraite de six à douze mois de salaire, la BNA a souscrit auprès de sa filiale, l'assurance AMI, un contrat d'assurance destiné à couvrir le complément de la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'exercice 2023 s'élève à 1.533 mDT.

4- Au cours de l'année 2018, la BNA a procédé à la souscription aux titres participatifs auprès de la société AMI pour une valeur de 35 MD.

Durant l'année 2021, la BNA a procédé à la souscription aux titres participatifs auprès de la société AMI pour une valeur de 40 MD.

Ainsi, la valeur brute des titres participatifs a totalisé 75 MD au 31/12/2023.

5- La BNA a signé avec la société «SIP-SICAR» (Filiale de la BNA absorbée par la SICAR INVEST en 2017) trois conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2023	Provisions	Encours net au 31/12/2023
Fonds gérés SIP SICAR 1	2010	1500	1470	(892)	578
Fonds gérés SIP SICAR 2	2011	2500	1935	(1 378)	557
Fonds gérés SIP SICAR 3	2012	6000	2700	(1 170)	1 530
Fonds gérés SIP SICAR 5	2014	4000	4000	(651)	3 349
Fonds gérés SIP SICAR 6	2015	9000	9000	(6 056)	2 944
<b>Total</b>		<b>23 000</b>	<b>19 105</b>	<b>(10 147)</b>	<b>8 958</b>

6- La BNA a signé avec sa filiale SICAR-INVEST, un avenant à la convention de gestion de fonds à capital risque. Au titre de cette convention, la BNA a confié à sa filiale la gestion d'une enveloppe entièrement libérée par tranche d'un montant de 506.957 mDT. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2023	Provisions	Encours net au 31/12/2023
Fonds géré 1	1997	4 500	1 410	(1 460)	-50
Fonds géré 2	1997	2 057	840	(698)	142
Fonds géré 3	1998	5 550	49	(49)	0
Fonds géré 4	1999	7 350	3 475	(2 987)	488
Fonds géré 5	2000	7 000	2 798	(2 798)	0
Fonds géré 6	2001	7 000	2 443	(2 247)	196
Fonds géré 7	2002	5 000	2 490	(1 823)	667
Fonds géré 8	2003	3 500	1 723	(1 469)	254
Fonds géré 9	2005	1 500	829	(657)	172
Fonds géré 10	2006	5 000	2 037	(1 931)	106
Fonds géré 11	2007	2 500	834	(845)	-11
Fonds géré 12	2008	8 500	5 439	(4 421)	1 018
Fonds géré 13	2009	20 000	17 722	(10 305)	7 417
Fonds géré 14	2010	15 000	11 026	(7 310)	3 716
Fonds géré 15	2011	10 000	3 900	(2 966)	934
Fonds géré 16	2012	8 400	7 290	(3 999)	3 291
Fonds géré 16 BIS	2012	5 600	5 400	(2 582)	2 818
Fonds géré 18	2014	6 000	6 000	(1 985)	4 015
Fonds géré 19	2015	7 000	7 000	(2 404)	4 596
Fonds géré 20	2016	2 000	2 000	(600)	1 400
Fonds géré 20 BIS	2016	8 500	8 500	(715)	7 785
Fonds géré 21	2016	3 000	3 000	(1 153)	1 847
Fonds géré 22	2017	20 000	20 000	(1 306)	18 694
Fonds géré 22 BIS	2017	20 000	20 000	(1 406)	18 594
Fonds géré 22 TER	2017	20 000	20 000	(3 686)	16 314
Fonds géré 23	2018	25 000	25 000	--	24 292
Fonds géré 23 BIS	2018	25 000	25 000	(695)	24 305
Fonds géré 23 TER	2018	23 000	23 000	--	21 003
Fonds géré 24	2019	20 000	20 000	--	19 630
Fonds géré 24-BIS	2019	20 000	20 000	--	19 695
Fonds géré 24-TER	2019	5 000	5 000	-	5 000
Fonds géré 25	2020	30 000	30 000	--	29 866
Fonds géré 25 BIS	2020	31 750	10 750	--	10 510
Fonds géré 26	2021	25 000	25 000	--	24 503
Fonds géré 26 BIS	2021	24 500	24 500	-	24 500
Fonds géré 27	2022	40 000	40 000	--	39 984
Fonds géré 27 BIS	2022	32 750	32 750	-	32 750
<b>Total</b>		<b>506 957</b>	<b>437 205</b>	<b>(66 764)</b>	<b>370 441</b>

Les conditions de rémunération de la SICAR-INVEST, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion annuelle de 0,5% de l'encours net des provisions des fonds confiés durant les dix premières années;
- Commission de recouvrement de 2,5%;
- Commission de rendement de 5% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2023 s'élèvent à 3.155 mD.

7- La BNA a signé avec SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2023	Provisions	Encours net au 31/12/2023
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450	(450)	0
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450	450	(450)	0
<b>Total</b>		<b>900</b>	<b>900</b>	<b>(900)</b>	<b>0</b>

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4.500 dinars par fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;

Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 10 mDT hors taxes.

8- En vertu de conventions conclues avec la SICAV BNA, la SICAV Placement Obligataire et la BNA capitaux, la BNA assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour ces OPCVM.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit les commissions suivantes :

- 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV Placement Obligataire. La commission relative à l'exercice 2023 s'élève à 377mD;
- 1.000 dinars hors taxes, commission fixe versée annuellement par la SICAV BNA.

9- En vertu de la convention conclue avec la BNA capitaux, cette dernière assure :

- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes. La BNA capitaux perçoit une rétribution forfaitaire de 30.000 dinars hors taxes par année ;
- La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA. La BNA capitaux perçoit, à ce titre :
  - \*une commission de 0,4% du montant de chaque transaction boursière
  - \*une commission de 0,2% du montant de chaque coupon encaissé.
  - \*des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières mouvementées avec un maximum de 2.500 dinars par valeur.

10- La BNA loue à ses filiales, BNA Capitaux et Société Tunisie Informatique Services «TIS », certains de ses locaux. Les conditions annuelles des contrats de location de ses locaux se détaillent comme suit :

Filiales	Montant du loyer annuel en Dinars	Date de début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	Loyer HT 2023 en Dinars
BNA CAPITAUX-MARSA	7 200 (hors taxes)	15/12/2013	5%	Deuxième année de la location	11 193
BNA CAPITAUX-SOUSSE	4 800 (hors taxes)	01/04/2008	5%	Deuxième année de la location	9 860
Tunisie Informatique Services	14 400 (TTC)	01/01/2011	5% (tous les deux ans)	01/01/2014	15 444
<b>Total</b>					<b>44 615</b>

11- Le montant des achats de matériel informatique, de maintenance et des prestations de services effectués au profit de la BNA, courant l'exercice 2023 , par sa filiale la société Tunisie Informatique Services « TIS » s'élève à 4.541mD.

12- L'encours des montants souscrits par les filiales et entreprises associées, aux emprunts émis par la BNA, ainsi que les intérêts générés par ces emprunts se détaillent au 31/12/2023 comme suit:

Société	BNA SUB 2022-01	BNA SUB 2021-01	BNA SUB 2020-01	BNA SUB 2019-01	BNA SUB 2018-01	BNA SUB 2017-01 & 2017-02	BNA SUB 2009	Intérêts 2023
SICAR INVEST	9 582	5 000	-	956	-	400	-	1 863
Placement Obligataire SICAV	-	-	-	-	4 000	-	331	466
TUNIS-RE	5 000	2 500	-	1 200	400	1 200	66	1 119
AMI	15 000	4 800	2 000	2 800	-	-	-	2 587
SICAF PARTICIPATIONS	-	-	-	-	-	-	-	6
SODINO	-	-	800	-	-	-	-	110
<b>Total</b>	<b>29 582</b>	<b>12 300</b>	<b>2 800</b>	<b>4 956</b>	<b>4 400</b>	<b>1 600</b>	<b>397</b>	<b>6 152</b>

13- La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. La durée de ce fonds a été prorogée de 10 ans à 15 ans au cours de l'année 2018 :

Les filiales et entreprises associées ayant souscrit à ce fonds dans le cadre de la prorogation ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles au 31/12/2023 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2023
TUNIS-RE	6 000	10 435
ASSURANCE "AMI"	8 000	13 913
<b>Total</b>	<b>14 000</b>	<b>24 349</b>

14- Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et les entreprises associées de la BNA ainsi que les intérêts y afférents se détaillent, au 31/12/2023 , comme suit :

Partie liée	Solde au 31/12/2023		Intérêts de l'exercice 2023	
	Débitéur	Crédéteur	Encaissés	Servis
SIMPAR	-	649	112	-
SIVIA	-	2 359	-	-
ESSOUKNA	-	1 510	13	-
AGRO-SERVICES	-	623	-	1
TIS	80	-	57	-
BNA CAPITALUX	-	1 474	-	58
LES ŒILLETES	1	-	1	-
SOFINREC	-	1 453	-	-
POS	-	195	-	13
SOGEST	2 000	-	260	-
EL MEDINA	-	1 014	130	-
SICAR INVEST	-	283	-	-
SOIVM SICAF	-	11	-	-
SICAV BNA	-	59	-	-
SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	4	-	-
SODET SUD	-	10	-	-
TUNIS-RE	-	5 160	-	-
ZIED	-	-	-	-
AMI	-	1 222	-	106
GENERALE DES VENTES	-	41	-	-

15- Les concours bancaires accordés par la BNA à ses filiales et à ses entreprises associées, totalisent, au 31/12/2023 , un montant de 134.997 mDT, répartis comme suit :

Société	Encours
SIMPAR	36 823
LES ŒILLETES	9 180
ESSOUKNA	21 322
SIVIA	27 785
EL MADINA	35 433
SOGEST	55
SODET SUD	2 003
SOFINREC	2 050
TIS	346
<b>Total</b>	<b>134 997</b>

## Opérations avec les Administrateurs

1- L'encours des montants souscrits par la Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, aux emprunts obligataires émis par la BNA se détaillent comme suit (en mDT) :

Emprunts	BNA Sub 2009	BNA Sub 2016	BNA Sub 2017-02	BNA Sub 2018-01	BNA Sub 2020-01	BNA Sub 2021-01	BNA Sub 2022-01	Total
Encours au 31/12/2023	132	-	400	-	1 200	1 338	1 600	4 670
Intérêts 2023	9	30	62	44	191	156	191	683

2- La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. La durée de ce fonds a été prorogée de 10 ans à 15 ans au cours de l'année 2018 :

La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à ce fonds dans le cadre de sa prorogation. Les montants souscrits à ce fonds ainsi que la valorisation de leur portefeuille au 31/12/2023 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2023
CTAMA	2 000	3 478
<b>Total</b>	<b>2 000</b>	<b>3 478</b>

3- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir des risques divers. La cotisation relative à l'année 2023 s'élève à 964 mDT.

4- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'année 2023 s'élève à 4.488 mDT.

5- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la banque au titre de l'année 2023 s'élève à 7.459 mDT.

6- L'encours des conventions de dépôts souscrits par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2023, un montant de 171.895 mDT, réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Statut	Encours au 31/12/2023
CTAMA	Compte de Placement	Administrateur	15 395
CTAMA	Certificat de dépôt	Administrateur	156 500
<b>Total</b>			<b>171 895</b>

7- Les soldes des comptes courants ouverts par les administrateurs de la BNA se détaillent, au 31/12/2023, comme suit :

Partie liée	Solde au	
	Débitaire	Créditeur
CAISSE TUNISIENNE D'ASSURANCE MUTUELLES AGRICOLES	-	7 909

---

### **Opérations avec l'ETAT**

---

**1-** La BNA a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'État conformément à l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, tel que modifié par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015, l'article 27 de la loi n°2015-30 du 18 août 2015 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2015, et l'article 65 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017. L'encours de ces créances est de 90.446 mDT. La convention de prise en charge, relative aux fonds propres et fonds extérieurs, a été signée entre la BNA et l'État tunisien en date du 24 mai 2017.

**2-** La BNA a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2023 à 275.717 mDT.

**BANQUE NATIONALE AGRICOLE - BNA BANK**  
**RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Messieurs les Actionnaires de la Banque Nationale Agricole (BNA Bank),*

**Rapport sur l'audit des états financiers**

---

***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2022, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque Nationale Agricole - BNA Bank (la « Banque »), qui comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 2 004 283 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 190 013 KDT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

***Questions clés de l'audit***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

**1) Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits**

***a) Risques identifiés***

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les intérêts et revenus assimilés et les commissions (produits) comptabilisés en résultat net de la Banque totalisent 1 762 600 KDT (soit 81,69% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits sont décrites au niveau de la Note 3.1.4 des états financiers « *Comptabilisation des revenus afférents aux créances clients* ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la Banque, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé de notre audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

#### ***b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés***

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, processus et contrôles mis en place par la Banque en vue de l'évaluation et de la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect des prescriptions de la norme comptable NCT 24 relative aux *Engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires*, en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et commissions ;
- L'appréciation de la fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

## **2) Classification des créances et estimation des provisions**

#### ***a) Risques identifiés***

Au 31 décembre 2023, les créances figurent à l'actif du bilan de la Banque pour un montant brut de 16 266 143 KDT ; les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 1 710 242 KDT et les intérêts et agios réservés ont atteint 762 967 KDT.

Comme indiqué au niveau de la Note 3.1 des états financiers « *Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents* », la Banque procède à la classification et à l'évaluation des engagements puis à la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle qu'elle a été modifiée par les circulaires BCT subséquentes, sont remplis.

Compte tenu de l'exposition de la Banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé de notre audit.

#### ***b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés***

À travers les entretiens menés avec la Direction et l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, nous avons pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et de constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi adopté la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation considérée durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique des montants des provisions requises sur les créances de la clientèle (à base individuelle, additionnelles ou collectives), en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification de la prise en compte par la Banque des ajustements proposés dans ce cadre.

### **3) Comptabilisation des titres d'investissement**

#### ***a) Risques identifiés***

Le portefeuille-titres d'investissement de la Banque totalise 5 774 174 KDT au 31 décembre 2023 et représente un poste important du bilan (28,21% du total des actifs).

Comme indiqué dans la Note 3.2.2 des états financiers « *Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents* », les titres d'investissement sont comptabilisés à la date d'entrée au coût d'acquisition et font l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur comptable à la juste valeur pour les titres non cotés, et à la valeur de marché pour les titres cotés. Les provisions correspondantes sont ajustées en conséquence.

L'estimation de la juste valeur des titres d'investissement requiert l'exercice d'un jugement de la part de la Direction dans son choix des éléments à prendre en considération selon la nature et la situation des titres concernés, lesquels éléments diffèrent selon le cas (pour certaines entités, les capitaux propres éventuellement corrigés des plus ou moins-values latentes et, pour d'autres, le cours moyen en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente).

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres d'investissement, les créances rattachées et les provisions pour dépréciation correspondantes constituent un point clé de notre audit.

#### ***b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés***

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des justes valeurs des titres d'investissement sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Vérifier les cours de bourse utilisés pour l'évaluation des titres cotés ;
- S'assurer que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;

- Vérifier que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation retenue et des éléments chiffrés utilisés, ayant servi de base pour la constatation des provisions pour dépréciation requises ;
- Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres d'investissement.

### ***Paragraphes d'observations***

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

- 1) La Note 4.3.8 des états financiers décrit les engagements de l'Office des Céréales envers la Banque qui totalisent 5 070 054 KDT au 31 décembre 2023 (soit environ 31% du total des engagements de la clientèle). Ces engagements sont refinancés directement auprès de la BCT pour un montant de 2 649 280 KDT au 31 décembre 2023. Ils ont connu une hausse de 301 980 KDT (+6,33%) par rapport à leur niveau au 31 décembre 2022 et enregistrent un dépassement significatif du seuil de 25% des fonds propres nets de la Banque, imposé par l'article 51 de la circulaire de la BCT n°2018-06 du 05 juin 2018. Le financement de l'Office des Céréales a impacté de façon significative la trésorerie de la Banque qui a enregistré un solde négatif de (4 691 800) KDT au 31 décembre 2023, contre (4 545 350) KDT au 31 décembre 2022. Il est à noter que les chèques tirés par l'Office des Céréales sur la Trésorerie Générale de Tunisie au titre de ses droits à la compensation, qui ne sont pas encore encaissés par la Banque au 31 décembre 2023, totalisent 3 192 218 KDT.

Les garanties de l'État accordées à la Banque au titre des engagements de l'Office des Céréales s'élèvent à 5 070 054 KDT au 31 décembre 2023, ce qui lui confère une couverture totale du risque de contrepartie sur ces engagements (en principal, agios, intérêts et commissions).

La Note 4.3.8 des états financiers décrit également les engagements des autres entités publiques (ETAP, TRANSTU, OTD, ONH, EL FOULADH, OCT, etc.) envers la Banque qui totalisent 1 372 301 KDT au 31 décembre 2023, enregistrant ainsi une hausse de 195 095 KDT (+16,57%) par rapport à leur niveau au 31 décembre 2022.

Les garanties obtenues par la Banque en couverture du risque de contrepartie sur ces engagements totalisent 986 656 KDT au 31 décembre 2023, dont des garanties de l'État pour un montant cumulé de 871 006 KDT. Les engagements non couverts par les garanties de l'État, les autres garanties, les agios et intérêts réservés et les provisions constituées par la Banque totalisent 316 874 KDT au 31 décembre 2023 et concernent principalement certaines entités publiques (Ministère des Finances, CNRPS, CTF, SRTGN, etc.) dont les engagements sont qualifiés de réguliers.

- 2) Les Notes 4.3, 4.7.3, 4.12 et 4.13 des états financiers décrivent les éléments de la situation financière des deux fonds budgétaires de 133 000 KDT et 160 000 KDT, dont les actifs et les passifs s'y rapportant totalisent respectivement 203 855 KDT et 221 112 KDT au 31 décembre 2023, après l'opération d'augmentation de capital (avec la participation de l'État) réalisée au cours de l'exercice 2019. En outre, un passif éventuel (en faveur de l'État) d'un montant de 80 155 KDT relatif au fonds budgétaire de 160 000 KDT figure dans l'état des engagements hors bilan de la Banque au 31 décembre 2023 ; il pourrait se transformer en passif actuel en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la Banque qui suppose la réponse simultanée à cinq critères fixés par l'alinéa 2 de l'article 6 de la convention conclue entre l'État et la BNA en date du 17 février 2004.

Signalons, par ailleurs, que la Banque a sollicité du Ministère des Finances, le 1<sup>er</sup> mars 2024, le remboursement du principal des crédits agricoles abandonnés au cours des exercices précédents conformément à la réglementation en vigueur, et ce, pour la somme globale de 90 446 KDT (répartie entre les deux fonds budgétaires de 133 000 KDT et 160 000 KDT, pour un montant de 64 913 KDT, et les fonds propres et ressources extérieures, pour un montant de 25 533 KDT). Notons

qu'aux termes de la convention conclue avec le Ministère des Finances en date du 24 mai 2017, le remboursement des crédits agricoles abandonnés au cours des années 2014, 2015 et 2016 s'effectuera sur une période de 20 ans sans intérêts.

Il s'ensuit que les traitements qui seront réservés aux crédits agricoles abandonnés (accordés sur ressources spéciales, fonds propres et ressources extérieures) ainsi que l'apurement des comptes de bilan et des engagements hors bilan relatifs aux ressources spéciales (dont notamment les deux fonds budgétaires de 133 000 KDT et 160 000 KDT), de concert avec le Ministère des Finances, pourraient impacter de façon significative la situation financière de la Banque.

- 3) La Note 8 des états financiers indique que la Banque fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale au titre de tous les impôts et taxes auxquels elle est soumise, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020. Les résultats de cette vérification fiscale ne sont pas encore notifiés à la Banque à la date d'arrêté des états financiers par le Conseil d'Administration. De ce fait, aucune provision pour risque fiscal n'a été comptabilisée par la Banque au 31 décembre 2023.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Banque dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

## ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme étant significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés

comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

### **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

#### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Banque.

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans le système de contrôle interne de la Banque, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Un rapport traitant des déficiences du contrôle interne, identifiées au cours de notre audit, a été remis à la Direction.

#### ***Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur***

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la Banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 12 avril 2024

#### **LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES :**

**P/ Le Groupement GEM & FINACO**

*Abderrazak GABSI, Commissaire aux comptes*

**P/ Le Groupement CKT & AMC Consulting**

*Khaled THABET, Commissaire aux comptes*

**BANQUE NATIONALE AGRICOLE - BNA BANK**  
**RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Messieurs les Actionnaires de la Banque Nationale Agricole (BNA Bank),*

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, et des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**Conventions nouvellement conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2023**

*1) Cession d'un lot de créances compromises à la filiale SOFINREC*

La BNA Bank a cédé à sa filiale SOFINREC, au dinar symbolique, un lot de créances compromises se présentant comme suit :

Désignation	Total des créances cédées	Montant des intérêts	Reprise de provisions / agios et intérêts réservés
Lot 1	14 400	348	14 052
<b>Total en KDT</b>	<b>14 400</b>	<b>348</b>	<b>14 052</b>

*2) Enveloppe de fonds gérés confiée à la filiale SICAR INVEST*

Dans le cadre de la convention de gestion de fonds de capital-risque signée avec la filiale SICAR INVEST au cours des exercices précédents, telle qu'amendée par l'avenant du 31 décembre 2022, la BNA Bank a confié à cette filiale financière la gestion d'une nouvelle enveloppe de fonds gérés, entièrement libérée par tranche au cours de l'exercice 2023, d'un montant global de 72 750 KDT s'analysant comme suit :

Fonds géré	Année de souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2023
Fonds géré 27	2022	40 000	40 000
Fonds géré 27 bis	2022	32 750	32 750
<b>Total en KDT</b>		<b>72 750</b>	<b>72 750</b>

### 3) Dépôts souscrits par les filiales et entreprises associées

L'encours cumulé des conventions de dépôts souscrites par les filiales et entreprises associées de la BNA Bank s'élève à 274 038 KDT, au 31 décembre 2023, et se répartit comme suit :

Relation	Nature du dépôt	Statut	Encours au 31/12/2023
AMI Assurances	Compte de placement	Filiale	75 000
AMI Assurances	Certificat de dépôt	Filiale	65 500
Tunis Re	Compte de placement	Entreprise associée	44 500
Tunis Re	Certificat de dépôt	Entreprise associée	4 500
Placement Obligataire SICAV	Certificat de dépôt	Filiale	3 000
Placement Obligataire SICAV	Compte de placement	Filiale	65 369
SICAV BNA	Compte de placement	Filiale	869
SIVIA	Certificat de dépôt	Filiale	3 500
SIVIA	Compte de placement	Filiale	1 500
GEVE	Compte de placement	Entreprise associée	3 800
SOFINREC	Certificat de dépôt	Filiale	3 000
SICAR INVEST	Certificat de dépôt	Filiale	500
BNA CAPITAUX	Certificat de dépôt	Filiale	3 000
<b>Total en KDT</b>			<b>274 038</b>

### 4) Dépôts souscrits par la CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur de la BNA Bank

L'encours cumulé des conventions de dépôts souscrites par la CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur de la BNA Bank, s'élève à 171 895 KDT, au 31 décembre 2023, et se répartit comme suit :

Relation	Nature du dépôt	Statut	Encours au 31/12/2023
CTAMA Assurances	Compte de placement	Administrateur	15 395
CTAMA Assurances	Certificat de dépôt	Administrateur	156 500
<b>Total en KDT</b>			<b>171 895</b>

### 5) Contrat d'assurance conclu avec la CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur de la BNA Bank, pour couvrir divers risques

La BNA Bank a conclu avec la CTAMA Assurances, le 10 avril 2023, un contrat d'assurance destiné à couvrir divers risques : globale banque, flotte automobile, vol et incendie, assurance individuelle, assurance groupe, etc.

La prime annuelle, hors taxes, relative à ce contrat d'assurance s'élève à 9 880 KDT.

## **6) Achats de biens et services auprès de la filiale TIS**

Le montant cumulé des achats d'équipements informatiques et de prestations de services de maintenance effectués auprès de la filiale « Tunisie Informatique Services - TIS », courant l'exercice 2023, s'élève à 4 722 KDT.

### **Opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2023 et relatives à des conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs**

---

#### **1) Abandon des créances agricoles (Loi 2013-54)**

La BNA Bank a procédé à l'abandon des créances agricoles qui seront prises en charge par l'État conformément à l'article 79 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014, tel que modifié par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015, l'article 27 de la loi n°2015-30 du 18 août 2015, portant loi de finances complémentaire pour l'année 2015, et l'article 65 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016, portant loi de finances pour l'année 2017. L'encours de ces créances s'élève à 90 446 KDT au 31 décembre 2023, dont un montant de 25 533 KDT sur fonds propres et ressources extérieures. La convention de prise en charge par l'État, concernant notamment les crédits agricoles accordés sur fonds propres et ressources extérieures, a été signée entre la BNA Bank et l'État le 24 mai 2017 mais aucun échéancier de remboursement n'a été établi et signé par les deux parties jusqu'à ce jour. À cet effet, une demande de remboursement a été déposée par la BNA Bank en date du 1<sup>er</sup> mars 2024. Signalons, enfin, que le remboursement du principal desdits crédits agricoles abandonnés devrait être assuré par l'État sur une période de 20 ans sans intérêts.

#### **2) Abandon des créances agricoles (Loi 99-65)**

La BNA Bank a procédé à l'abandon des créances agricoles qui seront prises en charge par l'État conformément aux dispositions de la loi n° 99-65 du 15 juillet 1999. L'encours brut de ces créances s'élève à 14 956 KDT au 31 décembre 2023.

#### **3) Conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires**

La BNA Bank a conclu avec l'État des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer des subventions non remboursables, des dotations ou des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours cumulé de ces fonds budgétaires s'élève à 274 724 KDT au 31 décembre 2023. Les commissions de gestion revenant à la BNA Bank, au titre de l'exercice 2023, totalisent 2 765 KDT (hors TVA).

#### **4) Créances sur fonds budgétaires agricoles de 133 000 KDT**

La BNA Bank a conclu avec l'État, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133 millions de dinars, ont été transférées à la BNA Bank (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement du principal des échéances impayées pour plus d'un an). Conformément à cette convention, une dotation de l'État a été inscrite parmi les capitaux propres de la BNA Bank pour un montant de 133 millions de dinars. Par ailleurs, la BNA Bank est tenue de restituer les sommes qui lui ont été transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

L'analyse, au 31 décembre 2018, des montants versés par l'État à la BNA Bank, dans le cadre de la mise en jeu de la garantie sus-indiquée, ainsi que des montants recouverts par la BNA Bank et non encore versés à l'État, permet de stratifier la dotation accordée en deux catégories :

- Un concours qualifié de « substantiel » et correspondant au cumul des montants versés par l'État à la BNA Bank, moyennant la mise en jeu de la garantie souveraine, et des montants recouverts par la BNA Bank sur les crédits qui lui ont été transférés et non encore reversés à l'État, soit 89 902 KDT ;
- Un concours qualifié de « potentiel » et correspondant au reliquat, soit 43 098 KDT.

Le Conseil d'Administration de la BNA Bank a attesté le caractère certain, liquide et exigible du montant de 169 748 KDT correspondant à la libération intégrale de la valeur d'émission des 14 145 648 actions souscrites par l'État, dont un montant de 89 902 KDT imputable sur le fonds budgétaire de 133 millions de dinars.

Ainsi, au 31 décembre 2023, seuls le concours potentiel de 43 098 KDT demeure comptabilisé au niveau des fonds propres de la BNA Bank.

#### **5) Créances sur fonds budgétaires agricoles de 160 000 KDT**

La BNA Bank a conclu avec l'État, en date du 17 février 2004, une autre convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 160 millions de dinars, ont été transférées à la BNA Bank (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement du principal des échéances impayées pour plus d'un an). Conformément à cette convention, la BNA Bank a inscrit un engagement hors bilan sous la rubrique « *Cautions, avals et autres garanties donnés* » pour un montant de 160 millions de dinars, suite à la substitution des comptes de passifs correspondants par des provisions pour dépréciation des engagements. Par ailleurs, la BNA Bank est tenue de restituer les sommes qui lui ont été transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

L'analyse, au 31 décembre 2018, des montants versés par l'État à la BNA Bank, dans le cadre de la mise en jeu de la garantie sus-indiquée, ainsi que des montants recouverts par la BNA Bank et non encore versés à l'État, permet de stratifier la dotation accordée en deux catégories :

- Un concours qualifié de « substantiel » et correspondant au cumul des montants versés par l'État à la BNA Bank dans le cadre de la mise en jeu de la garantie souveraine et des montants recouverts par la BNA Bank sur les crédits qui lui ont été transférés et non encore reversés à l'État, soit 79 845 KDT ;
- Un concours qualifié de « potentiel » et correspondant au reliquat, soit 80 155 KDT.

Le concours substantiel de 79 845 KDT, ayant servi à l'augmentation de capital réalisée en 2019, a donné lieu à la transformation d'une partie du passif éventuel (engagement hors bilan) en un passif actuel (obligation de remboursement d'une partie des crédits transférés) et à la comptabilisation d'une charge exceptionnelle d'égal montant au cours de l'exercice 2019.

Le concours potentiel de 80 155 KDT demeure, quant à lui, en « *Engagements hors bilan* » au 31 décembre 2023.

#### **6) Créances sur les entreprises publiques prises en charge par l'État (Loi 98-111)**

Certaines créances présentant un risque de crédit avéré ont été prises en charge par l'État en vertu des textes suivants :

- L'article 24 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999 - Consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles ;

- L'article 25 de la même loi - Prise en charge par l'État des créances de certaines entreprises publiques ou à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, sur 25 ans et sans intérêts.

Le montant total desdites créances prises en charge par l'État a été arrêté à 329 592 KDT. Leur encours cumulé, au 31 décembre 2023, s'élève à 24 449 KDT.

**7) Contrat d'assurance conclu avec la filiale AMI Assurances, pour couvrir le complément de la charge relative à l'IDR**

En vertu de la convention signée, le 26 juillet 2021, entre l'Association Professionnelle Tunisienne des Banques et des Établissements Financiers, la Fédération Générale des Banques et des Établissements Financiers et l'Union Générale Tunisienne du Travail, portant sur l'augmentation des indemnités servies aux personnels des banques et des établissements financiers à l'occasion du départ à la retraite, de six à douze mois de salaire, la BNA Bank a souscrit, le 1<sup>er</sup> juin 2022 auprès de sa filiale AMI Assurances, un contrat d'assurance destiné à couvrir le complément de la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite (IDR), soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'exercice 2023 s'élève à 1 533 KDT.

**8) Contrat d'assurance conclu avec la CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur de la BNA Bank, pour couvrir partiellement la charge relative à l'IDR**

La BNA Bank a souscrit auprès de la CTAMA Assurances un contrat d'assurance destiné à couvrir partiellement la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite (six mensualités de salaire brut) dont bénéficie son personnel à la fin de la période de service. La cotisation relative à l'exercice 2023 s'élève à 4 488 KDT.

**9) Contrat d'assurance conclu avec la CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur de la BNA Bank, pour couvrir la charge relative au complément de retraite**

La BNA Bank a également souscrit, auprès de la CTAMA Assurances, un contrat d'assurance épargne collective, destiné à financer le complément de retraite de son personnel. Le montant décaissé par la Banque au titre de l'année 2023 s'élève à 7 459 KDT.

**10) Contrats de location conclus avec certaines filiales et entreprises associées**

La BNA Bank a conclu avec BNA Capitaux et TIS des contrats de location simple portant sur certains de ses locaux à usage professionnel aux conditions et avec les produits annuels suivants :

<b>Filiale</b>	<b>Loyer annuel</b>	<b>Date de début de la location</b>	<b>Majoration par année</b>	<b>Date de début de la</b>	<b>Loyer HT 2023</b>
BNA Capitaux - La Marsa	7 200 HT	15/12/2013	5%	2 <sup>ème</sup> année de la location	11 193
BNA Capitaux - Sousse	4 800 HT	01/04/2008	5%	2 <sup>ème</sup> année de la location	9 860
TIS	14 400 TTC	01/01/2011	5% (tous les deux ans)	01/01/2014	15 444
<b>Total en DT</b>					<b>36 497</b>

### **11) Conventions conclues avec la filiale SICAR INVEST**

La BNA Bank avait signé avec SIP-SICAR (absorbée par la filiale SICAR INVEST en 2017) des conventions de gestion de plusieurs fonds à capital-risque, constitués au cours de la période 2010 à 2015, pour un montant initial cumulé de 23 000 KDT. Ces fonds gérés présentent, au 31 décembre 2023, un solde cumulé (net de provisions) de 8 958 KDT, se détaillant comme suit :

<b>Fonds gérés</b>	<b>Année de souscription</b>	<b>Montant souscrit</b>	<b>Encours brut au 31/12/2023</b>	<b>Provision</b>	<b>Encours net au 31/12/2023</b>
Fonds géré SIP SICAR 1	2010	1 500	1 470	(892)	578
Fonds géré SIP SICAR 2	2011	2 500	1 935	(1 378)	557
Fonds géré SIP SICAR 3	2012	6 000	2 700	(1 170)	1 530
Fonds géré SIP SICAR 5	2014	4 000	4 000	(651)	3 349
Fonds géré SIP SICAR 6	2015	9 000	9 000	(6 056)	2 944
<b>Total en KDT</b>		<b>23 000</b>	<b>19 105</b>	<b>(10 147)</b>	<b>8 958</b>

Par ailleurs, la BNA Bank a signé, le 31 décembre 2022 mais avec date d'effet au 1<sup>er</sup> octobre 2022, avec sa filiale SICAR INVEST un avenant à la convention de gestion de fonds de capital-risque conclue entre les deux parties au cours des exercices précédents, afin de réviser les commissions de la manière suivante :

- Commission de gestion annuelle de 0,5% décomptée sur l'encours net des provisions des fonds confiés, durant les dix premières années ;
- Commission de 10% sur les plus-values de l'activité capital-risque et autres produits liés ;
- Commission de 5% sur les produits des placements ;
- Commission de recouvrement de 2,5%.

En vertu de ladite convention amendée, la BNA Bank a confié à sa filiale SICAR INVEST la gestion d'une enveloppe de fonds gérés, entièrement libérée par tranche, d'un montant cumulé de 506 957 KDT (dont un montant de 72 750 KDT confié en 2023 au titre de l'exercice 2022). La situation de ces fonds gérés se présente comme suit au 31 décembre 2023 :

<i>Fonds gérés</i>	<i>Année de souscription</i>	<i>Montant souscrit</i>	<i>Encours brut au 31/12/2023</i>	<i>Provision</i>	<i>Encours net au 31/12/2023</i>
Fonds géré 1	1997	4 500	1 410	(1 460)	(50)
Fonds géré 2	1997	2 057	840	(698)	142
Fonds géré 3	1998	5 550	49	(49)	-
Fonds géré 4	1999	7 350	3 475	(2 987)	488
Fonds géré 5	2000	7 000	2 798	(2 798)	-
Fonds géré 6	2001	7 000	2 443	(2 247)	196
Fonds géré 7	2002	5 000	2 490	(1 823)	667
Fonds géré 8	2003	3 500	1 723	(1 469)	254
Fonds géré 9	2005	1 500	829	(657)	172
Fonds géré 10	2006	5 000	2 037	(1 931)	106
Fonds géré 11	2007	2 500	834	(845)	(11)
Fonds géré 12	2008	8 500	5 439	(4 421)	1 018
Fonds géré 13	2009	20 000	17 722	(10 305)	7 417
Fonds géré 14	2010	15 000	11 026	(7 310)	3 716
Fonds géré 15	2011	10 000	3 900	(2 966)	934
Fonds géré 16	2012	8 400	7 290	(3 999)	3 291
Fonds géré 16 bis	2012	5 600	5 400	(2 582)	2 818
Fonds géré 18	2014	6 000	6 000	(1 985)	4 015
Fonds géré 19	2015	7 000	7 000	(2 404)	4 596
Fonds géré 20	2016	2 000	2 000	(600)	1 400
Fonds géré 20 bis	2016	8 500	8 500	(715)	7 785
Fonds géré 21	2016	3 000	3 000	(1 153)	1 847
Fonds géré 22	2017	20 000	20 000	(1 306)	18 694
Fonds géré 22 bis	2017	20 000	20 000	(1 406)	18 594
Fonds géré 22 ter	2017	20 000	20 000	(3 686)	16 314
Fonds géré 23	2018	25 000	25 000	-	24 292
Fonds géré 23 bis	2018	25 000	25 000	(695)	24 305
Fonds géré 23 ter	2018	23 000	23 000	-	21 003
Fonds géré 24	2019	20 000	20 000	-	19 630
Fonds géré 24 bis	2019	20 000	20 000	-	19 695
Fonds géré 24 ter	2019	5 000	5 000	-	5 000
Fonds géré 25	2020	30 000	30 000	-	29 866
Fonds géré 25 bis	2020	31 750	10 750	-	10 510
Fonds géré 26	2021	25 000	25 000	-	24 503
Fonds géré 26 bis	2021	24 500	24 500	-	24 500
Fonds géré 27	2022	40 000	40 000	-	39 984
Fonds géré 27 bis	2022	32 750	32 750	-	32 750
<b>Total en KDT</b>		<b>506 957</b>	<b>437 205</b>	<b>(66 764)</b>	<b>370 441</b>

Au cours de l'exercice 2023, la BNA Bank a comptabilisé une charge globale de 3 155 KDT (hors TVA) au titre des différentes commissions de gestion.

### **12) Conventions conclues avec l'entreprise associée SODINO**

En 2010, la BNA Bank a signé avec la société SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds de capital-risque pour un montant initial cumulé de 900 KDT. Ces deux fonds gérés, demeurant impayés, sont totalement provisionnés au 31 décembre 2023. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

<b>Fonds gérés</b>	<b>Date souscription</b>	<b>Montant souscrit</b>	<b>Encours brut au 31/12/2023</b>	<b>Provision</b>	<b>Encours net au 31/12/2023</b>
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450	(450)	-
FDS DEV IRADA El Kef	2010	450	450	(450)	-
<b>Total en KDT</b>		<b>900</b>	<b>900</b>	<b>(900)</b>	<b>-</b>

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4 500 DT par fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds.

Les commissions de gestion revenant à la SODINO, au titre de l'exercice 2023, s'élèvent à 10 KDT (hors TVA).

### **13) Conventions conclues avec Placement obligatoire SICAV et SICAV BNA pour assurer la fonction de dépositaire de titres et fonds**

En vertu des conventions conclues avec Placement Obligatoire SICAV et SICAV BNA, la BNA Bank assure la fonction de dépositaire de titres et fonds. En rémunération des prestations fournies, elle bénéficie des commissions suivantes :

- Une commission variable de 0,15% du montant de l'actif net de Placement Obligatoire SICAV. La commission perçue, au titre de l'exercice 2023, s'élève à 377 KDT (hors TVA) ;
- Une commission fixe de 1 000 DT (hors TVA) versée annuellement par SICAV BNA.

### **14) Convention de gestion conclue avec la BNA Capitaux**

Au cours de l'exercice 2007, il a été procédé à la mise à jour de la convention liant la BNA Bank à la BNA Capitaux et portant sur :

- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes, en contrepartie d'une rémunération forfaitaire annuelle de 30 000 DT (hors TVA) ;
- La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA Bank. À ce titre, la BNA Capitaux perçoit :
  - Une commission sur transaction boursière de 0,4% du montant de la transaction ;
  - Une commission sur encaissement de coupon de 0,2% du montant du coupon ;

- Des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières mouvementées, avec un maximum de 2 500 DT par valeur.

**15) Encours des montants souscrits, par les filiales et entreprises associées, aux emprunts obligataires émis par la BNA Bank au cours des exercices antérieurs**

Les encours des montants souscrits, par les filiales et entreprises associées, aux emprunts obligataires émis par la BNA au cours des exercices 2009, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022, ainsi que les intérêts générés par ces emprunts, se détaillent au 31 décembre 2023 au comme suit :

Société	BNA SUB 2022-01	BNA SUB 2021-01	BNA SUB 2020-01	BNA SUB 2019-01	BNA SUB 2018-01	BNA SUB 2017-01/02	BNA SUB 2009	Intérêts 2023
SICAR INVEST	9 582	5 000	-	956	-	400	-	1 863
Placement Obligataire SICAV	-	-	-	-	4 000	-	331	466
Tunis Re	5 000	2 500	-	1 200	400	1 200	66	1 119
AMI Assurances	15 000	4 800	2 000	2 800	-	-	-	2 587
SICAF Participations BNA	-	-	-	-	-	-	-	6
SODINO	-	-	800	-	-	-	-	110
<b>Total en KDT</b>	<b>29 582</b>	<b>12 300</b>	<b>2 800</b>	<b>4 956</b>	<b>4 400</b>	<b>1 600</b>	<b>397</b>	<b>6 151</b>

**16) Encours des montants souscrits par la CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur, aux emprunts émis par la BNA Bank au cours des exercices antérieurs**

Les encours des montants souscrits par la CTAMA Assurances aux emprunts obligataires émis par la BNA au cours des exercices 2009, 2016, 2017, 2018, 2020, 2021 et 2022, ainsi que les intérêts générés par ces emprunts, se détaillent au 31 décembre 2023 comme suit (en KDT) :

Emprunts	BNA SUB 2009	BNA SUB 2016	BNA SUB 2017-02	BNA SUB 2018-01	BNA SUB 2020-01	BNA SUB 2021-01	BNA SUB 2022-01	Intérêts 2023
Encours au 31/12/2023	132	-	400	-	1 200	1 338	1 600	4 670
Intérêts 2023	9	30	62	44	191	156	191	683

**17) Souscriptions au FCP SÉCURITÉ émis en 2008 et prorogé en 2018**

La BNA Bank a émis, en 2008, un Fonds Commun de Placement « FCP SÉCURITÉ » pour un montant global de 50 millions de dinars. La durée de ce fonds a été prorogée de 10 ans à 15 ans au cours de l'année 2018.

Les montants souscrits par les filiales et entreprises associées à ce fonds dans le cadre de la prorogation ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles, au 31 décembre 2023, se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation du portefeuille au 31/12/2023
Tunis Re	6 000	10 435
AMI Assurances	8 000	13 913
<b>Total en KDT</b>	<b>14 000</b>	<b>24 348</b>

La CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur de la BNA Bank, a également souscrit au « FCP SÉCURITÉ » dans le cadre de sa prorogation. Les montants qu'elle a souscrit à ce fonds ainsi que la valorisation de son portefeuille, au 31 décembre 2023, se présentent comme suit :

<b>Société</b>	<b>Montant souscrit</b>	<b>Valorisation du portefeuille au 31/12/2023</b>
CTAMA Assurances	2 000	3 478
<b>Total en KDT</b>	<b>2 000</b>	<b>3 478</b>

**18) Soldes des comptes courants ouverts par les filiales et entreprises associées**

Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et entreprises associées de la BNA Bank ainsi que les intérêts y afférents se détaillent, au 31 décembre 2023, comme suit :

<b>Partie liée</b>	<b>Soldes des comptes au 31/12/2023</b>		<b>Agios/intérêts relatifs à l'exercice 2023</b>	
	<i>Débiteurs</i>	<i>Créditeurs</i>	<i>Encaissés</i>	<i>Servis</i>
SIMPAR	-	649	112	-
SIVIA	-	2 359	-	-
ESSOUKNA	-	1 510	13	-
Agro-Services	-	623	-	1
TIS	80	- 57		-
BNA Capitaux	-	1 474	-	58
Les Œillets	1	-	1	-
SOFINREC	-	858	-	-
Placement Obligataire SICAV	-	195	-	13
SOGEST	2 000	-	260	-
EL MEDINA	-	943	130	-
SICAR INVEST	-	283	-	-
SOVIM SICAF	-	11	-	-
SICAV BNA	-	59	-	-
SICAF Participations BNA	-	4	-	-
SODET Sud	-	10	-	-
Tunis Re	-	5 160	-	-
AMI Assurances	-	5 277	-	106
GEVE	-	41	-	-
<b>Total en KDT</b>	<b>2 081</b>	<b>19 456</b>	<b>573</b>	<b>178</b>

**19) Concours bancaires accordés aux filiales et entreprises associées**

Les soldes des concours bancaires accordés par la BNA Bank à ses filiales et entreprises associées totalisent 127 259 KDT, au 31 décembre 2023, et se répartissent comme suit :

<b>Partie liée</b>	<b>Encours au 31/12/2023</b>
SIMPAR	36 823
Les Cèllets	10 576
ESSOUKNA	21 322
SIVIA	27 785
EL MEDINA	26 299
SOGEST	55
SODET Sud	2 003
SOFINREC	2 050
TIS	346
<b>Total en KDT</b>	<b>127 259</b>

### **Obligations et engagements de la BNA Bank envers ses dirigeants**

Les obligations et engagements de la BNA Bank envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales, se détaillent comme suit :

#### **1) Éléments de rémunération et avantages du Directeur Général**

La rémunération et les avantages du Directeur Général de la Banque ont été fixés par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 26 mai 2016, conformément au décret gouvernemental n° 2015-968 du 06 août 2015, fixant le régime de rémunération des directeurs généraux des banques publiques et des présidents de leurs conseils d'administration. Ils se composent des éléments suivants :

- Un élément fixe qui consiste en un salaire mensuel net égal à 16 000 DT ;
- Des avantages en nature consistant en un quota de 500 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction et le remboursement des frais téléphoniques ;
- Un élément annuel variable qui ne dépasse pas 50% du montant de l'élément fixe et qui est calculé sur la base des indicateurs quantitatifs et qualitatifs arrêtés par les Comité de Nomination et de Rémunération, et ce, parmi les indicateurs inscrits dans le contrat programme, tel que fixé par arrêté du Ministre des Finances conformément aux dispositions de l'article 3 du décret n° 2013-4953 du 05 décembre 2013, portant application des dispositions de l'article 22 ter de la loi n° 89-9 du 1<sup>er</sup> février 1989, relative aux participations, entreprises et établissements publics, aux banques publiques.

#### **2) Éléments de rémunération et avantages des Directeurs Généraux Adjointes**

Les deux Directeurs Généraux Adjointes de la Banque ont été nommés par décisions du Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 23 novembre 2021, sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération du 17 novembre 2021.

La rémunération de chaque Directeur Général Adjoint se compose de 12 salaires mensuels, de diverses primes (prime de bilan, prime de rendement, 13<sup>ème</sup> mois et une prime variable fixée par le Comité de Nomination et de Rémunération et dont le montant varie entre 0 DT et 35 000 DT en fonction des objectifs atteints), de la mise à disposition d'une voiture de fonction, d'un quota mensuel de 360 litres de carburant et d'un forfait téléphonique de 120 DT par mois.

### 3) Jetons de présence et rémunérations assimilés accordés aux administrateurs

Le montant des jetons de présence revenant aux administrateurs ainsi que les rémunérations des présidents et membres des comités émanant du Conseil d'Administration ont été fixés par décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 29 mai 2023, comme suit :

- Jetons de présence de 4 000 DT, en net, par réunion du Conseil pour le président ;
- Jetons de présence de 2 000 DT, en net, par réunion du Conseil pour chaque administrateur ;
- Rémunération de 2 000 DT, en net, par session pour les présidents du Comité d'Audit et du Comité des Risques ;
- Rémunération de 1 000 DT, en net, par session pour les administrateurs membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques ainsi que pour les présidents et administrateurs membres des autres comités émanant du Conseil d'Administration.

Notons que les présidents et les membres qui appartiennent à plus d'un comité émanant du Conseil d'Administration bénéficient d'une seule rémunération calculée sur la base de leur présence à un seul comité selon leur choix.

Le montant brut cumulé des jetons de présence et autres rémunérations revenant aux administrateurs de la Banque, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élève à 428 750 DT et se décompose comme suit :

Désignation	Montant
Jetons de présence revenant aux administrateurs	350 000
Rémunérations des membres des comités issus du Conseil	78 750
<b>Total en DT</b>	<b>428 750</b>

### 4) Obligations et engagements de la BNA Bank envers ses dirigeants selon les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023

Au vu de ce qui précède, les obligations et engagements de la BNA Bank envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023, se présentent comme suit :

Catégorie	Directeur Général (du 01/01 au 30/04/2023)		DGA Exploitation (DG par intérim)		DGA Support & Transformation Digitale	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023
Avantages à court terme	283 805	-	443 070	53 035	488 149	53 035
Avantages postérieurs à l'emploi	75 268	-	19 863	-	26 824	-
Indemnité de départ à la retraite (12 mois)	339 733	-	-	-	-	-
<b>Total en DT</b>	<b>698 806</b>	<b>-</b>	<b>462 933</b>	<b>53 035</b>	<b>514 973</b>	<b>53 035</b>

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 12 avril 2024

**LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES :**

**P/ Le Groupement GEM & FINACO**

*Abderrazak GABSI, Commissaire aux comptes*

**P/ Le Groupement CKT & AMC Consulting**

*Khaled THABET, Commissaire aux comptes*

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

## BANQUE NATIONALE AGRICOLE –BNA BANK-

Siège social : Avenue Mohamed V 1002 Tunis

La Banque Nationale Agricole -BNA- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 30 Avril 2024. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Abderrazak GABSI et Mr Khaled THABET.

## BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 Décembre 2023

(Unité : en 1.000 DT)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022	Var.	%
<strong>Actifs</strong>					
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	5.1	251 611	209 423	42 188	20,1%
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	5.2	78 945	77 928	1 017	1,3%
AC3 - Créances sur la clientèle	5.3	13 650 655	13 703 141	(52 486)	(0,4%)
AC4 - Portefeuille-titres commercial	5.4	575 564	525 030	50 534	9,6%
AC5 - Portefeuille d'investissement	5.5	5 467 336	4 219 791	1 247 545	29,6%
AC5B - Titres mis en équivalence	5.6	62 211	60 334	1 877	3,1%
AC6 - Valeurs immobilisées	5.7	214 015	216 748	(2 733)	(1,3%)
AC7 - Autres actifs	5.8	3 309 122	3 152 032	157 090	5,0%
AC7C - Ecart d'acquisition net (GoodWill)		53 499	57 062	(3 563)	(6,2%)
<strong>Total des actifs</strong>		<strong>23 662 958</strong>	<strong>22 221 489</strong>	<strong>1 441 469</strong>	<strong>6,5%</strong>
<strong>Passifs</strong>					
PA1 - Banque Centrale et CCP	5.9	4 037 378	4 206 089	(168 711)	(4,0%)
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers		1 060 204	756 573	303 631	40,1%
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	5.11	11 645 724	10 777 282	868 442	8,1%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	5.12	703 587	678 821	24 766	3,6%
PA5 - Autres passifs	5.13	3 876 274	3 652 902	223 372	6,1%
<strong>Total des passifs</strong>		<strong>21 323 167</strong>	<strong>20 071 667</strong>	<strong>1 251 500</strong>	<strong>6,2%</strong>
IM - Intérêts Minoritaires		304 250	284 347	19 903	7,0%
<strong>Capitaux propres</strong>					
Capital émis	5.14	320 000	320 000	-	-
Actions propres et d'auto-contrôle	5.14	(4 648)	(4 899)	251	5,1%
Réserves consolidées	5.14	1 508 146	1 380 464	127 682	9,2%
Résultat de l'exercice, part du groupe	5.14	212 043	169 910	42 133	24,8%
<strong>Total des Capitaux propres ( Part du Groupe)</strong>		<strong>2 035 541</strong>	<strong>1 865 475</strong>	<strong>170 066</strong>	<strong>9,1%</strong>
<strong>Total des capitaux propres et passifs</strong>		<strong>23 662 958</strong>	<strong>22 221 489</strong>	<strong>1 441 469</strong>	<strong>6,5%</strong>

# ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 Décembre 2023

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022	Var.	%
<b>Passifs éventuels</b>					
<b>HB1 - Cautions, avals et autres garanties données</b>	<b>6.1</b>	<b>1 444 958</b>	<b>1 368 099</b>	<b>76 859</b>	<b>5,6%</b>
<i>a- En faveur des établissements bancaires</i>		552 112	423 818	128 294	30,3%
<i>b- En faveur de la clientèle</i>		812 691	864 126	(51 435)	(6,0%)
<i>c- En faveur de l'État</i>		80 155	80 155	-	-
<b>HB2 - Crédits documentaires</b>		<b>474 685</b>	<b>777 859</b>	<b>(303 174)</b>	<b>(39,0%)</b>
<i>Débiteurs par accréditifs export devises</i>		57 691	15 193	42 498	279,7%
<i>Débiteurs par accréditifs import devises</i>		416 994	762 667	(345 673)	(45,3%)
<b>HB3 - Actifs donnés en garantie</b>	<b>6.2</b>	<b>3 811 828</b>	<b>3 873 154</b>	<b>(61 326)</b>	<b>(1,6%)</b>
<b>Total des passifs éventuels</b>		<b>5 731 471</b>	<b>6 019 112</b>	<b>(287 641)</b>	<b>-4,8%</b>

## Engagements donnés

<b>HB4 - Engagements de financements donnés</b>	<b>6.3</b>	<b>366 949</b>	<b>482 536</b>	<b>(115 587)</b>	<b>(24,0%)</b>
<i>Crédits notifiés non utilisés</i>		366 949	482 536	(115 587)	(24,0%)
<b>HB5 - Engagements sur titres</b>	<b>6.4</b>	<b>2 832</b>	<b>2 832</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<i>a- Participations non libérées</i>		2 832	2 832	-	-
<b>Total des engagements donnés</b>		<b>369 781</b>	<b>485 368</b>	<b>(115 587)</b>	<b>-23,8%</b>

## Engagements reçus

<b>HB7 - Garanties reçues</b>	<b>6.5</b>	<b>9 068 733</b>	<b>8 495 609</b>	<b>573 124</b>	<b>6,7%</b>
<b>Total des engagements reçus</b>		<b>9 068 733</b>	<b>8 495 609</b>	<b>573 124</b>	<b>6,7%</b>

**BANQUE NATIONALE AGRICOLE**  
**ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ**  
Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2023

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2023	Jusqu'au 31/12/2022	Var.	%
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	7.1	1 604 527	1 344 514	260 013	19,3%
PR2 - Commissions (en produits)	7.2	142 949	152 791	(9 842)	(6,4%)
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations		58 432	57 056	1 376	2,4%
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	7.4	342 259	239 638	102 621	42,8%
<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>		<b>2 148 167</b>	<b>1 793 999</b>	<b>354 168</b>	<b>19,7%</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	(1 149 007)	(892 689)	(256 318)	(28,7%)
CH2 - Commissions encourues		(20 844)	(23 233)	2 389	10,3%
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>		<b>(1 169 851)</b>	<b>(915 922)</b>	<b>(253 929)</b>	<b>(27,7%)</b>
<b>Marge nette des activités d'assurance</b>	7.6	<b>68 710</b>	<b>68 303</b>	<b>407</b>	<b>0,6%</b>
<b>Produit Net Bancaire</b>		<b>1 047 026</b>	<b>946 380</b>	<b>100 646</b>	<b>10,6%</b>
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections		(289 787)	(279 655)	(10 132)	(3,6%)
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections		(8 080)	(3 488)	(4 592)	(131,7%)
PR7 - Autres produits d'exploitation		77 931	67 843	10 088	14,9%
CH6 - Frais de personnel	7.9	(313 858)	(295 625)	(18 233)	(6,2%)
CH7 - Charges générales d'exploitation		(161 904)	(145 027)	(16 877)	(11,6%)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(22 665)	(23 559)	894	3,8%
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>328 663</b>	<b>266 869</b>	<b>61 794</b>	<b>23,2%</b>
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence		4 204	4 537	(333)	(7,3%)
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	7.10	(745)	(3 445)	2 700	78,4%
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>332 122</b>	<b>267 961</b>	<b>64 161</b>	<b>23,9%</b>
CH11 - Impôt sur les bénéfices		(90 955)	(85 508)	(5 447)	(6,4%)
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(11 944)	(161)	(11 783)	(7318,6%)
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>229 223</b>	<b>182 292</b>	<b>46 931</b>	<b>25,7%</b>
Intérêts minoritaires		(17 180)	(12 382)	(4 798)	(38,7%)
<b>Résultat net de l'exercice, Part du groupe</b>		<b>212 043</b>	<b>169 910</b>	<b>42 133</b>	<b>24,8%</b>
<b>Résultat après modification comptable, part du groupe</b>		<b>212 043</b>	<b>169 910</b>	<b>42 133</b>	<b>24,8%</b>

**BANQUE NATIONALE AGRICOLE**  
**ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ**

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2023

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2023	Jusqu'au 31/12/2022	Var.	%
<b>Activités d'exploitation</b>					
Produits d'exploitation bancaire encaissés		2 036 592	1 828 837	207 755	11,4%
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(1 300 988)	(1 008 705)	(292 283)	(29,0%)
Dépôts / retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers		3 471	(34 129)	37 600	110,2%
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(324 840)	(1 362 959)	1 038 119	76,2%
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle		886 738	1 093 726	(206 988)	(18,9%)
Titres de placement		(18 120)	80 178	(98 298)	(122,6%)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(341 213)	1 955 714	(2 296 927)	(117,4%)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		13 033	(2 501 756)	2 514 789	100,5%
Impôt sur les bénéfices		(94 954)	(78 825)	(16 129)	(20,5%)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>	<b>8.1</b>	<b>859 719</b>	<b>(27 919)</b>	<b>887 638</b>	<b>3179,3%</b>
<b>Activités d'investissement</b>					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		323 109	237 854	85 255	35,8%
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(1 298 146)	(1 253 727)	(44 419)	(3,5%)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(16 369)	(12 327)	(4 042)	(32,8%)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>	<b>8.2</b>	<b>(991 406)</b>	<b>(1 028 200)</b>	<b>36 794</b>	<b>3,6%</b>
<b>Activités de financement</b>					
Rachat / Revente d'actions propres et d'auto-contrôle		(41)	(3 357)	3 316	98,8%
Emission d'emprunts		-	123 024	(123 024)	(100,0%)
Remboursement d'emprunts		(63 725)	57 577	(121 302)	(210,7%)
Augmentation / diminution des ressources spéciales		87 281	3 561	83 720	2351,0%
Dividendes encaissées / versés et autres distributions		(62 413)	(66 611)	4 198	6,3%
Autres flux de financement		27 527	(75 421)	102 948	136,5%
<b>Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements</b>	<b>8.3</b>	<b>(11 371)</b>	<b>38 773</b>	<b>(50 144)</b>	<b>(129,3%)</b>
Incidence des changements de méthodes sur les liquidités et équiv. de liquidités		19 386	(122 626)	142 012	115,8%
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(123 672)	(1 139 972)	1 016 300	89,2%
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(4 545 450)	(3 405 478)	(1 139 972)	(33,5%)
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période</b>	<b>8.4</b>	<b>(4 669 122)</b>	<b>(4 545 450)</b>	<b>(123 672)</b>	<b>(2,7%)</b>

**BANQUE NATIONALE AGRICOLE**  
**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**ARRÊTÉS AU 31 décembre 2023**  
(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

**1- PRÉSENTATION DU GROUPE**

Le Groupe BNA se compose de la banque, société mère, 18 sociétés filiales et 3 entreprises associées, exerçant principalement dans les secteurs financiers, la promotion immobilière et autres services.

Le Groupe est présenté comme suit :

<b>BNA : Banque Nationale Agricole</b> Etablissement de crédit, Banque, Siège social : Avenue Med V, 1002 Tunis	
<b>Services financiers</b>	
<b>BNA Capitaux</b> Société intermédiaire en bourse	<b>Placement Obligataire SICAV</b> Société d'investissement à capital variable
<b>SOFINREC</b> Société de recouvrement	<b>SICAV BNA</b> Société d'investissement à capital variable
<b>SICAR Invest</b> Société d'investissement à capital risque	<b>SICAF Participation</b> Société d'investissement à capital fixe
<b>SOIVM SICAF</b> Société d'investissement à capital fixe	<b>ZIED</b> Gestion de portefeuille titres
<b>Assurance AMI</b> Compagnie d'assurance	<b>TUNIS-RE</b> Société de réassurance
<b>SODINO</b> Société d'investissement à capital risque	
<b>Promotion immobilière</b>	
<b>SIMPAR</b> Société de promotion immobilière	<b>ESSOUKNA</b> Société de promotion immobilière
<b>SIVIA</b> Société de promotion immobilière	<b>SPI MADINA</b> Société de promotion immobilière
<b>LES ŒILLETS</b> Société de promotion immobilière	
<b>Autres services</b>	
<b>Tunisie Informatique Services TIS</b> Développement informatique	<b>AGROSERVICE</b> Services agricoles
<b>SOGEST</b> Etudes et services	<b>SODET SUD</b> Développement touristique
<b>Générale de Vente</b> Gestion et vente d'actifs	

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 320 millions de dinars, composé de 64 000 000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Avenue Mohamed V, 1002 Tunis. Elle est dirigée par un conseil d'administration. La structure du capital social de la Banque se présente au 31 décembre 2023 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
<b>ACTIONNAIRES PUBLICS</b>	<b>32 149 134</b>	<b>160 745 670</b>	<b>50,23%</b>
L'Etat Tunisien	22 565 045	112 825 225	35,26%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 723 427	13 617 135	4,26%
Office des Céréales	2 200 307	11 001 535	3,44%
Office de Commerce de la Tunisie	1 857 237	9 286 185	2,90%
Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières	1 451 576	7 257 880	2,27%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 127 815	5 639 075	1,76%
Office des Terres Domaniales	143 377	716 885	0,22%
Société Tunisienne du Sucre	53 461	267 305	0,08%
Office de l'Elevage et des Pâturages	26 889	134 445	0,04%
<b>ACTIONNAIRES A PARTICIPATION PUBLIQUE</b>	<b>4 776 487</b>	<b>23 882 435</b>	<b>7,46%</b>
CTAMA	1 982 863	9 914 315	3,10%
Banque de Tunisie et des Emirats	1 166 344	5 831 720	1,82%
STAR	768 145	3 840 725	1,20%
Autres actionnaires à participation publique	859 135	4 295 675	1,34%
<b>ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES PRIVEES</b>	<b>8 030 209</b>	<b>40 151 045</b>	<b>12,55%</b>
<b>ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES</b>	<b>15 175 361</b>	<b>75 876 805</b>	<b>23,71%</b>
<b>ACTIONNAIRES ÉTRANGERS</b>	<b>3 338 726</b>	<b>16 693 630</b>	<b>5,22%</b>
<b>RACHAT ACTIONS PROPRES</b>	<b>530 083</b>	<b>2 650 415</b>	<b>0,83%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>64 000 000</b>	<b>320 000 000</b>	<b>100%</b>

## 2- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du groupe de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 ainsi que les Normes Comptables Techniques n° 35 à 39 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1er décembre 2003.

## 3- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la BNA et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci.

Les principes comptables appliqués les plus significatifs se résument comme suit :

### 3.1- Principes de consolidation

---

#### 3.1.1- Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de la Banque regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

Le périmètre de consolidation est composé de toutes les sociétés sur lesquelles la BNA exerce, directement ou indirectement, par ses sociétés consolidées un contrôle exclusif et des sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire.

#### 3.1.2- Méthodes de consolidation

##### Méthode d'intégration globale

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation les éléments d'actif, de passif, de charges et de produits de chacune des sociétés consolidées, en indiquant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres consolidés, et dans le résultat consolidé de l'exercice.

Le contrôle exclusif existe lorsque le Groupe BNA détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale. En outre, le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe BNA détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entité, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne, il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

##### Méthode de mise en équivalence

Les entités sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation, la part du groupe dans les capitaux propres y compris le résultat des sociétés mise en équivalence.

#### 3.1.3- Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

##### **\* Intégration globale pour les filiales exerçant une activité dissemblable de celles des entités opérant dans le domaine des services financiers**

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la BNA est consolidé par intégration globale, quel que soit leur secteur d'activité. Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BNA. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BNA.

### **\* Présentation des états financiers consolidés de synthèse**

La présentation des états financiers consolidés du Groupe BNA est conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus non bancaires générés par les filiales, figurent parmi les éléments de la rubrique "Autres produits d'exploitation".

### **\* Retraitement des créances bancaires cédées à la société de recouvrement**

Depuis le 31 décembre 2001 et jusqu'au 31 décembre 2023, la BNA a cédé à sa filiale SOFINREC vingt deux lots de créances bancaires.

Après élimination du résultat de cession interne, l'encours des créances relevant des lots 1 à 4 cédées durant la période 2001-2003, est réputé être radié (ou annulé) en raison des forts aléas pesant sur leur récupération. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice, au titre de ces créances, sont portées au niveau de l'état des résultats parmi les éléments du poste "Dotations aux provisions et résultats de correction de valeurs sur créances, hors bilan et passif " sous l'intitulé "Récupération de créances passées en pertes".

Ce traitement se justifie par l'application du paragraphe 18 de la norme NCT 35 qui stipule que les événements semblables conduits dans des circonstances similaires, devraient être traités sur la base de méthodes uniformes dans les états financiers consolidés du groupe.

Ainsi, les créances cédées par la Banque à sa filiale SOFINREC n'ont jamais quitté le contrôle de la société mère depuis leur origination. Les créances relevant des lots 1 à 4 devaient subir une radiation (write-off) à base individuelle préalablement à leur cession, et ce, conformément aux exigences du paragraphe 29 de la norme NCT 24 relative aux engagements et aux revenus y afférents dans les établissements bancaires.

En conséquence, le traitement desdites créances, à base consolidée, devraient s'appuyer sur les circonstances qui prévalaient le jour de leur sortie du bilan individuel de la BNA.

Pour les créances relevant des lots 5 à 22, il est procédé, après élimination du résultat interne sur cession, à la reconstitution de leur encours brut, ainsi que de leur couverture sous forme de provisions et d'agios réservés. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice donneront lieu, le cas échéant, à des reprises sur provisions et d'agios réservés.

Les créances détenues par la société de recouvrement sont totalement provisionnées dans les états financiers consolidés. Les intérêts et agios rattachés sont totalement réservés.

Au bilan consolidé, les créances nettes de provisions et d'agios réservés sont présentées au niveau du poste "Créances sur la clientèle".

### **\* Intégration globale des OPCVM**

À l'exception du retraitement de l'effet des retenues à la source libératoires sur la comptabilisation des revenus sous forme d'intérêts, les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux OPCVM sont maintenus dans les comptes consolidés du Groupe BNA.

Les postes constitutifs des OPCVM intégrés globalement sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du compte de résultat et du hors-bilan consolidé, à l'exception des éléments imputés directement en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous la rubrique "Réserves consolidés".

### **\* Élimination des opérations réciproques**

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe et les provisions internes sont neutralisés.

## \* Ecart d'acquisition et écart d'évaluation

### Écart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés à l'actif selon le cas, soit sous l'intitulé "Ecart d'acquisition (Goodwill)" pour les filiales, soit en titres mis en équivalence pour les entreprises associées.

### Écart d'évaluation

La quote-part du Groupe dans les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la juste valeur dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entité acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

## \* Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus.

La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise demeurant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à la décomptabilisation de l'écart d'acquisition à hauteur de la part d'intérêt sortie.

## \* Déconsolidation

Les titres conservés par le Groupe dans une filiale déconsolidée, sont comptabilisés à la date de sortie du périmètre à leur valeur comptable de consolidation, soit la quote-part des capitaux propres consolidés qu'ils représentent à cette date, augmentés, éventuellement de la quote-part correspondante dans l'écart d'acquisition résiduel.

La valeur comptable de la participation à la date à laquelle elle cesse d'être une filiale est considérée comme son coût par la suite. Celui-ci est figé sauf dépréciation ultérieure, lorsque sa valeur d'usage devient inférieure à cette nouvelle valeur comptable.

## 3.2- Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

---

### 3.2.1- Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des débloquages, pour leur valeur nominale.

### 3.2.2- Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net d'escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentés à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

-Les titres de transaction se distinguent par leur courte durée de détention et leur liquidité. Sont classés parmi les titres de transaction, les titres dont la durée de détention est limitée à trois mois. A chaque arrêté comptable, les titres de transaction doivent être évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat. Les revenus afférents aux titres de transaction sont portés en résultat à la réalisation.

## Provisions sur les engagements

### **i. Provisions individuelles**

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0&1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

### **ii. Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21)**

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

### **iii. Provisions collectives**

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 modifié par la circulaire n°2024-01 du 19 Janvier 2024, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Ainsi la présentation des engagements de la population classée 0 et 1 devraient être regroupés dans les segments suivants :

#### **❖ Engagements sur les professionnels du secteur privé**

*\*Agriculture*

*\*Industries mécaniques et électriques*

*\*Industries agroalimentaires, y compris les oléifacteurs*

*\*Industries pharmaceutiques*

*\*Autres industries*

*\*Bâtiments et travaux publics*

*\*Tourisme y compris les agences de voyage*

*\*Promotion immobilière*

*\*Commerce*

*\*Santé*

*\*Télécom et TIC*

*\*Autres services y compris les agences de location de voitures*

## ❖ Contreparties publiques

*\*Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels*

*\*Autres organismes publics*

## ❖ Particuliers

*\*Particuliers du secteur privé : crédits logements*

*\*Particuliers du secteur privé : crédits à la consommation*

*\*Particuliers du secteur public : crédits logements*

*\*Particuliers du secteur public : crédits à la consommation*

Pour chaque groupe de contreparties, la banque a déterminé un taux de migration moyen estimé sur un historique de 7 ans les plus récents (y compris l'année de référence et compte non tenu de l'année 2020). Le taux de migration est calculé en application de la formule suivante :

$$TM_{gi} = \frac{\text{Risque additionnel du groupe (i) de l'année N}}{\text{Engagements 0 \& 1 du groupe (i) de l'année N - 1}} \times 100$$

Le risque additionnel du groupe (i) désigne les engagements classés 0 et 1 de l'année N-1 du groupe (i) devenus classés 2, 3, 4 et 5 à la fin de l'année N.

Les taux de migration historique du groupe de contreparties "gi" sont majorés par les taux « Δgi » suivants:

<b>Groupe de contreparties</b>	<b>Δgi</b>
<b>Professionnels du secteur privé</b>	
Agriculture	6,50%
Industries mécaniques et électriques	2,75%
Industries agroalimentaires y compris les oléifacteurs	2,25%
Industries pharmaceutiques	0,25%
Autres Industries	3,50%
BTP	6,00%
Tourisme, y compris les agences de voyage	7,50%
Promotion Immobilière	6,50%
Commerce	3,00%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	0,75%
Autres services y compris les agences de location de voitures	3,75%
<b>Contreparties publiques</b>	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	5,00%
Autres organismes publics	1,50%
<b>Particuliers</b>	
Crédits logements_Privé	1,50%
Consommation_Privé	2,50%
Crédits logements_Public	0,50%
Consommation_Public	0,75%

Le calcul des provisions collectives devrait être effectué en application des taux de provisionnement standards TPgi qui se présentent comme suit:

<b>Groupe de contreparties</b>	<b>TPgi</b>
<b>Professionnels du secteur privé</b>	
Agriculture	40,00%
Industries mécaniques et électriques	40,00%
Industries agroalimentaires y compris les oléifacteurs	40,00%
Industries pharmaceutiques	40,00%
Autres Industries	40,00%
BTP	40,00%
Tourisme, y compris les agences de voyage	40,00%
Promotion Immobilière	30,00%
Commerce	40,00%
Santé	40,00%
Télécom et TIC	40,00%
Autres services y compris les agences de location de voitures	40,00%
<b>Contreparties publiques</b>	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	40,00%
Autres organismes publics	40,00%
<b>Particuliers</b>	
Crédits logements_Privé	20,00%
Consommation_Privé	40,00%
Crédits logements_Public	20,00%
Consommation_Public	40,00%

Les provisions collectives à constituer résultent alors de la multiplication des engagements de la classe 0 et ceux de la classe 1 du groupe en question, par ces deux paramètres ainsi estimés (taux de migration moyen du groupe et taux de provision spécifique au groupe).

### 3.2.3- Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en «Intérêts et agios réservés» et présentés en soustraction du poste «Créances sur la clientèle». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter que les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

## 3.3- Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

### 3.3.1- Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

- Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.

- Les titres émis par les OPCVM intégrés globalement et détenus par les sociétés du Groupe à des fins de placement figurent parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé.

- Le portefeuille-titres détenu par les OPCVM intégrés globalement figure aussi parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé. Les frais d'acquisition de ces titres sont inscrits, pour la quote part attribuable au groupe, en capitaux propres sous la rubrique "réserves consolidés".
- Les titres cotés détenus par les OPCVM intégrés globalement sont évalués à la date d'arrêté par référence au cours moyen boursier du mois de décembre. Les différences d'estimation positives ou négatives dégagées par rapport à la valeur d'entrée des mêmes titres est imputée directement en capitaux propres, pour la quote-part attribuable au groupe, sous rubrique "réserves consolidés".
- Les plus ou moins-values réalisées sur cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement sont portées, pour la quote-part revenant au groupe, sous rubrique "réserves consolidés".
- La quote-part revenant aux intérêts hors groupe dans les frais d'acquisition, les différences d'estimations et les résultats de cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement est présentée distinctement des passifs et des capitaux propres sous l'intitulé "Intérêts des minoritaires".
- Les titres de placement sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière ; les moins-values latentes font l'objet de provisions. Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti.
- Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

### **3.3.2- Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents**

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Sont classés sous cette rubrique :

- Les titres de participation et les parts dans les entreprises liées non consolidées ;
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'ÉTAT Tunisien, étant donné que leur remboursement s'effectue selon un échéancier sur 25 ans ;
- Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR externes au Groupe.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en "Engagements hors bilan" pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement" au niveau de l'état des résultats. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits sur emprunts obligataires courus sont également constatés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement".

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

### **3.4- Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes**

---

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

### **3.5- Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes**

---

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif, après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage, au fur et à mesure des appels de fonds. A la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNIS-RE.

### **3.6- Actions propres et d'auto-contrôle**

---

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions émises par la BNA et rachetées dans l'optique de régulariser les cours ou encore celles qui sont détenues par les autres filiales du Groupe sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres dans la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" ;
- Les plus ou moins-values réalisées et les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;

### **3.7- Avantages bénéficiant au personnel**

---

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes.
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite et par les engagements du Groupe envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale.

#### **3.7.1-Avantages à court terme**

Le Groupe comptabilise une charge lorsqu'il a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

#### **3.7.2-Avantages postérieurs à l'emploi**

Le personnel retraité de la société mère BNA demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Une provision est comptabilisée pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, certaines sociétés consolidées distinguent les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "régimes à cotisations définies" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "régimes à prestations définies" sont représentatifs d'un engagement à la charge de certaines sociétés consolidées qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si ces sociétés sont tenues ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (indemnité de départ à la retraite et assurance sociale post-retraite) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par ces sociétés et en appliquant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la norme comptable internationale IAS 19, Avantages du personnel, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie).

Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

La charge annuelle comptabilisée au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

### **3.8- Impôts sur le résultat :**

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue les impôts courants et les impôts différés.

#### **3.8.1-Impôts courants**

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur propres à chacune des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

#### **3.8.2-Impôts différés**

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporelles existent entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable (prévue par la norme comptable internationale IAS 12, Impôts sur le résultat, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) par référence au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt au niveau de l'état des résultats.

Pour l'exercice 2023 et au-delà, les taux d'imposition effectifs retenus pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés consolidées se présentent par entité comme suit :

	Taux nominal	Taux effectif
<b>Etablissements de Crédit</b>		
Banque Nationale Agricole	35%	20%
<b>Autres services financiers</b>		
BNA Capitaux	15%	15%
SOFINREC	35%	35%
SICAR INVEST	35%	35%
SOIVM SICAF	35%	35%
AMI	35%	35%
SICAF Participations	35%	35%
SICAV BNA	0%	0%
Placement Obligataire SICAV	0%	0%
<b>Promotion immobilière</b>		
SIMPAR	15%	15%
ESSOUKNA	15%	15%
SIVIA	15%	15%
SPI MADINA	15%	15%
LES CÈILLETS	15%	15%
<b>Autres services</b>		
Tunisie Informatique Services	15%	15%
SOGEST	15%	15%
AGROSERVICES	10%	10%
ZIED SARL	25%	25%

### 3.9- Faits marquants de l'exercice 2023

Le 19 Décembre 2023, l'Etat a procédé au règlement partiel de la dette de l'Office des Céréales envers la Banque pour un montant égal à 850.000 mDT. Ce montant a été investi par la Banque dans la souscription à des Bons du Trésor Assimilables remboursables sur 10 ans.

En application de l'article 40 de la loi n°98-111 du 28 Décembre 1998 portant la loi de finances pour la gestion 1999 ainsi que l'article 14 de la circulaire BCT n°2022-01 ayant pour objet la prévention et résolution des créances non performantes, la BNA a procédé à la radiation des créances à hauteur de 34.517 mDT dont 1.644 mDT d'intérêts. Les reprises de provisions ainsi que les agios et intérêts réservés rattachés aux créances radiées, s'élèvent respectivement à 31.123 mDT et 1.751 mDT. Rappelons que selon les dispositions du même article, les créances radiées et recouvrées ultérieurement seront réintégrées au résultat de l'exercice au cours duquel le recouvrement a eu lieu.

## 4- PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

### 4.1- Entités incluses dans le périmètre :

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la mère consolidante, 21 entités au 31 décembre 2023:

- 18 filiales traitées par intégration globale ;
- 3 entreprises associées traitées par mise en équivalence.

Toutes ces entités sont établies et résidentes en Tunisie.

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage de contrôle, et le pourcentage d'intérêt revenants au groupe se présentent comme suit :

	Méthode de consolidation	% de contrôle	%d'intérêt
<b>Etablissements de Crédit</b>			
Banque Nationale Agricole	Intégration globale	100,000%	99,172%
<b>Autres services financiers</b>			
BNA Capitaux	Intégration globale	99,996%	98,71%
SOFINREC	Intégration globale	100,000%	98,71%
SICAR INVEST	Intégration globale	93,300%	77,74%
SOIVM SICAF	Intégration globale	100,000%	80,90%
SICAF Participations	Intégration globale	99,986%	99,16%
SICAV BNA (2)	Intégration globale	31,02%	28,28%
Placement Obligataire SICAV (2)	Intégration globale	0,11%	0,08%
ZIED SARL	Intégration globale	100,00%	40,54%
TUNIS-RE	Mise en équivalence	21,51%	19,97%
AMI	Intégration globale	52,16%	51,72%
SODINO	Mise en équivalence	24,75%	24,55%
<b>Promotion immobilière</b>			
SIMPAR (1)	Intégration globale	53,85%	46,49%
ESSOUKNA	Intégration globale	69,96%	32,57%
SIVIA	Intégration globale	100,00%	52,71%
SPI MADINA	Intégration globale	100,00%	51,87%
LES ŒILLETS	Intégration globale	100,00%	60,41%
<b>Autres services</b>			
Tunisie Informatique Services	Intégration globale	86,00%	73,69%
SODET SUD	Intégration globale	74,57%	57,09%
SOGEST	Intégration globale	94,76%	54,60%
AGROSERVICES (3)	Intégration globale	44,10%	43,73%
GENERALE DE VENTE (4)	Mise en équivalence	50,00%	49,58%

- (1) La BNA détient 53,85% des droits de vote dans la société cotée en bourse SIMPAR. Les autres droits de vote sont distribués comme suit :

<b>Actionnaires</b>	<b>% de droits de vote</b>
Groupe des Assurances de Tunisie - GAT	27,01%
CTAMA	10,58%
Autres actionnaires détenant individuellement moins de 5%	8,56%

- (2) La SICAV BNA et Placement Obligataire SICAV sont retenues dans le périmètre de consolidation en raison de la capacité du Groupe à désigner la totalité des membres de leurs conseils d'administration. Par ailleurs, la BNA assure la fonction de dépositaire dans ces organismes et la filiale BNA Capitaux assure celle de gestionnaire.
- (3) Le tableau suivant justifie le contrôle de droit exercé par le Groupe BNA sur la société AGROSERVICES :

<b>Sociétés</b>	<b>S.P.B</b>	<b>AGRO-SERVICES</b>	<b>SODAL (*)</b>	<b>SFL (*)</b>	<b>SODEAT (*)</b>
BNA (Directe)	49 993	1 791	144 676		
S.P.B		855		153 537	95 352
SODAL		300			1
SFL		300			
<b>TOTAL</b>	<b>49 993</b>	<b>3 246</b>	<b>144 676</b>	<b>153 537</b>	<b>95 353</b>
Capital (Nombre d'actions)	50 000	6 000	209 648	249 532	126 821
% de contrôle	99,99%	54,10%	69,01%	61,53%	75,19%

(\*) : Sociétés non incluses dans le périmètre de consolidation :

- SODAL arrête ses états financiers au 31 août de chaque exercice et elle ne prépare pas des états financiers arrêtés au 31 décembre pour les besoins de consolidation ;
- les sociétés SFL et SODEAT qui sont contrôlées par le Groupe sont en liquidation.

Compte non tenu des participations des sociétés SODAL, SFL et SODEAT, le pourcentage de contrôle du Groupe BNA est de 44,10%

- (4) La société La Générale de Vente « GEVE » est contrôlée par la Société Tunisienne de Banque « STB ». Ce contrôle de droit est démontré par la détention de 50,001% des droits de vote dans la société « GEVE ».

Il est à signaler que les comptes consolidés ont été établis sur la base des états financiers de la société mère et ceux des sociétés retenues dans le périmètre de consolidation. Toutefois, les sociétés; AMI, SOGEST, SODINO, TUNISRE, SPI Madina n'ont pas fourni des comptes certifiés par leurs commissaires aux comptes à la date d'arrêtée des états financiers

## 5- NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN CONSOLIDÉ

### 5.1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 251.611 mDT au 31/12/2023 contre 209.423 mDT au 31/12/2022, soit une augmentation de 42.188 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Avoirs en caisse en dinars	73 224	57 849	15 375	26,6%
Avoirs en caisse en devises	9 187	6 685	2 502	37,4%
Avoirs auprès de la BCT en dinars	4 813	23 911	(19 098)	(79,9%)
Avoirs chez la BCT en devises	55 347	45 953	9 394	20,4%
Prêts sur le marché monétaire devises BCT	78 011	56 394	21 617	38,3%
Mouvements IBS	30 919	22 189	8 730	39,3%
Avoirs auprès du CCP	83	383	(300)	(78,3%)
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT devises)	-	(3 951)	3 951	100,0%
<b>Total</b>	<b>251 611</b>	<b>209 423</b>	<b>42 188</b>	<b>20,1%</b>

### 5.2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont totalisé 78.945 mDT au 31/12/2023 contre 77.928 mDT au 31/12/2022, soit une augmentation de 1.017 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se détaillent comme suit:

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
<b>A - Créances sur les établissements bancaires</b>	<b>22 413</b>	<b>23 017</b>	<b>(604)</b>	<b>(2,6%)</b>
Comptes courants & autres créances	22 412	23 017	(605)	(2,6%)
Intérêts à percevoir	1	-	1	-
<b>B - Créances sur les établissements financiers</b>	<b>56 732</b>	<b>59 687</b>	<b>(2 955)</b>	<b>(5,0%)</b>
Comptes courants	2 001	1 327	674	50,8%
Prêts à MLT (*)	54 211	57 682	(3 471)	(6,0%)
Intérêts à percevoir	522	678	(156)	(23,0%)
<b>Total brut</b>	<b>79 145</b>	<b>82 704</b>	<b>(3 559)</b>	<b>(4,3%)</b>
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(200)	(4 776)	4 576	95,8%
<b>Total net</b>	<b>78 945</b>	<b>77 928</b>	<b>1 017</b>	<b>1,3%</b>

(\*) Ce montant comprend un prêt accordé à la BFT à hauteur de 40 000mDT. Ce prêt est couvert par une garantie de l'État prorogée jusqu'à l'accomplissement des procédures de dissolution.

La ventilation des créances brutes envers les établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
<b>A - Créances sur les établissements bancaires</b>	<b>22 412</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>22 413</b>
Comptes courants & autres créances	22 412	-	-	-	-	22 412
Intérêts à percevoir	-	1	-	-	-	1
<b>B - Créances sur les établissements financiers</b>	<b>42 001</b>	<b>7 990</b>	<b>2 741</b>	<b>4 000</b>	<b>-</b>	<b>56 732</b>
Comptes courants	2 001	-	-	-	-	2 001
Prêts à MLT	40 000	7 470	2 741	4 000	-	54 211
Intérêts à percevoir	-	522	-	-	-	522
<b>Total brut au 31 décembre 2023</b>	<b>64 413</b>	<b>7 991</b>	<b>2 741</b>	<b>4 000</b>	<b>-</b>	<b>79 145</b>
<b>Total brut au 31 décembre 2022</b>	<b>59 078</b>	<b>6 404</b>	<b>10 111</b>	<b>7 111</b>	<b>-</b>	<b>82 704</b>

Le mouvement des provisions pour risques divers sur les établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit :

	31/12/2022	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2023
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(4 776)	-	4 576	-	(200)
<b>Total</b>	<b>(4 776)</b>	<b>-</b>	<b>4 576</b>	<b>-</b>	<b>(200)</b>

Ce poste ne comprend pas de créances douteuses sur les établissements bancaires et financiers. Le montant de la provision, soit 200 mDT, concerne des provisions pour risques divers constatées et relatives à des écarts dégagés lors du rapprochement de nos comptes avec nos correspondants en devises.

### 5.3- Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31/12/2023 à 13.650.655 mDT contre 13.703.141 mDT au 31/12/2022, enregistrant ainsi une diminution de 52.486 mDT. La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit:

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
<b>Engagements bruts agricoles</b>	<b>1 150 727</b>	<b>1 076 864</b>	<b>73 863</b>	<b>6,9%</b>
Comptes débiteurs	191 227	161 366	29 861	18,5%
Autres concours à la clientèle	565 548	549 321	16 227	3,0%
Crédits sur ressources spéciales	260 794	229 607	31 187	13,6%
Intérêts impayés et créances rattachées	141 764	141 854	(90)	(0,1%)
Produits constatés d'avance	(8 606)	(5 284)	(3 322)	(62,9%)
<b>Engagements bruts commerciaux et industriels</b>	<b>14 848 805</b>	<b>14 589 812</b>	<b>258 993</b>	<b>1,8%</b>
Comptes débiteurs	2 169 953	1 960 653	209 300	10,7%
Autres concours à la clientèle	12 144 041	12 148 478	(4 437)	(0,0%)
Crédits sur ressources spéciales	103 480	109 338	(5 858)	(5,4%)
Intérêts impayés et créances rattachées	504 968	441 425	63 543	14,4%
Produits constatés d'avance	(73 637)	(70 082)	(3 555)	(5,1%)
<b>Comptes courants associés</b>	<b>541</b>	<b>541</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT</b>	<b>123 986</b>	<b>125 185</b>	<b>(1 199)</b>	<b>(1,0%)</b>
<b>Créances bancaires détenues par la SOFINREC</b>	<b>629 032</b>	<b>621 229</b>	<b>7 803</b>	<b>1,3%</b>

<b>Encours brut</b>	<b>16 753 091</b>	<b>16 413 631</b>	<b>331 657</b>	<b>2,0%</b>
<b>Provisions sur créances à la clientèle</b>	<b>(2 307 651)</b>	<b>(2 044 077)</b>	<b>(263 574)</b>	<b>(12,9%)</b>
Provisions sur créances classées	(1 600 489)	(1 450 177)	(150 312)	(10,4%)
Provisions additionnelles	(435 631)	(373 134)	(62 497)	(16,7%)
Provisions collectives sur créances non classées	(271 531)	(220 766)	(50 765)	(23,0%)
<b>Intérêts et agios réservés</b>	<b>(794 785)</b>	<b>(666 413)</b>	<b>(128 372)</b>	<b>(19,3%)</b>
Sur engagements agricoles	(112 348)	(111 080)	(1 268)	(1,1%)
Sur engagements commerciaux et industriels	(650 619)	(523 153)	(127 466)	(24,4%)
Sur créance détenues par la SOFINREC	(31 277)	(32 180)	903	2,8%
<b>Provisions sur Comptes courants associés</b>	<b>(541)</b>	<b>-</b>	<b>(541)</b>	<b>-</b>
<b>Total des provisions et des intérêts et agios réservés</b>	<b>(3 102 436)</b>	<b>(2 710 490)</b>	<b>(391 946)</b>	<b>(14,5%)</b>
<b>Encours net</b>	<b>13 650 655</b>	<b>13 703 141</b>	<b>(52 486)</b>	<b>(0,4%)</b>

Les créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT se détaillent comme suit:

	31/12/2023	31/12/2022
Créances non abandonnées / Fonds 133 MDT	55 304	55 584
Frais sur créances contentieuses non abandonnées / Fonds 133 MDT	476	476
<b>Total des créances non abandonnées sur fonds budgétaire 133 MDT</b>	<b>55 780</b>	<b>56 060</b>
Créances non abandonnées / Fonds 160 MDT	65 892	66 811
Frais sur créances contentieuses non abandonnées / Fonds 160 MDT	2 314	2 314
<b>Total des créances non abandonnées sur fonds budgétaire 160 MDT</b>	<b>68 206</b>	<b>69 125</b>
<b>Total</b>	<b>123 986</b>	<b>125 185</b>

L'évolution des provisions sur créances se détaille ainsi:

	31/12/2022	Dotations	Reprises	Reclass.	31/12/2023
Créances douteuses	(1 823 311)	(317 473)	104 664	-	(2 036 120)
Provisions collectives	(220 766)	(50 765)	-	-	(271 531)
<b>Total</b>	<b>(2 044 077)</b>	<b>(368 238)</b>	<b>104 664</b>	<b>-</b>	<b>(2 307 651)</b>

### 5.3.1- Créances bancaires détenues par la SOFINREC

En consolidation, la structure des créances bancaires détenues par la filiale d'accueil (SOFINREC) se présente au 31 décembre 2023 comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Engagements bruts en principal	597 755	589 049	8 706	1,5%
Intérêts et créances rattachées	31 277	32 180	(903)	(2,8%)
<b>Engagements bruts</b>	<b>629 032</b>	<b>621 229</b>	<b>7 803</b>	<b>1,3%</b>
Provisions et agios réservés	(629 032)	(621 229)	(7 803)	(1,3%)
<b>Encours net</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### 5.3.2- Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés :

Les engagements du Groupe BNA, ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 31 décembre 2023 comme suit :

	Engagements		Engagements hors Fonds Budgétaires		Provisions		Intérêts et agios réservés	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Classe 0	12 599 331	13 052 153	12 522 645	12 977 736	-	-	(26)	-
Classe 1	1 206 073	1 421 634	1 203 272	1 412 810	-	-	(6 074)	(7 375)
<b>Total des créances courantes</b>	<b>13 805 404</b>	<b>14 473 787</b>	<b>13 725 917</b>	<b>14 390 546</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(6 100)</b>	<b>(7 375)</b>
Classe 2	206 829	161 510	206 307	160 755	(20 584)	(7 161)	(12 019)	(35 016)
Classe 3	211 961	119 001	210 752	115 309	(56 150)	(25 168)	(21 877)	(15 780)
Classe 4	3 859 573	3 350 170	3 534 528	3 041 161	(1 991 044)	(1 812 183)	(735 668)	(593 308)
<b>Total des créances classées</b>	<b>4 278 363</b>	<b>3 630 681</b>	<b>3 951 587</b>	<b>3 317 225</b>	<b>(2 067 778)</b>	<b>(1 844 512)</b>	<b>(769 564)</b>	<b>(644 104)</b>
<b>Total des créances en mDT</b>	<b>18 083 767</b>	<b>18 104 468</b>	<b>17 677 504</b>	<b>17 707 771</b>	<b>(2 067 778)</b>	<b>(1 844 512)</b>	<b>(775 664)</b>	<b>(651 479)</b>
<b>Taux des créances classées</b>	<b>23,66%</b>	<b>20,05%</b>	<b>22,35%</b>	<b>18,73%</b>				

### 5.3.3- Provisions collectives

En application de l'article 10 (Nouveau) de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 modifié par la circulaire n°2024-01 du 19 Janvier 2024, le Groupe a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Ainsi, à la date du 31 Décembre 2023, le solde de la provision collective comptabilisée par le Groupe s'élève à 271.531 mDT et s'analyse comme suit :

	Eng (0 et 1)				Provision Collective
	HFB	TMMgi	Δgi	TPgi	
<b>Professionnels du secteur privé</b>					
Agriculture	509 711	8,25%	6,50%	40,00%	30 063
Industries mécaniques et électriques	690 493	1,61%	2,75%	40,00%	12 043
Industries agroalimentaires	908 905	3,18%	2,25%	40,00%	19 737
Industries pharmaceutiques	14 376	5,11%	0,25%	40,00%	308
Télécom et TIC	5 748	10,74%	0,75%	40,00%	264
Autres industries	566 661	5,21%	3,50%	40,00%	19 736
BTP	327 789	2,40%	6,00%	40,00%	11 011
Tourisme	64 050	16,12%	7,50%	40,00%	6 051
Promotion immobilière	490 904	4,50%	6,50%	30,00%	16 202
Commerce	1 230 431	5,45%	3,00%	40,00%	41 584
Santé	25 870	8,61%	1,00%	40,00%	994
Autres services (hors commerce et santé)	418 043	7,73%	3,75%	40,00%	19 205
<b>Contreparties publiques</b>					
Entreprises publiques opérant dans les secteurs concurrentiels	5 680 549	0,00%	2,50%	40,00%	56 805
Autres organismes publics	469 532	0,00%	6,00%	40,00%	11 269
<b>Particuliers</b>					
Crédits logements_Privé	257 557	4,40%	1,50%	20,00%	3 038
Consommation_Privé	497 760	5,15%	2,50%	40,00%	15 234
Crédits logements_Public	125 790	0,91%	0,50%	20,00%	354
Consommation_Public	1 145 238	0,92%	0,75%	40,00%	7 631
<b>Total Classes 0 &amp; 1</b>					<b>271 531</b>

### 5.3.4- Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, le Groupe a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2023, des provisions additionnelles sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Le solde des provisions additionnelles arrêté au 31/12/2023 s'élève à 435.631 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 62.497 mDT par rapport au 31/12/2022.

### 5.3.5- Créances consolidées et créances prises en charge par l'État

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, le Groupe a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publiques et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57.267 mDT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'État a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272.325 mDT à la date de leur prise en charge par l'État.

Pour le traitement comptable, la BNA a choisi une méthode comptable basée sur le nominalisme monétaire sans considération de l'effet du passage du temps dans la mesure où la norme sectorielle bancaire NCT 24 relative aux engagements et aux revenus y afférents était muette sur le traitement des engagements sans intérêts ou à faible taux d'intérêt.

La juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'État, est nettement inférieure à leur valeur comptable et la BNA les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge. La maturité résiduelle des créances rééchelonnées sur 25 ans arrive à terme au 01/08/2025.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'État, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 8% :

Cadre légal	Dettes prises en charge par l'État (1)	Dettes act. à la date de prise en charge (2)	Ecart (1)-(2)	Encours au 31/12/2023 (3)	Encours au 31/12/2023 actualisé (4)	Ecart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 267	26 695	30 572	2 667	2 385	282
Article 25 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	272 325	126 942	145 383	21 782	10 086	11 696
<b>Total en mDT</b>	<b>329 592</b>	<b>153 637</b>	<b>175 955</b>	<b>24 449</b>	<b>12 471</b>	<b>11 978</b>

### 5.3.6- Engagements des entreprises publiques

Les actifs du Groupe comportent des engagements importants des entreprises publiques. Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2023 :

Cadre légal	Total des entreprises publiques	Dont engagements des sociétés					EI Fouledh
		Office des Céréales	ETAP	TRANSTU	O.T.D	O.N.H	
Engagements au 31/12/2022	5 945 280	4 768 074	65 383	102 365	189 259	201 704	105 613
Engagements au 31/12/2023	6 442 355	5 070 054	65 383	116 963	240 220	217 656	119 504
Garanties de l'état au 31/12/2023	5 941 060	5 070 054	-	108 762	229 289	200 994	81 663
Autres Garanties au 31/12/2023	115 650	-	65 000	308	502	-	-
Agios et intérêts réservés au 31/12/2023	56 025	-	-	-	-	-	37 842
Classe au 31/12/2023	-	0	0	1	0	0	4
Provisions au 31/12/2023	12 746	-	-	-	-	-	-

#### 5.4- Portefeuille-titres commercial

L'encours total du portefeuille-titres commercial du Groupe s'élève à 575.564 mDT au 31/12/2023 contre 525.030 mDT au 31/12/2022, enregistrant ainsi une augmentation de 50.534 mDT. Le portefeuille titres commercial détenu par le Groupe se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
<b>1. Titres à revenu variable</b>	<b>171 268</b>	<b>77 495</b>	<b>93 773</b>	<b>121,0%</b>
Titres de placement	109 959	45 768	64 191	140,3%
Parts dans les OPCVM (Placement)	73 520	42 810	30 710	71,7%
<b>Total brut</b>	<b>183 479</b>	<b>88 578</b>	<b>94 901</b>	<b>107,1%</b>
Provisions sur titres à revenu variable	(12 211)	(11 083)	(1 128)	(10,2%)
<b>2. Titres à revenu fixe</b>	<b>404 296</b>	<b>447 535</b>	<b>(43 239)</b>	<b>(9,7%)</b>
Bons de trésor	210 537	238 508	(27 971)	(11,7%)
Créances et dettes rattachées sur bons de trésor	(5 253)	(3 526)	(1 727)	(49,0%)
Obligations	89 631	94 370	(4 739)	(5,0%)
Créances rattachées sur obligations	4 742	4 344	398	9,2%
Billets de trésorerie et certificats de dépôt	104 639	113 839	(9 200)	(8,1%)
<b>Total brut</b>	<b>404 296</b>	<b>447 535</b>	<b>(43 239)</b>	<b>(9,7%)</b>
<b>Total net</b>	<b>575 564</b>	<b>525 030</b>	<b>50 534</b>	<b>9,6%</b>

#### 5.5- Portefeuille-titres d'investissement

Les titres d'investissement du Groupe ont totalisé 5.467.336 mDT au 31/12/2023 contre 4.219.791 mDT au 31/12/2022.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit:

	Titres d'investis- sment (1)	Obligations	Fonds Communs de Placement	Fonds gérés	Dettes des entreprises publiques	BTA d'investissement	Total au 31/12/2023
<b>Val. brute au 31/12/2023</b>	<b>330 994</b>	<b>769 359</b>	<b>80 452</b>	<b>50 815</b>	<b>21 905</b>	<b>4 156 980</b>	<b>5 410 505</b>
Valeur au 1er janvier	339 609	394 893	74 444	50 838	21 905	3 300 022	4 181 711
Acquisitions / souscriptions	-	405 240	17 957	-	-	856 958	1 280 155
Cessions /Remboursement	(8 615)	(30 774)	(11 949)	(23)	-	-	(51 361)
<b>Créances rattachées</b>	<b>193</b>	<b>25 620</b>	<b>-</b>	<b>10 402</b>	<b>15</b>	<b>144 544</b>	<b>180 774</b>
<b>Prov. au 31/12/2023</b>	<b>(118 702)</b>	<b>(500)</b>	<b>(4 570)</b>	<b>(171)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(123 943)</b>
Provisions au 1er janvier	(112 465)	(500)	(3 354)	(101)	-	-	(116 420)
Dotations	(6 237)	-	(1 261)	(70)	-	-	(7 568)
Reprises	-	-	45	-	-	-	45
<b>Val. nette au 31/12/2023</b>	<b>212 485</b>	<b>794 479</b>	<b>75 882</b>	<b>61 046</b>	<b>21 920</b>	<b>4 301 524</b>	<b>5 467 336</b>
<b>Val. brute au 31/12/2022</b>	<b>339 609</b>	<b>394 893</b>	<b>74 444</b>	<b>50 838</b>	<b>21 905</b>	<b>3 300 022</b>	<b>4 181 711</b>
<b>Créances rattachées</b>	<b>596</b>	<b>11 525</b>	<b>-</b>	<b>7 002</b>	<b>15</b>	<b>135 363</b>	<b>154 501</b>
<b>Provisions au 31/12/2022</b>	<b>(112 465)</b>	<b>(500)</b>	<b>(3 354)</b>	<b>(101)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(116 420)</b>
<b>Val. nette au 31/12/2022</b>	<b>227 740</b>	<b>405 918</b>	<b>71 090</b>	<b>57 739</b>	<b>21 920</b>	<b>3 435 385</b>	<b>4 219 791</b>

(1) Les titres d'investissement comprennent les titres de participations-financement (Titres en rétrocession), les autres titres de participation ainsi que la participation de la Banque mère au capital de la Société de Développement Agricole Lakhmès (SODAL) dans laquelle elle détient 69%. (voir note 3.1.1)

#### 5.6- Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence concernent les sociétés suivantes :

Société	2023		2022	
	Valeur d'équivalence	Participation du Groupe en%	Valeur d'équivalence	Participation du Groupe en%
TUNIS-RE	53 015	19,97%	50 847	19,65%
SODINO	4 855	24,55%	4 855	24,56%
GENERALE DES VENTES	4 341	49,58%	4 632	49,58%
<b>Total</b>	<b>62 211</b>		<b>60 334</b>	

#### 5.7- Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par le Groupe.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature de l'immobilisation	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

Les immobilisations totalisent, au 31/12/2023, une valeur brute de 429.379 mDT et des amortissements et des provisions de 215.364 mDT soit une valeur nette de 214.015 mDT contre 216.748 mDT au 31/12/2022.

La valeur nette globale des immobilisations corporelles et incorporelles, au 31 décembre 2023, s'établit comme suit :

	Valeur au 31/12/2022	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Reclassement / Réaffectation	Valeur au 31/12/2023
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>40 814</b>	<b>3 238</b>	<b>-</b>	<b>275</b>	<b>44 327</b>
Logiciels	40 814	3 238	-	275	44 327
<b>Amortissements</b>	<b>(36 445)</b>	<b>(3 217)</b>	<b>-</b>	<b>(275)</b>	<b>(39 662)</b>
Logiciels	(36 445)	(3 217)	-	(275)	(39 662)
<b>Total net (1)</b>	<b>4 369</b>	<b>21</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 665</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>372 896</b>	<b>13 176</b>	<b>(744)</b>	<b>(2)</b>	<b>385 052</b>
Terrains	20 147	-	-	(2 847)	17 300
Constructions	171 761	104	-	5 749	177 614
Agencements, aménagements et installations	80 099	1 215	20	(45)	81 289
Matériel de transport	8 987	2 439	(500)	-	10 926
Matériel et outillage	95	10	(3)	-	102
MMB et Matériel informatique	77 202	4 125	(261)	-	81 066
Immobilisations en cours	8 834	5 019	-	(2 859)	10 720
Mobiliers et matériel de bureau en stocks	497	-	-	-	497
Avances sur achats mobiliers et matériel de bureau	151	-	-	-	151
Immobilisations en dation (*)	3 989	-	-	-	3 989
Autres immobilisations incorporelles	1 134	264	-	-	1 398
<b>Amortissements</b>	<b>(159 015)</b>	<b>(15 186)</b>	<b>362</b>	<b>(360)</b>	<b>(174 199)</b>
Constructions	(49 209)	(3 906)	-	-	(53 115)
Agencements, aménagements et installations	(41 407)	(5 431)	-	-	(46 838)
Matériel de transport	(5 919)	(1 061)	349	-	(6 631)
Matériel et outillage	(84)	(2)	-	-	(86)
MMB et Matériel informatique	(59 328)	(4 786)	13	-	(64 101)
Autres immobilisations incorporelles	(3 068)	-	-	(360)	(3 428)
<b>Dépréciations</b>	<b>(1 503)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1 503)</b>
Immobilisations en dation (*)	(895)	-	-	-	(895)
Provisions pour dépréciation des AAI en cours	(322)	-	-	-	(322)
Provisions pour dépréciation des Constructions en cours	(197)	-	-	-	(197)
Provisions pour dépréciation des autres immobilisations	(89)	-	-	-	(89)
<b>Total net (2)</b>	<b>212 378</b>	<b>(2 010)</b>	<b>(382)</b>	<b>(362)</b>	<b>209 350</b>
<b>Total général (1)+(2)</b>	<b>216 748</b>	<b>(1 989)</b>	<b>(382)</b>	<b>(362)</b>	<b>214 015</b>

(\*) Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2023 :

Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins value	Provision
Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
Tunisie Lait	Terrain Fadhlina	2 074	1 179	(895)	(895)
Tunisie Lait	Terrain Fadhlina	36	36	-	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Local Commercial	695	695	-	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Local Commercial	120	120	-	-
<b>Total</b>		<b>3 989</b>	<b>3 180</b>	<b>- 808</b>	<b>(895)</b>

Ces biens sont acquis par la BNA, dans le cadre d'une opération de dation en paiement, suite à des jugements exécutés à l'encontre de certaines relations contentieuses et représentant des garanties hypothécaires reçues.

Ces immobilisations sont hors exploitation et destinés à être vendus.

### 5.8- Autres actifs

Les autres postes d'actif du Groupe ont totalisé 3.309.122 mDT au 31/12/2023 contre 3.152.032 mDT au 31/12/2022. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
<b>Comptes d'attente et de régularisation</b>	<b>2 827 648</b>	<b>2 618 847</b>	<b>208 801</b>	<b>8,0%</b>
Débiteurs divers	25 926	40 810	(14 884)	(36,5%)
État, impôts & taxes	89 829	67 975	21 854	32,2%
Commissions de gestion à percevoir	31 579	11 584	19 995	172,6%
Ajustements devises	1 394	3 514	(2 120)	(60,3%)
Comptes liés à la compensation	19 596	20 130	(534)	(2,7%)
Autres comptes	2 659 324	2 474 834	184 490	7,5%
<b>Actifs d'impôts sur les résultats :</b>	<b>86 396</b>	<b>72 274</b>	<b>14 122</b>	<b>19,5%</b>
Actifs d'impôts exigibles	21 614	15 425	6 189	40,1%
Actifs d'impôts différés	64 782	56 849	7 933	14,0%
<b>Actifs d'exploitation des filiales non financières</b>	<b>209 838</b>	<b>188 543</b>	<b>21 295</b>	<b>11,3%</b>
Stocks de terrains à bâtir	64 255	62 362	1 893	3,0%
Stocks de travaux immobiliers en cours	53 728	29 323	24 405	83,2%
Stocks de travaux immobiliers terminés	41 422	51 140	(9 718)	(19,0%)
Autres stocks	1 412	1 438	(26)	(1,8%)
Clients et comptes rattachés	49 021	44 280	4 741	10,7%
<b>Autres actifs</b>	<b>185 240</b>	<b>272 368</b>	<b>(87 128)</b>	<b>(32,0%)</b>
Prêts au personnel	82 600	83 153	(553)	(0,7%)
Charges reportées	-	2	(2)	(100,0%)
Stock cartes de retrait	1 881	2 044	(163)	(8,0%)
Dotations timbres postaux	212	413	(201)	(48,7%)
Dotations timbres fiscaux	25	25	-	-
Dotations timbres spéciaux de voyage	63	47	16	34,0%

Dépôts et cautionnements	4 682	4 131	551	13,3%
Créances abandonnées sur fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT	79 869	79 870	(1)	(0,0%)
Créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque	25 533	25 529	4	0,0%
Provisions sur créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque	-	(25 529)	25 529	100,0%
Provisions sur autres éléments d'actifs	(15 124)	(6 155)	(8 969)	(145,7%)
Autres comptes	(61 561)	47 904	(109 465)	(228,5%)
Autres Actifs	39 683	35 939	3 744	10,4%
Part des réassureurs dans les provisions techniques	27 377	24 995	2 382	9,5%
<b>Total Net</b>	<b>3 309 122</b>	<b>3 152 032</b>	<b>157 090</b>	<b>5,0%</b>

### 5.8.1-Comptes liés à la compensation

Au 31 Décembre 2023, les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 19.596 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé de 105.346 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J +1). Néanmoins, des suspens inter-siège et certains chevauchements au niveau des comptes d'ordre ont été générés suite à la mise en place du système de Télé-compensation 24 heures (T24H).

Une commissions chargée de l'identification et de l'apurement des suspens liés à la « Télé-compensation 24 heures » est en train de poursuivre les travaux de régularisation.

### 5.8.2- Créances abandonnées sur fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT

Les créances abandonnées sur les fonds budgétaires de 133 MDT et 160 MDT se détaillent ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Créances agricoles abandonnées (1999) / Fonds 133 MDT	14 956	14 956
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Fonds 133 MDT	24 121	23 990
Frais sur créances contentieuses agricoles abandonnées / Fonds 133 MDT	27	27
<b>Total des créances abandonnées sur fonds budgétaire 133 MDT</b>	<b>39 104</b>	<b>38 973</b>
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Fonds 160 MDT	40 598	40 730
Frais sur créances contentieuses agricoles abandonnées / Fonds 160 MDT	167	167
<b>Total des créances abandonnées sur fonds budgétaire 160 MDT</b>	<b>40 765</b>	<b>40 897</b>
<b>Total</b>	<b>79 869</b>	<b>79 870</b>

### 5.8.3- Créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque

Les créances agricoles abandonnées sur des crédits octroyés sur les fonds propres de la banque, dans le cadre de l'opération de prise en charge par l'Etat de créances prévue par la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 (article 3), ainsi que l'opération d'abandon de créances agricoles prévue par l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, telle que modifiée par les textes subséquents, se détaillent ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Ressources propres	14 584	14 259
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Ressources extérieures	10 948	11 270
<b>Total</b>	<b>25 533</b>	<b>25 529</b>
Provisions sur créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque	-	(25 529)
<b>Total</b>	<b>25 533</b>	<b>-</b>

## 5.9- Banque Centrale et CCP

Ce poste affiche 4.037.378 mDT au 31/12/2023 contre 4.206.089 mDT au 31/12/2022, enregistrant ainsi une diminution de 168.711 mDT. Il se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Utilisations auprès de la BCT en devises	65	576	(511)	(88,7%)
Emprunts auprès de la BCT en dinars	4 033 000	4 202 000	(169 000)	(4,0%)
Intérêts à servir sur emprunts auprès de la BCT	4 313	3 513	800	22,8%
<b>Total</b>	<b>4 037 378</b>	<b>4 206 089</b>	<b>(168 711)</b>	<b>(4,0%)</b>

## 5.10- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste a atteint 1.060.204 mDT au 31/12/2023 contre 756.573 mDT au 31/12/2022, enregistrant ainsi une augmentation de 303.631 mDT. Il se détaille comme suit :

- Décomposition par nature de poste

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	1 058 058	753 792	304 266	40,4%
Dépôts et avoirs des établissements financiers	2 146	2 781	(635)	(22,8%)
<b>Total</b>	<b>1 060 204</b>	<b>756 573</b>	<b>303 631</b>	<b>40,1%</b>

- Décomposition par nature de compte

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Comptes à vue	17 453	29 845	(12 392)	(41,5%)
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	1 023 499	719 248	304 251	42,3%
Emprunts sur le marché monétaire en devises	16 984	5 539	11 445	206,6%
Intérêts à payer	2 268	1 941	327	16,8%
<b>Total</b>	<b>1 060 204</b>	<b>756 573</b>	<b>303 631</b>	<b>40,1%</b>

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes à vue	17 453	-	-	-	17 453
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	1 023 499	-	-	-	1 023 499
Emprunts sur le marché monétaire en devises	16 984	-	-	-	16 984
Intérêts à payer	2 268	-	-	-	2 268
<b>Total</b>	<b>1 060 204</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 060 204</b>

### 5.11- Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 11.645.724 mDT au 31 décembre 2023 contre 10.777.282 mDT au 31 décembre 2022, enregistrant ainsi une augmentation de 868.442 mDT, soit une progression de 8,1%. Ils s'analysent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
<b>Dépôts en dinars</b>	<b>10 841 824</b>	<b>10 020 703</b>	<b>821 121</b>	<b>8,2%</b>
Dépôts à vue en dinars	2 675 959	2 497 596	178 363	7,1%
Dépôts d'épargne en dinars	3 867 933	3 570 842	297 091	8,3%
Bons de caisse en dinars	44 164	39 726	4 438	11,2%
Comptes à terme en dinars	232 949	228 893	4 056	1,8%
Comptes spéciaux de placement en dinars	1 897 406	1 656 180	241 226	14,6%
Certificats de dépôt en dinars	1 334 341	1 298 850	35 491	2,7%
Autres sommes dues à la clientèle en dinars	789 072	728 616	60 456	8,3%
<b>Dépôts en devises</b>	<b>750 395</b>	<b>677 568</b>	<b>72 827</b>	<b>10,7%</b>
Dépôts à vue en devises	452 178	404 203	47 975	11,9%
Bons de caisse en devises	21 838	18 587	3 251	17,5%
Comptes à terme en devises	88 216	89 731	(1 515)	(1,7%)
Comptes de placement en devises	154 171	137 047	17 124	12,5%
Autres sommes dues à la clientèle en devises	33 992	28 000	5 992	21,4%
<b>Dettes rattachées</b>	<b>53 505</b>	<b>79 011</b>	<b>(25 506)</b>	<b>(32,3%)</b>
Intérêts à payer sur dépôts à vue	11 267	14 981	(3 714)	(24,8%)
Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	2 392	1 081	1 311	121,3%
Intérêts à payer sur comptes d'épargne	55 162	44 397	10 765	24,2%
Intérêts à payer sur Bons de Caisse, Compte à Terme & autres produits financiers	63 901	66 555	(2 654)	(4,0%)
Intérêts servis d'avance sur Bons de Caisse & Compte Spécial de Placement	(79 217)	(48 003)	(31 214)	(65,0%)
<b>Total</b>	<b>11 645 724</b>	<b>10 777 282</b>	<b>868 442</b>	<b>8,1%</b>

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
<b>Dépôts en dinars</b>	<b>7 329 574</b>	<b>1 114 844</b>	<b>2 170 721</b>	<b>226 685</b>	-	<b>10 841 824</b>
<b>Dépôts en devises</b>	<b>452 177</b>	<b>112 312</b>	<b>154 290</b>	<b>31 616</b>	-	<b>750 395</b>
<b>Dettes rattachées</b>	-	<b>53 505</b>	-	-	-	<b>53 505</b>
<b>Total</b>	<b>7 781 751</b>	<b>1 280 661</b>	<b>2 325 011</b>	<b>258 301</b>	-	<b>11 645 724</b>

## 5.12- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales du Groupe ont totalisé 703.587 mDT au 31 décembre 2023 contre 678.821 mDT au 31 décembre 2022. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
<b>Emprunts matérialisés</b>	<b>267 314</b>	<b>334 701</b>	<b>(67 387)</b>	<b>(20,1%)</b>
Emprunts obligataires	259 276	323 001	(63 725)	(19,7%)
Intérêts à payer emprunts obligataires	9 660	11 700	(2 040)	(17,4%)
<b>Ressources spéciales</b>	<b>424 736</b>	<b>336 391</b>	<b>88 345</b>	<b>26,3%</b>
Ressources extérieures	166 308	89 291	77 017	86,3%
Ressources budgétaires	275 717	267 603	8 114	3,0%
Ecart de conversion sur emprunts	(18 136)	(21 144)	3 008	14,2%
Intérêts à payer sur ressources spéciales	847	641	206	32,1%
<b>Autres fonds empruntés</b>	<b>11 537</b>	<b>7 729</b>	<b>3 808</b>	<b>49,3%</b>
Autres fonds empruntés	5 993	5 351	642	12,0%
Intérêts à payer sur autres fonds empruntés	5 544	2 378	3 166	133,1%
<b>Total</b>	<b>703 587</b>	<b>678 821</b>	<b>24 766</b>	<b>3,6%</b>

Les taux d'intérêts des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

### 5.12.1- Ressources budgétaires

La situation des comptes de prêts financés sur les ressources du FOPRODI et se trouvant en phase contentieuse au 31/12/2023 se présente comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2023
Contentieux dotation FOPRODI & FOPRODI BIRD	9 500
Impayés en intérêts su FOPRODI & BIRD	1 473
<b>Total</b>	<b>10 973</b>

Notons qu'une action d'assainissement du fonds FOPRODI est en cours, en collaboration avec les autorités réglementaires.

### 5.13- Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 3.876.274 mDT au 31 décembre 2023 contre 3.652.902 mDT au 31 décembre 2022. Ils se présentent comme suit:

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Etat, impôts et taxes	52 040	48 520	3 520	7,3%
Impôts sur les sociétés	89 144	79 616	9 528	12,0%
Contribution exceptionnelle et contribution sociale de solidarité	22 881	9 899	12 982	131,1%
Fournisseurs divers	17 836	15 555	2 281	14,7%
Organismes sociaux	55 103	54 965	138	0,3%
Comptes d'ajustement devises passifs	7 022	3 219	3 803	118,1%
Devises reçues en instance d'affectation	14 381	16 163	(1 782)	(11,0%)
Provisions pour risques divers ( Comptes d'ajustement devises)	958	958	-	-
SWAPS devises	(1 240)	(1 098)	(142)	(12,9%)
Congés à payer	16 257	15 515	742	4,8%
Produits perçus d'avance	8 995	9 725	(730)	(7,5%)
Excédents de caisse	9 645	8 006	1 639	20,5%
Charges sur emprunts	53	53	-	-
Autres comptes de régularisation passifs	2 642 385	2 467 321	175 064	7,1%
Provisions pour risques divers (Autres comptes de régularisation passifs)	30	30	-	-
Comptes liés à la compensation passifs	105 346	153 842	(48 496)	(31,5%)
Comptes de régularisation	3 545	(2 757)	6 302	228,6%
Comptes Etatiques créditeurs	897	1 136	(239)	(21,0%)
Créditeurs divers	87 919	76 024	11 895	15,6%
Versements de Etat sur créances impayées pour plus d'un an /Fonds 133 MDT	78 435	78 435	-	-
Intérêts recouverts à verser à l'Etat /Fonds 133 MDT	7 085	6 678	407	6,1%
Versements de Etat sur créances impayées pour plus d'un an /Fonds 160 MDT	66 095	66 095	-	-
Intérêts recouverts à verser à l'Etat /Fonds 160 MDT	26 399	25 537	862	3,4%
Fournisseurs d'immobilisations	665	322	343	106,5%
Autres Passifs	14 360	11 669	2 691	23,1%
Provisions techniques brutes	481 320	459 996	21 324	4,6%
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	14 286	13 072	1 214	9,3%
<b>Provisions pour passifs et charges</b>	<b>54 432</b>	<b>34 406</b>	<b>20 026</b>	<b>58,2%</b>
Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi (**)	10 246	10 336	(90)	(0,9%)
Provisions pour risque fiscal et social	7 264	666	6 598	990,7%
Provisions pour pénalités BCT	1 247	1 261	(14)	(1,1%)
Provisions sur engagement par signature	31 854	19 392	12 462	64,3%
Provisions pour suspens Inter-Siège T24h	3 821	2 751	1 070	38,9%
<b>Total</b>	<b>3 876 274</b>	<b>3 652 902</b>	<b>223 372</b>	<b>6,1%</b>

(\*\*) En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, le Groupe a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 31/12/2023 s'élève à 10.246 mDT contre 10.336 mDT au 31/12/2022.

#### 5.14- Capitaux propres consolidés

Les capitaux propres revenant au groupe se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Capital social	320 000	320 000	-	-
Dotation de l'État	43 098	43 098	-	-
(-) Part des minoritaires dans la dotation de l'état	(357)	(338)	(19)	(5,6%)
Réserves consolidés part du groupe	1 465 405	1 337 704	127 701	9,5%
Actions propres et d'auto-contrôle	(4 648)	(4 899)	251	5,1%
Résultat net de l'exercice, part du groupe	212 043	169 910	42 133	24,8%
<b>Total</b>	<b>2 035 541</b>	<b>1 865 475</b>	<b>170 066</b>	<b>9,1%</b>

#### 5.14.3- Réserves consolidés

Les réserves consolidées correspondent aux résultats accumulés par le groupe dans les entités incluses dans le périmètre depuis la prise de contrôle jusqu'à la date de clôture de l'exercice précédant celui objet de la publication.

Les réserves consolidées s'élèvent au 31 décembre 2023 à 1.465.405 mDT contre 1.337.704 mDT au 31 décembre 2022. Elles se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
<b>Contribution de la mère consolidante</b>	<b>1 496 238</b>	<b>1 379 654</b>	<b>116 584</b>	<b>8,5%</b>
+ Part du groupe, dans les primes d'émission	235 360	235 462	(102)	(0,0%)
+ Part du groupe, dans les primes de fusion	14 748	14 754	(6)	(0,0%)
+ Part du groupe, dans les autres réserves	1 248 780	1 131 951	116 829	10,3%
- Part des minoritaires dans le capital libéré	(2 650)	(2 513)	(137)	(5,5%)
<b>Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers</b>	<b>(26 567)</b>	<b>(40 604)</b>	<b>14 037</b>	<b>34,6%</b>
<b>Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière</b>	<b>7 290</b>	<b>7 537</b>	<b>(247)</b>	<b>(3,3%)</b>
<b>Contribution des filiales relevant d'autres secteurs</b>	<b>(11 556)</b>	<b>(8 883)</b>	<b>(2 673)</b>	<b>(30,1%)</b>
<b>Total</b>	<b>1 465 405</b>	<b>1 337 704</b>	<b>127 701</b>	<b>9,5%</b>

#### 5.14.4- Résultat de l'exercice, part du groupe

L'exercice clos le 31 décembre 2023 s'est soldé par un résultat consolidé positif, avant modifications comptables, de 212.043 mDT contre un résultat de même nature de 169.910 mDT au 31 décembre 2022. La contribution au résultat consolidé de la mère et de ses filiales peut être détaillée comparativement comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Contribution de la mère consolidante	201 567	165 091	36 476	22,1%
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers	14 437	8 133	6 304	77,5%
Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière	(3 554)	(2 249)	(1 305)	(58,0%)
Contribution des filiales relevant d'autres secteurs	(407)	(1 065)	658	61,8%
<b>Total</b>	<b>212 043</b>	<b>169 910</b>	<b>42 133</b>	<b>24,8%</b>

### 5.14.5- Résultat de base par action (Bénéfice par action)

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Bénéfice net de l'exercice (part du groupe)	212 043	169 910	42 133	24,8%
Nombre d'actions ordinaires	64 000 000	64 000 000	-	-
Nombre d'actions propres	530 083	524 833	5 250	1,0%
% par rapport aux actions en circulation	0,84%	0,83%	0,01%	1,0%
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de la période (1)	63 469 917	63 475 167	(5 250)	(0,01%)
<b>Bénéfice par action de valeur nominale de 5 DT (en DT)</b>	<b>3,341</b>	<b>2,677</b>	<b>0,664</b>	<b>24,8%</b>

(1) Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de la période, ajusté du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période, multiplié par un facteur de pondération en fonction du temps.

Le nombre d'actions ordinaires en circulation correspond au nombre d'actions émises par la société mère corrigé de l'effet des actions propres et d'auto-contrôle détenues par la mère émettrice et par ses filiales.

Lorsque des actions ordinaires sont émises mais ne sont encore que partiellement libérées, elles sont traitées dans le calcul du résultat de base par action comme une fraction d'une action ordinaire dans la mesure où elles étaient autorisées à participer aux dividendes de la période relatifs à une action ordinaire entièrement libérée.

#### 5.14.6 Actions propres et d'auto-contrôle

Figurent sous cet intitulé, les contreparties versées par la Banque mère et par ses filiales pour l'acquisition et la détention des actions émises par la BNA.

Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le résultat lors de l'achat ou de la vente, de ces actions. La contrepartie reçue au titre de la cession de ces actions, ainsi que les dividendes perçus sont constatés directement en capitaux propres sous l'intitulé "Actions propres et d'auto-contrôle".

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2023 un montant de 4.648 mDT contre 4.899 mDT au 31 décembre 2022.

## 6- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 6.1- Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste totalise 1.444.958 mDT au 31 décembre 2023 contre 1.368.099 mDT au 31 décembre 2022. Il se décompose comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
<b>a- En faveur d'établissements bancaires</b>	<b>552 112</b>	<b>423 818</b>	<b>128 294</b>	<b>30,3%</b>
Contre garanties	401 000	265 000	136 000	51,3%
Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	61 112	82 018	(20 906)	(25,5%)
Cession créances	90 000	76 800	13 200	17,2%
<b>b- En faveur de la clientèle</b>	<b>812 691</b>	<b>864 126</b>	<b>(51 435)</b>	<b>(6,0%)</b>
Débiteurs par avals et acceptations	76 582	90 283	(13 701)	(15,2%)
Débiteurs par lettres de garanties	60 082	98 564	(38 482)	(39,0%)
Débiteurs par obligations cautionnées	25 000	31 691	(6 691)	(21,1%)
Débiteurs par cautions fiscales	68 475	93 952	(25 477)	(27,1%)
Débiteurs par cautions sur marchés publics	577 978	533 151	44 827	8,4%
Avals billets de trésorerie	1 050	16 234	(15 184)	(93,5%)
Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	3 524	251	3 273	1304,0%
<b>c- En faveur de l'État</b>	<b>80 155</b>	<b>80 155</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Créances budgétaires transférées par l'État (*)	80 155	80 155	-	-
<b>Total</b>	<b>1 444 958</b>	<b>1 368 099</b>	<b>76 859</b>	<b>5,6%</b>

## 6.2- Actifs donnés en Garantie

Le refinancement auprès de la Banque centrale de Tunisie s'établit à 3.811.828 mDT au 31/12/2023 contre 3.873.154 mDT au 31/12/2022. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit:

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Titres de créances	2 082 649	2 143 975	(61 326)	(2,9%)
Bons du trésor	1 576 679	1 576 679	-	-
Emprunt obligataire 2014	152 500	152 500	-	-
<b>Total</b>	<b>3 811 828</b>	<b>3 873 154</b>	<b>(61 326)</b>	<b>(1,6%)</b>

## 6.3- Engagements de financement donnés

Cette rubrique comporte les crédits aux clients mais non encore débloqués. Elle se détaille comme suit:

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
<b>Crédits notifiés et non utilisés (agricoles)</b>	<b>19 706</b>	<b>15 549</b>	<b>4 157</b>	<b>26,7%</b>
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	19 706	15 549	4 157	26,7%
<b>Crédits notifiés et non utilisés (commerciaux)</b>	<b>148 623</b>	<b>216 994</b>	<b>(68 371)</b>	<b>(31,5%)</b>
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	148 623	216 994	(68 371)	(31,5%)
<b>Crédits de gestion notifiés et non utilisés</b>	<b>198 620</b>	<b>249 993</b>	<b>(51 373)</b>	<b>(20,5%)</b>
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	198 620	249 993	(51 373)	(20,5%)
<b>Total</b>	<b>366 949</b>	<b>482 536</b>	<b>(115 587)</b>	<b>(24,0%)</b>

## 6.4- Engagements sur titres

Cette rubrique comporte les titres d'investissement souscrits non encore libérés. Elle se détaille comme suit:

	Montant souscrit (1)	Montant libéré (2)	Montant non libéré 2023 (1)-(2)	Montant non libéré 2022
SODIS SICAR	3 328	2 496	832	832
FCPR INTECH	4 000	2 000	2 000	2 000
<b>Total</b>	<b>12 328</b>	<b>9 496</b>	<b>2 832</b>	<b>2 832</b>

## 6.5- Garanties reçues

Les Garanties reçues sont constituées au 31/12/2023 des éléments suivants:

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
<b>Garanties reçues des banques</b>	<b>268 817</b>	<b>279 502</b>	<b>(10 685)</b>	<b>(3,8%)</b>
<b>Garanties reçues de l'État</b>	<b>6 451 445</b>	<b>6 047 906</b>	<b>403 539</b>	<b>6,7%</b>
Fonds Budgétaires & Dotation	406 261	396 704	9 557	2,4%
SOTUGAR	51 322	64 246	(12 924)	(20,1%)
FNG	50 492	40 258	10 234	25,4%
FGIC	266	266	(0)	(0,1%)

FNE	86	78	8	10,4%
Garanties de l'ÉTAT	5 943 021	5 546 362	396 659	7,2%
<b>Garanties reçues de la clientèle</b>	<b>2 348 471</b>	<b>2 168 201</b>	<b>180 270</b>	<b>8,3%</b>
Garanties Hypothécaires	2 155 837	1 899 072	256 764	13,5%
Garanties financières	192 634	269 129	(76 494)	(28,4%)
<b>Total</b>	<b>9 068 733</b>	<b>8 495 609</b>	<b>573 124</b>	<b>6,7%</b>

## 7- NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ÉTAT DE RESULTAT

### 7.1- Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 1.604.527 mDT en 2023 contre 1.344.514 mDT en 2022, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 19,3%. Ils s'analysent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
<b>Opérations avec les établissements bancaires et financiers</b>	<b>6 122</b>	<b>3 216</b>	<b>2 906</b>	<b>90,4%</b>
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	768	561	207	36,9%
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	3 579	834	2 745	329,1%
Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	1 472	1 941	(469)	(24,2%)
Report / Déport sur opérations de SWAPS	303	(120)	423	352,5%
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>1 559 350</b>	<b>1 300 132</b>	<b>259 218</b>	<b>19,9%</b>
Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	304 059	306 774	(2 715)	(0,9%)
Intérêts sur crédits à la clientèle	1 255 291	993 358	261 933	26,4%
<b>Autres intérêts et revenus assimilés</b>	<b>39 055</b>	<b>41 166</b>	<b>(2 111)</b>	<b>(5,1%)</b>
<b>Total</b>	<b>1 604 527</b>	<b>1 344 514</b>	<b>260 013</b>	<b>19,3%</b>

### 7.2- Commissions perçues

Les commissions perçues par le Groupe ont totalisé 142.949 mDT en 2023 contre 152.791 mDT en 2022, soit une régression de 6,4 %. Elles se décomposent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Commissions sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	70 575	78 028	(7 453)	(9,6%)
Commissions sur opérations Monétique	15 199	15 276	(77)	(0,5%)
Commissions sur opérations de change	1 590	1 551	39	2,5%
Commissions sur opérations de commerce extérieur	6 842	4 711	2 131	45,2%
Commissions sur location de coffre-fort	52	54	(2)	(3,7%)
Commissions d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	24 302	26 241	(1 939)	(7,4%)
Commissions de gestion des fonds budgétaires & extérieurs	2 771	2 094	677	32,3%
Commissions sur avals billets de trésorerie	660	368	292	79,3%
Commissions de gestion d'OPCVM	994	883	111	12,6%
Commissions de gestion de fonds à capital risque	47	41	6	14,6%
Commissions diverses	19 917	23 544	(3 627)	(15,4%)
<b>Total</b>	<b>142 949</b>	<b>152 791</b>	<b>(9 842)</b>	<b>(6,4%)</b>

### 7.3- Gain sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 58.432 mDT en 2023 contre 57.056 mDT en 2022. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
<b>Gains nets sur titres de transaction</b>	<b>26 703</b>	<b>14 853</b>	<b>11 850</b>	<b>79,8%</b>
Intérêts nets sur Bons du Trésor	26 703	14 853	11 850	79,8%
<b>Gains nets (ou pertes nettes) sur titres de placement :</b>	<b>666</b>	<b>950</b>	<b>(284)</b>	<b>(29,9%)</b>
Dividendes & revenus assimilés	1 042	928	114	12,3%
Pertes sur titres de placement	(274)	(379)	105	27,7%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(316)	(33)	(283)	(857,6%)
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	214	434	(220)	(50,7%)
<b>Gains nets (ou pertes nettes) sur opérations de change :</b>	<b>31 063</b>	<b>41 253</b>	<b>(10 190)</b>	<b>(24,7%)</b>
Résultat sur opérations de change	27 761	34 765	(7 004)	(20,1%)
Commissions sur change manuel	3 302	6 488	(3 186)	(49,1%)
<b>Total</b>	<b>58 432</b>	<b>57 056</b>	<b>1 376</b>	<b>2,4%</b>

### 7.4- Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 342.259 mDT en 2023 contre 239.638 mDT en 2022, soit une augmentation de 42,8%. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Intérêts nets sur Bons de Trésor d'investissement	270 313	196 090	74 223	37,9%
Revenus des titres de participation et des titres en rétrocession	30 377	25 214	5 163	20,5%
Revenus des obligations	41 569	18 334	23 235	126,7%
<b>Total</b>	<b>342 259</b>	<b>239 638</b>	<b>102 621</b>	<b>42,8%</b>

### 7.5- Marge nette des activités d'assurance

La marge nette des activités d'assurance a totalisé 68.710 mDT en 2023. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Produits des activités d'assurance</b>	<b>176 680</b>	<b>177 452</b>
Primes_Non Vie	135 474	133 238
Primes_Vie	19 977	12 752
Produits des placements	21 194	31 378
Autres Produits	35	84
<b>Charges des activités d'assurance</b>	<b>(107 970)</b>	<b>(109 149)</b>
Charges de sinistres_Non Vie	(91 303)	(60 537)
Charges de sinistres_Vie	(17 000)	(46 111)
Charges des placements	(625)	(1 592)
Autres Charges	958	(909)
<b>Total</b>	<b>68 710</b>	<b>68 303</b>

## 7.6- Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont élevés à 1.149.007 mDT en 2023 contre 892.689 mDT en 2022, soit une augmentation de 28,7 %. Ils se décomposent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
<b>Opérations avec les établissements bancaires et financiers</b>	<b>(432 888)</b>	<b>(307 216)</b>	<b>(125 672)</b>	<b>(40,9%)</b>
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	(428 861)	(296 864)	(131 997)	(44,5%)
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	(2 319)	(867)	(1 452)	(167,5%)
Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	(740)	(1 990)	1 250	62,8%
Perte / Deport sur opérations de SWAP	(968)	(7 495)	6 527	87,1%
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>(678 262)</b>	<b>(550 867)</b>	<b>(127 395)</b>	<b>(23,1%)</b>
Intérêts sur comptes à vue	(63 301)	(67 031)	3 730	5,6%
Intérêts sur comptes d'épargne	(256 816)	(190 888)	(65 928)	(34,5%)
Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	(358 145)	(292 948)	(65 197)	(22,3%)
<b>Emprunts</b>	<b>(36 504)</b>	<b>(33 559)</b>	<b>(2 945)</b>	<b>(8,8%)</b>
<b>Autres intérêts et charges</b>	<b>(1 353)</b>	<b>(1 047)</b>	<b>(306)</b>	<b>(29,2%)</b>
<b>Total</b>	<b>(1 149 007)</b>	<b>(892 689)</b>	<b>(256 318)</b>	<b>(28,7%)</b>

## 7.7- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et

Ce poste a atteint 289.787 mDT en 2023 contre 279.655 mDT en 2022, soit une augmentation de 3,6 %. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Dotations aux provisions pour créances douteuses individuelles	(314 970)	(252 799)	(62 171)	(24,6%)
Dotations aux provisions collectives sur créances non classées	(50 765)	(46 095)	(4 670)	(10,1%)
Autres créances passées en pertes	(38 615)	(243 217)	204 602	84,1%
Reprises de provisions pour créances douteuses	74 823	54 117	20 706	38,3%
Dotations aux provisions pour risques et charges	(22 608)	(44 284)	21 676	48,9%
Reprises sur provisions diverses	36 113	7 049	29 064	412,3%
Reprises de provisions et d'agios réservés sur créances cédées	33 522	244 142	(210 620)	(86,3%)
Sommes recouvrées au titre des créances passées en perte	5 708	3 478	2 230	64,1%
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales	(16)	(39)	23	59,0%
Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales	23	-	23	-
Dotations aux provisions pour comptes courants des associés	(541)	-	(541)	-
Dotations aux provisions sur engagement par signature	(14 970)	(2 544)	(12 426)	(488,4%)
Reprises sur provisions sur engagement par signature	2 509	537	1 972	367,2%
<b>Total</b>	<b>(289 787)</b>	<b>(279 655)</b>	<b>(10 132)</b>	<b>(3,6%)</b>

## 7.8- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille

Ce poste a totalisé 8.080 mDT en 2023 contre 3.488 mDT en 2022. Il se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres titres de participation	(10 374)	(3 065)	(7 309)	(238,5%)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	(5 766)	(7 335)	1 569	21,4%
Reprises sur provisions pour dépréciation des autres titres de participation	5 612	2 959	2 653	89,7%
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	1 688	2 921	(1 233)	(42,2%)
Plus-values sur cessions des titres en rétrocession	760	48	712	1483,3%
<b>Total</b>	<b>(8 080)</b>	<b>(3 488)</b>	<b>(4 592)</b>	<b>(131,7%)</b>

## 7.9- Frais de personnel

Les frais de personnel se sont élevés à 313.858 mDT en 2023 contre 295.625 mDT en 2022, soit une augmentation de 6,2%. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Salaires	(219 301)	(203 992)	(15 309)	(7,5%)
Charges sociales et fiscales	(66 185)	(60 925)	(5 260)	(8,6%)
Autres charges du personnel	(21 219)	(17 933)	(3 286)	(18,3%)
Charges sur assurance IDR	(5 420)	(11 316)	5 896	52,1%
Charges sur assurance Epargne collective	(1 416)	(1 251)	(165)	(13,2%)
Variation des congés à payer	(317)	(208)	(109)	(52,4%)
<b>Total</b>	<b>(313 858)</b>	<b>(295 625)</b>	<b>(18 233)</b>	<b>(6,2%)</b>

## 7.10- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires

Les Soldes en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires se sont élevés à 745 mDT en 2023 contre 3.445 mDT en 2022. Ils se décomposent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Profits (pertes) exceptionnels(es)	(710)	(3 394)	2 684	79,1%
Pertes et profits sur opération d'arbitrage rejet monétique	-	(10)	10	100,0%
Déficits de caisse	(9)	(9)	-	-
Redressement fiscal	(26)	(32)	6	18,8%
<b>Total</b>	<b>(745)</b>	<b>(3 445)</b>	<b>2 700</b>	<b>78,4%</b>

## 7.11- Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts sur les bénéfices se compose de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et de la variation des actifs et passifs d'impôt différé (intégrés au bilan). Pour l'année 2023 la charge nette s'élève à 90.955 mDT contre 85 508 mDT en 2022. Elle se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Charge des impôts courants de l'exercice (impôts exigibles)	(99 333)	(87 112)	(12 221)	(14,0%)
Résultat net d'impôt différé	8 378	1 604	6 774	422,3%
<b>Total</b>	<b>(90 955)</b>	<b>(85 508)</b>	<b>(5 447)</b>	<b>(6,4%)</b>

## 8- NOTES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

### 8.1- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2023, un flux de trésorerie net positif de 859.719 mDT s'expliquant principalement par :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 735.604 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les prêts et avances à la clientèle nettes des remboursements ont dégagé un flux net négatif de 324.840 mDT
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 886.738 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 341.213 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un encaissement net de 13.033 mDT.

### 8.2- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2023 un flux de trésorerie net négatif de 991.406 mDT s'expliquant principalement par :

- Les intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement de 323.109 mDT ;
- Les acquisitions nettes sur portefeuille investissement de 1.298.146 mDT ;
- Les acquisitions nettes des immobilisations de 16.369 mDT ;

### 8.3- Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2023, un flux de trésorerie net négatif de -11.371 mDT provenant essentiellement de :

- Le remboursement d'emprunt pour le montant de 63.725 mDT ;
- Une augmentation des ressources spéciales pour le montant de 87.281 mDT ;
- Le versement de dividendes pour le montant de 62.413 mDT ;

#### 8.4- Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique comporte les avoirs en dinars et en devises en caisses, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et les placements inférieurs à 3 mois composés par les Bons de Trésor de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont accusé un solde négatif de 4.669.122 mDT au 31/12/2023 contre aussi un solde négatif de 4.545.450 mDT au 31/12/2022. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2023:

	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022	Variation	%
<b>Liquidités en dinars tunisiens :</b>	<b>117 246</b>	<b>106 949</b>	<b>10 297</b>	<b>9,6%</b>
- Avoirs en caisse en dinars	73 224	57 849	15 375	26,6%
- Avoirs auprès de la BCT en dinars	4 813	23 911	(19 098)	(79,9%)
- Avoirs en CCP	83	383	(300)	(78,3%)
- Mouvements IBS	30 919	22 189	8 730	39,3%
- Correspondants débiteurs en dinars	24 413	24 344	69	0,3%
- Correspondants créditeurs en dinars	(16 206)	(21 727)	5 521	25,4%
<b>Liquidités en devises :</b>	<b>141 299</b>	<b>100 914</b>	<b>40 385</b>	<b>40,0%</b>
- Caisse en devises	9 187	6 685	2 502	37,4%
- Avoirs à la BCT en devises	55 347	45 953	9 394	20,4%
- Correspondants débiteurs en devises	78 011	56 394	21 617	38,3%
- Correspondants créditeurs en devises	(1 246)	(8 118)	6 872	84,7%
<b>Emprunts en dinars</b>	<b>(5 056 499)</b>	<b>(4 921 248)</b>	<b>(135 251)</b>	<b>(2,7%)</b>
<b>Emprunts en devises</b>	<b>(17 049)</b>	<b>(6 115)</b>	<b>(10 934)</b>	<b>(178,8%)</b>
<b>Placements inférieurs à 3 mois</b>	<b>145 881</b>	<b>174 050</b>	<b>(28 169)</b>	<b>(16,2%)</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités au 31/12/2023</b>	<b>(4 669 122)</b>	<b>(4 545 450)</b>	<b>(123 672)</b>	<b>(2,7%)</b>

#### 9- Autres informations

La BNA BANK fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie au titre de tous les impôts et taxes auxquels elle est soumise pour la période allant du 01/01/2019 jusqu'au 31/12/2020.

Les résultats de cette vérification ne sont pas encore notifiés à la BNA BANK. De ce fait, aucune provision pour risque fiscal n'a été constituée.

#### 10- Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

Aucun événement n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des Etats Financiers de nature à :

- Entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ;
- Avoir des répercussions importantes sur les activités futures de la Banque.

## 11- Note sur les opérations avec les parties liées

### Opérations avec les Entreprises Associées

1- L'encours des montants souscrits par les entreprises associées aux emprunts émis par la BNA ainsi que les intérêts générés par ces emprunts se détaillent au 31/12/2023 comme suit:

Société	BNA SUB 2022-01	BNA SUB 2021-01	BNA SUB 2020-01	BNA SUB 2019-01	BNA SUB 2018-01	BNA SUB 2017-01 & 2017-02	BNA SUB 2009	Intérêts 2023
TUNIS-RE	5 000	2 500	-	1 200	400	1 200	66	1 119
SODINO	-	-	800	-	-	-	-	110
<b>TOTAL</b>	<b>5 000</b>	<b>2 500</b>	<b>800</b>	<b>1 200</b>	<b>400</b>	<b>1 200</b>	<b>66</b>	<b>1 229</b>

2- L'encours des conventions de dépôts souscrits par les entreprises associées de la BNA totalisent, au 31 décembre 2023, un montant de 52.800 mDT, réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Statut	Encours au 31/12/2023
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	44 500
TUNIS RE	Certificat de dépôt	ENTREPRISE ASSOCIEE	4 500
GEVE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	3 800
<b>Total</b>			<b>52 800</b>

3- La BNA a signé avec SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2023	Provisions	Encours net au 31/12/2023
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450	(450)	0
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450	450	(450)	0
<b>Total</b>		<b>900</b>	<b>900</b>	<b>(900)</b>	<b>0</b>

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4.500 dinars par fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;

Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 10 mDT hors taxes.

4- La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. La durée de ce fonds a été prorogée de 10 ans à 15 ans au cours de l'année 2018:

Les entreprises associées ayant souscrit à ce fonds dans le cadre de la prorogation ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles au 31/12/2023 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2023
TUNIS-RE	6 000	10 435
<b>Total</b>	<b>6 000</b>	<b>10 435</b>

6- Les soldes des comptes courants ouverts par les entreprises associées de la BNA ainsi que les commissions et intérêts y afférents se détaillent, au 31/12/2019, comme suit :

Partie liée	Solde au 31/12/2023	
	Débit	Crédit
TUNIS-RE	#VALEUR!	#VALEUR!
GENERALE DES VENTES	#VALEUR!	#VALEUR!

### Opérations avec les Administrateurs

1- L'encours des montants souscrits par la Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, aux emprunts obligataires émis par la BNA se détaillent comme suit (en mDT) :

Emprunts	BNA Sub 2009	BNA Sub 2016	BNA Sub 2017-02	BNA Sub 2018-01	BNA Sub 2020-01	BNA Sub 2021-01	BNA Sub 2022-01	Total
Encours au 31/12/2023	132	-	400	-	1 200	1 338	1 600	4 670
Intérêts 2023	9	30	62	44	191	156	191	683

2- La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. La durée de ce fonds a été prorogée de 10 ans à 15 ans au cours de l'année 2018 :

La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à ce fonds dans le cadre de sa prorogation. Les montants souscrits à ce fonds ainsi que la valorisation de leur portefeuille au 31/12/2023 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2023
CTAMA	2 000	3 478
<b>Total</b>	<b>2 000</b>	<b>3 478</b>

3- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir des charges diverses. La cotisation relative à l'année 2023 s'élève à 964 mDT.

4- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'année 2023 s'élève à 4.488 mDT.

5- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la banque au titre de l'année 2023 s'élève à 7.459 mDT.

6- L'encours des conventions de dépôts souscrits par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2023, un montant de 171.895 mDT, réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Statut	Encours au 31/12/2023
CTAMA	Compte de Placement	Administrateur	15 395
CTAMA	Certificat de dépôt	Administrateur	156 500
<b>Total</b>			<b>171 895</b>

---

### *Opérations avec l'ETAT*

---

**1-** La BNA a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'État conformément à l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, tel que modifié par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015, l'article 27 de la loi n°2015-30 du 18 août 2015 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2015, et l'article 65 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017. L'encours de ces créances est de 90.446 mDT. La convention de prise en charge, relative aux fonds propres et fonds extérieurs, a été signée entre la BNA et l'État tunisien en date du 24 mai 2017.

**2-** La BNA a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2023 à 275.717 mDT.

**BANQUE NATIONALE AGRICOLE**  
**ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR PÔLE**

Période allant du 1er Janvier au 31/12/2023

(Unité : en 1 000 DT)

	Jusqu'au 31/12/2023	Financier	Immobilier	Autres
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>				
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	1 604 527	1 604 526	-	1
PR2 - Commissions (en produits)	142 949	142 949	-	-
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	58 432	58 442	(10)	-
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	342 259	342 034	220	5
<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>	<b>2 148 167</b>	<b>2 147 951</b>	<b>210</b>	<b>6</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>				
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	(1 149 007)	(1 148 352)	(109)	(546)
CH2 - Commissions encourues	(20 844)	(20 836)	-	(8)
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>	<b>(1 169 851)</b>	<b>(1 169 188)</b>	<b>(109)</b>	<b>(554)</b>
<b>Marge nette des activités d'assurance</b>	<b>68 710</b>	<b>68 710</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>1 047 026</b>	<b>1 047 473</b>	<b>101</b>	<b>(548)</b>
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(289 787)	(289 724)	138	(201)
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(8 080)	(7 726)	(339)	(15)
PR7 - Autres produits d'exploitation	77 931	7 950	59 947	10 034
CH6 - Frais de personnel	(313 858)	(301 482)	(8 255)	(4 121)
CH7 - Charges générales d'exploitation	(161 904)	(97 108)	(58 646)	(6 150)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(22 665)	(22 058)	(486)	(121)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>328 663</b>	<b>337 325</b>	<b>(7 540)</b>	<b>(1 122)</b>
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	4 204	3 996	-	208
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	(745)	(762)	39	(22)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>332 122</b>	<b>340 559</b>	<b>(7 501)</b>	<b>(936)</b>
CH11 - Impôt sur les bénéfices	(90 955)	(90 616)	(365)	26
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(11 944)	(11 943)	-	(1)
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>229 223</b>	<b>238 000</b>	<b>(7 866)</b>	<b>(911)</b>
Intérêts minoritaires	(17 180)	(21 995)	4 312	503
<b>Résultat net de l'exercice, Part du groupe</b>	<b>212 043</b>	<b>216 005</b>	<b>(3 554)</b>	<b>(408)</b>
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)	-	-	-	-
<b>Résultat après modification comptable, part du groupe</b>	<b>212 043</b>	<b>216 005</b>	<b>(3 554)</b>	<b>(408)</b>

**BANQUE NATIONALE AGRICOLE**  
**ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR PÔLE**

Période allant du 1er Janvier au 31/12/2022

(Unité : en 1 000 DT)

	Jusqu'au 31/12/2022	Financier	Immobilier	Autres
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>				
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	1 344 514	1 344 512	-	2
PR2 - Commissions (en produits)	152 791	152 791	-	-
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	57 056	57 058	3	(5)
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	239 638	239 436	209	(7)
<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>	<b>1 793 999</b>	<b>1 793 797</b>	<b>212</b>	<b>(10)</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>				
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	(892 689)	(892 326)	(33)	(330)
CH2 - Commissions encourues	(23 233)	(23 259)	33	(7)
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>	<b>(915 922)</b>	<b>(915 585)</b>	<b>-</b>	<b>(337)</b>
<b>Marge nette des activités d'assurance</b>	<b>68 303</b>	<b>68 303</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>946 380</b>	<b>946 515</b>	<b>212</b>	<b>(347)</b>
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(279 655)	(280 278)	766	(143)
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(3 488)	(3 111)	(376)	(1)
PR7 - Autres produits d'exploitation	67 843	4 356	59 130	4 357
CH6 - Frais de personnel	(295 625)	(283 988)	(7 810)	(3 827)
CH7 - Charges générales d'exploitation	(145 027)	(88 888)	(54 529)	(1 610)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(23 559)	(23 039)	(323)	(197)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>266 869</b>	<b>271 567</b>	<b>(2 930)</b>	<b>(1 768)</b>
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	4 537	4 265	-	272
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	(3 445)	(2 826)	(583)	(36)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>267 961</b>	<b>273 006</b>	<b>(3 513)</b>	<b>(1 532)</b>
CH11 - Impôt sur les bénéfices	(85 508)	(82 243)	(2 411)	(854)
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(161)	(161)	-	-
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>182 292</b>	<b>190 602</b>	<b>(5 924)</b>	<b>(2 386)</b>
Intérêts minoritaires	(12 382)	(17 378)	3 677	1 319
<b>Résultat net de l'exercice, Part du groupe</b>	<b>169 910</b>	<b>173 224</b>	<b>(2 247)</b>	<b>(1 067)</b>
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)	-	-	-	-
<b>Résultat après modification comptable, part du groupe</b>	<b>169 910</b>	<b>173 224</b>	<b>(2 247)</b>	<b>(1 067)</b>

# BANQUE NATIONALE AGRICOLE

## INDICATEURS CONSOLIDÉS

Arrêtés au 31/12/2023

(Unité : en 1.000 DT)

	31/12/2023	Financier	Immobilier	Autres
<b>1- Produits d'exploitation bancaire</b>	<b>2 148 167</b>	<b>2 147 951</b>	<b>210</b>	<b>6</b>
a- Intérêts	1 604 527	1 604 526	-	1
b- Commissions en produits	142 949	142 949	-	-
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	58 432	58 442	(10)	-
d- Revenus du portefeuille d'investissement	342 259	342 034	220	5
<b>2- Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>(1 169 851)</b>	<b>(1 169 188)</b>	<b>(109)</b>	<b>(554)</b>
a- Intérêts encourus	(1 149 007)	(1 148 352)	(109)	(546)
b- Commissions encourues	(20 844)	(20 836)	-	(8)
<b>3- Marge nette des activités d'assurance</b>	<b>68 710</b>	<b>68 710</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>4- Produit net bancaire</b>	<b>1 047 026</b>	<b>1 047 473</b>	<b>101</b>	<b>(548)</b>
<b>5- Autres produits d'exploitation</b>	<b>77 931</b>	<b>7 950</b>	<b>59 947</b>	<b>10 034</b>
<b>6- Charges opératoires, dont :</b>	<b>(498 428)</b>	<b>(420 648)</b>	<b>(67 387)</b>	<b>(10 393)</b>
a- Frais du personnel	(313 858)	(301 482)	(8 255)	(4 121)
b- Charges Générales d'exploitation	(161 905)	(97 108)	(58 646)	(6 151)
c- Dotations aux amortissements	(22 665)	(22 058)	(486)	(121)
<b>7- Structure du portefeuille</b>	<b>6 042 900</b>	<b>6 038 057</b>	<b>4 192</b>	<b>651</b>
a- Portefeuille titres-commercial	575 564	575 351	223	(10)
b- Portefeuille d'investissement	5 467 336	5 462 706	3 969	661
<b>8- Encours des crédits apparaissant au bilan</b>	<b>13 650 655</b>	<b>13 650 849</b>	<b>(194)</b>	<b>-</b>
<b>9- Encours des dépôts, dont :</b>	<b>11 645 724</b>	<b>11 645 724</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
a- Dépôts à vue	3 139 404	3 139 404	-	-
b- Dépôts d'épargne	3 923 095	3 923 095	-	-
<b>10- Emprunts et ressources spéciales</b>	<b>703 587</b>	<b>692 050</b>	<b>5 754</b>	<b>5 783</b>
<b>11- Capitaux Propres</b>	<b>1 823 497</b>	<b>1 823 497</b>		

# BANQUE NATIONALE AGRICOLE

## INDICATEURS CONSOLIDÉS

Arrêtés au 31/12/2022

(Unité : en 1.000 DT)

	31/12/2022	Financier	Immobilier	Autres
<b>1- Produits d'exploitation bancaire</b>	<b>1 793 999</b>	<b>1 793 797</b>	<b>212</b>	<b>(10)</b>
a- Intérêts	1 344 514	1 344 512	-	2
b- Commissions en produits	152 791	152 791	-	-
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	57 056	57 058	3	(5)
d- Revenus du portefeuille d'investissement	239 638	239 436	209	(7)
<b>2- Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>(915 922)</b>	<b>(915 585)</b>	<b>-</b>	<b>(337)</b>
a- Intérêts encourus	(892 689)	(892 326)	(33)	(330)
b- Commissions encourues	(23 233)	(23 259)	33	(7)
<b>3- Marge nette des activités d'assurance</b>	<b>68 303</b>	<b>68 303</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>4- Produit net bancaire</b>	<b>946 380</b>	<b>946 515</b>	<b>212</b>	<b>(347)</b>
<b>5- Autres produits d'exploitation</b>	<b>67 843</b>	<b>4 356</b>	<b>59 130</b>	<b>4 357</b>
<b>6- Charges opératoires, dont :</b>	<b>(464 211)</b>	<b>(395 915)</b>	<b>(62 662)</b>	<b>(5 634)</b>
a- Frais du personnel	(295 625)	(283 988)	(7 810)	(3 827)
b- Charges Générales d'exploitation	(145 027)	(88 888)	(54 529)	(1 610)
c- Dotations aux amortissements	(23 559)	(23 039)	(323)	(197)
<b>7- Structure du portefeuille</b>	<b>4 744 821</b>	<b>4 739 564</b>	<b>4 593</b>	<b>664</b>
a- Portefeuille titres-commercial	525 030	524 867	159	4
b- Portefeuille d'investissement	4 219 791	4 214 697	4 434	660
<b>8- Encours des crédits apparaissant au bilan</b>	<b>13 703 141</b>	<b>13 703 335</b>	<b>(194)</b>	<b>-</b>
<b>9- Encours des dépôts, dont :</b>	<b>10 777 282</b>	<b>10 777 282</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
a- Dépôts à vue	2 916 780	2 916 780	-	-
b- Dépôts d'épargne	3 615 240	3 615 240	-	-
<b>10- Emprunts et ressources spéciales</b>	<b>678 821</b>	<b>671 092</b>	<b>2 472</b>	<b>5 257</b>
<b>11- Capitaux Propres</b>	<b>1 695 565</b>	<b>1 695 565</b>		

# **GROUPE BANQUE NATIONALE AGRICOLE**

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023**

*Messieurs les Actionnaires de la Banque Nationale Agricole (BNA Bank),*

### **Rapport sur l'audit des états financiers consolidés**

---

#### ***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2022, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque Nationale Agricole et de ses filiales (le « Groupe »), qui comprennent le bilan consolidé et l'état consolidé des engagements hors bilan au 31 décembre 2023, l'état consolidé de résultat et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs (hors intérêts minoritaires) de 2 035 541 KDT, y compris le résultat bénéficiaire consolidé de l'exercice s'élevant à 212 043 KDT.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

#### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### ***Questions clés de l'audit***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

## **1) Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits**

### ***a) Risques identifiés***

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les intérêts et revenus assimilés et les commissions (produits) comptabilisés en résultat net du Groupe totalisent 1 747 476 KDT (soit 81,35% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits sont décrites au niveau de la Note 3.2.3 des états financiers consolidés « *Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle* ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information du Groupe, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé de notre audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

### ***b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés***

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, processus et contrôles mis en place par le Groupe en vue de l'évaluation et de la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect des prescriptions de la norme comptable NCT 24 relative aux *Engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires*, en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et commissions ;
- L'appréciation de la fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

## **2) Classification des créances et estimation des provisions**

### ***a) Risques identifiés***

Au 31 décembre 2023, les créances figurent à l'actif du bilan consolidé du Groupe pour un montant brut de 16 753 091 KDT ; les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 2 307 651 KDT et les intérêts et agios réservés ont atteint 794 785 KDT.

Comme indiqué au niveau de la Note 3.2 des états financiers consolidés « *Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents* », le Groupe procède à la classification et à l'évaluation des engagements puis à la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'il estime que les critères définis par la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle qu'elle a été modifiée par les circulaires BCT subséquentes, sont remplis.

Compte tenu de l'exposition du Groupe au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé de notre audit.

#### ***b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés***

À travers les entretiens menés avec la Direction et l'examen des procédures de contrôle mises en place par le Groupe, nous avons pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et de constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements du Groupe repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi adopté la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par le Groupe en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation considérée durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle (à base individuelle, additionnelles ou collectives), en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification de la prise en compte par le Groupe des ajustements proposés.

### **3) Comptabilisation des titres d'investissement**

#### ***a) Risques identifiés***

Le portefeuille-titres d'investissement du Groupe totalise 5 467 336 KDT au 31 décembre 2023 et représente un poste important du bilan consolidé (23,11% du total des actifs).

Comme indiqué dans la Note 3.3.2 des états financiers « *Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents* », les titres d'investissement sont comptabilisés à la date d'entrée au coût d'acquisition et font l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur comptable à la juste valeur pour les titres non cotés, et à la valeur de marché pour les titres cotés. Les provisions correspondantes sont ajustées en conséquence.

L'estimation de la juste valeur des titres d'investissement requiert l'exercice d'un jugement de la part de la Direction dans son choix des éléments à prendre en considération selon la nature et la situation des titres concernés, lesquels éléments diffèrent selon le cas (pour certaines entités, les capitaux propres éventuellement corrigés des plus ou moins-values latentes et, pour d'autres, le cours moyen en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente).

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres d'investissement, les créances rattachées et les provisions pour dépréciation correspondantes constituent un point clé de notre audit.

### ***b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés***

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des justes valeurs des titres d'investissement sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Vérifier les cours de bourse utilisés pour l'évaluation des titres cotés ;
- S'assurer que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation retenue et des éléments chiffrés utilisés, ayant servi de base pour la constatation des provisions pour dépréciation requises ;
- Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres d'investissement.

### **4) Caractère recouvrable des actifs d'impôt différé**

#### ***a) Risques identifiés***

Les actifs d'impôt différé figurant au bilan consolidé au 31 décembre 2023 présentent un solde net débiteur de 64 782 KDT. Ce solde provient de différences temporaires déductibles composées notamment de provisions pour dépréciation et de provisions pour risques et charges, comptabilisées par la BNA Bank et d'autres sociétés du Groupe, non admises en déduction à la date de clôture mais qui le seront une fois les pertes ou les charges provisionnées seront réalisées.

Nous avons identifié ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de l'incertitude relative au caractère recouvrable des actifs d'impôt différé au 31 décembre 2023 et du jugement exercé par la Direction à cet égard. Le caractère recouvrable des actifs d'impôt différé repose notamment sur la capacité des sociétés du Groupe de disposer de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporaires pourront être imputées.

#### ***b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés***

En l'absence de différences temporaires imposables relatives à la société du Groupe concernée par les différences temporaires déductibles, les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour autant qu'il est probable que cette société dégagera des bénéfices imposables suffisants dans les exercices au cours desquels ces différences temporaires déductibles se résorberont, ou que cette société a des opportunités de planification fiscale grâce auxquelles elle générera des bénéfices imposables au cours des exercices appropriés.

Nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Vérifier que la méthodologie retenue par la Direction pour identifier et évaluer les différences temporaires déductibles et les actifs d'impôt différé correspondants est appropriée ;
- S'assurer que les règles fiscales (taux d'imposition, période de déduction, etc.) applicables dans les circonstances sont comprises et respectées par la Direction ;
- Apprécier la capacité de la société du Groupe concernée par les différences temporaires déductibles à dégager des bénéfices imposables futurs permettant de les résorber.

À cet effet, nous avons examiné la fiabilité du processus d'établissement des prévisions financières à moyen terme, comparé les projections de résultats des exercices antérieurs avec les performances financières réelles correspondantes et vérifié que les bénéfices attendus sur les exercices à venir sont suffisants pour absorber, dans la période appropriée, les différences temporaires déductibles sources des actifs d'impôt différé ;

- S'assurer que les opportunités de planification fiscale offertes à la société du Groupe concernée (telle que la cession d'un actif pour un prix supérieur à sa valeur comptable) sont réalisables et pourront générer, en cas de besoin, un bénéfice imposable dans la période appropriée.

### ***Paragraphes d'observations***

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

- 1) La Note 5.3.6 des états financiers décrit les engagements de l'Office des Céréales envers le Groupe qui totalisent 5 070 054 KDT au 31 décembre 2023 (soit environ 30% du total des engagements de la clientèle). Ces engagements sont refinancés directement auprès de la BCT pour un montant de 2 649 280 KDT au 31 décembre 2023. Ils ont connu une hausse de 301 980 KDT (+6,33%) par rapport à leur niveau au 31 décembre 2022 et enregistrent un dépassement significatif du seuil de 25% des fonds propres nets de la BNA, imposé par l'article 51 de la circulaire de la BCT n°2018-06 du 05 juin 2018. Le financement de l'Office des Céréales a impacté de façon significative la trésorerie du Groupe qui a enregistré un solde négatif de (4 669 122) KDT au 31 décembre 2023, contre (4 545 350) KDT au 31 décembre 2022. Il est à noter que les chèques tirés par l'Office des Céréales sur la Trésorerie Générale de Tunisie au titre de ses droits à la compensation, qui ne sont pas encore encaissés par le Groupe au 31 décembre 2023, totalisent 3 192 218 KDT.

Les garanties de l'État accordées au Groupe au titre des engagements de l'Office des Céréales s'élèvent à 5 070 054 KDT au 31 décembre 2023, ce qui lui confère une couverture totale du risque de contrepartie sur ces engagements (en principal, agios, intérêts et commissions).

La Note 5.3.6 des états financiers décrit également les engagements des autres entités publiques (ETAP, TRANSTU, OTD, ONH, EL FOULADH, OCT, etc.) envers le Groupe qui totalisent 1 372 301 KDT au 31 décembre 2023, enregistrant ainsi une hausse de 195 095 KDT (+16,57%) par rapport à leur niveau au 31 décembre 2022.

Les garanties obtenues par le Groupe en couverture du risque de contrepartie sur ces engagements totalisent 986 656 KDT au 31 décembre 2023, dont des garanties de l'État pour un montant cumulé de 871 006 KDT. Les engagements non couverts par les garanties de l'État, les autres garanties, les agios et intérêts réservés et les provisions constituées par le Groupe totalisent 316 874 KDT au 31 décembre 2023 et concernent principalement certaines entités publiques (Ministère des Finances, CNRPS, CTF, SRTGN, etc.) dont les engagements sont qualifiés de réguliers.

- 2) Les Notes 5.3, 5.8, 5.13 et 5.14 des états financiers décrivent les éléments de la situation financière des deux fonds budgétaires de 133 000 KDT et 160 000 KDT, dont les actifs et les passifs s'y rapportant totalisent respectivement 203 855 KDT et 221 112 KDT au 31 décembre 2023, après l'opération d'augmentation du capital de la BNA (avec la participation de l'État) réalisée au cours de l'exercice 2019. En outre, un passif éventuel (en faveur de l'État) d'un montant de 80 155 KDT relatif au fonds budgétaire de 160 000 KDT figure dans l'état des engagements hors bilan du Groupe au 31 décembre 2023 ; il pourrait se transformer en passif actuel en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la BNA qui suppose la réponse simultanée à cinq critères fixés par l'alinéa 2 de l'article 6 de la convention conclue entre l'État et la BNA en date du 17 février 2004.

Signalons, par ailleurs, que la BNA a sollicité du Ministère des Finances, le 1<sup>er</sup> mars 2024, le remboursement du principal des crédits agricoles abandonnés au cours des exercices précédents conformément à la réglementation en vigueur, et ce, pour la somme globale de 90 446 KDT (répartie entre les deux fonds budgétaires de 133 000 KDT et 160 000 KDT, pour un montant de 64 913 KDT, et les fonds propres et ressources extérieures, pour un montant de 25 533 KDT). Notons qu'aux termes de la convention conclue avec le Ministère des Finances en date du 24 mai 2017, le remboursement des crédits agricoles abandonnés au cours des années 2014, 2015 et 2016 s'effectuera sur une période de 20 ans sans intérêts.

Il s'ensuit que les traitements qui seront réservés aux crédits agricoles abandonnés (accordés sur ressources spéciales, fonds propres et ressources extérieures) ainsi que l'apurement des comptes de bilan et des engagements hors bilan relatifs aux ressources spéciales (dont notamment les deux fonds budgétaires de 133 000 KDT et 160 000 KDT), de concert avec le Ministère des Finances, pourraient impacter de façon significative la situation financière du Groupe.

- 3) La Note 9 des états financiers indique que la BNA fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale au titre de tous les impôts et taxes auxquels elle est soumise, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020. Les résultats de cette vérification fiscale ne sont pas encore notifiés à la BNA à la date d'arrêté des états financiers par le Conseil d'Administration. De ce fait, aucune provision pour risque fiscal n'a été comptabilisée par le Groupe au 31 décembre 2023.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

### ***Rapport de gestion relatif au Groupe***

La responsabilité du rapport de gestion relatif au Groupe incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion relatif au Groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions des articles 266 et 471 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion relatif au Groupe, et ce, par référence aux états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion relatif au Groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion relatif au Groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion relatif au Groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés***

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme étant significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

### **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

---

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne de la BNA Bank et de ses filiales.

À cet effet, nous avons consulté les rapports des commissaires aux comptes des sociétés appartenant au Groupe. Nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans les systèmes de contrôle interne de la BNA Bank et de ses filiales susceptibles d'impacter la fiabilité des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Tunis, le 12 avril 2024

#### **LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES :**

**P/ Le Groupement GEM & FINACO**

*Abderrazak GABSI, Commissaire aux comptes*

**P/ Le Groupement CKT & AMC Consulting**

*Khaled THABET, Commissaire aux comptes*

# FCP DELTA EPARGNE ACTIONS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

## I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni en date du 26 mars 2020 nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » relatif l'exercice clos le 31 Décembre 2023 tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 232 339 dinars, un actif net de 226 029 dinars et un résultat bénéficiaire de l'année de 12 053 dinars.

### *Opinion*

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds Commun de Placement conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Paragraphe d'observation*

Nous attirons l'attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le Fonds pour la valorisation du portefeuille des Bons de trésor Assimilables suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des bons de trésors assimilables, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

## ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la société « STB FINANCE », gestionnaire du fonds commun de placement « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS ».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## ***Responsabilité du gestionnaire et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

Le gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds Commun de Placement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le Fonds Commun de Placement ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS ».

## ***Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds Commun de Placement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds Commun de Placement à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, tel que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Fonds Commun de placement. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

***Conformité aux normes prudentielles***

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le fonds commun de placement « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » des normes prudentielles prévues par l'article 2 du décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 tel que modifié par le décret présidentiel n°2022-531 du 3 juin 2022. Dans ce cadre, les titres de capital de sociétés admises à la côte de la bourse représentent 57,82% de l'actif se trouvant, ainsi, en dessous du minimum exigé de 60%.

Tunis, le 31 mars 2024

**PI Consulting & Financial Firm**

**Walid BEN AYED**

## BILAN

Au 31 décembre 2023

(Unité : Dinar Tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
<u>ACTIF</u>			
<b>AC 1 - Portefeuille - titres</b>	<b>3-1</b>	<b>229 771</b>	<b>230 851</b>
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		134 346	136 258
b - Obligations et valeurs assimilées		95 425	94 593
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>1 862</b>	<b>2 520</b>
a - Placement monétaires		0	0
b - Disponibilités	<b>3-2</b>	1 862	2 520
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>		<b>2</b>	<b>1</b>
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		<b>704</b>	<b>307</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>232 339</b>	<b>233 679</b>
<u>PASSIF</u>			
<b>PA 1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>3-3</b>	<b>283</b>	<b>281</b>
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>3-4</b>	<b>6 028</b>	<b>3 900</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>6 311</b>	<b>4 181</b>
<u>ACTIF NET</u>			
<b>CP 1 -Capital</b>	<b>3-5</b>	<b>217 561</b>	<b>216 367</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>		<b>8 468</b>	<b>13 131</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		1	1
b - Sommes distribuables de l'exercice		8 467	13 130
<b>ACTIF NET</b>		<b>226 029</b>	<b>229 498</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>232 339</b>	<b>233 679</b>

## ETAT DE RESULTAT

Période du 1er Janvier au 31 décembre 2023

(Unité : Dinar Tunisien )

	Notes	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u></b>		12 578	17 376
a- Dividendes	4-1	5 320	12 369
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 258	5 007
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	4-2	271	0
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>12 849</b>	<b>17 376</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	4-3	-2 057	-2 011
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>10 793</b>	<b>15 365</b>
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>	4-4	-2 298	-2 242
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>8 495</b>	<b>13 124</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		-28	6
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXECICE</b>		<b>8 467</b>	<b>13 130</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation )</u></b>		28	-6
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-1 358	-346
* +/- values réalisées sur cession des titres		5 767	5 112
* Frais de négociation de titres		-851	-3 028
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>12 053</b>	<b>14 862</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

Période du 1er Janvier au 31 décembre 2023

*(Unité : Dinar Tunisien )*

	<i>Période du</i> <i>01/01/2023 au</i> <i>31/12/2023</i>	<i>Période du</i> <i>01/01/2022 au</i> <i>31/12/2022</i>
<b><u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>12 053</u></b>	<b><u>14 862</u></b>
a - Résultat d'exploitation	8 495	13 124
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	-1 358	-346
c - +/- values réalisées sur cession de titres	5 767	5 112
d - Frais de négociation de titres	-851	-3 028
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>	<b><u>-13 033</u></b>	<b><u>-5 318</u></b>
<b><u>AN 3 -Transaction sur le capital</u></b>	<b><u>-2 489</u></b>	<b><u>20 871</u></b>
<b>a - Souscriptions</b>	<b>61 576</b>	<b>21 471</b>
* Capital	54 429	20 575
* Régularisation des sommes non distrib.	3 547	413
* Régularisations des sommes distrib.	3 600	483
<b>b - Rachats</b>	<b>-64 065</b>	<b>-600</b>
* Capital	-56 652	-591
* Régularisation des sommes non distrib.	-3 688	5
* Régularisation des sommes distrib.	-3 725	-14
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-3 470</b>	<b>30 414</b>
<b><u>AN 4 - Actif Net</u></b>		
a - En début de l'exercice	229 498	199 084
b - En fin de l'exercice	226 029	229 498
<b><u>AN 5 - Nombre de parts</u></b>		
a - En début de l'exercice	2 176	1 973
b - En fin de l'exercice	2 153	2 176
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>104,983</b>	<b>105,468</b>
<b>AN 6 TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>5,26%</b>	<b>6,96%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS**  
**AU 31 DECEMBRE 2023**  
*(En dinar Tunisien)*

**1- LA PRESENTATION DU « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS »**

« FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne en actions (C.E.A), régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Il a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 08 Mai 2007. Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières. Sa durée de vie est de 99 ans. Fiscalement, les intérêts encaissés par le fonds au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire.

« FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de distribution.

La « STB MANAGER » et la Société Tunisienne de Banque ont obtenu l'agrément du CMF N° 32-2019 du 31 octobre 2019, pour le changement du gestionnaire de « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » et la désignation de « STB FINANCE », Intermédiaire en Bourse, en tant que nouveau gestionnaire du fonds en remplacement de STB MANAGER, et ce, à compter du 16 juillet 2020.

**2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers arrêtés au 31/12/2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Ils sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

## **2- 2. Évaluation des placements en actions admises à la côte**

Les placements en actions admises à la côte sont évalués, en date du 31/12/2023, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2023 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

## **2- 3. Évaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont constitués de bons de trésor assimilables.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ». Il est à signaler que le portefeuille au 31/12/2023 ne contient pas cette catégorie de BTA.

## **2- 4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS :**

#### **NOTE 3 - NOTES LIEES AU BILAN**

##### **3-1 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2023 un montant net de 229 771 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

<b>Portefeuille Titres</b>	<b>Code</b>	<b>Nombre</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2023</b>	<b>% de l'actif</b>	<b>Intérêts courus/+ou - V potentielle</b>
<b>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</b>			<b>140 283</b>	<b>134 346</b>	<b>57,82%</b>	<b>-5 937</b>
EURO-CYCLE	TN0007570013	1 000	17 500	15 835	6,82%	-1 665
LAND'OR	TN0007510019	3 500	22 667	21 004	9,04%	-1 663
SAH	TN0007610017	1 030	8 262	8 227	3,54%	-36
SFBT	TN0001100254	1 000	12 610	12 365	5,32%	-245
SOTIPAPIER	TN0007630015	3 000	20 225	16 731	7,20%	-3 494
SOTUMAG	TN0006580013	2 000	9 718	10 006	4,31%	288
SOTUVER	TN0006560015	1 600	19 434	19 258	8,29%	-176
SPDIT SICAF	TN0001400704	1 160	9 248	9 860	4,24%	612
UNIMED	TN0007720014	2 800	20 619	21 062	9,07%	443
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>91 691</b>	<b>95 425</b>	<b>41,07%</b>	<b>3 734</b>
EMP NAT 2022 T2 CC TF	TNI9EO2MTU05	900	90 000	93 674	40,32%	3 674
EMP NAT 2023 T2 AV	TNHOFRXHSG72	92	874	921	0,40%	47
EPT NAT 4 2022 AV	TN2MVOGUKOA5	86	817	830	0,36%	13
<b>TOTAL</b>			<b>231 974</b>	<b>229 771</b>	<b>98,89%</b>	<b>-2 203</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille-titres », sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) values latentes	Valeur	Plus (moins) values réalisées
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>231 645</b>	<b>3 776</b>	<b>-4 571</b>	<b>230 851</b>	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>	<b>141 641</b>			<b>141 641</b>	
Obligations & Valeurs assimilés	7 211			7 211	
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	134 431			134 431	
<b>Cession et remboursement de l'exercice</b>	<b>-141 312</b>			<b>-141 312</b>	<b>5 767</b>
Obligations & Valeurs assimilées	-6 337			-6 337	
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	-134 976			-134 976	5 767
<b>Variation des +/- values potentielles latentes</b>	<b>0</b>	<b>53</b>	<b>-1 366</b>	<b>-1 314</b>	<b>0</b>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés			-1 366	-1 366	
Obligations & Valeurs assimilés		53		53	
<b>Variation intérêts courus</b>		<b>-95</b>		<b>-95</b>	
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>231 974</b>	<b>3 734</b>	<b>-5 937</b>	<b>229 771</b>	<b>5 767</b>

### 3-2 : Disponibilités

Au 31 décembre 2023, les disponibilités constituées d'avoir en banque, s'élèvent à 1 862 dinars contre 2 520 Dinars au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Avoirs en Banque	1 862	2 520
Sommes à l'encaissement	0	0
<b>Total</b>	<b>1 862</b>	<b>2 520</b>

### 3-3 : Opérateurs créditeurs

Au 31 décembre 2023, le solde de ce poste s'élève à 283 dinars contre 281 dinars au 31 décembre 2022, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Gestionnaire	54	58
Commission dépositaire	229	223
<b>Total</b>	<b>283</b>	<b>281</b>

### 3-4 : Autres créditeurs divers

Au 31 décembre 2023, le solde de ce poste s'élève à 6 028 dinars contre 3 900 dinars au 31 décembre 2022, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Honoraires de CAC à payer	5 716	3 716
Redevance CMF à payer	67	67
État retenue à la source	245	117
<b>Total</b>	<b>6 028</b>	<b>3 900</b>

### 3-5 : Capital

31 décembre 2023, le capital a atteint un niveau de 217 561 dinars, enregistrant ainsi une diminution de 0,43 % par rapport au capital arrêté au 31 décembre 2022. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Exercice 2023
<b>Capital en début d'exercice</b>	
Montant	216 367
Nombre de parts	2 176
Nombre de co-proprétaires	10
<b>Souscriptions réalisées</b>	
Montant	54 429
Nombre de titres émis	563
Nombre co-proprétaires entrants	3
<b>Rachats effectués</b>	
Montant	-56 652
Nombre de titres rachetés	-586
Nombre co-proprétaires sortants	-1
<b>Autres mouvements</b>	
Variation des plus(ou moins) values potentielles sur titres	-1 358
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	5 767
Frais de négociation de titres	-851
Régularisation des sommes non distribuables	-141
<b>Capital en fin d'exercice</b>	
Montant	217 561
Nombre de parts	2 153
Nombre de co-proprétaires	12

### 3-6 : Actif net

L'actif net du Fonds s'élève, à la fin de l'année 2023, à 226 029 dinars, contre 229 498 dinars à la fin de l'année 2022 soit une diminution de 1,51%.

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Capital	217 561	216 367
Sommes distribuables de l'exercice	8 467	13 130
Sommes distribuables des exercices antérieurs	1	1
<b>Total</b>	<b>226 029</b>	<b>229 498</b>

### NOTE 4 -NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

#### 4-1 : Revenus du portefeuille titres

Courant l'exercice 2023, les revenus du portefeuille titres encaissés se sont élevés à 12 578 dinars contre 17 376 dinars courant l'exercice précédent et se présentent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Dividendes	5 320	12 369
Revenus des obligations d'Etat	7 258	5 007
<b>Total</b>	<b>12 578</b>	<b>17 376</b>

#### 4-2 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires ont atteint, au titre de l'exercice 2023, 271 dinars contre un solde nul au titre de l'exercice 2022. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Intérêts/ Compte de dépôt	271	0
<b>Total</b>	<b>271</b>	<b>0</b>

#### 4-3 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent au titre de l'exercice 2023 à 2 057 dinars contre 2 011 dinars au titre de l'exercice précédent, et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Rémunération du Gestionnaire	1 828	1 787
Rémunération du dépositaire	229	223
<b>Total</b>	<b>2 057</b>	<b>2 011</b>

#### 4-4 : Autres charges

Les autres charges ont atteint, au titre de l'exercice 2023, un montant de 2 298 dinars contre 2 242 dinars au titre de l'exercice précédent. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Rémunération du Commissaire aux comptes	2 000	2 000
Redevance CMF	229	223
Publicité & publications	0	0
Autres charges	69	18
<b>Total</b>	<b>2 298</b>	<b>2 242</b>

#### Note 5- Autres Informations

##### 5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » est confiée à la société « STB FINANCE ». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

##### 5- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

## Données par part et ratios pertinents

Données par part	2023	2022	2021	2020	2019
Revenus des placements	5,968	7,985	5,110	3,506	8,491
Charges de gestion des placements	-0,955	-0,924	-0,946	-0,977	-1,079
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>5,013</b>	<b>7,061</b>	<b>4,164</b>	<b>2,530</b>	<b>7,412</b>
Autres charges	-1,067	-1,030	-1,337	-1,714	-1,571
<b>Résultat d'exploitation(1)</b>	<b>3,946</b>	<b>6,031</b>	<b>2,827</b>	<b>0,816</b>	<b>5,842</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,013	0,003	-0,367	-0,087	-0,150
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>3,933</b>	<b>6,034</b>	<b>2,461</b>	<b>0,729</b>	<b>5,691</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-0,631	-0,159	-3,826	21,323	-11,089
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	2,679	2,349	-4,307	-22,955	0,060
Frais de négociation de titres	-0,395	-1,392	-0,714	-0,439	-0,015
<b>Plus(ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation(2)</b>	<b>1,652</b>	<b>0,799</b>	<b>-8,847</b>	<b>-2,071</b>	<b>-11,044</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1)+(2)</b>	<b>5,598</b>	<b>6,830</b>	<b>-6,019</b>	<b>-1,255</b>	<b>-5,202</b>
Résultat non distribuable de l'exercice	1,652	0,799	-8,847	-2,071	-11,044
Régularisation du résultat non distribuable	-0,065	0,192	-1,189	-0,114	0,321
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>1,587</b>	<b>0,991</b>	<b>-10,036</b>	<b>-2,185</b>	<b>-10,722</b>
<b>Distribution de dividendes</b>	<b>6,034</b>	<b>2,461</b>	<b>0,728</b>	<b>5,692</b>	<b>4,764</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>104,983</b>	<b>105,468</b>	<b>100,904</b>	<b>109,207</b>	<b>116,355</b>
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Actif net moyen	<b>227 763</b>	<b>214 291</b>	<b>186 307</b>	<b>179 209</b>	<b>196 455</b>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	-0,90%	-0,94%	-1,00%	-0,87%	0,87%
Autres charges / actif net moyen	-1,01%	-1,05%	-1,42%	-1,52%	1,27%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,73%	6,12%	2,99%	0,72%	4,72%